UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

TRANSFORMATIONS DE L'ARGUMENTAIRE SOUVERAINISTE QUEBECOIS DE LA REVOLUTION TRANQUILLE JUSQU'A 1994

MEMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

JUSTIN MALO

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je tiens à remercier ma mère. Une femme qui s'est toujours tenue debout et qui a réussi à élever un enfant sans l'aide d'un père. Malgré mes nombreuses remises en question et tergiversations, elle a toujours cru en moi. Grâce à elle, l'abandon n'a jamais été une option. Pendant l'écriture de ce mémoire, combien de fois me suis-je remémoré les dires de grand-maman : « La vie est belle, il ne faut pas lâcher! ». Et oui maman, je n'ai pas lâché et il est vrai que la vie est belle quand on ne laisse pas filer ce qui nous tient à cœur entre les doigts!

Merci à Charlotte. Tu n'as jamais hésité à m'offrir tout le support nécessaire au fil de ma rédaction. Ta bienveillance, ton écoute et ta douceur m'ont permis de passer au travers des embûches qui dépassent largement le cadre de l'écriture d'un mémoire. Pour cela et bien plus, je t'en suis éternellement reconnaissant.

Je tiens également à remercier les professeurs qui ont marqué mon parcours académique et intellectuel. Mes premières pensées vont d'abord à Jacques Beauchemin, directeur de mes recherches et figure incontournable de la sociologie au Québec. Merci d'avoir accepté de diriger un élève orgueilleux, mais passionné de la condition québécoise. Merci à Frédéric Parent de m'avoir donné mes premières expériences comme auxiliaire de recherche. J'envoie également mes salutations les plus distinguées à Benoit Coutu. Un professeur d'une grande qualité qui a toujours su utiliser les bons mots dans les moments où j'en avais le plus besoin.

En terminant, merci à Francis Rodrigue, mon fidèle collègue du baccalauréat en sociologie. Nous avons certainement repensé le Québec au moins mille et une fois pendant notre parcours académique. Nos discussions et moments passés ensemble resteront à tout jamais gravés dans ma mémoire. J'espère que j'ai *shimmé* mon mémoire comme il se doit!

DÉDICACE

À ma grand-mère Lucienne, qui malgré sa place au ciel, ne regardera jamais le Québec de haut.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iii
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ	X
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE	3
1.1 La société moderne et le procès d'institutionnalisation	
1.2 Discours, arguments et stratégies argumentatives	
CHAPITRE 2 CADRE MÉTHODOLOGIQUE	12
2.1 Les limites de cette recherche	19
CHAPITRE 3 LE MOMENT POLITIQUE (1960-1980)	22
3.1.1 Articulation du concept de classe et nation chez Gilles Bourque	
3.1.2 L'apport de Marcel Rioux	
3.2 Le RIN et son programme de 1966	
3.2.1 Situation normale et internationalisme	
3.3 Parti québécois 1969	42
3.4 Parti québécois 1970	45
3.4.1 Étape suprême et normale	
3.4.2 L'idée de « rattrapage »	
3.5 Parti québécois 1973	50
3.5.1 Commission Parent (1963-1966)	
3.5.2 Prise de conscience nationale	
3.5.3 Élections de 1973	
3.5.4 Programme de 1973	
3.5.6 Le destin du peuple québécois	
3.6 « On a besoin d'un vrai gouvernement », le Parti québécois de 1975	58
3.6.1 Programme de 1975	
3.6.2 Sécurité ou liberté ?	64

3.7 Parti québécois 1978	65
3.7.1 Canadiens français ou Québécois ?	66
3.7.2 Association avec le Canada	
3.7.3 Camille Laurin et la « politique du développement culturel »	70
3.8 Parti québécois 1980	74
3.8.1 Le « Maîtres chez nous » historique	75
3.8.2 Souveraineté-association	
3.8.3 Peuple et normalité	83
CHAPITRE 4 LE MOMENT DÉMOCRATICO-JURIDIQUE (1981-1994)	85
4.1 Les élections de 1981, l'après-référendum	86
4.1.1 La perte d'influence de René Lévesque	87
4.1.2 Élections de 1985	92
4.1.3 Programme de 1985	93
4.2 Élections de 1989	97
4.2.1 Programme de 1990	99
4.2.2 Le peuple québécois et ses déclinaisons	100
4.2.3 Le peuple québécois existe	
4.2.4 Le pays du Québec, une normalité	
4.2.5 Le caractère mystique d'une nation fragile	
4.2.6 Société francophone et distincte	
4.2.7 Retour du « Maîtres chez nous »	
4.2.9 Raisonnement analogique du nationalisme	
4.3 L'Accord du lac Meech	
4.4 La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec	130
4.5 Accord de Charlottetown	
4.6 Élections fédérales de 1993	
4.7 Élections provinciales de 1994	
4.7.1 Programme de 1994	
4.8 Présentation des tableaux	
	4.55
CONCLUSION	155
ANNEXE A ARGUMENTS RIN 1966	165
ANNEXE B ARGUMENTS PQ 1969	168
ANNEXE C ARGUMENTS PQ 1970	169
ANNEXE D ARGUMENTS PQ 1973	171
ANNEXE E ARGUMENTS PO 1975	173

ANNEXE F ARGUMENTS PQ 1978	. 175
ANNEXE G ARGUMENTS PQ 1980	. 177
ANNEXE H ARGUMENTS PQ 1985	180
ANNEXE I ARGUMENTS PQ 1990	181
ANNEXE J ARGUMENTS PQ 1994	.187
BIBLIOGRAPHIE	.193

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Transformations de l'argumentaire souverainiste au Québec (1960-1994)10
Figure 4.1 Nombre d'arguments dans les programmes politiques en fonction de leur type (1966-1994)
Figure 4.2 Nombre total d'arguments par programme politique (1966-1994)150
Figure 4.3 Pourcentage d'arguments dans les programmes politiques selon leur type (1966-1994)
Figure 4.4 Nombre d'arguments selon leur type, regroupés par "moments"
Figure 4.5 Nombre total d'arguments selon le "moment"
Figure 4.6 Pourcentage d'arguments dans les programmes politiques selon leur type, regroupés par "moments"

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADQ : Action démocratique du Québec

ASIQ : Action socialiste pour l'indépendance du Québec

BQ: Bloc québécois

CAQ: Coalition avenir Québec

CBC: Société Radio-Canada

CEQ: Corporation des enseignants du Québec

CPE : Centres de la petite enfance

CSN: Confédération des syndicats nationaux

EGA: Parti égalité

FCFA: Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

FFHQ: Fédération des francophones hors Québec

FTQ : Fédération des travailleurs du Québec

MÉES: Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur

MSA: Mouvement souveraineté-association

NPD: Nouveau parti démocratique

ONF: Office national du film du Canada

PLC: Parti libéral du Canada

PLQ : Parti libéral du Québec

PPCC: Parti progressiste conservateur du Canada

PQ: Parti québécois

RIN: Rassemblement pour l'indépendance nationale

RP: Parti réformiste du Canada

S1: Raisonnement déductif du nationalisme

S2 : Argument de responsabilité

S3 : Argument de nécessité

S4 : Raisonnement analogique

UN: Union nationale

UQ : Réseau des universités du Québec

UQAM : Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire, nous aborderons les transformations de l'argumentaire des partis politiques en faveur de l'indépendance du Québec entre les années 1960 et 1994. L'objectif est d'ancrer la production du contenu argumentatif des partis souverainistes dans leur contexte historique, politique et social. À travers quatre types d'arguments (*raisonnement déductif du nationalisme, argument de responsabilité, argument de nécessité et raisonnement analogique*), nous démontrons que l'évolution du discours argumentatif souverainiste est complexe et que les thématiques abordées, loin d'évoluer au fil du temps, s'activent à divers moments selon le contexte. S'il est porté à croire que l'idéal indépendantiste a jadis été porté par le sujet de culture canadien-français pour laisser sa place au sujet politique québécois, nous avançons que l'objectif des forces souverainistes a été de faire le pont entre ces deux entités. Les productions argumentatives traduisent alors une intention qui peut paraître contradictoire à première vue : la réalisation de la souveraineté doit nécessairement passer par l'édification du sujet politique québécois sans toutefois rejeter le référent culturel canadien-français.

Mots clés : Québec, politique, discours, souveraineté, arguments, programme, 1960-1995, Parti québécois, RIN.

INTRODUCTION

L'objet de cette recherche porte sur les transformations de l'argumentaire du mouvement souverainiste au Québec depuis les années 1960 jusqu'en 1994, soit un an avant le deuxième référendum sur la souveraineté de la province. Plus précisément, ce mémoire se penchera sur les procédés argumentatifs qui sont utilisés dans les programmes des partis politiques et sur l'évolution, la modification ou même la stagnation des constructions argumentatives qui sont soulevées dans les programmes des partis politiques favorables à l'indépendance du Québec.

Ce projet trouve comme point de départ les derniers résultats aux élections générales du Québec de 2018. Le changement opéré en 2018¹ s'est poursuivi aux élections suivantes de 2022 avec un résultat encore plus convaincant de la Coalition avenir Québec (CAQ), ayant récolté 90 sièges², soit seize (16) de plus qu'au scrutin de 2018. Le pourcentage de votes au suffrage est passé de 36.42% en 2018 à 40.98%³ en 2022 pour une augmentation de 3.5%. L'émergence de la CAQ, qui se réclame ouvertement et sans complexe d'une posture nationaliste sans toutefois y rattacher le projet de souveraineté témoigne du contexte particulier dans lequel le Québec se situe à la suite de l'ère des référendums et des chicanes constitutionnelles. Cette montée du sentiment national chez les électeurs du Québec s'est accompagnée de la chute du parti politique qui s'est fait porteur, pendant des décennies, de l'idéal national du Québec, le Parti québécois (PQ). Parti fondé par René Lévesque, le Parti québécois a été en mesure d'aller chercher que 10 sièges⁴ en 2018, ce qui fut le pire résultat de son histoire, mais là ne s'arrête pas sa déconfiture. Lors des dernières élections de 2022, le PQ maintenant dirigé par Paul Saint-Pierre Plamondon n'a réussi qu'à faire élire trois députés à l'Assemblée nationale. Les circonscriptions qui sont toujours représentées par le PQ depuis les élections de 2018 sont ; Camille-Laurin, Îles-de-la-Madeleine et Matane-Matapédia. La circonscription de Camille-Laurin, où le chef Saint-Pierre Plamondon a posé sa candidature, a été

¹ La Coalition avenir Québec avait remporté, pour la première fois de son histoire, les élections au Québec.

² Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

³ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

^{4 4} Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.gc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/2

remportée de peine et de misère. Les deux autres circonscriptions remportées par le PQ se retrouvent tellement loin du centre urbain du Québec qu'il est possible de se demander si cette situation n'est pas représentative de l'état du mouvement, alors que les forces souverainistes semblent décliner.

Plusieurs questions viennent naturellement à l'esprit. La déconfiture du Parti québécois est-elle le signe de la perte d'appui à la souveraineté? Le PQ est-il un parti générationnel qui n'est plus en mesure de rallier une nouvelle génération d'indépendantistes qui sommeillent? Le cadre national est-il devenu obsolète pour nombre de Québécois? La nation québécoise doit-elle impérativement réaliser son indépendance politique afin d'assurer sa pérennité? Pour répondre à ces questions, il semble utile de faire un saut en arrière et d'examiner de quelle manière le discours argumentatif nationaliste et souverainiste s'est adapté (si tel est le cas) pendant une période chaude, pour reprendre la formule de Marcel Rioux, de l'histoire politique et sociale du Québec, particulièrement en ce qui a trait au désir d'émancipation de la collectivité québécoise.

Ce mémoire se propose d'ancrer l'argumentaire du discours indépendantiste en liant la sociologie à l'analyse de contenu. Bien que de nombreux textes et ouvrages ont traité de la condition politique québécoise et de l'indépendance, peu de travaux ont tenté de faire l'analyse des programmes électoraux des partis souverainistes depuis la Révolution tranquille. Il semble donc pertinent de tenter d'observer les moments de continuité ainsi que les points de rupture dans le parcours discursif et argumentatif des partis souverainistes depuis les années 1960 jusqu'en 1994. Il s'agit alors de proposer une analyse sociologique de l'évolution du discours souverainiste au Québec à travers les transformations de l'argumentaire utilisé pour faire la démonstration des bienfaits de l'indépendance du Québec.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE

Depuis le début de la Révolution tranquille, la dichotomie souverainisme/fédéralisme a structuré les débats politiques au Québec. À travers tous les autres débats politiques et préoccupations qui ont traversé le Québec au cours de cette période, un enjeu clairement identifiable opposait deux camps aux idées irréconciliables ; êtes-vous en faveur de souveraineté du Québec ? Cette question semble disparaître doucement du débat politique. Il suffit en effet de se pencher sur les dernières élections fédérales de 2019 et de 2021 pour observer un *Bloc Québécois* (BQ), qui est en théorie un parti politique fondamentalement souverainiste, faire campagne en occultant la question de l'indépendance, se rabattant sur un nationalisme de province promu par la CAQ au pouvoir à Québec. La situation est alors particulière : les Québécois ne semblent être en faveur ni d'un fédéralisme canadien « coast to coast » ni de l'indépendance du Québec.

Selon un sondage de 2015 par La Presse;

Les Québécois ne sont peut-être plus très fédéralistes ni très souverainistes, mais Québécois ils sont. Pas moins de 62 % disent qu'ils s'identifient d'abord comme Québécois ou uniquement comme Québécois (alors que cette proportion était de 49 % en 2003.⁵

Un autre sondage, cette fois-ci publié dans le journal Le Devoir, montre qu'en août 2018 ;

27 % des Québécois de toutes origines se déclaraient favorables à la souveraineté du Québec (Léger Marketing/Huffington Post), 46 % étaient contre et 26 %, indécis ou discrets. Il faudrait donc convaincre ou convertir 24 % d'indécis ou d'opposants pour atteindre une majorité de oui.⁶

À la vue de ces sondages, il est possible de formuler l'hypothèse selon laquelle les Québécois s'identifient de plus en plus comme tels (Québécois) et de moins en moins comme Canadiens, sans

⁵ Leduc, L. (2019, 22 mars). Sondage : les Québécois ni souverainistes, ni fédéralistes. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/national/201903/21/01-5219181-sondage-les-quebecois-ni-souverainistes-ni-federalistes.php

⁶ Proulx, J-P. (2019, 15 mars). L'indépendance du Québec apparaît une utopie. *Le Devoir*. https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/549943/l-independance-du-quebec-apparait-une-utopie

que ce marqueur identitaire ne se prolonge dans un désir d'indépendance. Il est également frappant de constater que le nombre d'électeurs québécois favorables à l'idée d'indépendance est en décroissance (27%), mais qu'il reste encore une masse critique de ceux-ci qui sont indécis face à cette question (26%).

Les Québécois, bien qu'ils se représentent de plus en plus comme appartenant à la nation québécoise, entretiennent depuis toujours un rapport ambiguë au projet souverainiste. Quels arguments sont en mesure d'ébranler ces sentiments ambigus face à la souveraineté? En réalité, cette question traverse le discours politique depuis les tous premiers jours du souverainisme québécois. Aussi, nous semble-t-il intéressant d'analyser dans ce contexte les stratégies argumentatives que les différents partis politiques ont utilisées afin de convaincre cette part de la population encore indécise devant la question de la souveraineté du Québec.

Cette vaste question suppose que soit d'abord dégagées les conditions socio-historiques à l'intérieur desquelles s'organise le politique et la mise en discours des projets qu'il porte dans la société moderne.

1.1 La société moderne et le procès d'institutionnalisation

La modernité se structure à travers trois procès d'institutionnalisation ; économique, culturel et politique. Dans le cas qui concerne les ambitions de ce projet, c'est du procès politique qu'il sera question. Les auteurs de *La société libérale duplessiste* qualifient ce discours comme étant :

[...] une forme discursive polémique qui cherche à définir les conditions de production de la société et de son institutionnalisation sur des bases profanes. Sur le plan des conditions de production, il renvoie de façon prévalente à la représentation de l'espace (le Québec, le Canada, la France), de la communauté (la nation canadienne-française, américaine, etc.), des rapports sociaux (rapports de force et de pouvoir entre les classes, les sexes, les générations, etc.) et, enfin, des rapports des individus à la société (l'éthique).⁷

Du côté de l'institutionnalisation, le discours politique vient réguler et expliquer les rapports entre les différentes institutions. Dans une société en constante transformation, le discours politique

4

⁷ Bourque, G. Duchastel, J et Beauchemin, J. (1994). *La société libérale duplessiste*. Presses de l'Université de Montréal, p.39.

contribue à mettre en forme l'état de la collectivité, ses sensibilités et le projet éthico-politique qu'elle se donne. Le discours qui sera analysé dans le corpus vient uniquement d'institutions politiques, donc de la sphère publique. Bien qu'elle soit essentielle à la compréhension des sociétés modernes, elle reste incomplète à la compréhension et l'analyse des rapports de force et de domination dans la société. Le discours émanant de la sphère privée, tout aussi importante pour bien saisir les dynamiques de pouvoir ne sera pas examiné dans ce projet. Les discours syndical, universitaire, militant, littéraire et culturel (pour ne nommer que ceux-là) sont également des producteurs de discours qui aident à saisir les particularités des dynamiques sociales et politiques. Elles répondent, de manière explicite ou non, et parfois sous la forme de contre-discours, au discours institutionnel, politique et public.

Dans *La société libérale duplessiste*⁸, Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin définissent en ces termes le procès d'institutionnalisation de la société moderne.

Pour bien comprendre la société moderne, il est nécessaire de prendre en considération le procès d'institutionnalisation qui la caractérise tout aussi essentiellement. Nous entendons par là un procès de discussion du pouvoir et de résolution des conflits qui se caractérise par la production d'institutions politiques spécialisées qui émergent et se transforment en un lieu séparé de l'univers social. La production d'institutions politiques séparées constitue certes l'une des caractéristiques fondamentales de la société moderne.⁹

Au fondement de ce constat, plusieurs penseurs ont proposé la séparation entre la sphère économique et politique. La sphère économique étant devenue, dans les sociétés libérales et néolibérales, autonome devant les lois du marché, de la libre entreprise et de la circulation des biens. La sphère politique, cette idée sera explorée plus tard, s'érige comme régulateur des rapports sociaux. Avec la perte du religieux et du mythe comme gardien transcendantal des conflits sociaux, le politique joue ce rôle sur des bases profanes. Le politique devient non seulement le lieu où se régulent les rapports sociaux, mais il est également le lieu essentiel de la discussion du pouvoir. Il est le lieu où se jouent les luttes de pouvoir en même temps qu'il constitue le terrain où la résolution de conflits est possible. L'institutionnalisation du politique fait apparaître l'État comme une sphère

5

.

⁸ Bourque, G. Duchastel, J et Beauchemin, J. (1994). *La société libérale duplessiste*. Presses de l'Université de Montréal.

⁹*Ibid.*, p.29.

productrice et régulatrice d'institutions où vont se jouer les rapports de force et de domination au sein de la société. L'État n'est évidemment pas le seul lieu où se joue le pouvoir. Cependant, il se pose comme lieu central. Qu'on parle de la famille, du marché, des lieux de culte ou de culture, tous doivent invariablement passer par un procès d'institutionnalisation sanctionné par l'État, donc par le politique. La sphère politique, et sa matérialisation principale que représente l'État se dressent devant nous comme une entité qui gère les rapports institutionnels entre le privé et le public. En d'autres termes ;

L'État moderne apparaîtra d'abord comme un ensemble d'appareils spécialisés et séparés, identifiables à ce qu'on appelle la sphère publique (armée, police, parlement, bureaucratie, etc.). Mais, puisqu'il les organise et détermine leurs rapports, il s'étend à toutes les institutions de pouvoir au sein de la société. 10

Pour les auteurs de l'ouvrage, le discours qui émane de ce qu'ils appellent « les acteurs institutionnels » permet de mieux saisir et comprendre les dynamiques sociales et internes de la société québécoise. C'est le postulat qui est aussi avancé dans ce mémoire, en vertu duquel le discours issu des institutions politiques, permet de saisir les dynamiques qui ont façonné la société québécoise entre le début de la Révolution tranquille et le deuxième référendum sur la souveraineté politique du Québec. L'analyse des argumentaires souverainistes permettra de mettre en lumière une dynamique plus complexe et nuancée que ce qu'entrevoit le sens commun.

1.2 Discours, arguments et stratégies argumentatives

Les argumentaires ne sont pas des propositions qui s'apparentent à des électrons libres, ils sont le produit d'un *discours*, lui-même étant le résultat d'une idéologie et d'une forme de connaissance. Les travaux de Fernand Dumont, parmi d'autres permettent d'appréhender le concept de *discours*. Le sociologue québécois a eu une influence majeure dans le monde universitaire, mais il a également fait sentir sa présence au sein de plusieurs projets du Parti québécois. Nous n'avons qu'à penser au rôle qu'a joué Dumont auprès de Camille Laurin ¹¹, plus particulièrement dans l'élaboration de son projet pour le développement culturel du Québec ainsi qu'à la loi 101. Dumont

_

¹⁰ Bourque, G. Duchastel, J et Beauchemin, J. (1994). *La société libérale duplessiste*. Presses de l'Université de Montréal, p.30.

¹¹ Sans oublier la contribution de l'anthropologue Rémi Savard et de son Livre blanc sur l'intégration de la question autochtone dans la nouvelle politique québécoise de développement culturel.

a abordé le rôle que joue le discours dans un entretien qu'il a accordé autour de sa *Genèse de la société québécoise*¹². Évoquant la « construction d'une référence », Dumont explique que les individus qui composent de grands regroupements comme la classe sociale ou la communauté nationale n'apparaissent pas forcément entretenir de « relation » de co-présence à proprement parler. Ce sont en effet des réalités plutôt mystérieuses.

Alors, qu'est-ce qui les réunit, sinon le rapport à un *discours* [...] auquel ils adhèrent ? Ce discours-là c'est à la fois un ensemble de symboles, de mythes – si on prend le mot mythe dans un sens positif --, d'idéologies, et aussi de mémoires fabriqués avant tout par les historiens puisque les traditions au sens ancien ont disparu.¹³

Le discours est alors, pour Dumont, un tout discursif qui enferme un ensemble de mythes, symboles, idéologies qui constitue la mémoire d'un groupe ou d'une collectivité d'appartenance (par exemple la nation). À travers l'étude des transformations argumentatives se retrouvant dans les programmes de partis, le postulat est qu'il est possible d'y voir les manifestations d'une transformation qui dépasse la simple production d'arguments, mais qui peut nous informer sur les mutations de la société québécoise dans son ensemble.

Pour les fins que nous poursuivons dans ce mémoire, nous empruntons à Bourque, Duchastel et Beauchemin, la définition du discours politique qu'ils ont proposée dans *La société libérale duplessiste* :

Bien qu'il soit aussi apparu dans les sociétés grecques et romaines, le discours politique ne s'affirme dans sa plénitude que dans la modernité, où il constitue une forme discursive fondamentale de la représentation du monde. Nous entendons par le concept de représentation du monde, la matrice générale de la perception et de la compréhension de la nature et des rapports sociaux qui s'affirme au sein d'une société. 14

La matrice en question sert à énoncer les règles qui sont susceptibles d'être pensées et véhiculées sur la représentation de la nature et la culture (société). Pour ces auteurs, trois formes de

¹² Dumont, F. (2000). Autour de Genèse de la société québécoise. Éditions de l'Hexagone.

¹³ *Ibid.*, p.270.

¹⁴ Bourque, G. Duchastel, J et Beauchemin, J. (1994). *La société libérale duplessiste*. Presses de l'Université de Montréal, p.38.

représentation du monde ont été dégagées au cours de l'histoire de l'humanité. La première mythique qui fait appel au mythe afin d'expliquer les phénomènes sociaux et naturels, est le fait d'une société sans classes. La représentation mythique recherche au travers d'histoires imaginaires sur les ancêtres une façon de rendre compte du monde social. Le deuxième type de représentation est de nature religieuse. La représentation religieuse va trouver dans la religion la justification des rapports de pouvoir et de domination au sein de la société. Ce type de représentation va opérer une distinction claire entre l'ici-haut et l'ici-bas, un monde céleste et un autre qui est terrestre, espace séparé par la force toute puissante d'un Dieu (dans le cas des religions monothéistes). C'est dans cet espace, que vont se retrouver les conditions de production et de reproduction de la société. En troisième et dernier lieu, on y trouve la représentation moderne du monde fondée sur le désir de briser tout lien avec l'idée de la transcendance (du moins comme source et justification de l'organisation sociale). La société repose donc sur ses propres bases et se dresse comme productrice et reproductrice de sa propre organisation. Comme le souligne Marcel Gauchet dans *La religion dans la démocratie*:

Le pouvoir descendait de l'autre, il tombait d'en haut, il s'imposait du dessus de la volonté des hommes. Les révolutions modernes — la révolution anglaise, puis la révolution américaine, puis la Révolution française — le ramènent sur terre, à la hauteur d'homme. ¹⁵

La représentation n'est pas « incarnée » par les Dieux, mais « déléguée » par des Égaux, le lieu du pouvoir également. La représentation typiquement moderne prend alors forme à travers les idéologies, qui fournissent aux acteurs une explication du monde social, tant au niveau social politique et culturel. Contrairement à la religion ou au mythe, l'idéologie est critiquable parce qu'elle se situe au niveau des individus et non au-dessus de leurs têtes. Parce qu'elle est une production sociale, elle est l'objet de discussions, l'horizontalité de la relation avec l'idéologie (contrairement à la verticalité de la transcendance religieuse ou mythique) permettant aux individus d'entrer dans une relation « d'égal à égal » avec elle.

Avec la perte d'influence du catholicisme et avec l'avènement de la nouvelle doxa proposée par la Révolution tranquille, les Québécois se sont tournés vers l'État québécois. La construction de l'État

8

_

¹⁵ Gauchet, M. (2001). *La religion dans la démocratie*. Gallimard, p.15.

providence représente en quelque sorte la construction d'un nouveau lieu où allait résider le pouvoir, un lieu que les Québécois allaient avoir la possibilité d'investir. La montée de l'idéal souverainiste et national peut également représenter le désir de la communauté de se donner un lieu où investir le pouvoir, un sujet (politique) québécois capable d'agir sur sa destinée¹⁶. Donc, étant donné que la modernité tente de trouver les explications de la production et de la reproduction de la société sur des bases profanes (issues de l'ici-bas), elle va trouver dans le politique le principe fondamental de la régulation des rapports sociaux. Les institutions politiques vont alors constituer le terrain où vont se jouer les luttes de pouvoir et de résolution de conflits.

Pour en revenir plus concrètement au sujet de notre recherche, on peut dire que l'analyse du discours souverainiste des années 1960 à 1994 permettra de réinterpréter de façon dynamique la lecture qui a été faite de la société québécoise de la Révolution tranquille jusqu'au milieu des années 1990. Loin d'être un parcours qui suit une direction claire et unidirectionnelle, les productions discursives (sous la forme de constructions argumentatives) sont le reflet d'une collectivité en plein changement et à la recherche de son destin. La question consiste à savoir de quelle manière l'argumentaire souverainiste québécois, utilisé par les partis politiques favorables au projet d'indépendance, s'est transformé depuis la période de la Révolution tranquille jusqu'aux élections de 1994? En réponse à cette question générale, l'hypothèse de recherche consiste en ceci que l'argumentaire indépendantiste québécois s'est déplacé du « nous » au « je ». En effet, il est possible de penser que le discours argumentatif souverainiste faisait appel à un « sujet » politique unifié au début des années 1960 pour ensuite délaisser l'interpellation de ce même sujet au profit d'un « projet » politique. Le sujet faisant référence à une conception culturelle (certains diront ethnique) de la nation, tandis que l'idée de projet se situe du côté du nationalisme civique. Cette hypothèse est illustrée par l'organigramme ci-dessous :

¹⁶ Concepts qui referont surface plus tard dans ce travail.

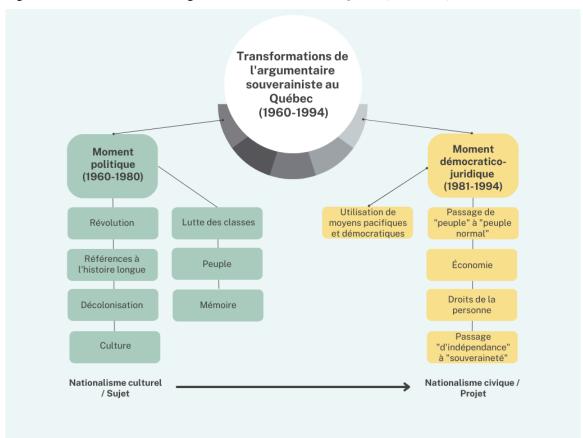


Figure 1.1 Transformations de l'argumentaire souverainiste au Québec (1960-1994)

Les deux « moments » servent à opérer une scission dans le temps entre le début de la Révolution tranquille et les deux référendums sur la souveraineté. Le « sujet » québécois entre dans une relation tendue avec le « projet » de souveraineté. Le « sujet » (politique) étant considéré comme un acteur historique qui possède un parcours et des caractéristiques qui lui sont propres, qui la différencie des autres entités à travers le monde. Tandis que le « projet » universaliste, de son côté, fait appel à l'universel et utilise la reconnaissance juridique, politique et symbolique des individus et des groupes considérés comme minoritaires afin de leur donner accès à l'universel. Si l'hypothèse se vérifiait, il s'agirait désormais de promouvoir l'indépendance comme un projet qui serait plus « rentable » économiquement pour les individus habitant sur le territoire québécois plutôt que de percevoir la souveraineté comme l'aboutissement de la « reconquête » du peuple canadien-français et de son destin. L'indépendance étant présentée comme la finalité « normale » d'un peuple « normal ».

La question demeure de savoir si la légitimité du Québec posée comme communauté politique s'est ou non étiolée avec le temps. Au cours des décennies 1960 et 1970 la grille de lecture anticolonialiste était à son apogée, ce qui donnait au mouvement d'émancipation des peuples (ainsi que le nationalisme qui participait de ce mouvement) un caractère tout à fait moderne et respectable aux yeux d'une majorité de la population. Toutefois, dans le discours éthico-politique des sociétés contemporaines, les mouvements nationaux sont souvent jugés comme allant à l'encontre de l'éventuelle « cosmopolitisation » du monde. Cette *mauvaise conscience*¹⁷, qui émane du malaise de dire « nous » à notre époque remet alors en cause le principe fondateur de l'argumentaire indépendantiste québécois. La conclusion de l'argumentaire souverainiste selon laquelle il est parfaitement légitime pour le Québec de devenir un pays souverain ne semble plus aller de soi quand les prémisses sont remises en question, voir attaquées de plein fouet. Dans ce contexte, c'est aux nationalistes que revient le « fardeau de la preuve » 18, cela au même moment où la situation de domination du Québec dans le Canada est de plus en plus difficile à illustrer.

_

¹⁷ Beauchemin, J. (2002). L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois. VLB éditeur.

¹⁸ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, *9*(1), p.268. https://doi.org/10.7202/1000805ar

CHAPITRE 2 CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Le corpus à l'étude est constitué des programmes des partis politiques qui ont milité pour la souveraineté du Québec entre les années 1960 et 1994. La définition qui sera utilisée de « programme politique » sera celle qui est produite par l'Office québécois de la langue française : « Le programme politique expose, de manière complète et détaillée, les principes et les objectifs qui servent à guider les actions d'un parti politique, d'une association, etc. » ¹⁹. Tandis que la plateforme politique, de son côté : « [...] se veut une schématisation de principes et de propositions en vue d'une action limitée dans le temps; les grandes orientations qui y sont énoncées proviennent généralement d'un programme politique. » ²⁰. Par souci d'analyser les productions argumentatives les plus détaillées par les partis politiques, l'utilisation de programmes au lieu de plateformes semble être la meilleure avenue à emprunter. Sans grande surprise, les programmes du Parti québécois représentent presque l'entièreté des programmes qui seront analysés. En effet, sur les dix programmes relevés, neuf d'entre eux sont du Parti québécois. L'autre programme étant celui du RIN de 1966.

Il est important de mentionner que les programmes du PQ de 1971,1982 & 1987 seront omis de l'étude qui suit. En effet, les programmes analysés seront ceux des années 1969, 1970, 1973, 1975, 1978, 1980, 1985, 1990 & 1994. Ce découpage du corpus s'explique par le choix de retenir un programme par élection ou référendum. Sept élections et deux référendums équivalent alors à neuf programmes. En ce qui concerne le RIN, il a été jugé qu'il serait pertinent de l'inclure dans le projet parce qu'il nous sert à saisir la genèse du PQ ainsi que la décennie des années 1960 au Québec, à défaut de quoi, cette période n'aurait été représentée que par le programme péquiste de 1969. Comme le RIN représente une partie importante de l'histoire politique au Québec et qu'il s'est sabordé en invitant ses membres à joindre individuellement le Parti québécois, la présentation et

¹⁹ Office québécois de la langue française. (2018). *Différence entre programme politique, plateforme politique et programme électoral*. Gouvernement du Québec.

https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=25371&utm_source=BDL&utm_campaign=Redirection+des +anciens+outils&utm_content=id%3D5371

²⁰ Loc. cit.

l'analyse de son seul et unique programme de 1966, semble essentielle afin de rendre compte de l'évolution du mouvement et de l'argumentaire indépendantiste au Québec.

L'utilisation d'articles de journaux occupe une place plus importante qu'attendu dans ce mémoire. Ce choix s'explique par le désir de saisir le contexte politique et social de l'époque sans toutefois entrer dans une analyse sociologique, historique, politique et juridique de fond. L'objectif est d'essayer d'établir un lien entre la production argumentative des programmes politiques et le contexte général de la période étudiée. Il est convenu que cette posture peut être critiquée et que l'utilisation de faits et d'opinions journalistiques afin de rendre compte sociologiquement d'une période donnée reste un exercice incomplet. Bien que sa véritable influence sur la population ou sur les forces politiques peut être remise en question, la presse écrite est une partie intégrante de l'appareil politique. Néanmoins, il reste que les productions journalistiques peuvent avoir le rôle d'établir (ou de représenter) un lien entre l'électorat et la classe politique. À ce sujet, l'historien Jocelyn Saint-Pierre écrit que :

La presse et le monde politique sont étroitement liés l'un à l'autre au point que l'on ne saurait concevoir une démocratie réelle sans une presse libre. On n'imagine pas de nos jours que la liberté de la presse puisse être menacée. Il a fallu plusieurs siècles de lutte pour faire triompher le droit à l'information. Les journalistes d'ici et d'ailleurs ont dû se battre pour conquérir le droit de rendre compte des agissements des dirigeants et de les critiquer. Par la suite, les journalistes ont été reconnus comme faisant partie des institutions démocratiques au même titre que les trois pouvoirs de Montesquieu. Ainsi en Angleterre on utilise depuis la fin du XVIIIe siècle l'expression « quatrième pouvoir » pour désigner le pouvoir de la presse.²¹

Avec la crise actuelle que vivent les médias canadiens et québécois ainsi qu'à la place grandissante qu'occupent les médias sociaux dans le relais de l'information aux citoyens, le poids qu'occupait les médias de jadis semble s'étioler. Cependant, la période sur laquelle ce mémoire se penche (1960-1994) n'était pas encore submergée sous l'océan que représente les informations trouvées sur internet et les médias traditionnels avaient encore un rôle de contre-pouvoir et de liaison entre la population et les acteurs politiques. Quoique l'utilisation d'articles de journaux pour saisir le contexte d'une époque a une portée sociologiquement limitée quand elle est sollicitée en elle-même,

²¹ Saint-Pierre, J. (2011). Le rôle des journaux dans l'évolution politique du Québec d'hier à aujourd'hui : le journal d'opinion du XIXe siècle. *Bulletin d'histoire politique*, 19(3), p.71. https://doi.org/10.7202/1055991ar

elle peut néanmoins s'avérer pertinente quand elle est utilisée dans l'optique de poser les bases d'un contexte politique et social dans lequel s'imbrique une analyse sociologique ayant comme objet un matériau solide²².

Au total, c'est 111 arguments qui ont été extraits des programmes politiques entre 1966 et 1994. Ces arguments apparaissent principalement dans deux sections des programmes. La première est celle qui fait figure de présentation, il s'agit, la plupart du temps, du « mot du chef » ou le « leader » de parti va décrire en quelques paragraphes le ton, l'esprit et les objectifs du programme. La deuxième section où les arguments ont été repérés est celle où le mot « souveraineté » se retrouve de façon claire dans le titre. Souvent en début de programme, cette partie du programme politique est celle qui attaque le plus frontalement la question de l'indépendance, et dans laquelle les arguments pour l'indépendance du Québec sont les plus apparents et les plus élevés en nombre. Extraire les arguments de l'entièreté des programmes (qui peuvent parfois faire plus de 100 pages) aurait été une tâche contre-productive, surtout dans l'optique où l'entièreté de la collecte d'arguments s'est faite manuellement. Bien-sûr, notre approche aurait pu s'appuyer sur une d'une analyse de textes par ordinateur. Mais, dans la mesure où les types de constructions argumentatives que nous examinerons font appel à des logiques déductives ou comparatives l'utilisation d'une méthode automatique assistée par ordinateur n'aurait sans doute pas été la démarche la plus efficace.

La méthodologie qui sera utilisée dans la collecte d'argument est empruntée à Gilles Gauthier, professeur au département d'information et communication à l'Université Laval. Gauthier s'est penché sur l'argumentation de la question nationale au Québec et propose une première grille d'analyse qui sera utilisée tout au long de ce mémoire.

Gauthier présente une conception « axiologiquement neutre de l'argumentation »²³ qui pour lui représente la meilleure posture à adopter pour toute personne qui tente d'interpréter l'argumentaire souverainiste et fédéraliste au Québec. Pour l'auteur, l'argumentation souverainiste s'articule

²³ Gauthier, G. (2010). L'argumentation politique conflictuelle : le cas du débat sur la question nationale au Québec. *Communiquer*, *3*, p.54. http://journals.openedition.org/communiquer/381

²² Matériau étant les arguments analysés dans les programmes de partis politiques.

autour de trois arguments décisifs qu'il définit comme la « triade argumentative souverainiste »²⁴ dont le premier joue le rôle de base aux deux autres.

Le premier, qui est le plus crucial et le plus souvent utilisé, est le *raisonnement déductif du nationalisme* (S1) qui consiste à mettre de l'avant qu': « [...] il est légitime pour le Québec d'accéder à la souveraineté politique du fait que les Québécois forment un peuple. »²⁵ Il s'agit alors d'un raisonnement déductif appuyé sur un syllogisme ; la conclusion (il est légitime que le Québec devienne souverain) est démontrée à l'aide de deux prémisses qui sont liées entre elles (1. Les Québécois forment un peuple. 2. Les peuples ont le droit à la souveraineté).

Le deuxième est *l'argument de responsabilité* (S2) qui stipule que : « [...] le fédéralisme est un régime de domination pour le Québec et la cause de son sous-développement relatif. »²⁶. Ce type d'arguments fait écho à un référent historique (conquête britannique) et s'inscrit dans une perspective anticoloniale. La « situation précaire » serait le résultat du fédéralisme canadien et le prendrait comme bouc émissaire.

Le troisième et dernier argument serait celui de la *nécessité* (S3). En effet, cet argument pose la souveraineté du Québec comme condition ultime au plein épanouissement du Québec. Selon la logique de la nécessité, seule l'indépendance politique du Québec serait en mesure d'assurer la pérennité culturelle de l'îlot francophone en Amérique du Nord qu'est le Québec. De plus, comme un enfant qui part de la maison de ses parents afin de « rentrer dans le monde adulte », l'indépendance du Québec serait une étape nécessaire à l'atteinte de la pleine maturité politique, sociale et culturelle. En bref, la souveraineté est présentée selon cette logique comme un impératif à l'émancipation du Québec. Pour qu'un individu accepte cette « triade » d'argumentaires indépendantistes, il faut qu'il accepte impérativement les bases du raisonnement déductif. Pour accepter l'idée que le Québec devienne indépendant, il faut d'abord souscrire à la proposition selon laquelle le Québec abrite un peuple et que celui-ci a droit à son indépendance politique. Pour Gauthier, la déduction gagne beaucoup de points en « fermeté logique », mais en perd également

²⁴ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, *9*(1), p.258. https://doi.org/10.7202/1000805ar

²⁵ *Ibid.*, p.259.

²⁶ *Ibid.*, p.260.

au niveau de l'efficacité communicationnelle. En effet pour lui, la réception du premier argument peut s'avérer « exigeante » pour la population. La difficulté d'utiliser la déduction du premier argument réside dans le fait qu'il s'agit souvent d'un *modus ponens*, c'est-à-dire d'un syllogisme dont l'une des prémisses implique une relation nécessaire d'un aspect avec un autre. Gilles Gauthier illustre cette situation en nous donnant la représentation qui suit :

 $P \rightarrow Q$

P

Donc Q.

Comme *modus ponens*, l'expression du premier argument est la suivante :

Prémisse : [Être un peuple implique le droit à la souveraineté.]

Prémisse : [Les Québécois forment un peuple]

Conclusion : [Il est donc légitime que le Québec devienne souverain.]²⁷

La compréhension de l'argument est plus complexe qu'une simple déduction. En effet, dans le cas qui nous occupe, cet argument sous sa forme abrégée se déploie sous la forme d'un *enthymème*. Il s'agit alors de formuler un argumentaire en utilisant une seule des deux prémisses et en sous-entendant l'autre sans toutefois y faire mention. Dans l'argument : « Les Québécois ont droit à la souveraineté parce qu'ils sont un peuple », ce qui est évacué ici est la prémisse selon laquelle les peuples ont droit à la souveraineté. Sans cet élément d'information, l'argument est plus facile à communiquer, mais peut manquer de rigueur si l'auditoire ne saisit pas le lien implicite entre les deux prémisses. Pour Gauthier, il aurait peut-être été plus judicieux d'utiliser un raisonnement analogique au lieu d'un raisonnement déductif. L'auteur observe ainsi que l'argumentaire

-

 $^{^{27}}$ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. Globe ,9(1), p.268. $\underline{https://doi.org/10.7202/1000805ar}$

fédéraliste utilise une logique qui est souvent de type analogique. Un argumentaire analogique se fonde sur une démonstration de similarités entre deux éléments qui sont en apparence différents. Dans le cas du discours fédéraliste canadien, les porteurs de la rhétorique fédérale tenteront de faire valoir les mérites du régime canadien tout en le comparant à d'autres entités politiques internationales qui abritent plusieurs groupes nationaux sous leur toit (ce que Gauthier appelle *supranationalisme*). L'argumentaire analogique se résume alors par une formule qui mentionne que le Québec devrait ;

[...] dans le contexte contemporain d'internationalisation accélérée, continuer d'appartenir à la fédération canadienne, à l'instar des autres communautés nationales qui font partie d'ensembles politiques supranationaux ou qui seront bientôt amenées à le faire.²⁸

Même si le contexte sociopolitique est différent pour chaque État et nation, il est souvent question de proposer une comparaison entre le Québec et l'Union européenne dans la logique analogique de l'argumentaire. Si la tendance en Europe est de faire partie d'un état fédéral qui serait beaucoup plus large que les limites imposées par les frontières des pays s'y retrouvant, pourquoi le Québec devrait-il aller en sens contraire? En entamant son processus d'indépendance nationale, le Québec refuserait alors d'emboîter le pas vers l'inévitable « supranationalisation » des États mondiaux. Adopter une position souverainiste témoignerait alors d'une conception dépassée du politique, qui refuse de voir et d'accepter que la marche des peuples prend dorénavant le chemin de l'interdépendance non de l'indépendance nationale. L'argumentaire souverainiste aurait alors pu se « battre » sur le même terrain que celui des fédéralistes tout en profitant d'efficacité communicationnelle accrue du raisonnement analogique. Cela signifie que l'argumentaire souverainiste aurait très bien pu faire des analogies entre sa propre situation et celle d'autres nations récemment indépendantes afin d'en montrer les bénéfices. Gauthier note cependant qu':

En fait, des souverainistes ont parfois développé un semblable raisonnement analogique. Il est quelquefois arrivé à René Lévesque de comparer le Québec à la Suède

_

²⁸ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, 9(1), p.262. https://doi.org/10.7202/1000805ar

pour prétendre que sa dimension territoriale et son nombre d'habitants n'étaient pas des obstacles à son accession à la souveraineté.²⁹

Ce type d'argumentaire, quoique marginal dans le camp souverainiste selon Gauthier est issu d'un *raisonnement analogique (S4)*. Il sera démontré dans ce mémoire que le raisonnement analogique sera utilisé à quelques reprises dans les programmes politiques du PQ et du RIN.

Pour chaque programme à l'étude, les arguments qui ont été relevés ont été classés selon les quatre types d'argumentaires (S1, S2, S3 et S4). Nous avons établi le nombre total et regroupé ces arguments suivant la classification que propose Gauthier. La tendance sur la ligne du temps sera représentée sous la forme de graphiques, tandis que chaque argument repéré dans les programmes sera classé et cité dans des tableaux correspondants à chaque programme. Toujours dans l'objectif d'ancrer le discours (dans ce cas-ci les l'argumentaire des programmes de partis) à l'intérieur des conditions de production, chaque programme sera contextualisé à l'aide d'évènements marquants qui ont structuré la question nationale au Québec. Qu'il soit question de récession économique, de changement de chef à la tête d'un parti, d'une mésentente constitutionnelle ou simplement de résultats électoraux, chaque groupement d'arguments sera, dans la mesure où l'histoire nous le permet, rattaché à la condition de l'époque. Parce que le contexte est aussi important que le texte, cette contextualisation apparaît comme un élément essentiel à la compréhension des transformations de l'approche argumentative des partis politiques favorables à la souveraineté du Québec.

Ce travail se référera à la définition que propose Gauthier du concept d'argumentaire qui présente :

[...] l'argument comme articulation d'une proposition et de sa ou ses justifications, en l'établissement d'une relation d'expression entre arguments et énoncés, et en la reconnaissance d'un principe dit « d'exprimabilité » rendant possible le repérage des arguments.³⁰

Bien que les études de Gauthier se concentrent principalement sur le repérage des argumentaires sous diverses formes, comme les éditoriaux, articles scientifiques et publicités, nous pensons que

_

²⁹ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, 9(1), p.270. https://doi.org/10.7202/1000805ar

³⁰ *Ibid.*, p.258.

sa définition de l'argumentaire peut s'appliquer également aux programmes de partis politiques. Bien que la forme et le style d'écriture diffèrent d'un éditorial à un programme de parti politique, nous avançons que la logique argumentative qui se cache derrière le style très « formel » d'un programme de parti reste la même que celle d'un éditorial ou d'une chronique, ce qui permet d'utiliser la définition que Gauthier sans rencontrer trop d'embûches sur le plan conceptuel.

2.1 Les limites de cette recherche

Le projet est ambitieux et c'est de cette ambition que découlent les limites du travail présenté. Au départ, l'idée était de prolonger l'analyse jusqu'aux élections de 2018. Toutefois, l'envergure de cette étude s'est avérée beaucoup trop grande pour le cadre d'un mémoire de maîtrise. C'est pour cette raison qu'il a été établi que de s'arrêter au dernier programme du PQ avant le référendum de 1995 était la bonne décision dans les circonstances. Une autre limite de ce projet, outre la temporalité étudiée, est que les arguments ne sont répertoriés que dans certaines parties des programmes politiques, soit dans la partie introductive (ou mot du chef) ainsi que dans la section qui aborde explicitement le thème de l'indépendance. Dans les nombreuses lectures qui ont été faites, il a été possible de remarquer que bien d'autres constructions argumentatives étaient présentes dans d'autres sections. Malheureusement, inclure la totalité des programmes aurait été une charge de travail exceptionnellement longue et l'apport à l'analyse plutôt marginal. Nous postulons que les sections des programmes à l'étude sont suffisamment représentatives et qu'elles permettent l'analyse argumentative des programmes sur un temps long. Une autre limite est le choix du matériau. Effectivement, les arguments soutenant l'indépendance du Québec ne se retrouvent pas uniquement dans les programmes des partis politiques officiels. Le discours peut prendre plusieurs formes, des articles, des dépliants, des livres, etc. En plus des médiums écrits, le discours argumentatif se manifeste aussi à l'oral; dans des débats, congrès, allocutions, etc. Les porteurs du discours peuvent aussi varier. En effet, les partis politiques sont, en quelque sorte, les représentants officiels de la voix souverainiste, mais ils ne sont pas les seuls. Les intellectuels, représentants syndicaux, les chercheurs, les journalistes, les essayistes, etc. sont tous des acteurs aussi légitimes à la production du discours argumentatif souverainiste. Cela dit, si l'indépendance doit assurément passer par un processus que seul un gouvernement peut réaliser, du moins de la façon avec laquelle le projet de souveraineté nous a été présenté depuis des décennies, l'étude des argumentaires de partis politiques semble essentielle.

Une dernière limite de ce travail réside dans la diversité des partis politiques représentés. En effet, à l'exception du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), seulement le Parti québécois est représenté. Le PQ a longtemps eu le monopole discursif de l'indépendance, particulièrement pendant la période à l'étude. Le manque de diversité est donc la résultante de l'époque étudiée et non d'un choix conscient et arbitraire d'exclure certaines formations politiques.

Malgré les limites identifiées de ce projet, l'objectif de cette étude reste le même : recourir à l'analyse du discours souverainiste à travers les argumentaires qui l'ont traversé tout en dressant un portrait historique et politique des enjeux qui l'ont structuré et influencé. Il s'agit donc de ne pas prendre le discours comme un matériau en soi, mais bien comme la manifestation d'une situation qui est fondamentalement ancrée dans des conditions concrètes de production.

Le mémoire comporte cinq chapitres. Comme il a été possible d'observer, le tout premier chapitre portait sur la problématique et la cadre théorique tandis que le deuxième s'est penché sur le cadre méthodologique. Les deux chapitres suivant feront place à l'analyse et à la contextualisation des argumentaires. Le troisième chapitre portera le titre : Le moment politique (1960-1980). Chaque section (7) du chapitre sera consacrée à un programme politique, soit Le RIN et son programme de 1966³¹, Le Parti québécois (1969-1970-1973-1975-1978 & 1980). Le quatrième chapitre sera sur Le moment démocratico-juridique (1981-1994). Ce chapitre étudiera le cas de seulement trois programmes, mais parce que les programmes (particulièrement celui de 1990) sont beaucoup plus volumineux que ceux abordés auparavant, les sections seront différentes de la formule adoptée dans le chapitre précédent. En effet, la première section portera sur Le Parti québécois en 1985 avant de rentrer dans la présentation des Élections de 1989 qui précèdent la publication du programme péquiste de 1990. Par la suite suivra une section sur L'Accord du lac Meech, La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, l'Accord de Charlottetown, Les élections fédérales de 1993 suivi des Élections provinciales de 1994 (suivi du programme de 1994,

³¹ Soulignons que le Mouvement souveraineté-association (MSA) ainsi que Ralliement national (RN) ont été omis de l'analyse pour diverses raisons. Le MSA n'ayant pas de programme politique officiel, il était impossible d'en analyser les arguments. De plus, sa durée de vie (1967-1968) n'a pas permis au mouvement de se positionner en vue d'une élection. Bien que le RN ait donné naissance à un programme politique en 1966, celui-ci n'avait que trois arguments (selon le cadre méthodologique avancé dans ce mémoire) et son apport à l'analyse aurait été marginal.

qui est très court au niveau de l'analyse pour la raison qu'il est, pratiquement, identique à l'édition de 1990). Le cinquième et dernier chapitre sera consacré à la présentation et à l'analyse des tableaux.

CHAPITRE 3

LE MOMENT POLITIQUE (1960-1980)

Dans ce chapitre, l'analyse se penchera sur les argumentaires souverainistes recueillis entre l'année 1960 et 1980. Quelques définitions préliminaires sont nécessaires avant la présentation des programmes et de leurs constructions argumentatives. Premièrement, *Le moment politique (1960-1980)*: Il est primordial ici de faire la distinction « le politique » et « la politique ».

« Le politique » fait référence à un lieu qui « transcende les individualités » et qui est en mesure de réguler les rapports sociaux. « La politique », de son côté, représente le lieu du conflit social dans la forme la plus élémentaire. La différence entre les deux conceptions est alors inévitablement le « lieu » où se joue le pouvoir. Cornelius Castoriadis avançait que « le politique » était intrinsèque à toute société, car chacune d'entre elles possède un pouvoir qui a la capacité à sanctionner la pratique sociale³². Si les sociétés qui étaient basées sur le mythe ou la religion plaçaient le pourvoir dans des sphères inatteignables par l'humain, les sociétés modernes qui ont délaissé la religion comme référence régulatrice ont placé le pouvoir dans l'État. Lieu maintenant visible, le pouvoir politique est maintenant susceptible d'être critiqué, par ce qu'il se situe au même niveau que la vie humaine, ceux-ci sont en mesure de le saisir et de débattre entre eux sur les modalités de son utilisation. Par l'entremise de l'État, le pouvoir est « saisissable » et « démystifié ».

« La politique » vient au monde par la maitrise du lieu de pouvoir et par son activité constante dans la Cité. « La politique » est le résultat de l'action humaine en vue de dessiner un horizon politique qui se matérialise par la fonction étatique, institutionnelle et juridique. Autre définition conceptuelle essentielle au premier chapitre nous est offerte par le sociologue Jacques Beauchemin. Beauchemin propose une définition de « l'agir politique » qui :

[...] suppose de pouvoir s'appuyer sur des institutions (État, partis), sur un système juridique qu'on investit de ses intérêts (la Constitution, en l'occurrence) et sur un

22

³² Castoriadis, C. (1988). Pouvoir, politique, autonomie. Revue de métaphysique et de morale, vol. 93(1), p.81-104.

imaginaire politique projectif. Ce projet dépend de l'unité réelle et non pas imaginaire ou fantasmée d'un sujet politique.³³

Le sujet politique permet alors un « agir » sur soi, une opportunité de s'ériger en tant qu'acteur de l'histoire en investissant les lieux de pouvoir.

Zone de transition entre les représentations typiquement religieuses et modernes du monde, la période de 1960-1980 en serait une où l'idéologie moderne de la nation serait, en quelque sorte, un espace tampon entre l'universel et le particulier. Dominique Schnapper écrit ainsi qu'il : « existe en effet une tension entre le principe de la transcendance par le politique et l'idée démocratique de la souveraineté des individus. »³⁴. Les explications de production et de reproduction de la société (québécoise) font appel à un élément de transcendance qui n'est pas du domaine du religieux, mais de la nation. Le pouvoir étant encore au-dessus des têtes des citoyens, mais beaucoup plus près d'une réalité profane que d'une explication divine. Le discours politique, qui cherche à définir les conditions de production de la société et de ses instituions serait une des expressions les plus manifeste de cette dynamique. Ses conditions de production nous renverraient à un espace précis (dans ce cas-ci, celui du Québec). Sans vouloir trop bifurquer de l'objectif premier de ce mémoire, il est possible de lancer une première piste de réponse avec un texte d'Olivier Schwartz où l'auteur aborde ce concept de « dépossession ». En effet ;

Entendons par là [en parlant de la dépossession] le fait qu'une fraction importante des milieux populaires est démunie de tout un ensemble d'éléments de culture qui font partie des instruments symboliques dominants [...]³⁵

Il s'agirait moins d'un déclassement qu'une dépossession des moyens de production culturels dominants. Les Canadiens français de l'époque de *Parti Pris*, selon la lecture que la revue fait de sa population, n'ayant que le hockey, la taverne et la télévision comme seul refuge se verraient en perte de contrôle des moyens de production de la culture légitime. Ces moyens de production étant aux mains des « étrangers » ou de « l'extérieur » comme il en fût mention dans le programme du Rassemblement pour l'indépendance nationale. Le texte de Schwartz est aussi utile pour

³³ Beauchemin, J. (2020). Une démission tranquille, la dépolitisation de l'identité québécoise. Boréal, p.171.

³⁴ Schnapper, D. (1998). La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique. Gallimard, p.455.

³⁵ Schwartz, O. (2011, 13 septembre). Peut-on parler des classes populaires? La Vie des idées, p.16.

appréhender une condition essentielle, soit celle d'une dépendance ou d'assujettissement au niveau économique flanqué d'une vulnérabilité des conditions d'existence. Bien qu'elle se situe au niveau de l'économie, cette vulnérabilité prend également une tournure nationale dans le texte de Chamberland ;

Avant d'être une idéologie politique, le nationalisme est le *sentiment d'une communauté*. Certains attardés s'entêtent à le réduire à une pensée réactionnaire qui mène directement au fascisme. Un tel nationalisme, ils l'oublient, ne peut se développer que dans une nation qui est en position dominante. Rien de tel ici ; le nationalisme québécois est l'expression du ressentiment d'une nation dominée, exploitée.³⁶

Le sentiment de vulnérabilité et de subordination dépasse alors largement la situation matérielle des individus, c'est le sentiment d'être menacé culturellement en tant que groupe qui est source d'inquiétudes (ce qui, nous l'aurons compris, n'exclut absolument pas la conscience d'infériorité économique).

3.1.1 Articulation du concept de classe et nation chez Gilles Bourque

C'est cette adéquation entre subordination matérielle et infériorité nationale que le sociologue Gilles Bourque tente de saisir sociologiquement dans un livre qui a été publié en 1970 ayant comme titre *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840.* En effet, Bourque tente d'étudier les rapports existants entre la question nationale du Québec ainsi que la détermination des classes sociales. Pour Bourque, le cas du Québec est particulier. En effet, si la constitution de bon nombre d'États-nations européens s'est fait d'une assimilation de nations « faibles » par des sociétés « fortes », celui du Québec est un peu plus complexe, car il permet une analyse sociologique des répercussions du colonialisme sur une société colonisée qui avait atteint, au point de départ, un niveau de développement relativement semblable à celui du colonisateur. Ce « nationalisme superposé », pour Bourque, n'est pas étranger aux antagonismes de classe qui frappent toutes les sociétés, y compris le Québec. Son objectif sera alors de :

_

³⁶ Chamberland, P. (1964). Les contradictions de la révolution tranquille. *Parti Pris*, 1(5), p.10.

[...] déceler le rapport qui existe entre la question nationale et celles des classes sociales. Il s'agit de déterminer le caractère et la place qu'il faut accorder dans l'ensemble structural de la situation québécoise.³⁷

Le cadre théorique de Gilles Bourque est somme toute assez typique d'une frange de l'intellectualisme québécois de l'époque ;

L'analyse que nous ferons de cette période de l'histoire du Québec s'insère dans le cadre général du marxisme. À l'intérieur de celui-ci, elle s'appuie surtout sur le courant structuraliste qui s'y est développé depuis quelques années.³⁸

De plus, le sociologue s'inspire des travaux classiques de Marx et Lénine tout en y intégrant des penseurs qui étaient plus contemporains à l'époque tels Althusser et Balibar. Chaque structure représente un élément clé dans la lecture que Gilles Bourque fait de la société québécoise, que cela soit par la structure économique, politique ou idéologique. Même si celles-ci jouissent d'une certaine forme d'autonomie, elles ne peuvent s'analyser comme variables indépendantes les unes des autres. Cette tendance à une lecture bien séparée des structures est contrebalancée par le désir de l'auteur de démontrer la cohérence et la totalisation de ces structures. Non seulement s'agit-il de relations « simples » (où les éléments de chaque structure déterminent les autres et vice versa), mais Bourque fait rentrer l'élément de « surdétermination ». En effet, si les différentes pratiques s'influencent afin de créer une totalité (structure), celle-ci détermine (surdétermine) tous les éléments qui la composent. Ce qui n'est pas sans rappeler le rapport entre infrastructure et superstructure chez Marx. Cette diversité de relations donne alors, à la totalité des structures, une dynamique qui lui est propre et qui peut, pousser jusqu'au bout, mener à des contradictions internes, à l'éclatement de certaines de ces structures et à une apparition de nouveaux éléments capables de renverser les caractéristiques dominantes. L'approche de Bourque se situe donc au niveau d'une certaine diachronie des structures et non dans la dynamique même des celles-ci. Évidemment, chaque structure possède une façon de s'opérationnaliser qui lui est propre, mais cette même dynamique s'inscrit dans une suite d'évènements qui tend à la nier. En des termes plus concis, il est important de considérer les œuvres idéologiques et culturelles en relation avec les phénomènes socio-économiques. Si des auteurs classiques comme Weber plaçaient le développement du

³⁷ Bourque, G. (1970). Classes Sociales et Question nationale au Québec, 1760-1840. Éditions Pari Pris, p.11.

³⁸ *Ibid.*, p.13.

capitalisme comme étant la résultante de l'éthique protestante³⁹, Gilles Bourque avance que les structures économiques peuvent également être la résultante d'organisations idéologiques (ce qui est encore une fois la thèse du marxisme).

Bourque ne veut pas réduire les classes sociales, dans son analyse, qu'à des caractéristiques indicatives telles que la profession, le salaire ou le niveau de vie. Effectivement, toujours en assumant clairement son approche marxiste, l'analyse du sociologue québécois tentera de déterminer les classes en fonction du rôle de leur position dans la structure économique à l'aide de leur place dans le rapport de production des biens ainsi que dans la circulation et la distribution de ceux-ci. En d'autres mots, c'est le rôle que l'humain joue dans le rapport de production qui détermine sa classe. Toutefois, il ne suffit pas de se limiter à ce qui vient tout juste d'être énoncé. En effet, le phénomène de classes sociales ainsi que leur articulation sont, à différents niveaux, également influencés par les structures politiques et idéologiques, même si en dernière instance, c'est bel et bien la structure économique qui est l'élément fondamental de l'analyse. Pour l'auteur, la classe qui est en position de force au niveau économique va tenter par tous les moyens de garder cette relation de pouvoir en investissant et en prenant contrôle des moyens de production politiques et culturels. Cette vision se repose alors sur une vision antagoniste des rapports sociaux et sur l'inévitable lutte des classes qui en résulte. La lutte n'advient, par contre, qu'au moment où la classe dominée prend conscience de sa situation de subordination en constatant que leurs intérêts vont à l'encontre de celle qui est en position de pouvoir. Un bel exemple de cette prise de conscience se retrouve dans le programme de 1966 du RIN;

En effet, le Québec n'est pas autre chose, à l'heure actuelle qu'un vaste réservoir de ressources naturelles et de main d'œuvre dans lesquelles l'étranger vient puiser pour son profit. Nous sommes exploités PAR et POUR les autres.⁴⁰

Ici réside la thèse du québécois comme figure du colonisé qui, en raison du colonialisme anglais, est aliéné à sa propre condition de dominé. La « figure de l'autre » est encore une fois bien présente dans la lecture que le Rassemblement pour l'indépendance nationale fait de la situation politique

 39 Weber, M. (1981). L'éthique Protestante et L'esprit Du Capitalisme. Plon.

⁴⁰ Le Québec de demain, programme du RIN. *L'indépendance*, 15 mars 1966, Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.1.

et sociale au Québec. Le « nous québécois » est bien identifié ; majoritairement francophone et prolétaire, tandis que « les autres » sont les bourgeois et possédants majoritairement de langue anglaise, qu'ils viennent du Canada ou des États-Unis. Cette lecture du sujet québécois était très présente dans plusieurs écrits universitaires et intellectuels au cours des années 1960 et 1970.

Pour ce qui en est de la vision de la nation chez Gilles Bourque, il faut rappeler que son objectif est d'établir les rapports existants entre le fait national québécois et la détermination des classes au Québec. Effectivement, pour beaucoup d'auteurs marxistes de l'époque, il était inconcevable d'établir toute forme d'importance à l'influence du fait national à celui des déterminations et des rapports de classe. Toutefois; « Notre perspective rejette le caractère de transcendance de la nation sur la détermination des classes. »⁴¹. Pour l'auteur, ce type de lecture nationale tend à nier les luttes de classes qui se situent à l'intérieur de la nation. Il reste cependant à analyser sociologiquement la dialectique qui s'opère entre le phénomène de classe et la question nationale. Si des auteurs comme Berque, Memmi, Gorz et Fanon ont mis en lumière la façon dont l'impérialisme colonial s'attaque aux structures politiques, économiques et culturelles de groupes sociaux en position d'infériorité, aucun auteur ne s'était lancé dans des études systématiques tentant de prouver les répercussions de ces facteurs sur les différents rapports de classes. Il n'était pas possible de trouver plus d'études sur le phénomène de « superposition nationale », qui lors de la création des divers États-nations en Europe, a mené à l'engloutissement des « petites nations » par les plus « grosses » dans un effort d'unification politique, économique et par la bande, culturelle. Mentionnons cependant qu' : « Une première tentative de conciliation de cette dichotomie du national et du social a été faite dans la théorie de la classe ethnique par Jacques Dofny et Marcel Rioux. »42. Pour Gilles Bourque, il s'agit alors d'inscrire dans la réalité de l'époque étudiée (1760-1840) le rapport entre deux structures sociales antagonistes (canadienne-française et canadienne-anglaise) articulées à partir de classes diversifiées.

À la suite de l'établissement de l'approche général de Gilles Bourque ainsi qu'à sa conception du rôle des classes sociales et de la nation dans son analyse de la société québécoise, Bourque propose trois hypothèses générales. La première hypothèse, qui peut sembler évidente à la suite des

⁴¹ Bourque, G. (1970). Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840. Éditions Parti Pris, p.19-20.

⁴² *Ibid.*, p.22.

dernières pages, est celle qu'il y existe un rapport entre la détermination des classes sociales ainsi que la question nationale et que ce lien doit être trouvé au sein de la réalité structurelle et historique du Québec. Ce serait alors à la suite de bouleversements politiques et économiques que la colonie s'est subdivisée en deux classes caractérisées par leur appartenance ethnique. C'est à travers les rapports antagonistes entre ces groupes que deux identités nationales distinctes vont s'ériger. La seconde hypothèse est que, même s'il se développe un antagonisme national, celui-ci n'empêche point les luttes de classes à l'intérieur des groupes nationaux. C'est alors la vision du national comme entité transcendantale camouflant les dynamiques de classes qu'il faut évacuer selon Bourque. Si les classes de chaque nation sont amenées à faire une lutte nationale, celle-ci ne supprime pas moins les combats entre les différentes classes antagonistes du même regroupement national. Pour Bourque, chaque classe semble vouloir s'imposer dans sa nation avant de s'imposer comme nation en entier. « Nous formulons enfin l'hypothèse que l'appartenance à une classe déterminée n'est pas le résultat immédiat et mécanique de l'origine ethnique. » 43. Certains individus peuvent alors franchir les barrières de leur ethnicité pour appartenir à une classe économiquement différente de la majorité nationale. Le rapport classe-nation se crée alors au niveau de la structure (ce qui renvoie à la première hypothèse). C'est la situation structurelle globale qui produit l'avènement de deux classes qui lient la grande majorité d'une nation à une classe particulière et vice versa, sans empêcher des exceptions de cas, bien évidemment.

En conclusion de son livre, Bourque fait mention que :

L'étude de cette période extrêmement riche nous conduit donc à la reconnaissance de trois facteurs de détermination de l'histoire du Québec depuis 1760 : lutte des classes, lutte de sociétés superposées, colonialisme. Ces trois éléments, comme nous l'avons constaté, résultent d'une multitude de rapports intrastructuraux et interstructuraux parmi lesquels la structure économique exerce le plus d'influence.⁴⁴

Nul besoin, dans la rédaction de ce travail, de rentrer en détail dans les exemples que Gilles Bourque fait ressortir de l'histoire afin de démontrer la validité de ses hypothèses et conclusions. Il est simplement important de rappeler qu'au fil de ses écrits, Bourque conclue qu'une nation peut être considérée comme un ensemble structurel de classes qui aurait la tendance de soutenir une

28

_

⁴³ Bourque, G. (1970). Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840. Éditions Pari Pris, p.34.

⁴⁴ *Ibid.*, p.323.

certaine cohérence à travers ses propres antagonismes de classes. Pour lui, il y a une certaine propension à la lutte quand l'ensemble des structures économiques, politiques et sociales d'une nation sont remises en question. Dans le cas échéant, c'est la structure même du Québec (comme entité politique subordonnée à celle du Canada) qui déclenche l'esprit de lutte chez le RIN. Dans le programme du RIN, il est mentionné que :

Le gouvernement du Québec cesse alors d'être un gouvernement provincial, pour devenir un gouvernement national, un véritable gouvernement doté de tous les pouvoirs... Cela c'est l'indépendance politique du Québec vers sa totale libération. 45

Le facteur national est, d'une certaine manière, activé au moment où s'introduit dans l'histoire un moment perturbateur, comme le colonialisme, menaçant le champ des possibilités collectives d'un groupe en particulier. C'est l'impossibilité d'une majorité de membres d'une même nation d'accéder à un niveau structurel supérieur, et par de fait même, de subir la domination d'un groupe dans lequel ils ne se reconnaissent pas, que l'insurrection peut se produire à l'échelle nationale. Finalement ;

L'histoire du Québec est ainsi le lieu d'une lutte de classe « simple » (lutte bourgeoisie-marchande, petite-bourgeoisie), d'une lutte de classe à l'intérieur de chaque structure sociale nationale (petite-bourgeoisie professionnelle – aristocratie cléricale; bourgeoisie marchande – administrateurs et militaires), d'une lutte opposant deux sociétés (nations canadienne-française et canadienne-anglaise) ainsi que d'un phénomène de colonisation (celle de l'Angleterre). Cet ensemble de rapports intra et interstructuraux tisse l'infériorisation des Québécois français. 46

3.1.2 L'apport de Marcel Rioux

Nul besoin de forcer le dialogue entre le concept de « conscience ethnique et conscience de classe » de Marcel Rioux et l'ouvrage de Gilles Bourque. Effectivement, il a été mentionné que Bourque, dans l'introduction de son livre, avait fait écho à un article collaboratif de Jacques Dofny et de Marcel Rioux publié dans la *Revue française de sociologie* comme étant une des premières tentatives d'articuler le social et le national au sein de l'univers des sciences sociales au Québec. L'article que Marcel Rioux a publié dans la revue *Recherches sociographiques* traitant du concept

_

⁴⁵ Le Québec de demain, programme du RIN. *L'indépendance*, 15 mars 1966, Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.3.

⁴⁶ Bourque, G. (1970). Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840. Éditions Pari Pris, p.340.

de conscience de classe et conscience ethnique qu'il avait auparavant avancé avec Dofny, est utile afin de mettre en lumière la jonction que Dofny et Rioux ont tenté de faire entre la classe et la question nationale. Tout d'abord, Rioux écrit que la spécificité du problème des classes sociales au Québec, quand nous voulons la comprendre sous la forme d'une « conscience », est que la société québécoise est emboîtée dans deux ensembles qui sont plus grands ; le Canada et les États-Unis. Comprendre sociologiquement le Québec sous la loupe des classes sociales peut alors s'avérer compliqué en sachant que celui-ci est imbriqué dans le tout canadien et qu'il subit grandement l'influence des États-Unis et de son système de valeurs à la Nord-Américaine. L'idée d'une spécificité du cas québécois qui prendrait la forme d'une superposition ou juxtaposition d'une société de culture anglaise sur une autre qui est majoritairement française est également présente sous la figure du « nationalisme superposé » chez Bourque. Pour revenir à l'influence que la société industrielle américaine et canadienne a eue dans la transformation de la communauté québécoise, Guy Rocher écrivait à ce sujet ;

« Nous formulons... l'hypothèse que le Canada français du XIXe siècle a vécu, en matière de classe sociale, dans une mentalité de type féodal, c'est-à-dire que l'on reconnaissait et acceptait une hiérarchie établie, relativement stable et définitive. C'est cette mentalité qu'est venue bouleverser l'industrialisation en modifiant à la fois l'état de fait et l'état des esprits. »⁴⁷

Pour Rioux, le Québec est en quelque sorte pris entre deux consciences qui sont en concurrence les unes avec les autres. La première « autochtone », qui fait appel à une culture ancrée dans la tradition. La deuxième « économique », grandement influencée par l'idéal de succès monétaire promu par la société industrielle et capitaliste nord-américaine. L'auteur avance par la suite que c'est l'interaction entre ces deux types de conscience qui peut servir à la compréhension de l'histoire du Québec. Selon la conjoncture historique, un certain type de conscience va s'activer plus que l'autre et vice versa. Cependant ; « Dofny et moi avions tendance à dire que la conscience ethnique avait prévalu au cours de l'histoire, empêchant la conscience de classe de se former et la masquant quand elle avait tendance à apparaître. »⁴⁸. La classe ethnique canadienne-française se

.

⁴⁷ Rocher, G. (1962). Les recherches sur les occupations et la stratification sociale. *Recherches sociographiques*, *3*(1-2), p.183-184.

⁴⁸Rioux, M. (1965). Conscience ethnique et conscience de classe au Québec. *Recherches sociographiques*, 6(1), p.5.

caractérise par la « résistance à la société globale », ou l'ambitieuse entreprise culturelle et industrielle des États-Unis, et par « l'incompatibilité radicale entre les deux classes aux structurations poussées » soit les « nationalismes superposés » du Canada anglais et français. À travers plusieurs éléments de perturbation sociale, c'est la conscience ethnique qui a prévalu dans la façon dont les Québécois se sont mobilisés en tant que communauté. Que l'on pense à Riel, la guerre des Boers, la conscription de 1918, la crise économique des années 1930, etc. En effet, même pendant la situation de crise économique qui a éveillé bien des consciences sur le dangereux jeu du capitalisme et de l'effet pervers qu'il peut avoir sur les classes ouvrières, c'est encore une fois la conscience de classe ethnique qui a prévalu au Québec. Effectivement ;

Si la structure sociale du Canada français s'est différenciée à peu près autant que celle du Canada anglais, son système de valeurs, sa culture sont longtemps restés beaucoup plus homogènes. C'est ce fait qui a retardé la prise de conscience des classes sociales et plus spécialement celle de la classe ouvrière.⁴⁹

Il est possible de remarquer ici la fameuse idée de « décalage » de la société canadienne-française entre la représentation idéologique qu'elle se fait d'elle-même ainsi que la concrétude de ses conditions matérielles d'existence.

Ce n'est donc que vers les années 1960 que le Québec, aidé par une montée de son urbanisation, a commencé à se définir comme une société industrielle même si le processus avait été amorcé depuis longtemps déjà. C'est alors grâce à deux éléments concomitants du début des années 1960 (baisse drastique de la pratique du religieux ainsi que l'urbanisation) qu'il a été possible de voir apparaître les véritables conditions de la naissance d'une prise de conscience de classe au Québec. De plus, cette conscience de classe, grandement pensée sous les idées du socialisme, est médiatisée par la conscience nationale. La théorie de Dofny et Rioux reste encore juste selon le sociologue. En effet, cette nouvelle conscience de classe prend des formes qui sont aussi nouvelles comme ;

[...] la désaffiliation d'un grand nombre de syndicats ouvriers de la centrale F.T.Q. et leur passe à la C.S.N., la marche sur Québec des habitants, le raidissement de la

_

⁴⁹ *Ibid.*, p.6.

bourgeoisie québécoise devant les réclamations des syndiqués, la syndicalisation croissante des cadres, le syndicalisme étudiant [...]⁵⁰

L'apparition de manifestations à caractère socialiste de plus en plus grandissante indique, selon Marcel Rioux, un signe éloquent d'une conscience de classe de plus en plus manifeste. Si pendant longtemps la conscience ethnique de certains groupes a, d'une certaine façon, caché la conscience de classe au Québec, la participation d'autres couches de la population à la conscience nationale a développé du même coup une conscience de classe plus musclée. Effectivement, du moment où les couches (moyennes élevées) de la population tentent de s'approprier l'État « neuf » du Québec créé par la Révolution tranquille, les autres développent également une vision de l'État de et la nation. Il y a alors, pour Rioux, une réciprocité dialectique entre classe et nation. « Comme nous sommes dans une période chaude de l'histoire du Québec, il n'est pas impossible que les contestations ethniques et sociales ne soient pas en train de s'imbriquer et de s'activer réciproquement. »⁵¹.

3.1.3 Les idéologies

Dans la section portant sur « le rapport à l'autre et la lutte des classes », Schwartz⁵² faisait la distinction entre « dépossession » et « déclassement ». Les deux concepts faisant référence à une situation de subordination d'un groupe face à un autre, mais ayant un chemin différent. Si le « déclassement » représente une « chute » d'une classe sociale vers les couches inférieures de sa collectivité, le concept de « dépossession » fait référence à une impossibilité d'un groupe particulier d'avoir accès aux moyens de production de la culture légitime. Pour Schwartz, cette subalternité pouvait également se faire ressentir dans les rapports politiques et sociaux. Si cette dite subalternité, dans ce cas-ci nationale (donc se situant au niveau des idéologies) qui peut se faire ressentir dans les rapports politiques et sociaux ne serait-elle pas ainsi ressentie parce que la pensée (ou les idées) ne se situent jamais bien loin de la concrétude des rapports sociétaux ? C'est ce que Nicole Ramognino va avancer dans *De l'idéologie à la cognition sociale rupture et/ou révisions*. En effet ;

⁵⁰ Rioux, M. (1965). Conscience ethnique et conscience de classe au Québec. *Recherches sociographiques*, *6*(1), p.11.

⁵¹ Loc. cit.

⁵² Schwartz, O. (2011, 13 septembre). Peut-on parler des classes populaires ? La Vie des idées.

Ces deux notions ou concepts [idéologie et cognition] prennent place dans des ontologies qui, toutes, distinguent le réel de la pensée, comme si cette dernière était hors du réel social, oubliant par là même phylogenèse et sociogenèse du monde humain.⁵³

Pour l'auteure, cela serait une erreur de créer une séparation franche entre les représentations idéologiques ainsi que le vécu, l'un dépend de l'autre et *vice versa*. C'est cette dialectique qui est, en quelque sorte, le fondement même de cette section. En effet, l'objectif pour plusieurs des auteurs vus jusqu'à présent est de trouver une manière d'ancrer la représentation que les Québécois font d'eux-mêmes dans leur condition de vie concrète. Bref, quand les idées avancées par la revue Parti Pris sont présentées au lecteur, cela serait une erreur d'en faire l'éventail comme si ces idées seraient des épiphénomènes détachés de leurs « conditions de production », en va de même pour l'action politique du RIN. Quand un auteur prend la parole, c'est tout son univers qui parle et non seulement son individualité. C'est son monde de relations qui produit sa parole.

En quelque sorte, le *social* n'est peut-être pas seulement un effet des réalisations individuelles intentionnelles, mais il s'inscrit dans des matérialités ou dans des existants qui peuvent, certes, être référés à la rationalité de l'acteur et de son action, mais qui peuvent aussi renvoyer à d'autres entités, et par là même à d'autres déterminations.⁵⁴

Dans *l'Économie comme forme sociale de connaissance*, le sociologue québécois Gilles Houle aborde également une lecture qui se rapproche de celle de Nicole Ramognino. Effectivement, pour Houle les catégories de pensée sont parties prenantes de l'expérience. Les représentations sont alors la représentation et la construction du monde spécifique dans laquelle elles évoluent. « Ni reflet, vrai ou faux, pas plus qu'occultation ou aliénation, ces catégories définissent la relativité de toute société, réelle et idéelle, qu'il s'agit dès lors d'expliquer, d'une réalité qu'on ne saurait réduire à un système symbolique, pas plus qu'on ne saurait réduire ce système à une pure *réalité* qui en serait

33

⁵³Ramognino, N. et Vergès. (dir.). (2005). *Sociologie et cognition sociale*. Publications de l'Université de Provence, P.201.

⁵⁴ *Ibid.*, p.207.

l'étalon-mesure en quelque sorte. »⁵⁵. Les catégories de pensée sont alors le reflet d'une réalité autant qu'ils proposent, à travers le langage, la proposition d'un monde à créer.

Tel est l'intérêt de scruter et de relever l'argumentaire des partis indépendantistes au Québec, les nombreux programmes et plateformes politiques sont riches pour l'analyse sociologique en euxmêmes, mais parce que toute production politique relève de l'idéologie, toutes forme et ampleur confondues, ceux-ci sont intrinsèquement reliés à leur condition d'existence, donc du monde dans lequel les diverses productions politiques ont été conçues.

3.2 Le RIN et son programme de 1966

Connu comme le « premier parti indépendantiste québécois », le RIN n'en était pas un à sa fondation. C'est pendant l'été de 1960 que le Rassemblement pour l'indépendance nationale voit le jour, non pas comme parti politique, mais comme mouvement visant la promotion et l'indépendance du Québec. Bon nombre des premiers membres du RIN ont quitté leurs organisations respectives voyant que le projet indépendantiste se rapprochait trop d'un idéal social économique précis. Une des figures les plus connues est sans doute celle d'André d'Allemagne qui quitta l'Alliance Laurentienne (campée trop à droite) et refusera de se diriger vers des organisations telles que l'Action socialiste pour l'indépendance du Québec (ASIQ), qui elle, se situe bien entendu à gauche de l'échiquier politique. La posture d'Allemagne aurait probablement trouvé écho chez l'ancien chef du Parti québécois, Bernard Landry, qui avait la réputation de dire que : « L'indépendance en soi n'est ni à gauche, ni à droite, elle est en avant. »⁵⁶. Malgré les efforts des premiers membres du RIN, c'est lors d'un congrès en 1964 que leurs membres votent en faveur d'une mutation du mouvement en parti politique officiel. C'est également lors de la même année que Pierre Bourgault, figure emblématique de la courte histoire du RIN, devient le chef officiel du parti. Le parti présente alors 73 candidats à l'élection de 1966 en récoltant 129 054 voix ⁵⁷, soit 5.6%

⁵⁵ Houle, G. (1987). L'économie comme forme sociale de connaissance. *Sociologie du Sud-Est*, 51-54, p.247.

⁵⁶ Le cercle des ami(e)s de Bernard Landry. (2020, 22 octobre). *Témoignages des ami(e)s de Bernard Landry*. <u>https://www.amisbernardlandry.quebec/a-propos-de-bernard/temoignages/11-citations/7-l-independance-en-soi-nest-ni-a-gauche-ni-a-droite-elle-est-en-avant</u>

⁵⁷ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

du vote populaire, 7.8% si nous tenons seulement en considération les 73 circonscriptions dans lesquelles le RIN était représenté. Étant un parti politique, autrefois mouvement populaire, ayant comme assise une idée jeune et révolutionnaire pour l'époque, comme celle de l'indépendance politique du Québec, mélangé au contexte politique de la fin des années soixante, le RIN va vivre des chamboulements qui vont à jamais influencer le destin de son organisation. Et pour cause ;

Les lendemains du scrutin auraient pu être marqués par un désir de se retrousser les manches, de consolider les acquis, de continuer à se crédibiliser comme formation électorale, mais les évènements en décident autrement. Les disputes intra-RIN reprennent de plus belle avec la fraction à gauche, menée par Andrée Ferretti, qui tempête contre l'équipe dirigeante autour de Bourgault. Par ailleurs et surtout, le « Vive le Québec libre ! » du général de Gaulle, le 24 juillet 1967, et le départ fracassant de René Lévesque du Parti libéral quelques mois plus tard, changent la donne politique.⁵⁸

C'est ainsi que l'histoire du RIN arrivera bientôt à sa fin. Avec le parti déchiré en deux et la nouvelle place qu'occupe le Mouvement souveraineté-association (MSA) fondé par René Lévesque, c'est près de l'été 1968 que le Parti québécois (PQ) verra le jour. Le RIN se résignera à se saborder afin de joindre l'équipe du PQ et son chef René Lévesque.

La structure du programme du RIN de 1966 diffère légèrement de celle des programmes du PQ qui seront à l'étude plus tard dans le mémoire. Si les programmes du Parti québécois sont structurés de la façon suivante : Mot d'introduction, chapitre (ou section), titre, sous-titre, etc. Celui du RIN s'apparente plutôt à une déclaration de principes ou à une plateforme divisée en deux parties. Les deux premières pages font office de « programme » tandis que les deux dernières portent sur la vision du RIN pour un « Québec de demain ».

Gros titres, images, utilisation de phrases complètes en majuscule. Le programme du RIN semble opter pour une forme qui vise à capter l'attention du lecteur avec une formule accrocheuse. À cause de son nombre limité de pages et parce qu'il n'y a pas de section portant exclusivement sur la souveraineté du Québec, la compilation d'argument s'est faite dans l'entièreté des quatre pages du

⁵⁸ Gélinas, X. (2017). Compte rendu de [Cardinal, Claude, *Une histoire du RIN*, Montréal, VLB éditeur, 2015, 504 pages]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 70(3), p.94. https://doi.org/10.7202/1039523ar

programme, bien que la majorité des arguments se situent dans la deuxième section « Le RIN vous propose le Québec de demain... ».

Au niveau de la compilation d'arguments, nous avons relevé (3) arguments faisant référence à un raisonnement déductif (S1), (7) à l'argument de responsabilité (S2), (4) arguments se sont retrouvés sous (S3) (argument de nécessité) et (1) seul de type raisonnement analogique (S4) pour un total de (15) arguments. Il est possible de remarquer que la catégorie avec la plus grande représentation est S2 avec 46,67% des arguments. Pour la donnée la plus faible, on y retrouve la variable S4 avec un seul argument, soit un maigre 6,67% des données compilées dans le programme du RIN.

3.2.1 Situation normale et internationalisme

Dès les premiers passages relevés dans notre collecte d'arguments, il est possible d'apercevoir ceci : « Une fois indépendant, le Québec se trouve donc dans une situation normale, celle des autres pays du monde, et les Québécois deviennent libres de faire ce qu'ils veulent chez eux. »⁵⁹. Ce qui retient l'attention ici est l'utilisation de l'argument de la « normalité ». En effet, il avait été suggéré que la catégorie passage de « peuple à « peuple normal » se retrouverait dans le moment démocratico-juridique (1981-1994). Force est de constater que cette particularité du discours argumentatif souverainiste se retrouvait dès le début de la politisation moderne de la souveraineté du Québec, du moins, dès le commencement de la période à l'étude. Tout aurait laissé croire qu'un discours fortement teinté de l'anticolonialisme n'aurait pas nécessairement eu comme objectif d'atteindre une « normalité », mais de la dépasser. Ou du moins, d'en créer une nouvelle, dans ce cas-ci québécoise. « Nous ne nous battons contre personne mais pour nous. Nous visons à placer les Canadiens français dans une situation normale comme le sont tous les peuples indépendants du monde. »⁶⁰. L'appel à la « normalité » est également présent dans une autre section du programme. En effet, nous pouvons y lire que :

Le R.I.N. réclamera le Labrador qui lui revient. PERSONNE AU QUÉBEC LIBRE NE SERA INJUSTEMENT TRAITÉ. QUELLES QUE SOIENT SA LANGUE, SA RACE, SA RELIGION. (Même si le réseau d'écoles et d'universités publiques, comme

⁵⁹ Le Québec de demain, programme du RIN. (1966, 15 mars). *L'indépendance*. Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.1.

⁶⁰ *Ibid.*, p.4.

dans n'importe quel autre pays normal du monde, sera exclusivement français, rien ni personne n'empêchera les citoyens d'autre culture d'ouvrir et de financer eux-mêmes leurs écoles et de parler la langue qu'ils veulent chez eux.) ⁶¹

En accédant à l'indépendance, le débat linguistique serait beaucoup moins polarisant. En effet, il en va généralement de soi qu'un pays indépendant ne possédant qu'une seule langue officielle (dans le cas du Québec il s'agirait du français) celle-ci soit représentée et enseignée exclusivement dans son système d'éducation publique. Notons également la sensibilité qui est démontrée ici par le RIN quant au rôle réservé aux minorités culturelles. Pour le parti il est important (et l'utilisation des majuscules peut en témoigner) que l'affirmation des droits inaliénables des francophones en sol québécois ne doive pas servir de justification aux personnes au pouvoir de traiter injustement les autres groupes culturels qui se retrouvent en position de minorité au Québec. L'objectif de l'accession à l'indépendance serait non seulement de créer un État indépendant où les droits des francophones seraient préservés, mais de participer au grand concert des nations, au même titre que les autres nations indépendantes :

Le processus historique est le même pour tous les peuples : dépendance – indépendance – interdépendance. Nous sommes aujourd'hui **dépendants** d'Ottawa. Nous deviendrons bientôt **indépendants**. Puis, immédiatement, nous pourrons assurer notre **interdépendance** avec les autres peuples. [...] L'interdépendance est le principe premier de tout véritable internationalisme. Nous y avons droit comme tous les autres peuples. ⁶²

Le sociologue Fernand Dumont a mentionné à plusieurs reprises que le point de départ de ses convictions souverainistes partait de l'international. Avec la mondialisation grandissante, il est de plus en plus essentiel que toutes les voix se fassent entendre. Moins qu'il y a de voix à la table de négociation de l'ONU, par exemple, moins pouvons-nous prétendre à une vraie discussion internationale. Chaque nation apporte une richesse et un point de vue sur le monde qui retient une richesse inestimable et ce n'est qu'en ayant une voix comme État indépendant que les nations peuvent le faire. C'était le cas dans les années 1960 et c'est encore le cas aujourd'hui. Même si l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé un « statut d'État non membre observateur » le

⁶¹ Le Québec de demain, programme du RIN. (1966, 15 mars). *L'indépendance*. Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.3.

⁶² *Ibid.*, p.4.

29 novembre 2012⁶³ à la Palestine, il est relativement facile de faire le constat du faible poids politique d'une telle mesure, qui n'a que la symbolique comme relative puissance. D'autres arguments du RIN font écho au principe de prendre l'international comme point d'appui à l'ultime objectif de tout nationalisme qui ne possède pas encore d'État souverain, l'indépendance. En effet, il est mentionné que ;

La constitution canadienne interdit au Québec d'avoir de véritables relations internationales autant sur le plan politique que sur le plan commercial ou culturel. Seule l'indépendance nous permettra de nous ouvrir sur le reste du monde.⁶⁴

; « [En parlant d'entamer un dialogue avec les autres nations du monde] **Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui**. Toutes les relations internationales passent par Ottawa et servent les intérêts d'Ottawa. »⁶⁵ ; « Nous n'avons d'ambassades nulle part et aucune nation ne peut signer de traités avec nous sans passer par Ottawa. »⁶⁶ ; « Nous ne pouvons vivre seuls et isolés, cela est évident. Or la Confédération nous force à vivre seuls et isolés. »⁶⁷. L'indépendance est alors véhiculée comme un appel à l'internationalisme, à l'ouverture et le dialogue avec le monde. D'une manière qui peut sembler un brin contradictoire, c'est à cause d'un groupe qui est en position de domination et d'extériorité au « nous québécois », donc un *autre*, que les Québécois sont dans l'impossibilité de participer pleinement au façonnement du monde. Il faudrait alors, suivant cette logique argumentative, créer des nouvelles frontières pour pouvoir dépasser les autres. C'est ici un des plus grands défis du discours souverainiste, qui est celui de convaincre les électeurs que ce qui peut apparaître comme une contradiction dans les termes est en fait une condition *sine qua non* de l'international : « Aujourd'hui, le Québec n'est qu'une [réserve] pour Canadiens français à l'intérieur de la Confédération. L'indépendance nous permettra d'abattre les frontières. »⁶⁸. Une

⁻

⁶³ Nations unies. *Histoire de la question de Palestine*. <u>https://www.un.org/unispal/fr/histoire-de-la-question-de-palestine</u>

⁶⁴ Le Québec de demain, programme du RIN. (1966, 15 mars). *L'indépendance*. Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.4.

⁶⁵ Loc. cit.

⁶⁶ Loc. cit.

⁶⁷ Loc. cit.

⁶⁸ Le Québec de demain, programme du RIN. (1966, 15 mars). *L'indépendance*. Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.4.

autre manière d'amener les bienfaits de futures relations internationales peut s'exprimer par un appel à la « maturité » du peuple québécois ;

C'est lorsque nous aurons acquis tous les pouvoirs d'une nation adulte et responsable que nous pourrons engager le dialogue, d'égal à égal avec toutes les nations du monde avec lesquelles nous aurons intérêt à communiquer.⁶⁹

Cet appel au passage à la vie adulte, restera présent dans le discours indépendantiste québécois pendant plusieurs années après la courte existence du RIN. Il peut également constituer la suite logique du « peuple normal ». Effectivement, il est normal, pour un être humain (et il est permis d'avancer qu'il en va de même pour les nations, si on adopte ce principe de l'argumentaire souverainiste), de passer par plusieurs stades de développement. On passe grossièrement, de bébé à enfant, pour ensuite passer de l'adolescence à l'âge adulte. « Normalement », chaque être humain y passe, à des moments de leur histoire qui divergent et pas seulement dans les meilleures conditions, mais tout le monde doit y passer un jour ou l'autre. Cela serait donc, suivant la métaphore, le cas du Québec. Même si c'est insécurisant, le Québec doit faire le saut dans le monde adulte. Hypothétiquement, cela serait en quelque sorte « inévitable », « normal ». En effet ;

« Si le Québec devenait indépendant demain matin, il serait le neuvième plus grand pays au monde, du point de vue géographique. Avec ses cinq millions et demi d'habitants, il viendrait au cinquante-sixième rang, de par sa population. Le Québec est donc un bien plus grand pays qu'on l'imagine communément. » 70

Toujours suivant l'exemple de la vie adulte, ce type de comparaison a l'intention de faire réaliser au lecteur que le Québec est « assez grand » pour ne pas avoir à rougir de l'allure des autres pays indépendants.

3.2.2 Rapport à l'autre et lutte des classes

Le programme du RIN propose un rapport à *l'autre* qui lui est particulier. Pour l'observer, il suffit de se concentrer sur les *arguments de responsabilité* (S2). En effet, ce type d'argumentaire, ayant comme principe la démonstration que le fédéralisme canadien est la cause du sous-développement

-

⁶⁹ Loc. cit.

⁷⁰ Loc. cit.

du Québec, permet de constater la façon avec laquelle les militants du Rassemblement pour l'indépendance nationale concevaient leur rapport à ceux qui n'étaient pas partie prenante de leur groupe. Le premier argument relevé dans la section « S2 » du programme en est un bon exemple :

À notre époque, les pays qui ont de riches ressources naturelles peuvent accéder à un niveau de vie élevé. Ce serait le cas du Québec... si notre industrie minière et forestière n'était pas dans sa presque totalité contrôlée par des étrangers et dirigée de l'extérieur. ⁷¹

Dans la même veine, il est intéressant d'observer un autre passage du programme :

CE QUE LE R.I.N. VOUS PROPOSE, C'EST: L'INDÉPENDANCE POLITIQUE, LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE, L'UNILINGUISME FRANÇAIS, LA CULTURE ET LE BIEN-ÊTRE À LA PORTÉE DE TOUS, ET LA SAUVEGARDE DE TOUTES LES LIBERTÉS DE L'INDIVIDU, AU SEIN D'UN PEUPLE ENFIN LIBÉRÉ DE LA DOMINATION ÉTRANGÈRE 72

Ce qui peut sauter aux yeux du lecteur dans les deux arguments précédents (outre l'utilisation marquée de lettres majuscules dans la deuxième citation), est la manière avec laquelle il est stipulé clairement et sans équivoque que la situation défavorable des Québécois est en partie la résultante d'une « dépossession ».

C'est par l'idée d'une nation en perte de ses propres moyens de production, ou du moins de la valeur de ceux-ci, qu'il est pertinent de faire entrer la revue Parti Pris dans l'analyse. Effectivement, Parti Pris fût une revue politique et culturelle fondée en 1963 par André Major, Paul Chamberland, Pierre Maheu, Jean-Marc Piotte et André Brochu, les idées de la revue ont joué un rôle important durant les premiers balbutiements d'un nouveau Québec proposé par le début de l'époque que l'on appelle « Révolution tranquille ». Bien des collaborateurs de Parti Pris étaient membres du RIN ou militaient pour lui, avec Pierre Bourgault comme figure la plus connue. Dans le cinquième numéro de la revue parue en février 1964, il est possible de lire dans l'éditorial, parlant de la situation de chômage en Beauce suite à la fermeture des mines ; « Encore une fois, le profit de quelques-uns prévaut sur les hommes. Mais les classes exploitées ont aussi leur exil : le hockey, la taverne et la

-

⁷¹ Le Québec de demain, programme du RIN. (1966, 15 mars). *L'indépendance*. Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.2.

⁷² *Ibid.*, p.3.

télévision. »73. Si nous déplaçons notre regard quelques lignes plus loin dans l'article de Parti Pris, nous pouvons y lire également que ;

La petite élite de profiteurs au pouvoir voudrait nous faire croire que nous sommes des leurs [...] Eh bien! non, nous ne sommes pas des vôtres, et nous serons de plus en plus nombreux à le reconnaître : nous sommes déclassés [...]⁷⁴

Ce passage retient l'attention, car l'idée d'un « déclassement » y est présente, tout comme dans les derniers arguments relevés du programme de 1966 du RIN. Le concept de « déclassement » est utilisé par la revue, mais serait-il plus adéquat de parler de « dépossession » ? Pour Vincent Goulet dans Médias et classes populaires, la place que les acteurs sociaux occupent dans le procès de production le signe le plus manifeste de l'appartenance de classe. Suivant cette définition, Goulet a effectué quelques entretiens avec des résidents de HLM en banlieue de Bordeaux qui forment un type de population qui est souvent perçu, dans le sens commun scientifique, comme étant « déclassés », c'est-à-dire d'avoir fait une « chute » d'une classe dite « moyenne » à une autre qui serait « inférieure ». Vincent Goulet remarque toutefois que :

Les individus rencontrés durant notre enquête appartenaient déjà aux milieux populaires et durant les entretiens que nous avons menés, c'est plutôt l'expression d'un espoir déçu de mobilité sociale ascendante qui domine - et non le sentiment d'un déclassement dans la hiérarchie sociale.⁷⁵

Au lieu de constater une forme de prolétarisation de la classe moyenne, il faudrait plutôt y voir une pérennité des classes populaires sur le temps long. Suivant ces dernières considérations, pouvonsnous réellement parler de la condition canadienne-française de l'époque comme celle d'un déclassement (idée avancée dans l'éditorial de la revue Parti Pris) ou comme celle d'une condition d'infériorité sociale et économique figée dans le temps (comme l'avance Goulet) ?

⁷³ Chamberland, P. (1964). Les contradictions de la révolution tranquille. *Parti Pris*, 1(5), p.4.

⁷⁴ Loc. cit.

⁷⁵ Goulet, V. (2010). Médias et classes populaires. Les usages ordinaires des informations. INA Éditions, p.30.

3.3 Parti québécois 1969

Le programme du Parti québécois de 1969, soit son tout premier programme publié seulement un an après sa fondation, est plutôt mince au niveau de la prise d'argumentaire. En effet, seulement trois (3) arguments ont été compilés, se situant dans trois sections différentes. Un dans le type d'argument SI, un autre dans S3 et le dernier dans S4. Le programme est séparé en quatre sections : Notre vie culturelle, Notre vie économique, Notre vie sociale et Notre vie politique. C'est dans les parties « Notre vie économique » ainsi que « Notre vie politique » qu'il est possible de repérer des portions abordant frontalement la question de la souveraineté, en plus de la partie introductive. Dans la section « Notre vie économique » les arguments ont été relevés sous le titre de « Souveraineté et interdépendance ». Pour la partie « Notre vie politique », c'est la partie du programme ayant comme titre « L'accession à la souveraineté » qui est utilisée pour l'analyse d'arguments.

En plus de collecter les arguments dans les sections traitant de la souveraineté nationale du Québec, le mot de présentation qui fait office d'introduction ou de préambule au programme sera utilisé dans l'analyse. Dans le cas du programme de 1969 proposé par le Parti québécois, la partie introductive n'est pas signée par le chef, comme il en est coutume dans la grande majorité des programmes à l'étude, mais par un membre du conseil exécutif national et conseiller au programme, monsieur André Larocque. Toutefois, il n'y a aucun argument qui traite de l'indépendance au Québec dans cette section, nous laissant, comme il a été mentionné plus haut, que trois arguments au total.

Le premier argument qu'il sera relevé est celui qui se retrouve dans la catégorie du *raisonnement* déductif du nationalisme (S1), qui consiste à, rappelons-le, poser la base pour les autres arguments : (S2, S3 et S4). Les prémisses étant premièrement que les Québécois forment un peuple, et de deux, que les peuples ont droit à la souveraineté, nous arrivons à la conclusion qu'il est alors légitime que le Québec devienne un État souverain. Suivant cette logique, il apparaît dans le programme de 1969 que :

Le droit international ne reconnaît pas, en principe, le droit de sécession des états fédérés, mais il reconnaît par ailleurs le droit à l'autodétermination des peuples. Le Québec négociera les modalités d'application de sa souveraineté acquise, soit avec

l'État fédéral (si les autres États provinciaux lui permettent de négocier en leur nom), soit avec les représentants des autres États provinciaux, ce qui suppose la désignation de l'interlocuteur anglo-canadien et un rapport d'égalité à établir entre les deux parties en présence.⁷⁶

L'évocation du droit international est donc utilisée ici pour légitimer l'entreprise du projet péquiste. Toujours suivant le même argument, il est important de noter la relation que le parti désire entretenir avec le reste du Canada lors de l'éventuel passage du Québec de province à État indépendant. Effectivement, le Parti québécois montre sa bonne volonté de négocier les modalités de l'accession à l'indépendance avec le reste du Canada, chose qui était aussi présente au RIN :

Le R.I.N. au pouvoir ça veut dire quoi ? Ça veut dire d'abord l'indépendance du Québec. C'est-à-dire que le nouveau gouvernement R.I.N. élu à l'Assemblée du Québec négocie avec le gouvernement d'Ottawa le transfert des pouvoirs qui relèvent actuellement du fédéral.⁷⁷

Bien que les acteurs du Rassemblement pour l'indépendance nationale possèdent un discours beaucoup plus « révolutionnaire » que celui du Parti québécois, les deux formations politiques affirment leur volonté de dialoguer avec le Canada.

Le deuxième argument du programme, qui a été qualifié d'argument de nécessité (S3) se lit ainsi :

Le Québec souverain, cela signifie d'abord et avant tout la récupération complète et la propriété absolue des impôts que nous payons – avec le pouvoir d'affecter cette masse de ressources fiscales aux dépenses qui seront considérées, par nous et nous seuls, comme prioritaires. Cette souveraineté budgétaire implique en outre que l'électorat peut déterminer non seulement cette affectation du produit de ses impôts mais aussi le montant total du fardeau fiscal qu'il est prêt à assumer. Liberté et responsabilité que le citoyen-contribuable du Québec n'a jamais connues.⁷⁸

Dans l'hypothèse de recherche, il est suggéré que plus nous avançons dans le temps, plus il est possible d'observer une redéfinition du sujet politique interpellé. En effet, et ce dès le premier programme du Parti québécois, un des arguments présentés afin de convaincre les électeurs de

⁷⁶ Programme PO, 1969, p.69.

⁷⁷ Le Québec de demain, programme du RIN. (1966, 15 mars). *L'indépendance*. Collection Partis politiques. Assemblée nationale du Québec, p.3.

⁷⁸ Programme PQ, 1969, p.22-23.

l'entreprise souverainiste est de démontrer que l'indépendance serait « payante » pour le contribuable. L'idée n'est pas celle d'un parcours romantique (voir mythique) d'un groupe porteur d'une exception culturelle et linguistique en Amérique du Nord qui aurait comme destination ultime son rendez-vous avec l'indépendance, mais de convaincre le citoyen que la souveraineté sera « rentable » au point de vue économique. Donc, l'interpellation de l'électeur en tant qu'individu rationnel désirant faire ses choix selon une logique d'économie de marché (homo oeconomicus), se remarque dans l'argumentaire souverainiste dès le premier programme du Parti québécois. Toujours dans la même veine, il est possible d'apercevoir à la page suivante du programme que : « Tout État souverain possède également le pouvoir d'adopter ce que l'on appelle une « politique d'entreprise »⁷⁹. Encore une fois, une telle forme de langage pourrait laisser croire que nous avons affaire à une vision très contemporaine de la vie politique, où « l'homme d'affaires » est un idéaltype du chef politique. Des figures récentes du mouvement souverainiste et nationaliste n'en font pas exception, pensons notamment à Pierre-Karl Péladeau et François Legault. Deux figures qui répondent parfaitement au parallèle qu'une majorité de la population fait entre un chef d'État et d'entreprise. L'idée tout à fait actuelle selon laquelle les électeurs sont des clients avec des « besoins » et qu'un bon chef politique est celui qui est en mesure de vendre sa « salade politique » au même titre qu'un épicier peut le faire avec sa laitue, n'est peutêtre pas une recette exclusive aux contemporains et que celle-ci était déjà concoctée, de manière moins explicite, chez les premiers péquistes.

Le troisième et dernier argument se retrouve dans la catégorie du « raisonnement analogique » (S4) ;

Il existe d'ailleurs certains précédents politiques positifs tels la Norvège qui se sépara de la Suède en 1905, la Hongrie qui fut détachée de l'Autriche en 1918, le Pakistan qui le fut de l'Inde en 1949 et surtout l'Eire (Irlande) qui se sépara de la Grande-Bretagne en 1921.⁸⁰

L'idée ici est de démontrer que le Québec a la taille et les ressources nécessaires pour accéder à l'indépendance. Notons que ce type d'argumentaire (raisonnement analogique) est une suggestion

44

_

⁷⁹ Programme PQ, 1969, p.24.

⁸⁰ *Ibid.*, p.67-68.

de Gilles Gauthier et non une forme de raisonnement qui est très présente dans le camp des souverainistes. En effet ;

L'argument nationaliste du souverainisme aurait pu être développé sous la forme d'un raisonnement analogique ou être accompagné d'un raisonnement analogique équivalent. L'accession du Québec à la souveraineté n'aurait alors pas été appuyée seulement sur l'idée générale que les peuples ont droit à la souveraineté, mais elle aurait aussi bénéficié d'une comparaison avec d'autres nations semblables au Québec, qui, elles, sont souveraines. ⁸¹

Il est donc apparent que ce type de raisonnement fût présent dès le programme de 1969. À la défense de Gauthier, il avait été mentionné, en note de bas de page du même articule cité plus haut, que René Lévesque avait déjà utilisé le raisonnement analogique à quelques occasions en comparant la situation du Québec avec celle de la Suède, mais que le type de comparaison était marginale, voir anecdotique. Sans vouloir faire un trop gros saut dans le temps, il est possible de constater que l'argumentaire *S4* sera relevé à quelques reprises au cours de ce mémoire, et ce, pas seulement dans des programmes de partis chapeautés par René Lévesque, comme Gauthier l'avait avancé.

3.4 Parti québécois 1970

Seulement un an après l'élaboration du premier programme officiel du Parti québécois, le parti sort une deuxième mouture. Celle-ci rééditée à l'approche de l'élection d'avril 1970. C'est au cours de la vingt-neuvième journée de ce même mois que les élections se déroulèrent. C'est le Parti libéral du Québec, avec un jeune Robert Bourassa à sa tête, qui remportera l'élection avec 45% des voix⁸² pour un total de 72 sièges sur 108⁸³. Pour sa première élection, le Parti québécois obtient

⁸¹ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, 9(1), p.270. https://doi.org/10.7202/1000805ar

⁸² Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

⁸³ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

23% des votes⁸⁴ en allant obtenant 7 sièges⁸⁵. Le programme reste essentiellement le même qu'en 1969, seule différence, René Lévesque est responsable d'écrire le mot de présentation au début du programme. En plus des trois (3) argumentaires qui ont été relevés dans la dernière analyse, quatre (4) arguments supplémentaires pour l'indépendance ont été relevés, et ce, uniquement dans la partie introductive signée par le chef René Lévesque. C'est donc un total de sept (7) arguments qui ont été retenus dans ce programme. Deux (2) dans la catégorie *S1*, un (1) dans la section *S2*, trois (3) dans *S4* et un (1) dernier dans le groupe *S4*. La section qui suit se penchera sur les « nouveaux » arguments qui ont été observés dans le programme de 1970 par rapport à celui de 1969.

3.4.1 Étape suprême et normale

Premièrement, il est possible d'observer un nouveau raisonnement déductif SI dans la partie introductive;

Tout d'abord, c'est lui qui nous définit par nos objectifs : la souveraineté du Québec, à la fois but et moyen. But, car elle est l'étape suprême et normale à la fois de notre évolution, le terme du long processus défensif de la survivance. Moyen également, puisque cette fin d'une époque est en fait un commencement, celui de la maturité, de la dignité enfin assurée et du progrès continu de tout peuple. ⁸⁶

Si dans l'édition de 1969 il a été possible de constater que la prémisse qui servait à démontrer la légitimité de l'accession à la souveraineté du Québec était basée sur le droit international, dans celle de 1970, elle repose également sur ce que l'on pourrait qualifier « d'histoire longue » d'un peuple qui était en marche vers son indépendance depuis des générations et que le moment était venu d'arriver à destination. Cette marche vers l'histoire serait en quelque sorte « irréversible », qu'il est tout à fait « normal » qu'un peuple en vienne à exprimer son désir de se gouverner par luimême et pour lui-même. Notons que le thème « passage de peuple à peuple normal » avait été relevé, dans l'hypothèse, dans la catégorie « moment démocratico-juridique 1981-1994). Il est alors intéressant de constater que ce vocable est présent dès le deuxième programme du Parti

⁸⁴ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

⁸⁵ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

⁸⁶ Programme PQ, 1970, p.3.

québécois de 1970. Par contre, toujours suivant l'hypothèse de départ, la thématique de « l'histoire longue » est constatée dans le programme péquiste. Effectivement, il est mention d'« évolution » de « l'époque de la survivance » et même de « progrès », sans pour autant avoir de points d'ancrage historiques extrêmement précis, l'utilisation de ces termes évoque l'idée d'une ligne du temps. L'objectif est d'inscrire le projet d'indépendance dans une temporalité qui est ancrée dans une certaine historicité. L'idée de « progrès », aussi présente dans le même argumentaire, place l'indépendance comme étant un projet, pour employer un terme contemporain, s'appartenant à l'idéologie « progressiste ». Être contre l'idée de l'indépendance serait, en quelque sorte, être du « mauvais côté de l'histoire ». Celle-ci étant en marche continuelle, elle peut être ralentie, certes, mais ne peut être détournée. La souveraineté du Québec représenterait donc l'aboutissement logique d'un peuple en marche vers l'histoire.

Ensuite, vient pour la première fois dans les programmes du PQ un *argument de responsabilité S2*. Rappelons que ce type de proposition repose sur la démonstration que le fédéralisme canadien exerce une domination sur le Québec et que c'est cette relation qui cause le sous-développement du Québec. Il est alors avancé dans le programme que :

Chaque jour qui passe ne démontre-t-il pas, en effet, que le vieux fédéralisme, auquel les vieux partis s'accrochent comme à une planche vermoulue, n'est plus qu'un régime de routine peureuse, de chicane permanente et de gaspillage « polyvalent » - d'argent, d'énergie et de temps ? La souveraineté ne changera pas tout cela du jour au lendemain, d'accord. Elle seule pourtant peut nous faire sortir de cette lamentable petite jungle d'institutions désuètes et de confusion stérile. 87

Le *statu quo* du fédéralisme canadien est donc fondamentalement hostile aux intérêts du Québec. Il semble alors assez clair que la souveraineté du Québec est la seule voie possible qui permettrait au Québec de réaliser son plein potentiel.

3.4.2 L'idée de « rattrapage »

Dans la catégorie des arguments de nécessité S3, il est écrit qu':

⁸⁷ Programme PQ, 1970, p.3-4.

Elle seule [en parlant de la souveraineté] peut nous permettre de finir au plus tôt le « rattrapage » amorcé il y a une dizaine d'années, et puis de nous lancer en bon ordre dans la grande course du siècle, celle du développement sur tous les plans, l'économique avec le social, l'humain aussi bien que le technique. 88

Le mot « rattrapage », peut faire certainement écho aux années de « grande noirceur » dans lequel était plongé le Québec sous la gouverne de Maurice Duplessis et de l'Union nationale. Toutefois, cette idée selon laquelle le Québec a été à la remorque de l'histoire et du progrès pendant de nombreuses années n'est pas chose nouvelle. En effet, dans un ouvrage intitulé Saint-Denis : un village québécois (1939)⁸⁹, le réputé sociologue américain Horace Miner présentait les résultats d'une étude monographique qu'il a effectuée dans la municipalité de Saint-Denis de Kamouraska entre les années 1936 et 1937. Il présente ce village comme étant celui d'un Québec essentiellement agraire, catholique et paroissial. Ce qu'il appellera « folk society » (terme emprunté de Robert Redfield), est une société qui non seulement s'organise et de façon traditionnelle, mais qui est « à l'abri » des aléas de l'histoire moderne (pensons notamment à tout le processus d'industrialisation, d'urbanisation et d'immigration en Amérique du Nord au milieu du XXe siècle). Même si celle-ci subit des ruptures à l'interne et qu'elle est fondamentalement reliée aux conditions matérielles et économiques du temps, les sociétés rurales canadiennes-françaises de l'époque s'organisent encore selon un mode de représentation essentiellement folklorique. Qui dit « rattrapage » dit également « retard », car nous ne pouvons que rattraper ce qui nous échappe, ce qui est en avance sur nous. Le lecteur esquissera peut-être un sourire en constatant que ce « retard » n'était peut-être qu'un sous-entendu dans le contenu du livre de Miner, mais qu'il se matérialise dans la traduction et l'édition de celui-ci. Le sociologue québécois Jean-Charles Falardeau, qui signe la présentation du livre, relate les faits dès la première page;

Je ne connais pas les causes de cet incroyable retard mais c'est pour moi un mystère de la vie universitaire et de l'édition québécoises que nous ayons dû attendre plus de quarante ans, depuis sa parution originale en anglais, avant que nous soit offerte la traduction française de ce livre d'Horace Miner. Plus d'une génération d'homme. En effet, j'étais étudiant en sciences sociales lorsque, en 1939, j'ai pris connaissance de la monographie *Saint-Denis*, a French-Canadian Parish d'un jeune anthropologue de l'Université de Chicago. Paradoxalement d'ailleurs, ce sont des amis étudiants de

0

⁸⁸ Programme PQ, 1970, p.4.

⁸⁹ Miner, H. (1939). Saint-Denis: un village québécois. Éditions Hurtubise HMH.

l'université McGill qui, avec de grands éloges, m'avaient appris son existence. J'avalai d'un trait cette minutieuse et sobre reconstitution de l'histoire et de la structure d'un village québécois qui m'en apprenait sur notre vie rurale traditionnelle plus que personne ne m'en avait jamais dit. 90

En effet, c'est plus de quarante-cinq ans après la parution originale de 1939 que l'œuvre d'Horace Milner fût traduite, puis publiée en français. Une étude anthropologique réalisée par un chercheur américain venu de l'Université de Chicago ayant comme objet d'étude un village « typique » de la ruralité québécoise n'a donc pas été accessible aux gens qui parlaient uniquement en français pendant toute cette période. Ironie ou poésie, les universitaires francophones du Québec n'ont pas eu accès à une étude réalisée sur leur population ayant comme objet leur « retard » (ou situation de marginalisation) face à un monde en pleine transition vers la vie urbaine et moderne. Il serait probablement trop sévère d'évoquer le concept de « dépossession » dans ce cas-ci, il est toutefois très difficile de ne pas y voir le signe d'une société qui doit rattraper le temps perdu, sans quoi le bonheur promis par la modernité pourrait lui glisser entre les doigts.

Le dernier argument qui fait son entrée dans le programme de 1970 fait écho à celui observé précédemment ;

Mais déjà, il nous semble qu'une chose saute aux yeux. Le Québec souverain, et lui seul, aura les moyens et la volonté de devenir une société sûre d'elle-même, saine et progressiste, à l'égal de quelques autres petits pays qui se trouvent justement à l'avantgarde de l'humanité. 91

Le principe selon lequel le Québec doit impérativement « rattraper le temps perdu » se concrétise ici également. Non seulement la société québécoise doit peser sur l'accélérateur afin de pallier l'immobilisme du passé, mais il doit aspirer à être à « l'avant-garde » des autres nations. Le terme « progressiste » fait tout aussi référence à l'idée de mouvement, la nation québécoise est décrite comme un pays en devenir qui ne peut plus se contenter de subir l'histoire, mais d'en faire partie et être à l'avant de celle-ci.

-

⁹⁰ Miner, H. (1939). Saint-Denis: un village québécois. Éditions Hurtubise HMH, p.7.

⁹¹ Programme PQ, 1970, p. 4.

3.5 Parti québécois 1973

Le 29 octobre 1973 fut la date où se sont déroulées les élections provinciales du Québec visant à déterminer la composition de la 30° législature du territoire depuis la confédération de 1867. Rappelons que cinq mois seulement après la dernière élection de 1970, le Québec en entier était plongé dans la Crise d'octobre. Sur le plan sociologique et politique, cet évènement fut un déclenchement pour certains et une conséquence pour les autres, d'une prise de conscience nationale pour les Québécois francophones. Après bon nombre d'échecs subits à la suite de l'avortement des négociations entourant la refondation et la réforme de la constitution canadienne, des écrits de Pierre Vallières jusqu'aux poèmes de Michèle Lalonde passant par les œuvres cinématographiques de Gilles Groulx, les Québécois semblent de plus en plus en mesure de constater et d'exprimer leur situation de peuple dominé par l'histoire. L'idée d'indépendance nationale n'est plus seulement l'affaire de quelques illuminés ici et là, mais commence à se propager chez une nouvelle élite intellectuelle francophone qui s'agrandit au même rythme que leur accès aux études supérieures.

3.5.1 Commission Parent (1963-1966)

En effet, approximativement dix ans avant le programme péquiste de 1973, la commission Parent (1963-1966) recommande d'élargir l'offre universitaire sur l'ensemble du territoire du Québec et de créer une deuxième université de langue française au plein cœur de l'île de Montréal afin que les Québécois de langue française puissent avoir un plus grand accès aux études universitaires⁹². « Les besoins sont criants : en 1959, 11% de la population québécoise anglophone d'âge universitaire poursuit des études universitaires, mais seulement 4% des francophones du même âge le font. » ⁹³. De plus, l'offre de cours en français à l'époque (comme c'est encore le cas aujourd'hui) était beaucoup plus importante en anglais, surtout en prenant en considération la proportion d'anglophones et de francophones sur le territoire. Pour démontrer l'écart qui existe encore entre les francophones et les anglophones et ayant en main des données du ministère de l'Éducation et

_

⁹² Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1963. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-au-quebec-depuis-1867/7548-commission-parent-1963-66

⁹³ Lacroix, F. (2020). Pourquoi la Loi 101 est un échec. Les Éditions du Boréal, p.109.

de l'enseignement supérieur (MÉES) obtenues en 2018, l'auteur et démographe Frédéric Lacroix mentionne qu':

Au Québec, l'offre de places et de programmes en anglais est abondante à tous les niveaux scolaires. Qui plus est, la part relative occupée par le réseau anglophone s'accroît au fur et à mesure qu'on gravit les échelons du système d'éducation québécois. Ainsi, pour 8,1% de la population, on trouve dans le réseau anglophone 9,3% des places d'études aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, 19% au niveau collégial et 25.4% au niveau universitaire. 94

La situation est encore problématique si on prend en considération la place que le réseau anglophone occupe dans le système d'éducation québécois. Malgré tout, il est important de souligner les travaux effectués pendant la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent pour avoir, entre autres, créé le ministère de l'Éducation du Québec, rendu la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, fondé un réseau d'enseignement général et professionnel (cégep), amélioré la formation des enseignants et d'avoir la volonté de donner accès à toute la population du Québec un accès aux études supérieures peu importe leur milieu social (les francophones étant particulièrement sous-représentés dans le réseau scolaire). C'est dans la foulée de ces recommandations que l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est créée avec le but précis de pallier ce manque dans la population étudiante et francophone. C'est tout le réseau des Universités du Québec (UQ) qui verra le jour en 1968 avec l'UQAM en tête de file. Nul besoin d'imaginer quelle serait l'ampleur de l'écart démontré par Frédéric Lacroix entre les étudiants de langue française et anglaise si les mesures gouvernementales appliquées après la parution du rapport Parent n'avaient pas été appliquées.

3.5.2 Prise de conscience nationale

Pour revenir au programme du Parti québécois de 1973 ainsi qu'à la Crise d'octobre de 1970, il est possible d'avancer que l'augmentation de plus en plus marquée d'étudiants francophones dans les cégeps et les universités a contribué à la prise de conscience nationale des Québécois sur leur territoire. Ce sentiment d'injustice sociale, d'aliénation collective et d'infériorité nationale pouvait enfin se révéler à travers une littérature et des savoirs universitaires qui étaient encore à ce jour, dans les mains de trop peu de Québécois francophones. La prose d'Albert Memmi et de Franz

_

⁹⁴ Lacroix, F. (2020). Pourquoi la Loi 101 est un échec. Les Éditions du Boréal, p.77.

Fanon pouvait maintenant trouver écho de l'autre côté de l'Atlantique, de l'Algérie jusqu'au Québec. Cette prise de conscience peut s'observer de manière aussi frontale que brillante dans l'essai autobiographique *Nègres blancs d'Amérique*⁹⁵ de l'auteur et ex-felquiste Pierre Vallières. Dans cet ouvrage, écrit exclusivement dans une prison new-yorkaise en 1966, Vallières décrit la dynamique des rapports de force entre deux groupes sociaux ; la classe prolétaire francophone ainsi que la petite bourgeoisie anglophone. Injustice qui s'est cristallisée depuis la Conquête, seul un changement drastique de l'ordre politique et social pourrait y remédier. Pour Vallières et plusieurs autres auteurs et activistes « anticoloniaux » de l'époque, une révolution socialiste (marxiste) accompagnée d'une indépendance nationale semble être la solution la plus appropriée pour corriger cette injustice. Entre autres inspiré de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, Vallières est déterminé et convaincu de la justesse de sa cause et prône des actions concrètes et musclées pour y arriver. Malgré que Vallières ne détient pas de diplôme universitaire, l'activiste possède une culture politique bien supérieure à celle de la génération précédente. En effet, Vallières fait quelques mises en garde au tout début de son livre :

Je ne suis ni un savant ni un philosophe breveté. Je ne suis qu'un prolétaire qui a eu la chance de lire beaucoup (sans méthode toutefois, faute d'argent pour acheter cette méthode à l'université) et qui a eu aussi l'occasion d'agir, qui agit et qui veut continuer d'agir. À qui il suffit d'être honnête avec lui-même et d'essayer, du mieux qu'il peut, de mettre en pratique ses convictions. 96

« L'agir » de Vallières est mis de l'avant, il est temps de concrétiser l'idéal d'indépendance et de justice sociale par des actions palpables. Cette prise de conscience nationale doit dorénavant sortir des discussions entre intellectuels dans les salons et les classes et descendre dans la rue. Quatre ans après la rédaction de l'œuvre de Vallières, en 1970 le Québec était témoin de la Crise d'octobre. Rappelons brièvement les éléments marquants qui ont mené à cette crise ; le 31 mai, sept bombes explosent à Westmount. Le manifeste du Front de libération du Québec (FLQ) est publié dans *Québec-Presse*. Le 24 juin, une bombe explose sur un des murs du Parlement à Ottawa, faisant un mort. Le 5 octobre, le diplomate James Cross est enlevé par une des cellules du FLQ, c'est à ce

⁹⁵ Vallières, P. (2005). *Nègres blancs d'Amérique*. Éditions Typo.

⁹⁶ *Ibid.*, p.50.

moment que la « crise » débute ⁹⁷. Le 8 octobre, Radio-Canada diffuse en direct la lecture du manifeste du FLQ. Le 10 octobre, le ministre du Transport Pierre Laporte est enlevé par la cellule Chénier du FLQ. Le 16 octobre, l'armée canadienne débarque dans les rues du Québec, c'est la loi des mesures de guerre. Plusieurs personnes seront arrêtées pendant la nuit de la même journée, accusés d'être des sympathisants du FLQ. Parmi les personnes interpellées nous pouvions y voir des figures connues du mouvement souverainiste de l'époque, dont ; Andrée Ferretti, Serge Mongeau, Gaston Miron, Gérald Godin, Pauline Julien, etc. Dans la nuit de 27 au 28 décembre 1970, Francis Simard, Paul et Jacques Rose, de la cellule Chénier sont arrêtés à Montréal. L'objectif ici n'était pas de faire une mise en contexte étoffé de la Crise d'octobre, mais de démontrer que cette crise fût l'apogée, le point culminant d'un groupe de gens qui avaient le désir clair de passer des idées aux actes, de transformer une prise de conscience intellectuelle en action concrète.

3.5.3 Élections de 1973

Toutefois, comme c'est presque toujours le cas dans nos démocraties modernes, les grands moments de perturbations sociales se manifestent la plupart du temps par un retour au *statu quo* au point de vue politique. Quand une société vit de grands chamboulements, il est plus sécurisant de rester avec le même gouvernement. *A priori* cela peut paraître contradictoire, mais il y a une certaine logique à ne pas vouloir changer de capitaine pendant que le bateau est sur le point de chavirer. L'élection générale québécoise du 29 octobre 1973 en est un bon exemple. En effet, le Parti libéral de Robert Bourassa obtient un nombre record de sièges à l'Assemblée nationale avec un résultat de 10298, tandis que le Parti québécois passe de sept à six sièges99. Au suffrage universel, le Parti libéral passe de 45,4% à 54,65% 100 et le Parti québécois de 23,06% à 30,22 101. Cette élection sonne également, la quasi-disparition de l'Union nationale. Effectivement, aux élections

⁹⁷ Duchesne, A. (2020, 4 octobre). Les 50 ans de la crise d'Octobre : Le fil des évènements de la crise d'Octobre. *La Presse*, actualités. https://www.lapresse.ca/actualites/2020-10-04/les-50-ans-de-la-crise-d-octobre/le-fil-des-evenements-de-la-crise-d-octobre.php

⁹⁸ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

⁹⁹ Ibid...

¹⁰⁰ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁰¹ Loc. cit.

de 1970, l'UN avait obtenu 17 sièges avec 19,65% des voix¹⁰². Lors de celle de 1973, le parti n'a pas réussi à élire aucun de ses candidats à l'Assemblée nationale¹⁰³ et n'a su aller chercher que 4,9% du vote¹⁰⁴.

La structure du programme du Parti québécois est similaire à celles des éditions de 1969 et 1970. Les quatre sections sont : *Notre vie culturelle, Notre vie économique, Notre vie sociale* et *Notre vie politique*. La collecte d'argument s'est faite exclusivement dans la section « Notre vie politique », plus précisément dans les deux premiers chapitres. Soit « Objectifs généraux » et « L'accession à l'indépendance ». La présentation du chef René Lévesque est aussi sujette au repérage d'arguments.

Dans le programme politique du PQ de 1973, un total de cinq (5) arguments ont été identifiés ; 1 (20%) dans la catégorie SI, S2 et S3 ont chacun deux (2) arguments, représentant respectivement 40% chacune. Aucun argument de type S4 n'a été répertorié. Au total, c'est deux (2) arguments de moins qui ont été sélectionnés par rapport au programme de 1970. Le nombre d'arguments entre les années n'est pas assez élevé (5 et 7) pour en tirer de grandes tendances entre les programmes, il est toutefois possible de retrouver un argument suivant un raisonnement analogique (S4) dans l'édition de 1970, tandis que l'édition de 1973 n'en possède aucun.

3.5.4 Programme de 1973

Le programme du Parti québécois en l'an 1973 contient deux arguments de moins que l'édition précédente de 1970. En effet, sept (7) arguments avaient été identifiés en 1970 contre cinq (5) en 1970. Deux (2) arguments relevant du *raisonnement déductif du nationalisme* (S1) étaient présents dans le programme de 1970 contre un seul (1) en 1973. Du côté de *l'argument de responsabilité* (S2), il est possible d'observer une augmentation d'une construction argumentative entre les éditions de 1970 et 1973. Effectivement, S2 passe d'un (1) à deux (2) entre les deux moutures. C'est la situation inverse qui est observée pour *l'argument de nécessité* (S3) où trois (3) arguments

10

¹⁰² Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁰³ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹⁰⁴ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

avaient été soulevés en 1970 contre deux (2) en 1973. En terminant, les arguments utilisant un *raisonnement analogique* (*S4*) sont complètement absents du programme péquiste de 1973, tandis que ce type de construction argumentative avait été présente dans la version de 1970 avec une (1) proposition de ce genre.

3.5.5 L'argument de la langue

Le premier argument qui sera relevé du programme péquiste de 1973 en sera un de type déductif (S1). Comme ce fût le cas dans les programmes péquistes lui précédant, celui-ci pose la base de l'argumentaire souverainiste sur des principes démocratiques et du droit international;

Le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de choisir eux-mêmes leur régime politique, est inscrit dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plus de 130 autres pays du monde. Le droit international et la coutume prévoient par quels mécanismes les peuples peuvent accéder à la souveraineté. Par ailleurs, les Québécois, comme leurs voisins canadiens et américains, vivant en régime démocratique, c'est le peuple, dans ce genre de régime, qui détient le pouvoir de décider par le mécanisme du vote. 105

Si dans l'édition de 1970, l'argumentaire représentait la volonté d'ouvrir le dialogue avec les autres États indépendants du monde face à sa future accession à la souveraineté ;

Le Québec négociera les modalités d'application de sa souveraineté acquise, soit avec l'État fédéral (si les autres États provinciaux lui permettent de négocier en leur nom), soit avec les représentants des autres États provinciaux, ce qui suppose la désignation de l'interlocuteur anglo-canadien et un rapport d'égalité à établir entre les deux parties en présence. ¹⁰⁶

La mouture de 1973 est plus incisive. Le Canada serait mal vu (selon le Parti québécois) de refuser les démarches démocratiques du Québec quant à son avenir politique puisque le Canada est membre des Nations Unies et que cette organisation affirme le principe d'autodétermination des peuples dans sa charte. De plus, toujours en prenant l'argumentaire *S1* de 1973, le choix libre et démocratique de l'accession à l'indépendance revient au peuple (du Québec) et donc à aucun autre parti. Si le dialogue avait été ouvert dans l'édition de 1970, celle de 1973 réaffirme qu'il est plus

¹⁰⁵ Programme PQ, 1973, p.11.

¹⁰⁶ Programme PQ, 1970, p.77.

que légitime que le Québec devienne un pays souverain et que c'est à lui seul qu'en revient la décision de sortir du Canada ou non.

Le premier de deux arguments relevés dans la catégorie « *Argument de nécessité S2* » se lit comme suit ;

Au Québec, par ailleurs, les Québécois ne pourront faire valoir leurs intérêts qu'au moment où ils auront aboli un régime qui force leur gouvernement à abandonner de plus en plus de pouvoir à celui d'Ottawa sous la pression combinée de ce dernier et des autres provinces.¹⁰⁷

Le régime fédéral est alors montré comme étant fondamentalement hostile aux intérêts politiques et sociaux au Québec. Celui-ci « forcerait » le Québec à laisser de plus en plus aller ses pouvoirs vers Ottawa, réduisant du même coup la portée de la volonté populaire québécoise au profit de celle du Canada au grand complet. Cet état de fait est démontré de façon plus explicite dans le deuxième et dernier argument de type *S2* dans le programme péquiste de 1973 :

Le seul gouvernement contrôlé par les Québécois, c'est Québec. Le Québec est bloqué dans presque tous les domaines par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de coordonner ses politiques. La langue française est menacée même au Québec. Le développement économique se fait en fonction des intérêts de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Enfin, plusieurs études démontrent que les Québécois, par leurs impôts, donnent plus d'argent au gouvernement fédéral qu'ils n'en reçoivent. Le fédéralisme canadien n'est pas rentable pour les Québécois et nous avons clairement atteint le point critique où nous devons choisir. Aucun peuple ne peut courir indéfiniment le risque de confier à d'autres son destin. 108

Le seul gouvernement qui serait entièrement apte et légitime à gouverner le Québec serait celui élu exclusivement par des Québécois et non par les électeurs qui se retrouvent hors de ses frontières. Fait intéressant, il est possible de remarquer que c'est la première fois que la situation de la langue française est soulevée dans un des arguments. Non seulement la langue française est soulevée, mais elle est dépeinte comme étant menacée, non seulement au Canada, mais même au Québec. La souveraineté se propose alors comme étant une avenue qui pourrait pallier au déclin du fait français au Québec. Comme il a été mentionné dans le programme du Parti québécois de 1969, l'idée du

-

¹⁰⁷ Programme PQ, 1973, p.9.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.9-10.

« citoyen-consommateur » refait surface en 1973. En effet, dans le dernier passage soulevé il est mentionné que le fédéralisme canadien n'est pas « rentable » pour les citoyens du Québec, que ceux-ci donnent plus d'impôt à Ottawa qu'ils n'en reçoivent. Le sujet qui est interpellé ici n'est pas le citoyen, mais l'homo oeconomicus, l'*idéaltype* du modèle néo-classique et libéral des théories économiques. Cet argument vise l'individu qui repose ses décisions sur une rationalité typiquement économique en vue de maximiser ses profits et gonfler son portefeuille. Suivant cette optique, l'indépendance politique est présentée comme un projet qui peut non seulement conquérir le cœur des nationalistes romantiques, mais qui a également le pouvoir d'enfler les poches des individus et celles du gouvernement québécois.

3.5.6 Le destin du peuple québécois

La dernière section du deuxième argumentaire de type \$2#2 qui sera soulevée aborde la notion de « destin », concept qui a été exploré par le sociologue Jacques Beauchemin dans un livre intitulé La souveraineté en Héritage (2015)¹⁰⁹. Selon Beauchemin, depuis les années 1990, un nouvel « ethos » s'est construit à travers nos sociétés occidentales. Le vieux rêve communiste étant maintenant éclaté, toute proposition sociale trop surplombante, voire transcendantale, peut paraître suspecte au mieux et menaçante au pire. L'agir démocratique voit son champ de respectabilité se déplacer des grandes institutions étatiques aux individus et aux groupes de proximité.

Cela n'est pas sans conséquences pour le souverainisme québécois. On lui intime en effet de démontrer la congruence du projet qu'il propose avec l'idéal d'une démocratie des droits. Le discours indépendantiste québécois a intégré cet idéal démocratique mais sans le réconcilier avec le fait que son projet, tout inclusif qu'il soit, s'appuie néanmoins sur une composante de la société québécoise qui se réclame non seulement du droit mais aussi du destin qu'elle croit être le sien. 110

Le « destin » que Beauchemin soulève dans ce passage pourrait possiblement rentrer en dialogue avec celui utilisé dans le programme du PQ de 1973. La notion de destin, dans les deux utilisations, fait référence au fatum de la collectivité québécoise. Destinée qui serait, invariablement celui de son indépendance politique. Dès le programme de 1973, il est possible de voir les tensions entre les aspirations individuelles et collectives. D'un côté, l'argumentaire interpelle le « contribuable »

57

¹⁰⁹ Beauchemin, J. (2015). La souveraineté en héritage. Boréal.

¹¹⁰ *Ibid.*, p.66.

en démontrant que le régime fédéral prend plus d'argent qu'il n'en redonne dans les poches des Québécois. De l'autre, il est soulevé qu'il est important de ne pas laisser le « destin » du Québec entre les mains d'un autre peuple que le sien.

Du côté des arguments de nécessité *S3*, deux passages argumentatifs ont été soutirés du texte : « Collectivement, on y trouvera donc la seule recette [souveraineté-association] qui nous paraisse capable d'assurer une fois pour toutes sa dignité, sa liberté et ses chances maximum de prospérité au Québec. »¹¹¹. De plus ;

Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois une nation. Les Québécois possèdent une volonté indiscutable de vivre ensemble et de préserver leur culture propre. Notre existence comme nation distincte ne peut être assurée que dans la mesure où nous maîtrisons complètement les leviers de notre vie politique. 112

Rappelons que « l'argument de nécessité *S3* » tente de faire la démonstration que la souveraineté du Québec est une condition obligatoire du plein épanouissement du Québec, et ce, sur tous les plans. Il est possible d'observer que dans le premier argument soulevé dans cette section, il est question de « dignité », « liberté » et « prospérité ». Tous des concepts qui font écho à un progrès, à des avancées pour le Québec qui ne seraient pas possible dans le cadre canadien. Le deuxième argument fait référence, comme il avait été indiqué dans le graphique représentant l'hypothèse, au thème de « l'histoire longue ». En effet, non seulement le cadre qui sert à interpréter la collectivité québécoise est national, mais fait mention que ses racines ont plus de 400 ans.

3.6 « On a besoin d'un vrai gouvernement » 113, le Parti québécois de 1975

Le programme du Parti québécois de 1975 est celui qui a été présenté aux électeurs québécois lors de l'élection de 1976, qui s'est conclue par l'élection du tout premier gouvernement péquiste de l'histoire politique du Québec. En plus d'avoir la gouverne pour la première fois, le Parti québécois

¹¹² Programme PO, 1973, p.9.

¹¹¹ Programme PQ, 1973, p.8.

¹¹³ Archives de Radio-Canada. (2021, 12 novembre). *La victoire éclatante et inattendue du Parti québécois le 15 novembre 1976*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1839419/parti-quebecois-victoire-politique-1976-rene-levesque-archives

a remporté assez de sièges pour constituer la majorité à l'Assemblée nationale avec 71 ¹¹⁴. Ce résultat prit des allures de surprise, bien peu de personnes (y compris les plus optimistes) avaient l'audace de prédire un tel résultat. Il est possible d'imaginer les membres du Parti québécois de l'époque, avec le feu dans les yeux et le cœur rempli d'espoir, visualiser une victoire de leur parti, mais tous furent plus qu'étonnés de constater la montée en flèche des appuis à leur parti. Qu'est-ce qui a donc pu pousser René Lévesque à dire, à la suite des résultats des élections de 1976 : « Je n'ai jamais été aussi fier d'être québécois ! » ¹¹⁵ ? Surtout, quels évènements ont mis la table à ce résultat historique qui alla changer pour toujours la carte politique du Québec ?

Premièrement, il est possible d'identifier un premier paradoxe de la campagne de 1976. En effet, le Parti québécois a tenté de mettre en veilleuse son option souverainiste 116. Bien qu'il n'ait jamais été question de renier le désir du parti de réaliser la « souveraineté-association » (projet de souveraineté enchâssé dans une union économique forte avec le Canada, ce qui diffère du projet d'indépendance politique claire et sans compromis proposé par des partis plus radicaux des années 1960, tel le RIN), René Lévesque et son parti ont travaillé fort pour essayer de donner une image plus « respectable » de leur chef en mettant de l'avant un projet « étapiste », projet qui stipulait en plusieurs étapes claires la marche vers la souveraineté. En effet, le Parti libéral du Québec de l'époque, toujours dirigé par Robert Bourassa, a mené une campagne de « peur » en l'endroit de la formation péquiste. La ligne de communication du PLQ était de convaincre l'électorat québécois que le PQ représentait un danger pour la stabilité de la province. De plus, il était sous-entendu chez une vaste partie de la population qu'une victoire péquiste signifierait que le gouvernement du Québec enclencherait immédiatement le processus de souveraineté. C'est pour cette raison que le message du Parti québécois était de communiquer aux Québécois que le sort politique du Québec à l'intérieur du Canada allait se décider par voie de référendum à la fin de leur mandat (action finale du projet « étapiste » du PQ). En plus de faire campagne sur les étapes à suivre pour une future accession à la souveraineté, le Parti québécois de René Lévesque décide de faire campagne contre

¹¹⁴ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹¹⁵ Duchesne, A. (2022, 24 août). Les 100 ans de René Lévesque : Son parcours en 11 dates. *La Presse*, actualités, politique. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-08-24/les-100-ans-de-rene-levesque/son-parcours-en-11-dates.php

¹¹⁶ Hudon, R. (2003). 1976. Un aboutissement précoce. Le parti québécois prend le pouvoir, *Cap-aux-Diamants*, (73), p.44-48.

l'intégrité du PLQ. Effectivement, pour le PQ, le Québec avait besoin de faire élire « un vrai gouvernement » péquiste en se débarrassant de la corruption du Parti libéral du Québec. À cet effet, et ce dès le début du mandat du PQ, celui-ci fera adopter la Loi 2¹¹⁷, régulant le financement des partis politiques dans la province de Québec. L'objectif était alors, avant de faire l'indépendance, de faire la démonstration aux Québécois que le PQ avait toutes les compétences pour être « un bon gouvernement ». Sans vouloir faire un saut trop drastique dans le temps, ce genre de stratégie électorale peut rappeler celle utilisée par le même parti, dirigé à l'époque par le tandem Jean-François Lisée / Véronique Hivon lors de l'élection provinciale de 2018. En effet ;

Le Québec ne tiendra pas de référendum, mais aura un « ostie de bon gouvernement » pendant le premier mandat d'un éventuel gouvernement Lisée, a affirmé lundi le principal intéressé, confirmant les informations publiées plus tôt dans *La Presse*. 118

À la différence de la stratégie de Lévesque en 1976, celle de Lisée en 2018 mentionnait explicitement qu'il n'y aurait pas de référendum sur la souveraineté dans un premier mandat du Parti québécois, tandis que Lévesque avait tout de même fait la promesse d'en tenir un à la fin de son mandat. Toutefois, l'idée respecte sensiblement la même logique, dans l'optique où le parti tente d'annuler l'argument libéral selon lequel un vote pour le PQ synonyme d'une consultation hâtive sur la souveraineté du Québec. En faisant la démonstration que l'équipe ministérielle et gouvernementale du Parti québécois était (plus que) compétence dans l'exercice de leurs fonctions, les Québécois seraient plus enclins à s'y attacher et à se ranger en arrière de la cause souverainiste. Du haut de l'histoire, même le projet du premier gouvernement de René Lévesque n'est jamais arrivé à terme, cette stratégie s'est avérée beaucoup plus efficace lors de l'élection de 1976 que celle de 2018¹¹⁹.

D'autres éléments de la conjoncture politique, sociale et économique de l'époque peuvent donner des clefs pour mieux faire sens des résultats électoraux de 1976. En effet, le taux de chômage

¹¹⁷ Barry, F. (2012, 16 novembre). Projet de loi 2 – Pour sauver l'héritage de René Lévesque. *Le Devoir*. https://www.ledevoir.com/opinion/idees/364122/pour-sauver-l-heritage-de-rene-levesque

¹¹⁸ Lessard, D., Teisceira-Lessard, P. (2016, 17 mai). Lisée promet un « ostie de bon gouvernement ». *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201605/16/01-4982348-lisee-promet-un-ostie-de-bon-gouvernement.php

¹¹⁹ L'élection provinciale de 2018 a été un point tournant dans le début de la chute du PQ.

grimpe en flèche, les coûts du projet hydroélectrique de la Baie James dépassent largement les attentes, même chose pour l'organisation des Jeux olympiques (qui avaient au lieu à Montréal lors de la même année de l'élection). Depuis le début des années 1970, comme il a été souligné lors de la contextualisation du programme de 1973, le Québec est le théâtre de plusieurs crises et tensions sociales. En effet, en plus du bouillonnement national, viennent s'ajouter des conflits de plus en plus marqués au niveau social économique. À même se demander si les tensions économiques avaient supplanté celles se situant sur l'axe fédéralisme-souverainisme.

Ainsi, dans une tendance déjà visible à la fin des années 1960, les conflits de travail offraient un palmarès qui permettait au Québec de gagner le « championnat des grèves » au Canada. Ce bilan global était, il faut dire, en grande partie alimenté par les affrontements épiques des employés des secteurs public et parapublic avec l'État patronal. 120

La grève générale du printemps 1972 mena même à l'emprisonnement des trois présidents des plus grosses centrales syndicales de l'époque ; la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et la Corporation des enseignants du Québec (CEQ). Suite aux multiples combats menés par les forces syndicales face au Parti libéral de l'époque, plusieurs acteurs du mouvement vont se ranger derrière le Parti québécois. Peu à peu, les forces progressistes vont commencer à investir le parti de René Lévesque. Dans la même foulée, les positions du PQ seront plus fortement teintées des valeurs politiques proposées par le modèle de la social-démocratie, c'est entre autres cette inclinaison assumée du parti qui l'aidera à se démarquer des autres organisations politiques lors de l'élection de 1976.

René Lévesque jugea tout de même nécessaire, tout juste avant les fêtes, de calmer le jeu des déclarations enflammées, parfois intempestives, des nouveaux élus péquistes qui semblaient ne pas avoir comme idéal de rendre les politiques conformes aux intérêts des puissants. « Fini le capitalisme sauvage !», tonnait un Bernard Landry, par exemple. 121

¹²⁰ Hudon, R. (2003). 1976. Un aboutissement précoce. Le parti québécois prend le pouvoir, *Cap-aux-Diamants*, (73), p.45.

¹²¹ Hudon, R. (2003). 1976. Un aboutissement précoce. Le parti québécois prend le pouvoir, *Cap-aux-Diamants*, (73), p.46.

Finalement, le clivage linguistique peut nous aider à interpréter les résultats électoraux de l'élection de 1976. Effectivement, une partie de l'électorat québécois anglophone s'est sentie trahie par le gouvernement libéral de Robert Bourassa suite à l'adoption de la Loi 22^{122} sur la langue officielle en 1974, faisant du français la langue d'administration, des services et du travail. Une première tentative en 1969 avait été réalisée par l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand avec le projet de loi 63, qui aura comme objectif de promouvoir la langue française, sans pour autant avoir un énorme pouvoir « coercitif ». Par exemple, les parents pouvaient choisir d'envoyer leurs enfants dans l'institution scolaire de leur choix, peu importe la langue de l'institution scolaire et celle parlée à la maison. En 1974, Robert Bourassa, et ce malgré l'opposition des communautés anglophones et italiennes, adopte le projet de loi 22. En réponse à l'adoption du projet de loi, Bourassa déclare que :

C'est après 200 ans d'ambiguïté que le gouvernement québécois, que mon gouvernement, a décidé d'exprimer son intention de faire du français la langue officielle. Si aucun gouvernement avant le mien n'avait décidé de le faire, c'est que le problème n'est certainement pas facile. Mais je crois qu'il était temps, dans le contexte où nous vivons en Amérique du Nord, avec le développement des communications, avec une certaine dénatalité qui réduit la proportion des francophones au Canada, je crois qu'il était temps pour un gouvernement responsable, même si le geste peut causer certains problèmes pratiques et immédiats et peut causer une certaine inquiétude chez les minorités au Québec, il était tout à fait légitime pour le gouvernement que je dirige, d'énoncer ainsi son intention de faire du français la seule langue officielle. 123

Trop contraignante pour les minorités linguistiques au Québec et pas assez pour les nationalistes, pris entre l'arbre et l'écorce, Bourassa perd des voix aux mains des péquistes, et étonnamment, dans celles des unionistes. Du haut de l'histoire, ce qui paraît un peu paradoxal est qu'une grande partie des votes traditionnellement anglophones qui allaient presque automatiquement chez les libéraux se sont déplacés chez l'Union nationale, un parti qui traditionnellement n'a jamais été particulièrement un fervent allié de la communauté anglophone au Québec. La grogne était tellement forte chez les non-francophones du Québec, que ceux-ci se sont repliés sur la dernière option qui semblait refléter un minimum de crédibilité (quoique l'Union nationale n'avait pas été en mesure de faire élire un député aux dernières élections). En effet, l'UN est passé de 0 à 11

¹²² Id., (2014). Loi 22. Dans l'Encyclopédie Canadienne. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-22

¹²³ Radio-Canada. (2014, 31 juillet). Le français, langue officielle du Québec depuis 40 ans. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/678245/francais-langue-officielle-projet-loi-22-40-ans-liberal-robert-bourassa

députés¹²⁴ et de 4,9% des votes au suffrage à 18,2% ¹²⁵, soit la plus grande augmentation (en prenant en considération le pourcentage) de tous les partis confondus avec une montée de 13,28% de votes en comparaison avec les résultats de 1973.

3.6.1 Programme de 1975

C'est à travers cette conjoncture qu'en janvier 1975, le Parti québécois publie une « nouvelle » mouture de son programme de 1973 en vue des élections générales de 1976. En fait, il s'agit exactement du même programme que l'édition de 1973, à la seule exception de la présentation (signée par le chef de parti René Lévesque) qui diffère de celle qui avait été présentée dans l'édition précédente. Les arguments restent donc les mêmes qu'auparavant, mis à part le premier *argument de nécessité* (S3), relevé dans la partie introductive, qui est formulé de façon différente dans la mouture de 1975.

À l'approche d'une nouvelle élection, le Parti décide (ou est contraint par l'élection hâtive de Robert Bourassa) de ne pas changer les propositions qui avaient été présentées lors de l'élection de 1973. Stratégie volontaire ou non, le choix de programme s'est avéré « payant » parce que le Parti québécois s'est faire élire pour la première fois avec 41,4% des votes¹²⁶, lui conférant 71 sièges¹²⁷ et du même coup, la majorité à l'Assemblée nationale. Comme mentionné précédemment, la répartition des arguments est la même que dans le programme de 1973. Les cinq (5) arguments sont, encore une fois, répartis de la façon suivante ; 1 (20%) dans la catégorie *S1*, *S2* et *S3* ont chacun deux (2) arguments, représentant respectivement 40% chacun. Laissant toujours l'argument de type *S4* à zéro (0%).

-

¹²⁴ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹²⁵ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹²⁶ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹²⁷ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

3.6.2 Sécurité ou liberté?

L'analyse de l'argumentaire portera sur la transformation du premier passage relevé dans l'*argument de nécessité* (*S3#1*) entre les éditions de 1973 et de 1975. En effet, si l'année précédente à ce programme il avait été relevé que ; « Collectivement, on y trouvera donc la seule recette [souveraineté-association] qui nous paraisse capable d'assurer une fois pour toutes sa dignité, sa liberté et ses chances maximum de prospérité au Québec. »¹²⁸, celui-ci est modifié en 1975 pour devenir ceci :

Une société qui serait axée sur la justice, le bien-être et l'épanouissement dont chacun de ses membres et chacune de ses familles ont besoin, de même que le peuple québécois dans son ensemble doit avoir soif, lui, de cette dignité, de cette sécurité et de cette responsabilité qu'une trop longue dépendance a terriblement minées. 129

Les deux formulations peuvent paraître plutôt vagues au point de vue de l'argumentaire souverainiste au sens où la solution au plein épanouissement de la société québécoise n'est pas abordée frontalement. À la place, les propositions offrent au lecteur l'énumération de certains aspects qui seraient bénéfiques à l'accession à la souveraineté. En 1973 il s'agit de : dignité, liberté et de prospérité. En 1975, ces aspects deviennent : la justice, le bien-être, l'épanouissement, la dignité, la sécurité et la responsabilité. Entre les deux éditions, seul le mot « dignité » est repris. La « prospérité » pourrait fort bien être remplacée par « l'épanouissement » en 1975. Cependant, rien ne laisse croire la « liberté », retrouvée en 1973 possède un équivalent en 1975. Peut-être, voyonsnous déjà, l'intention du chef René Lévesque de s'éloigner d'un discours qui pourrait se rapprocher un peu trop de la frange « radicale » du mouvement souverainiste, dont certains acteurs se retrouvent dans son propre parti. Nul besoin de rappeler la tension constante qui était présente entre Lévesque et l'ancien chef du RIN, Pierre Bourgault. Lors d'un discours de 1971 en face des membres du Parti québécois, Bourgault confronte René Lévesque sur les ambitions électoralistes du parti. Que, si le parti est honnête dans son désir de liberté, il ne doit pas se travestir afin de se donner l'image « respectable » des autres partis politiques présents sur la scène provinciale :

Face au peuple québécois, très souvent aussi, nous avons tenté de lui donner l'impression de la sécurité des vieux partis. Bien sûr que voter pour le Parti libéral, ou

¹²⁸ Programme PQ, 1973, p.8.

¹²⁹ Programme PQ, 1975, p.3.

pour l'Union nationale, c'est la sécurité. Et combien de fois n'avons-nous pas tenté de prouver au peuple québécois qu'avec nous aussi c'était la sécurité. Alors qu'avec nous, si nous sommes sérieux, dans ce que nous avançons, nous savons bien sûr, qu'il y a un peu moins de sécurité, et pas mal plus de liberté. 130

Dans l'extrait vidéo, René Lévesque semble agacé (pour employer un euphémisme) par l'intervention de Bourgault, tandis que la foule présente s'enflamme par le discours de l'ancien chef du RIN. Il semble clair que ce type d'interventions, à teneur révolutionnaire, qui tente d'interpeller le désir de « liberté » du peuple québécois, ne correspond pas avec la vision politique de René Lévesque. Bien qu'il s'agisse d'un détail dans le mot de présentation du chef, l'omission du mot « liberté » en 1975, n'est peut-être pas seulement le fruit du hasard, mais bien son intention. Celle d'un chef qui veut recentrer ses troupes et ne pas trop « brusquer » l'électorat québécois.

3.7 Parti québécois 1978

Deux ans avant le premier référendum sur la souveraineté-association en 1980, le Parti québécois lance une nouvelle version de son programme. Comme il avait été le cas dans les éditions de 1973 et de 1975, la structure du programme reste la même. Toutefois, ce n'est pas seulement la présentation qui change (comme il a été relevé pour les programmes de 1973 et de 1975), mais la formulation des arguments présentés tout au long du programme. Parfois, il s'agit de modifications mineures, dans d'autres cas la formulation de la proposition ainsi que les choix de mots sont complètement différents. À l'approche de la consultation populaire sur l'avenir politique du Québec dans le Canada, le PQ a senti le besoin de préciser ses intentions aux membres du parti ainsi qu'à la population québécoise. La proportion d'arguments extirpée du programme ainsi que leur répartition dans les quatre catégories d'argumentaire restent la même. Les cinq (5) arguments sont, encore et toujours, répartis de la façon suivante ; 1 (20%) dans la catégorie *S1*, *S2* et *S3* ont chacun deux (2) arguments, représentant respectivement 40% chacun. Enfin, l'argument de type *S4* reste toujours à zéro (0%).

¹³⁰ Musissima. (2009, 4 septembre). *Pierre Bourgault - Sécurité, solidarité et respectabilité (1971)* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=ztO6LzHbvHI

Le premier et seul argument se basant sur un *raisonnement déductif du nationalisme (S1)* emprunte sensiblement la même formule qu'auparavant. En effet, il est inscrit dans le programme de 1975 :

Le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de choisir eux-mêmes leur régime politique, est inscrit dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plus de 130 autres pays du monde. Le droit international et la coutume prévoient par quels mécanismes les peuples peuvent accéder à la souveraineté. Par ailleurs, les Québécois, comme leurs voisins canadiens et américains, vivant en régime démocratique, c'est le peuple, dans ce genre de régime, qui détient le pouvoir de décider par le mécanisme du vote. 131

Tandis qu'en 1978, il est inscrit :

Le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit qu'ils ont de choisir eux-mêmes leur régime politique est inscrit dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plus de 130 autres pays du monde. Par ailleurs, les citoyens du Québec vivant en démocratie, c'est le peuple qui détient le pouvoir de décider de son propre sort par les moyens qu'il a choisis lui-même. C'est donc par voie démocratique que le Québec réalisera sa souveraineté politique. 132

L'essence de l'argument reste alors la même, au lieu de mentionner que le droit international prévoit des mécanismes qui peuvent venir en aide aux communautés politiques qui désirent accéder à l'indépendance, il est stipulé dans le passage de 1978 que c'est au peuple que revient le droit de déterminer (démocratiquement) s'il désire être une nation souveraine ou non. Les informations restent les mêmes, il est possible d'avancer ici qu'il s'agisse plutôt d'un travail d'édition que la manifestation d'une nouvelle posture idéologique et argumentative au Parti québécois.

3.7.1 Canadiens français ou Québécois ?

Dans la section *Argument de responsabilité* (S2), il est possible de constater quelques modifications, mais rien qui change considérablement l'esprit derrière la proposition. Effectivement, le premier argumentaire S2#1 pouvait se lire comme suit en 1975 :

-

¹³¹ Programme PQ, 1975, p.5.

¹³² Programme PQ, 1978, p.7.

Au Québec, par ailleurs, les Québécois ne pourront faire valoir leurs intérêts qu'au moment où ils auront aboli un régime qui force leur gouvernement à abandonner de plus en plus de pouvoir à celui d'Ottawa sous la pression combinée de ce dernier et des autres provinces.¹³³

Pour devenir ceci en 1978:

Ces pressions conjuguées ont obligé dans le passé le gouvernement du Québec à abandonner de plus en plus de pouvoir à celui d'Ottawa, alors que seul, le gouvernement du Québec est en mesure de défendre et de promouvoir la culture de la majorité des citoyens.¹³⁴

En effet, il est observé que par exemple, la formulation « un régime qui force leur gouvernement à abandonner de plus en plus de pouvoir » en 1975 s'exprime « Ces pressions conjuguées ont obligé dans le passé le gouvernement du Québec à abandonner de plus en plus de pouvoir » en 1978. On passe alors de « forcer » à « obliger », pâles synonymes. Il est cependant intéressant de noter le thème de la « culture », qui avait été identifié dans l'hypothèse de recherche dans le *Moment politique (1960-1980)*. Pour les auteurs du programme péquiste de 1978, la seule entité étatique en mesure de faire la promotion et la protection de la culture québécoise est celle du Québec. Afin que le gouvernement québécois possède tous les moyens, et pouvoirs, nécessaires au plein développement de sa culture, la souveraineté apparaît comme une condition nécessaire.

Dans le deuxième *argument de responsabilité* (S2#2), il est possible d'apercevoir des différences plus marquées. Effectivement, l'argumentaire peut se lire comme suit dans le programme péquiste de 1975 :

Le seul gouvernement contrôlé par les Québécois, c'est Québec. Le Québec est bloqué dans presque tous les domaines par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de coordonner ses politiques. La langue française est menacée même au Québec. Le développement économique se fait en fonction des intérêts de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Enfin, plusieurs études démontrent que les Québécois, par leurs impôts, donnent plus d'argent au gouvernement fédéral qu'ils n'en reçoivent. Le fédéralisme canadien n'est pas rentable pour les Québécois et nous avons

-

¹³³ Programme PQ, 1975, p.5.

¹³⁴ Programme PQ, 1978, p.7.

clairement atteint le point critique où nous devons choisir. Aucun peuple ne peut courir indéfiniment le risque de confier à d'autres son destin. 135

Pour se reformuler de la façon suivante en 1978 :

Par ailleurs, l'unique gouvernement que contrôle cette majorité est systématiquement bloqué dans des domaines vitaux par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de donner à ses politiques la cohérence nécessaire à leur efficacité. Le développement économique se fait au détriment des intérêts du Québec alors que celui-ci a un impérieux besoin, pour assurer la survie à long terme de la culture de sa propre majorité, que son économie soit prospère et dynamique. Le fédéralisme a fait la preuve qu'il a à peu près toujours joué à l'encontre des intérêts de la majorité des Québécois. Il est plus que temps de mettre un terme à cette situation. Aucune collectivité ne peut accepter indéfiniment, sans perdre sa dignité et sans risque mortel pour sa survie, de confier à d'autres son propre destin. 136

Plusieurs éléments retiennent l'attention. Premièrement, on passe du qualificatif « québécois » à « majorité » au début des deux arguments. Le terme « majorité » fait référence aux Canadiens français, seul le gouvernement du Québec représente une entité politique où les francophones sont majoritaires, le terme « québécois » faisant écho à tous les Québécois vivant sur le territoire, anglophones et allophones compris. À cet instant, l'argumentaire utilise une conception « culturelle » de la nation, tandis que l'idée d'une nation « civique » est mise de l'avant dans le passage du programme de 1975. Il aurait porté à croire que plus le temps avance, plus le gouvernement péquiste aurait tenté de faire le chemin inverse, de passer de la « nation ethnique » (ou culturelle) à un « nationalisme civique », celui possédant une dimension plus « inclusive » dans l'optique où tous les citoyens du territoire québécois y sont inclus de facto. La conception « ethnique », quant à elle, crée des liens de solidarité avec les francophones hors Québec, mais s'aliène les non-francophones habitant à l'intérieur des frontières géopolitiques du Québec. Par contre, remarquons que le passage (dans le programme de 1975) où il est stipulé que « la langue française est menacée même au Québec » a tout simplement été retiré dans la mouture de 1978, ce qui paraît aller contre l'objectif d'interpeller le sujet canadien-français plutôt que québécois. En conclusion de cet argumentaire, les deux éditions, de 1975 (y compris celle de 1973) et celle de 1978 ont sensiblement, malgré les différentes formulations, l'objectif de démontrer que le régime

¹³⁵ Programme PQ, 1975, p.5.

¹³⁶ Programme PQ, 1978, p.7.

canadien est nocif pour les Québécois. Cependant, l'argument de 1978 en rajoute en stipulant que de rester dans le Canada pourrait potentiellement mener à la « perte de la dignité » ainsi qu'un « risque mortel » pour la pérennité de la collectivité québécoise.

3.7.2 Association avec le Canada

Dans la section *argument de nécessité* (S3), il est possible d'y retrouver la seule construction argumentative qui est totalement nouvelle. Effectivement, comme dans les versions précédentes, le premier argument relevé dans le texte est celui qui se retrouve dans le mot de présentation du chef René Lévesque. Dans la partie introductive du programme de 1978, on lit :

Mais la réalisation des réformes les plus importantes que renferme notre programme requiert la souveraineté politique accompagnée d'un nouveau contrat d'association économique avec le reste du Canada. 137

Ce passage réitère non seulement l'objectif premier, et ultime, du Parti québécois est la souveraineté du Québec. Plus précisément, il est question du projet de « souveraineté-association », proposition du chef Lévesque de former un État souverain suite à une négociation formelle de partenariat économique et politique avec le reste du Canada.

En terminant, observons les différences entre la proposition de *S2#2* dans le texte de 1975 en comparatif avec la plus récente édition de 1978. Le deuxième *argument de nécessité* avait été formulé de la façon suivante en 1975 :

Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois une nation. Les Québécois possèdent une volonté indiscutable de vivre ensemble et de préserver leur culture propre. Notre existence comme nation distincte ne peut être assurée que dans la mesure où nous maîtrisons complètement les leviers de notre vie politique. ¹³⁸

En comparaison voici ce qui avait été présenté dans la version de 1978 :

Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois francophones, une nation qui a toujours accepté en son sein une large minorité d'origines diverses dont elle a, plus que tout autre et de façon constante, respecté les droits fondamentaux. Cette collectivité

-

¹³⁷ Programme PQ, 1978, p.3.

¹³⁸ Programme PQ, 1975, p.9.

originale a toujours manifesté sa volonté de développer sa culture propre. Mais il lui est devenu évident, avec le temps que cet objectif ne peut être atteint que par une maîtrise complète de sa vie politique. 139

Comme il avait été soulevé un peu plus tôt dans cette section, certaines portions des divers passages font référence à un sujet politique canadien-français, à un autre moment, à un sujet québécois. Dans ce cas-ci, le passage soutiré du programme de 1978 essaie de jouer sur les deux terrains à la fois. En effet, on passe du qualificatif « québécois » en 1975 à celui de « québécois francophone » en 1978, pour ensuite souligner que cette collectivité linguistique a toujours été accueillante envers les diverses minorités culturelles et linguistiques qui sont venues s'établir sur son territoire et que ces mêmes Québécois francophones ont toujours respecté leurs droits fondamentaux. Le ou les auteurs du texte de 1978 ont alors décidé de faire une séparation entre « québécois francophones » et les « non-francophones » pour, du même coup, rappeler le caractère accueillant des francophones au Québec. L'intention peut alors sembler être celle d'un parti qui a bien conscience que l'entreprise souverainiste au Québec est celle (en majorité) des Québécois de langue française, mais tient à tendre la main et à y inclure tous les résidents du territoire. Pourquoi ne pas avoir utilisé seulement le qualificatif « québécois » comme ce fut le cas en 1975 ? Nul ne peut prétendre avoir la réponse complète, mais seulement l'interpréter comme étant une tentative d'interpeller l'électorat francophone sans pour autant paraître comme un parti d'un seul groupe linguistique.

3.7.3 Camille Laurin et la « politique du développement culturel »

Notons, de plus, qu'il est question de « développement » culturel en 1978 plutôt que de la « conserver » (comme il avait été stipulé dans le programme de 1975). La connotation plutôt conservatrice de la première formulation explique probablement (du moins en partie) pourquoi un tel changement a été fait. Également, l'idée de « développement culturel » était une des idées phares du député Camille Laurin. En effet, dans un livre blanc intitulé *La politique québécoise du développement culturel* paru en 1978, le psychiatre et député péquiste, annonce les principes qui guideront la nouvelle politique culturelle québécoise à l'aube du référendum sur la souveraineté.

¹³⁹ Programme PQ, 1978, p.7.

 $^{^{140}}$ Laurin, C. (1978). La politique québécoise du développement culturel. Québec : Comité ministériel permanent du développement cultuel.

Laurin s'est grandement inspiré du sociologue québécois Fernand Dumont dans son projet de démocratisation et d'accès à la culture, objectifs ultimes de la nouvelle politique culturelle. En effet, Dumont avait déjà travaillé avec Laurin et le Parti québécois sur plusieurs dossiers, dont celui sur la création et l'élaboration de la loi 101 en 1977. C'est pour cette raison qu'il semble pertinent d'introduire brièvement un texte de Fernand Dumont s'intitulant L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse¹⁴¹ qui a été publié seulement un an après le livre blanc de Laurin, soit en 1979. Dans cet article paru dans la revue Sociologie et Sociétés Dumont va adopter une méthodologie qui s'apparente à la technique psychanalytique en descendant dans les profondeurs du social afin de bien comprendre le concept de l'idéologie de la culture. La première voie qu'il va emprunter, et non la moindre, et celle des politiques culturelles. Pour Fernand Dumont, les politiques culturelles se retrouvent, à son époque, un peu partout en Occident et elles : « visent à encourager la production de la culture par les (créateurs) et la consommation de la culture par la population. » ¹⁴². Pour Dumont, les politiques culturelles sont autant dédiées aux producteurs qu'aux consommateurs, la culture est alors consommation qu'il faut aborder des deux côtés de la chaîne (producteur et consommateur). Il en va de même pour d'autres secteurs d'activités du gouvernement comme l'éducation, il est important de calculer soigneusement le nombre de citoyens qui participent ou passent par les diverses instances de l'éducation, du loisir ou de la culture. Pour Dumont; «[...] il s'agit toujours de produire de la culture et de rendre cette production accessible. » ¹⁴³. Dumont nous fait également part d'une deuxième voie qui est celle de l'éducation, qui pour le sociologue est « l'usine principale de production culturelle ». Une véritable démocratisation culturelle passerait par une démocratisation de l'éducation où (et cela rejoint une partie de l'idée de la démocratie culturelle) il serait nécessaire d'introduire des référents éducatifs qui ne sont pas proprement bourgeois. Si l'école enseigne les « grandes œuvres » ainsi que celles des classes dites populaires, la production et la consommation culturelle des Québécois seront grandement influencées. Il faut en arriver à une juste part entre la production et la consommation de ces biens culturels. Le développement culturel serait alors, de manière très simplifiée, le désir

⁻

¹⁴¹ Dumont, F. (1979) L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse. *Sociologie et sociétés*, *11*(1), p.7-31. https://doi.org/10.7202/001217ar

¹⁴² *Ibid.*, p.11-12.

¹⁴³ Dumont, F. (1979). L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse. *Sociologie et sociétés*, 11(1), p. 12. https://doi.org/10.7202/001217ar

de donner un plus grand accès à la production et à la consommation de biens culturels, et ce, peu importe de quelle strate sociale les citoyens proviennent.

Cette vision dumontienne du développement culturel se retrouve à même la présentation du livre blanc de Camille Laurin ; « Pour que s'actualise son droit à la culture, le citoyen doit pouvoir accéder librement et facilement à tous les biens culturels, malgré les contraintes géographiques, économiques et sociales. »¹⁴⁴. La perception que Laurin fait de la démocratie ainsi que l'accès à la culture se poursuit dans le quatrième chapitre de son livre qui s'intitule *diversité des régions*, *diversité des classes sociales* ;

À l'exception de Montréal, les régions sont démunies d'équipement culturels adéquats. Il leur arrive pourtant de posséder des infrastructures relativement fortes [...] Encore faudrait-il, ici, distinguer. Peut-être le grand public fréquente-t-il plus volontiers l'auditorium d'un collège que la bibliothèque du même établissement; peut-être se voit-il, par la force des choses (la composition de la collection, par exemple), plus ou moins exclu de celle-ci [...]¹⁴⁵

Il est alors possible de constater que Laurin est sensible aux biens matériels que les régions du Québec doivent se prévaloir afin de soutenir une vie culturelle en santé, mais que d'avoir des ressources utiles à la production et à la diffusion de la culture ne veut pas nécessairement dire que celle-ci sera en mesure d'interpeller la population où elle se met en branle. Comme Dumont, Laurin conçoit la culture comme production et comme consommation, mais reste du même coup sensible aux obstacles que rencontre le véritable idéal de démocratisation de la culture. Camille Laurin aurait probablement quelques recommandations à faire aux derniers ministres responsables de la culture au Québec qui imposent des mesures comme la gratuité des musées le premier dimanche du mois en pensant dur comme fer que l'accessibilité à la culture est une question de prix à l'entrée. Pour Camille Laurin, il ne suffit pas de donner des ressources de manière arbitraire aux régions du Québec, car elles seules savent ce que sont les véritables besoins et sensibilités de leur communauté. C'est pour ce motif qu'il est essentiel de décentraliser le gouvernement afin d'en donner plus aux municipalités dans l'aménagement des espaces et activités culturelles. Si les situations des

¹⁴⁴ Laurin, C. (1978). *La politique québécoise du développement culturel*. Québec : Comité ministériel permanent du développement culturel, p.6.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.100.

Québécoise t Québécoises sont diverses, les mesures politiques en matière de culture doivent l'être aussi d'une certaine façon pour Laurin. Si l'accès démocratique et égal à la culture pose des problèmes en termes de géographie auxquels le gouvernement devait s'attaquer, il en est de même avec les classes sociales. En effet, l'auteur remarque qu'un grand fossé s'est creusé entre des cultures qui sont à l'image des classes sociales où elles sont produites et consommées, soit une sorte de « haute » de « basse culture », pour prendre des termes bourdieusiens. Cette différenciation a également un impact, soulève Laurin, dans la réussite scolaire où les enfants de classe aisée réussissent à obtenir de bons résultats scolaires à une bien plus grande fréquence que ceux provenant des classes défavorisées. Cela pose problème, encore plus dans un système scolaire publique où l'enseignement est supposément « démocratique ». Toujours dans le même esprit, Camille Laurin rajoute que :

[...] s'il y a une culture populaire, sa fécondité ne devrait pas se résumer à fournir à *l'autre culture* les esprits *supérieurs* susceptibles de la perpétuer... [...] Il y a toujours au Québec et ailleurs, une *culture officielle*, et l'autre *culture* que l'on ne sait encore nommer. [...] À Montréal, plus des trois quarts des ouvriers et employés n'ont jamais fréquenté la Place des Arts. ¹⁴⁶

Laurin expose ici toute la problématique de l'accessibilité et de la démocratisation de la culture dont il a été question au début de cette section. Il est clair que pour lui, la démocratisation et le développement de la culture n'est pas seulement une affaire de la classe dominante, non plus que les enfants d'ouvriers doivent, pour contribuer artistiquement au Québec, passer par les modes d'expression de la classe économique supérieure. Mais en plus ; « [...] ce qu'on appelle la « culture populaire » n'est pas que le magma informe des exploitations. Elle comporte des genres de vie originaux. »¹⁴⁷. La culture populaire est donc plus qu'une « culture moindre », elle possède une richesse et une singularité qu'il devient important d'intégrer, d'une certaine façon, à la « culture officielle » sans que celle-ci se travestisse au profit de la bourgeoisie, car : « Il est probable que nos façons de concevoir le développement culturel du Québec depuis les années 1960 ont été inspirées surtout par les idéaux de la bourgeoisie et des classes moyennes. »¹⁴⁸, selon l'aveu de

¹⁴⁶ Laurin, C. (1978). *La politique québécoise du développement culturel*. Québec : Comité ministériel permanent du développement culturel, p.109.

¹⁴⁷ Laurin, C. (1978). *La politique québécoise du développement culturel*. Québec : Comité ministériel permanent du développement culturel, p.109.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.110.

l'auteur. Pour Laurin, les voies vers la culture sont multiples, voire infinies, il n'est nullement question d'explorer qu'un seul « type » de culture. Au sujet de la vision de Camille Laurin sur la démocratisation de la culture, Yvon Leclerc écrit dans un livre portant sur la vie et l'œuvre de Camille Laurin que :

Le concept de culture dont il est question ici s'écarte donc résolument de la culture synonyme de raffinement qui sert souvent de référence pour désigner une personne qui possède une vaste connaissance du passé et qui apprécie les arts et les lettres. ¹⁴⁹

Le passage de « conservation de la culture » à « développement culturel » n'est donc pas anodin entre les programmes de 1975 et de 1978. Celui-ci annonce le projet du gouvernement péquiste de redéfinir le rapport entre la culture et la population du Québec. Développer sa culture, c'est la démocratiser et la rendre accessible à tous. L'objectif de Laurin est alors de permettre à la culture de s'approprier une majeure partie de l'existence des Québécois, la culture doit être au centre de l'organisation des individus et du social. Ce nouvel horizon que se donne la politique de développement culturel est donc beaucoup plus large que de simples mises au point au sein du gouvernement québécois face à la culture de ses citoyens, c'est une redéfinition intellectuelle de ce qu'est la culture et des façons d'étendre cette nouvelle conception au sein de toutes les facettes de la vie des Québécois. Pour Camille Laurin, la culture est autant l'affaire des individus que de la collectivité, il est important que devant les défis que l'histoire nous envoie d'envisager une politique du développement culturel où les collectivités sont en mesure de contrôler davantage leur propre destin; « Il y va de la dignité des Québécois et de leur bien-être de refuser de vivre dans une société entretenue, ce qui était l'idéal du « fédéralisme rentable » » 150.

3.8 Parti québécois 1980

Le programme péquiste de 1980, adopté en juin 1979 lors du 7^e Congrès national tenu à Québec les 1,2 et 3 juin de la même année, est la toute dernière mouture des engagements péquistes avant le référendum sur la souveraineté du Québec de 1980. Il s'agit également des derniers argumentaires de la période se situant entre les années 1960 et 1980, période identifiée comme

_

¹⁴⁹ Rocher, G. Simard, J-F et Leclerc, Y. (2010). L'œuvre de Camille Laurin: la politique publique comme instrument de l'innovation sociale. Presses de l'Université Laval, p.6

¹⁵⁰ Laurin, C. (1978). *La politique québécoise du développement culturel*. Québec : Comité ministériel permanent du développement culturel, p. 39.

étant le moment politique dans l'hypothèse de recherche. Le programme reprend sensiblement la même forme que les programmes de 1973, 1975, et de 1978. Les passages qui ont été extraits du texte se retrouvent alors dans la partie introductive du programme (le mot de présentation du chef de parti et premier ministre, René Lévesque) ainsi que dans la première partie qui s'intitule « notre vie politique ». Cependant, il est possible d'apercevoir un chapitre supplémentaire dans la première partie du programme. En effet, le deuxième chapitre de « notre vie politique » se nomme dorénavant « L'accession à l'indépendance », chapitre qui vient s'ajouter aux autres qui étaient présents dans les moutures précédentes. C'est dans le dernier programme du moment politique qu'il y a une première augmentation considérable du nombre d'arguments pour la souveraineté du Québec. En effet, nous sommes passé de cinq (5) arguments en 1978 pour faire un bond jusqu'à douze (12) en 1978. C'est donc plus que le double des arguments qui ont été présentés aux électeurs dans les sections à l'étude. La répartition des arguments se présente comme suit : (1) dans la catégorie du raisonnement déductif du nationalisme (S1) (6) pour ce qui est de l'argument de responsabilité (S2) (5) de côté de l'argument de nécessité (S3) et aucun (0) pour l'argumentaire utilisant le raisonnement analogique (S4). En globalité, c'est une augmentation de 140% depuis 1978.

3.8.1 Le « Maîtres chez nous » historique

Première tendance remarquée dans le programme de 1980, l'utilisation du « nous » est plus marquée que dans les programmes précédents. En effet, l'interpellation du « sujet politique québécois unitaire » (thématique qui avait été relevée dans l'hypothèse de recherche comme étant constituant du *moment politique* (1960-80), s'exprime à travers l'argument de responsabilité (S2#5):

Les Québécois, tout comme les Canadiens anglais d'ailleurs, veulent deux choses : être maîtres chez eux et coopérer dans l'égalité avec leurs voisins. Les Canadiens anglais ont déjà leur gouvernement national à Ottawa et il leur reste à ajuster leur fédéralisme à leur diversité régionale. La justice, l'égalité et la dignité exigent maintenant que nous ayons aussi le nôtre au Québec. Aucune association saine, adulte et efficace ne peut reposer sur l'inégalité des partenaires et la domination de l'un sur l'autre. L'51

¹⁵¹ Programme PQ, 1980, p.6.

Slogan phare du gouvernement libéral de Jean Lesage (flanqué de René Lévesque), « Maîtres chez nous » a marqué le début de la Révolution tranquille au Québec. Devenir maîtres chez soi représentait le désir du peuple québécois de devenir acteur de son histoire et arrêter de la « subir », de prendre enfin le contrôle de son « destin » en Amérique du Nord. Cette prise de conscience politique et nationale se joue également sur un terrain où s'opère un rapport de force entre les Canadiens anglais et les Québécois. À cet effet, il est stipulé dans le passage relevé précédemment qu': « aucune association saine, adulte et efficace ne peut reposer sur l'inégalité des partenaires et la domination de l'un sur l'autre. ». La souveraineté serait alors le moyen de rééquilibrer ce rapport de force entre deux nations, deux entités politiques qui ne sauraient véritablement coopérer l'une avec l'autre qu'au moment où ils pourraient entretenir des rapports sur le même pied d'égalité. Fernand Dumont mentionnait à ce sujet que :

C'est par une reprise de son être propre que le Québec contribuera le mieux à bâtir au nord des Amériques autre chose qu'un glacis de l'empire états-unien. Vous [canadiens-anglais] n'échapperez pas à un pareil défi. N'est-ce point en poursuivant, chacun de son côté, cette reconnaissance de soi que nos deux peuples parviendront à une nouvelle alliance ?¹⁵²

La souveraineté du Québec apparaît comme une condition *sine qua non* du rééquilibre du rapport de force entre les Québécois et le reste du Canada. C'est à ce moment précis qu'un véritable sentiment de solidarité entre ces deux entités nationales pourra émerger. Parce que ce rapport de force s'exprime à travers deux sujets de culture, mais que cette dialectique est également économique, tout argumentaire faisant référence au « Maîtres chez nous » et aux rapports de « domination » peuvent s'inscrire dans la thématique *Lutte de classes* qui avait été proposée dans le *moment politique* tel que mis de l'avant dans l'hypothèse de recherche.

Toujours dans le même esprit, l'argument de nécessité (S3#3) fait état qu': « Il est devenu évident avec le temps que ces objectifs ne peuvent être atteints que par la pleine maîtrise de notre vie politique. » ¹⁵³. L'impérative de « maîtrise » du destin politique des Québécois refait une fois de plus surface. De plus, comme dans l'argument mentionné précédemment, le terme « notre », faisant vaguement allusion au « nous québécois », est utilisé. Les prochains passages argumentatifs qui

76

_

¹⁵² Dumont, F. (1997). Raisons communes. Boréal, p.76.

¹⁵³ Programme PQ, 1980, p.4.

vont être soulevés vont aborder la thématique du « nous » de manière plus frontale, tout en y incorporant l'idéologie promue par l'idée du « Maîtres chez nous ».

Dans le deuxième *argument de responsabilité* (S2#2), l'utilisation des expressions « nous » et « nos » est grandement présente ;

Par la suite, pour la première fois de notre histoire, nous pourrons nous donner une constitution qui nous ressemble, qui garantisse nos libertés fondamentales, nos droits individuels et collectifs et nos institutions démocratiques. Quels qu'aient été les régimes politiques existant au Québec, ils furent toujours imposés de l'extérieur, du régime français jusqu'au régime actuel. 154

Effectivement, à trois reprises le mot « nous » est invoqué, tandis qu'on peut retrouver l'utilisation du mot « nos » à trois occasions également. En lien avec l'utilisation de ce type de vocable dans le discours politique québécois, Mathieu Bock-Côté exprime bien le rapport que le Québec entretenait avec le « nous » à l'aube du premier référendum sur la souveraineté dans un article paru en 2012 ;

Maîtres chez nous. C'est un idéal puissant qui a fécondé notre histoire, qui l'a traversé de bord en bord. Le vieux rêve d'une pleine existence politique québécoise est évidemment antérieur à la Révolution tranquille. On se le chuchotait collectivement depuis deux siècles. Mais c'est avec la Révolution tranquille que le vieux rêve du pays est devenu une idée, que cette idée est devenue un projet. Il y a cinquante ans à peine, on ne se demandait pas s'il était légitime de dire Nous. On ne se demandait pas si un Nous chargé d'histoire était insuffisamment ouvert sur le monde, insuffisamment moderne. À ce moment, personne n'écrivait Nous avec un point d'interrogation. À ce moment, nous ne pensions pas que l'identité historique d'un peuple était contradictoire avec la démocratie. Nous pensions même que les deux se réconciliaient dans une relation intime, la première soutenant la seconde, la seconde oxygénant la première. 155

Le « nous » utilisé dans le programme du Parti québécois en 1980 est effectivement porteur d'un projet qui gravite autour du sujet politique québécois. Ce sujet étant porteur d'un idéal démocratique et d'une justice sociale. Le « nous » québécois n'a pas besoin d'être expliqué et encore moins justifié à la veille du référendum de 1980, il va de soi. En plus de définir la nation québécoise de l'intérieur avec le « nous », l'argument \$2#2 circonscrit le sujet politique québécois

¹⁵⁴ *Loc. cit.*

¹⁵⁵ Bock-Côté, M. (2012, 7 avril). Il était une fois « Maîtres chez nous ». *Le journal de Montréal*. https://www.journaldemontreal.com/2012/04/07/il-etait-une-fois-maitres-chez-nous

en invoquant ce qui lui est extérieur. En effet, dans le passage qui suit : « Quels qu'aient été les régimes politiques existant au Québec, ils furent toujours imposés de l'extérieur, du régime français jusqu'au régime actuel. »¹⁵⁶, il est possible d'y voir la proposition selon laquelle les Québécois n'ont jamais possédé, de manière pleine et entière, tous les leviers du pouvoir démocratique sur leur propre territoire. Sans le mentionner de manière frontale et explicite, cette « dépossession » politique des Québécois peut interagir avec le concept de *décolonisation* identifié dans l'hypothèse de recherche comme étant une posture présente dans le *moment politique (1960-1980)*. Il est alors question ici de démontrer que les Québécois, autrefois sous le joug de la couronne française et puis celle de la Grande-Bretagne, sont maintenant subordonnés à de nouveaux dirigeants, le gouvernement canadien. Les maîtres changent, mais la position politique et économique des Canadiens français restera la même tant et aussi longtemps que ceux-ci ne se seront pas donnés un État.

L'argument de responsabilité (S2#3) suivant celui que nous venons tout juste d'explorer peut se lire ainsi ;

L'Acte de 1867 n'a jamais été adapté à nos besoins et à nos aspirations. Présentée au Québec comme un pacte solennel entre deux peuples fondateurs, la Constitution canadienne aura de fait confirmé la vision Macdonald du Canada! Un pays essentiellement anglophone avec une minorité française concentrée au Québec. Nous étions 33% de la population canadienne. Nous sommes maintenant 26%. Nous serons 20% dans 20 ans. Notre poids diminue d'année en année au parlement fédéral. Cette minorisation rend l'égalité entre les deux nations de plus en plus illusoire. C'est là un mythe qui a la vie dure et qu'on nous ressort depuis le temps d'Honoré Mercier (1887) chaque fois que nous tentons de nous affirmer, comme une soupape pour réduire la pression et maintenir le statu quo. 157

Les références à « l'histoire longue » s'expriment d'abord avec la Loi constitutionnelle de 1867, qui met officiellement au monde le *dominion* du Canada ainsi que sa première constitution (où seulement la version anglaise avait une valeur juridique). La question du statut politique, voire national, du Québec s'encre donc dès le début de la Confédération. L'invocation de personnages comme celui de John A. Macdonald (1^{er} premier ministre du Canada) et d'Honoré Mercier (9^e

¹⁵⁶ Programme PQ, 1980, p.4.

¹⁵⁷ Programme PQ, 1980, p.4.

premier ministre du Québec), témoigne également d'un rapport que les souverainistes de l'époque entretenaient avec les racines et l'origine du projet d'indépendance, celui-ci n'étant point une réaction à une situation désincarnée de tout passé, mais enraciné dans l'histoire d'un peuple qui se bat pour sa survie depuis la création du pays dans lequel ils font partie. Ce peuple, comme il a été soulevé précédemment, se définit de plus en plus autour du « canadien français » que celui du « québécois ». Effectivement, le « nous » est invoqué en faisant référence aux francophones du Canada et non à toute la population vivant sur le territoire du Québec. Ce type de raisonnement nous place devant un « nationalisme culturel », beaucoup plus que du côté « civique ». Ce « nous » national, c'est d'abord et avant tout, selon la logique du programme péquiste de 1980, le Canada français. Les contours du sujet politique sont bien définis et s'exprime, au travers des constructions argumentatives, comme allant de soi. Le sujet politique est alors présenté comme un « bloc unitaire » et non comme un élément « fragmenté », ce qui va dans le sens de l'hypothèse de recherche. En plus de préciser les caractéristiques du « nous », le sujet interpellé dans le programme à l'étude est présenté comme étant dans une situation de « minorité ». En effet, il est démontré que le « nous » en question est passé de 33% au Canada à 26% et que les prédictions confirment la tendance à la baisse. Les Canadiens français sont alors présentés comme étant une minorité dans le Canada et non comme une majorité dans le Québec. Cette posture, en plus d'être un cadre d'analyse plus que légitime (les francophones sont effectivement en situation de minorité linguistique au Canada), pose les bases du projet souverainiste sur l'idéal démocratique d'égalité entre les peuples.

Toujours en abordant le concept du « nous historique québécois », l'argument de nécessité (S3#2) tente également de définir le sujet politique que le Parti québécois tente d'interpeller par son projet de souveraineté :

Nous sommes des Québécois! Quatre siècles d'histoire commune ont fait de nous une nation. Une nation qui a façonné sa propre culture. Tous les Québécois d'origine, ont en commun une volonté de créer ici une société qui leur ressemble. Ils ont toujours voulu assumer pleinement leur vie démocratique, respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens et s'ouvrir sur le monde. 158

_

¹⁵⁸ Programme PQ, 1980, p.4.

Il est possible de voir, qu'ici, le « nous » est synonyme de « québécois ». Toutefois, ayant à l'esprit l'analyse de l'argument soulevé précédemment (S2#3), le « nous » avait été défini comme étant essentiellement les habitants du territoire (canadien) qui possèdent le français comme langue maternelle. D'un côté le « nous » fait référence aux francophones, de l'autre aux Québécois. Cette distinction, bien qu'elle puisse paraître contradictoire au premier abord, est complémentaire, voir essentielle dans la politisation du sujet québécois. Pour que cette société, qui était définie par sa culture sans nécessairement y avoir attaché un projet politique, une redéfinition de son cadre de référence dût s'imposer. D'où le passage de « canadiens français » (société de culture n'ayant pas de structure politique définie) à québécois (qui de son côté, possède déjà une structure gouvernementale et des frontières qui lui sont propres). Il est dans la possibilité d'avancer que le programme de 1980 représente le passage d'une société de culture à une société politique. Que l'utilisation des deux référents (francophones du Canada et québécois) fait office de pont entre les deux conceptions de l'identité québécoise. Le sociologue Jacques Beauchemin exprime bien les solutions qui étaient présentées aux Québécois de la Révolution tranquille face à l'éveil politique de ceux-ci :

Dans la perspective fédéraliste de Trudeau, par exemple, la sortie de l'immaturité politique des Canadiens français exigeait de communier aux idéaux progressistes d'un Canada en train de bâtir son État providence, alors que ceux qui, comme Dumont et Vadeboncoeur, se tournaient vers l'indépendantisme travaillaient à la politisation de la vieille identité canadienne-française. Il s'agissait de conférer à la domination de jadis un sens politique, mutation dont l'effet devait être la constitution d'un sujet politique québécois et la poursuite de l'indépendance nationale. 159

Le constat de Beauchemin s'applique bien aux derniers arguments recensés dans cette section. En effet, les références à l'histoire des Canadiens français de jadis comme d'un peuple dominé par les aléas de l'histoire participent à l'élaboration du sujet politique québécois. L'objectif de l'argumentaire de programme péquiste de 1980 n'est pas nécessairement de jeter le marqueur identitaire canadien-français pour faire place au québécois, mais bien d'opérer une mutation de celui-ci vers le québécois, qui lui, est porteur d'une émancipation politique qui a comme objectif ultime l'indépendance nationale de sa communauté.

¹⁵⁹ Beauchemin, J. (2020). *Une démission tranquille, la dépolitisation de l'identité québécoise*. Boréal, p.21.

En terminant l'analyse de l'argument (S3#2), il est important de mentionner qu'à a fin de la proposition, il est possible d'y voir l'évocation d'une thématique qui avait été proposée l'hypothèse de recherche comme faisant partie du *moment démocratico-juridique*.. Effectivement, pour reprendre le dernier passage de l'argumentaire, il est possible d'apercevoir ce passage : « Ils ont toujours voulu assumer pleinement leur vie démocratique, respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens et s'ouvrir sur le monde. ». Chose qui n'avait pas été soulevée précédemment, le thème des *droits de la personne* est invoqué tout juste avant le passage du *moment politique* au *moment démocratico-juridique*. Sensibilité qui témoigne d'une modernité qui avance de plus en plus, les porteurs de l'idéal indépendantiste, comme tout autre projet politique qui transcende les considérations individuelles de tout un chacun, sentent le besoin de réaffirmer que leur entreprise ne va pas à l'encontre ou ne se pose pas en contradiction face aux impératifs de la modernité avancée dont l'éthique repose sur la valorisation et le respect des droits individuels.

3.8.2 Souveraineté-association

Après avoir exploré le rapport que l'argumentaire du programme du PQ en 1980 entretenait avec l'histoire et l'utilisation du « nous », d'autres arguments du programme servent à annoncer la relation que le PQ de l'époque avait avec le projet de souveraineté. En effet, il n'est pas question en 1980 d'indépendance pure et dure, comme il avait été proposé par les membres du RIN au début des années 1960. L'objectif est de faire passer le Québec de province à État, certes, mais sans toutefois couper définitivement les ponts avec le Canada. Le projet que René Lévesque va soumettre aux Québécois est celui d'une souveraineté avec une association avec le Canada. La souveraineté politique du Québec serait alors, pour des raisons stratégiques selon Lévesque, possible que par une union avec le Canada. Cet attachement au Canada va d'ailleurs être critiqué par certains membres du Parti québécois ainsi que par divers acteurs du mouvement souverainiste. Cette grogne gagnera en intensité jusqu'au moment de sa démission en juin 1985. Le terme « souveraineté-association » est mentionné dans trois argumentaires relevés dans ce programme. Il apparaît pour une première fois sous la forme d'un *argument de responsabilité* (S2#6) ;

La Souveraineté-association, sans enlever au Canada anglais son gouvernement national, donnerait le sien aux Québécois. Elle mettrait fin aux interminables

conférences constitutionnelles aux tensions stériles entre les deux peuples et à la coûteuse inefficacité de deux niveaux de gouvernement concurrents. 160

Le premier argument de nécessité (S3#1) permet de préciser un peu ce que le parti entend par « association »:

Mais la réalisation des réformes les plus importantes que renferme notre programme requiert la souveraineté politique accompagnée d'un nouveau contrat d'association économique avec le reste du Canada. 161

L'entreprise de fonder un pays alors foncièrement liée avec un contrat économique avec le Canada. D'un optimisme pouvant passer pour un aplaventrisme pour certains, la sécession d'une province faisant partie d'un des pays les plus puissants du monde passe par l'impératif d'une discussion saine et pacifique avec le pays d'origine qui mènerait vers une association économique qui serait bénéfique pour les deux parties. Seul problème, et cela n'a jamais pu être observé parce que le gouvernement du Québec n'a jamais eu un référendum gagnant sur sa souveraineté, est que le Canada a tout intérêt, contrairement au Québec à garder le statu quo et conserver la Confédération canadienne dans son état actuel. Nul ne sait comment ni pourquoi l'interlocuteur canadien voudrait s'engager de bonne foi dans ce genre de discussion. Dans l'histoire moderne des indépendances nationales, peu, voir aucune, se sont faites avec une poignée de main cordiale et une photo de circonstance. En dernier lieu, l'expression refait son apparition dans l'argument de nécessité (S3#4):

La souveraineté-association est un moyen essentiel de développement et d'épanouissement. Les Québécois ont le goût d'un Québec à édifier. Quand ils seront maîtres chez eux, parions que le Québec deviendra comme jamais un vaste chantier ouvert à notre imagination, notre travail et à notre désir de démocratie et de justice sociale. 162

Remarquons ici que la thématique du « maîtres chez nous » refait surface. Être « maîtres chez nous » est donc intimement lié, dans la construction argumentative du Parti québécois de jadis,

¹⁶⁰ Programme PQ, 1980, p.6.

¹⁶¹ *Ibid.*, p.3.

¹⁶² Programme PQ, 1980, p.4.

au projet de souveraineté-association, condition *sine qua non* au développement plein et entier de la collectivité québécoise.

3.8.3 Peuple et normalité

Pour clore l'analyse du programme péquiste de 1980, il est important de soulever le retour en scène de l'idée du « peuple normal » dans l'argumentaire indépendantiste. En effet, comme il a été relevé dans le premier *argument de responsabilité* (*S2#1*) qui a été soutiré du programme de 1980 ;

La démocratie, c'est d'abord le gouvernement du peuple par le peuple. Le régime politique actuel réduit toute une nation au rang de province. Il engendre des tensions et nous empêche d'entretenir des relations normales, d'égal à égal avec les autres nations du monde. 163

Accéder à la souveraineté étatique serait alors une situation « normale » et non une anomalie qui mettrait au défi le bon fonctionnement de nos sociétés. Même si l'hypothèse de recherche, la thématique passage de « peuple » à « peuple normal » se retrouvait dans la période : moment démocratico-juridique (1981-1994), il est possible d'y voir, comme en 1966 avec le RIN et en 1970 avec le PQ, une autre manifestation en 1980. La tension et l'énergie du projet révolutionnaire du début des années 1960 font tranquillement place à une normalisation de la question souverainiste. L'objectif n'est pas alors, de réaliser de « grandes choses » et de collectivement se lever la tête pour admirer la grandeur nationale du Québec, mais de démontrer qu'il s'agit d'un aboutissement « normal » pour une société comme le Québec. Ce qui diffère toutefois de 1966 et de 1970 est que la « normalité » est associée ici à la notion de peuple et non seulement à une situation qui serait « normale ». L'hésitation de l'élite souverainiste d'antan à élever la population québécoise vers une grandeur nationale s'exprime merveilleusement bien dans la fameuse phrase que René Lévesque a dite lors de la première élection de son parti en novembre 1976 : « On est peut-être quelque chose comme un grand peuple »¹⁶⁴. Même lors d'une soirée électorale qui alla changer le paysage politique québécois à tout jamais, le chef du Parti québécois ose à peine faire appel à une certaine grandeur du peuple québécois. Bien que cette hésitation, poétique au

¹⁶³ Programme PQ, 1980, p.4.

 $^{^{164}}$ Chaîne du Québec. (2013, 20 octobre). René Lévesque – 15 novembre 1976 [Vidéo]. YouTube. $\underline{\text{https://www.youtube.com/watch?v=L9nTnpiZ4OA}}$

demeurant, a sa place dans les annales des discours politiques les plus marquants du Québec, il est loin de posséder la même puissance, par exemple, du « Vive le Québec libre ! » ¹⁶⁵ prononcée par Charles de Gaulle en 1967.

¹⁶⁵ ArchivesRC. (2020, 23 mars). *Le 24 juillet 1967, le général de Gaulle en discours à Montréal déclare « Vive le Québec libre! »* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=amApwFT49JQ

CHAPITRE 4

LE MOMENT DÉMOCRATICO-JURIDIQUE (1981-1994)

Dans ce deuxième chapitre d'analyse, il sera question des argumentaires tirés des programmes du Parti québécois entre 1981 et 1994. Trois programmes seront pris en considération, soit ceux de 1985, 1990 et 1994. *Le moment démocratico-juridique* tire son nom de la situation des années quatre-vingt qui ont été une période de l'histoire politique occidentale où les débats entourant les idéaux de démocratie et de droit ont suscité passions et émois. Selon Jacques Beauchemin, la redécouverte des grands idéaux de la démocratie libérale durant les années 1980 peut s'expliquer par deux facteurs historiques importants ; « [...] la dénonciation du totalitarisme soviétique tel que le révélait avec fracas *L'archipel du Goulag* d'Alexandre Soljentsyne. », ainsi que : « [...] la chute du mur de Berlin, en 1989, que les pays de l'Ouest ont accueilli comme le triomphe longtemps différé de la démocratie et comme la faillite du communisme en tant que système économique. » ¹⁶⁶. C'est donc dire que depuis les années 1980, les mouvements nationalistes pouvaient être soupçonnés de contrevenir aux valeurs fortes de la démocratie et du droit.

Cette période est marquée par la chute du marxisme comme explication privilégiée afin de rendre compte des divers rapports de force et de pouvoir entre les diverses couches de la société. Dans la section du travail portant sur le programme du RIN en 1966, il a été question de l'importance du concept de la « lutte des classes » dans le discours nationaliste et indépendantiste au Québec. Ce type de considération découle de la grande école de pensée marxiste qui voit la lutte des classes comme la cause principale des tensions sociales. Le prolétaire, sujet révolutionnaire par excellence selon la pensée marxiste, n'aurait besoin que de s'unir et de prendre conscience de sa condition de « dominée » afin de créer les propres conditions de sa liberté. Bien que le cadre national pouvait être considéré par certains marxistes comme une diversion détournant le regard des véritables rapports de forces, bien des intellectuels québécois des années 1960 ont tenté d'articuler les concepts de classe et de nation dans leur analyse de la condition québécoise. Il suffit qu'à penser

 $^{^{166}}$ Beauchemin, J. (2002). L'histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois. VLB éditeur, p.106-107.

aux contributeurs de la revue Parti pris ou au sociologue Marcel Rioux¹⁶⁷, pour faire référence à la première partie du chapitre premier.

Les années 1980 seront celles où la conception marxiste des rapports sociaux s'est effondrée en même temps que les régimes communistes. La démocratie, l'État de droit ainsi que les préceptes du libéralisme économique constituent alors l'essentiel du discours politique et se dressent comme valeurs suprêmes de l'idéal occidental. Toute pensée jugée trop englobante serait suspecte, voire dangereuse. La nation, lieu permettant de créer une solidarité et d'aménager les conflits, aurait le défaut de masquer les particularités culturelles, linguistiques et économiques de nombreux groupes minoritaires. Si la perspective nationale était considérée comme une manière d'accéder à l'universel, chez des penseurs comme Fernand Dumont, elle apparaîtra au cours des années 1980 et 1990 comme un frein, une barrière entre le particulier et la grandeur de l'universel. La question est alors, dans l'optique de ce travail, de savoir si cette « redécouverte » de l'idéal démocratique et juridique a exercé une influence sur le discours argumentatif du Parti québécois pendant cette période. Serait-il possible d'ancrer le projet de souveraineté sans le sujet national clairement identifié qui l'avait porté tout au long de la période précédente?

4.1 Les élections de 1981, l'après-référendum

Malgré la défaite référendaire de 1980, rappelons que le Non l'avait emporté avec 59,56% des voix 168, le Parti québécois s'est fait réélire en avril 1981 avec 49,26% des voix 169 leur conférant 80 sièges 170 à l'Assemblée nationale. Rappelons qu'il est postulé dans ce projet qu'après une défaite référendaire, les forces politiques appuyant l'idée d'indépendance ont été forcées de changer leur discours par rapport au projet de souveraineté, donc la façon dont les arguments sont présentés à la population. Précisons également qu'il n'y a pas de programme disponible entre celui qui a été

¹⁶⁷ Rioux, M. (1965). Conscience ethnique et conscience de classe au Québec. *Recherches sociographiques*, 6(1), p.23-32

¹⁶⁸ Élections Québec. (2022). *Référendum sur le projet de souveraineté-association pour le Québec de 1980*. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/referendum-sur-le-projet-de-souverainete-association-pour-le-quebec-de-1980/

¹⁶⁹ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁷⁰ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

étudié précédemment (1980) et celui-ci¹⁷¹. Il est possible de formuler l'hypothèse, qu'après le référendum, le Parti québécois n'ait pas cru bon lancer ou modifier le programme présenté aux Québécois juste avant le moment référendaire. Lors de l'élection de 1981, le chef René Lévesque est toujours très populaire auprès de la population québécoise, et ce, malgré le résultat décevant du référendum sur la souveraineté-association. Du côté libéral, Robert Bourassa avait démissionné à la suite de la défaite de 1976 et c'est Claude Ryan qui sera chef du Parti libéral du Québec¹⁷² lors de la consultation populaire de 1981. Cette même élection marque également le décès politique de trois partis. Effectivement, le Ralliement créditiste du Québec, l'Union nationale et le Parti national populaire n'ont obtenu aucun siège en 1981¹⁷³, eux qui en avaient respectivement au moins un à l'élection de 1976.

4.1.1 La perte d'influence de René Lévesque

Seulement quelques jours avant le vote sur la souveraineté-association, le 15 mai 1980 au centre Paul-Sauvé de Montréal ;

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau prend la parole devant une foule enthousiaste formée de partisans du « Non » au référendum qui doit avoir lieu cinq jours plus tard : « C'est aux indécis qui titubent à qui je m'adresse, de dire le premier ministre canadien. Si c'est un « non », nous avons tous dit que ce sera interprété comme un mandat de changer la constitution et de renouveler le fédéralisme. Ce n'est pas moi seul qui le dis, ce sont 74 députés libéraux à Ottawa, et les premiers ministres des neuf autres provinces. 174

Cinq jours plus tard, le 20 mai 1980, c'est le Non qui l'emporte avec près de 60% des voix ¹⁷⁵. Le lendemain, le premier ministre du Canada Pierre Trudeau, le ministre de la Justice de l'époque Jean

¹⁷¹ Seul une plateforme avec les engagements du parti (recherche et développement, politique d'accession à la propriété, soutien aux agriculteurs, etc.) ainsi qu'un bilan des quatre dernières années est disponible en 1981.

¹⁷² Lacroix, I. (dir.). *Bilan du siècle : C'est arrivé le 15 janvier 2018, élection de Claude Ryan au poste de chef du Parti libéral du Québec*, Université de Sherbrooke. https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/22458.html

¹⁷³ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹⁷⁴ Rémillard, G. (1984). Historique du rapatriement. *Les Cahiers de droit*, 25(1), p.15-16. https://doi.org/10.7202/042586ar

¹⁷⁵ Élections Québec. (2022). *Référendum sur le projet de souveraineté-association pour le Québec de 1980*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/referendum-sur-le-projet-de-souverainete-association-pour-le-quebec-de-1980/

Chrétien et d'autres ministres libéraux proches de la garde de Trudeau vont se réunir pour penser un plan d'action afin d'entamer les discussions avec les représentants des autres provinces avec l'objectif d'apporter des aménagements à la Constitution canadienne, comme il avait été promis par Pierre Trudeau et le camp du Non lors de la campagne référendaire. Ici, l'objectif du gouvernement canadien est d'enchâsser, à même la Constitution, une Charte des droits protégeant les droits individuels ainsi qu'une formule d'amendement qui servira de balise à de futurs changements constitutionnels. Pendant la campagne électorale qui s'échelonnera de mai 1980 à avril 1981, une des stratégies électorales de Lévesque, et cela va dans le sens de l'idée selon laquelle les leaders souverainistes changent leur approche à la suite d'une défaite référendaire, était de mettre le projet de souveraineté en « veilleuse » et de faire la démonstration à l'électorat québécois que le parti politique qu'il dirigeait était le plus apte et le plus compétent pour représenter adéquatement les intérêts des Québécois et pour assurer la bonne gouvernance de la province. A posteriori, il est possible d'avancer que cette stratégie fut la bonne, car le PQ a réussi à obtenir de meilleurs résultats qu'au suffrage de 1976. Par contre, la chute de l'Union nationale (qui avait momentanément sorti de son coma politique), de partis plus marginaux (comme le Ralliement créditiste) ainsi qu'un Claude Ryan, alors chef du Parti libéral du Québec, ayant mené une campagne plus qu'ordinaire selon les analystes, a grandement contribué à la réélection du Parti québécois.

Quelques mois après l'élection d'avril 1981, soit le 28 septembre de la même année, la Cour suprême du Canada juge que le projet de rapatriement de la Constitution canadienne est bel et bien légal, mais n'est pas légitime. En effet, la Cour juge qu'un nombre « substantiel » de provinces doivent être en accord avec cette décision. Face à cette situation, le gouvernement à Ottawa décide de mettre en œuvre les pourparlers avec les principaux négociateurs des diverses provinces. Sans vouloir rentrer dans tous les tenants et aboutissants des discussions et des principaux acteurs qui y participaient, les échanges étaient longs et au bout de quelques semaines, les représentants des gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral commençaient à se dire que le projet allait bientôt tomber à l'eau (ou du moins, sera reporté). Toutefois, c'était mal connaître la ténacité politique du ministre Jean Chrétien. Effectivement, c'est pendant la nuit du 4 au 5 novembre 1981 que tout bascula. Chrétien, profitant du fait que René Lévesque avait quitté Ottawa pour aller dormir à son hôtel à Hull, décide de rappeler les négociateurs des autres provinces afin de tenter

pour une des dernières fois d'avoir une entente de principe. C'est ce qu'on appellera dans les livres d'histoire « la nuit des longs couteaux ». Pendant cette nuit, Jean Chrétien discute avec le représentant de la Saskatchewan, Roy Romanow ainsi que Roy McMurtry. Ceux-ci acceptent de lever leur droit de véto (élément auquel le Québec se battait pour préserver) en échange d'une clause dérogatoire, qui permet aux provinces de se soustraire à certaines applications de la Charte des droits et libertés canadienne. Les autres ministres représentant les autres provinces décident d'accepter l'offre à leur tour et suggèrent à Trudeau de signer l'entente, ce qu'il fera. Le lendemain matin, un scénario digne d'une pièce de théâtre d'été survient. Lévesque, arrivant à l'hôtel où avaient lieu les discussions entre les représentants provinciaux, fait son entrée dans la salle à manger où le petit déjeuner était servi. À sa grande surprise, il prend connaissance que l'entente a été signée sans lui, furieux, il quitte la salle sur le champ en refusant catégoriquement de signer. Le 25 novembre, il annonça que le Québec allait utiliser son droit de véto afin de stopper l'entente. Malheureusement pour lui et les Québécois, en décembre 1982 la Cour suprême du Canda entérine la décision en établissant que le Québec n'avait jamais eu un tel pouvoir.

Voyons sommairement, les éléments marquants qui font partie de cette « nouvelle » Constitution canadienne. Comme soulevé précédemment, la Charte des droits et libertés y est enchâssée, en va de même pour une clause nonobstant pour certaines compétences provinciales. Un droit de véto est consenti pour les provinces de l'ouest et les provinces de l'Atlantique devant une situation où leurs ressources naturelles seraient en danger, ce qui n'a pas été accordé au Québec. On y retrouve également une hausse de la mobilité de main-d'œuvre entre les provinces, ce qui a comme résultat de miner certains programmes provinciaux en matière d'emploi. De plus, l'Article 23 de la Charte invalide certaines dispositions de la loi 101. Pour finir, cet aspect était particulièrement important pour Lévesque et les Québécois, le Québec n'est pas reconnu comme « société distincte ». Ces dispositions représentent l'échec retentissant du Québec dans ces négociations. Lévesque ressortit amer et vraisemblablement fatigué de cette expérience, cela représente pour plusieurs le moment où le premier ministre du Québec de l'époque va commencer à perdre un peu de son influence :

Après la défaite référendaire, c'est la descente aux enfers. Jusqu'à la démission de René Lévesque, en juin 1985, la querelle sur l'option viendra hanter, déchirer et finalement faire éclater le premier gouvernement souverainiste de l'histoire, lors de la crise des Orthodoxes de 1984. D'autres facteurs vont accélérer la chute. D'abord, la défaite référendaire prive le gouvernement de son âme, ou de sa légitimité, comme diront les

fédéralistes. La population a dit non à ce qui était sa raison d'être et les élections victorieuses d'avril 1981 n'y changeront rien. La morosité s'empare du gouvernement. L'échec de la Conférence constitutionnelle de novembre 1981, la fameuse nuit des longs couteaux, désarçonne René Lévesque pour une deuxième fois. Pierre Trudeau le terrasse et impose aux Québécois, au nom du Canada anglais, une constitution inacceptable, qui reste en deçà des demandes historiques du Québec, et que leur gouvernement n'a même pas paraphé. 176

Un autre facteur vient contribuer à la perte de popularité de René Lévesque au sein de la population québécoise. Effectivement, la récession économique du début de l'an 1980 vient compliquer la relation organique qui s'était installée entre le Parti québécois et le secteur syndical. Un an avant le référendum, le chef du PQ avait consenti à une hausse de salaire envers les divers employés de l'État, passant des médecins aux professeurs. Toutefois, pendant une période de récession, Lévesque décide de reculer devant les engagements qu'il avait consentis à la fonction publique québécoise. Non seulement il décida de figer les salaires de certains secteurs, mais de les baisser dans certains cas:

La dure récession économique de 1982-83 viendra compléter l'œuvre de démolition. Aux prises avec un trou de 500 S millions dans les finances publiques, le gouvernement impose des coupures rétroactives de 20 % au secteur public. Déjà à couteaux tirés avec son aile souverainiste dure, René Lévesque s'aliène cette fois son aile socialedémocrate et syndicale. 177

En plus de diminuer le salaire des employés de l'État, le gouvernement péquiste de l'époque déposera 109 décrets avec le dépôt de la Loi 105 qui a comme objectif de fixer les conditions de travail pour les trois années suivantes, d'augmenter la charge de travail dans certains secteurs (en éducation et en santé) ainsi que la suppression du droit de grève 178. Va s'en suivre une série de grèves illégales qui vont secouer le quotidien de plusieurs Québécois ainsi que leur appui, tant au secteur syndical qu'au gouvernement en place. L'idéaltype de l'État-providence, qui compte

¹⁷⁶ Godin, P. (1994). Le PQ, de René Lévesque à Jacques Parizeau : une sombre querelle autour d'un trait d'union erratique.... Bulletin d'histoire politique, 3(1), p.112. https://doi.org/10.7202/1063456ar

¹⁷⁷ *Ibid.*, p.113.

¹⁷⁸ Pour plus d'informations au sujet de la crise syndicale de 1982, voir : Rouillard, J. (1989). *Histoire du* syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours. Boréal, p.388-393 et Fraser, G. (1984). Le Parti québécois. Libre Expression.

habituellement sur le support des travailleurs du secteur publique et parapublic, laisse tranquillement sa place aux politiques d'austérité du gouvernement Lévesque.

Lors du 9e Congrès du Parti québécois en juin 1984 (date où le programme qui sera à l'étude dans cette section sera adopté), les militants du parti adoptent une résolution stipulant qu'un vote pour le PQ est un vote pour l'indépendance, Lévesque va voter contre la motion, mais va tout de même s'y rallier après les résultats du vote. L'automne suivant ;

Coincé, et après avoir tiré en bon démocrate la leçon de la défaite référendaire -- les Québécois lui ont dit non -- et convaincu en plus qu'il ne sera pas du prochain rendezvous -- René Lévesque effectue le virage du Beau risque. Au Conseil national de septembre 1984, il déclare que le fédéralisme n'est pas l'enfer sur terre. Il veut donner une dernière chance au Canada. 179

Lévesque présente sa posture comme étant stratégique. Devant les résultats du référendum sur la souveraineté-association, il annonce son intention de négocier avec le premier ministre canadien de l'époque, Brian Mulroney. Celui-ci avait laissé entendre son désir d'entamer des négociations de « bonne foi » avec le Québec afin que la seule province qui n'avait toujours pas signé la Constitution canadienne puisse le faire. Si certaines personnes peuvent voir dans la posture de René Lévesque une marque d'optimisme, de réalisme et d'écoute face à la population qu'il représente, d'autres le perçoivent d'une tout autre manière. Des figures importantes du Parti, notamment Jacques Parizeau, vont voir en Lévesque la figure d'un grand homme politique, certes, mais qui a vraisemblablement oublié les rêves qui ont enfanté le parti 180. En plus du désir explicite de René Lévesque de sortir de l'impasse constitutionnelle canadienne et de tenter le coup du fédéralisme avec son « Beau risque », le chef du Parti québécois va, le 19 novembre 1984, expliciter dans une lettre qui fera parvenir au Conseil exécutif du parti qu'il désire mettre le projet de souveraineté en veilleuse. Encore plus, il juge qu'il en serait encore mieux si tout mot ou expression faisant partie du champ lexical de la souveraineté ne faisait pas partie du programme péquiste en vue des prochaines élections (prévues en 1985). Il n'en fallut pas plus pour mettre les feux aux poudres au

-

¹⁷⁹ Godin, P. (1994). Le PQ, de René Lévesque à Jacques Parizeau : une sombre querelle autour d'un trait d'union erratique.... *Bulletin d'histoire politique*, *3*(1), p.113. https://doi.org/10.7202/1063456ar

¹⁸⁰ Ce fût justement une des peurs que Pierre Bourgault avait exprimé à l'endroit de René Lévesque une dizaine d'années avant les évènements de 1984 : Musissima. (2009, 4 septembre). *Pierre Bourgault - Sécurité, solidarité et respectabilité (1971)* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=ztO6LzHbvHI

sein même des membres du parti. Deux des figures les plus importantes du parti, Jacques Parizeau, ainsi que Camille Laurin, donnent leur démission peu de temps après l'annonce de Lévesque. Pour les « purs et durs » du parti, la souveraineté est la raison même de leur implication politique et au sein du PO. Si le chef ne semble vraisemblablement plus croire du projet, à quoi bon rester et jouer le jeu du « souverainisme de province » 181 ? Mentionnons également le départ d'autres députés péquistes en 1984, dont Pierre de Bellefeuille (qui fût le premier à partir du caucus, deux jours avant Parizeau et Laurin), Denise Leblanc-Bantey, Gilbert Paquette, Jacques Léonard, Louise Harel et Denis Lazure. Quelques mois plus tard, soit le 20 juin 1985, Lévesque remet sa démission en tant que premier ministre, et du même coup comme chef du Parti québécois sous la pression d'un caucus fortement déchiré face au rapport du feu chef avec le projet souverainiste du parti. Il sera remplacé par Pierre-Marc Johnson entre septembre et décembre de la même année. Johnson adoptera une posture « d'affirmation nationale » qui est sensiblement la même idée défendue par Lévesque, mais avec un vocable différent. Johnson, un peu comme le propose la Coalition avenir Ouébec (CAO)¹⁸², veut défendre les intérêts nationaux du peuple québécois à l'intérieur du cadre fédéral canadien. C'est donc un Parti québécois visiblement déchiré et mené par l'éphémère chef Pierre-Marc Johnson, que l'organisation politique se présente aux élections générales de décembre 1985 face au Parti Libéral et Robert Bourassa (redevenu chef du PLQ entre temps).

4.1.2 Élections de 1985

Le contexte est favorable à l'élection d'un gouvernement libéral lors de l'élection de décembre 1985. La chute de René Lévesque et les querelles internes du Parti québécois ouvrent la porte à un changement de garde au niveau de la gouvernance. Et c'est sans trop de surprise que le Parti libéral du Québec va remporter cette élection en faisant élire un gouvernement majoritaire à l'Assemblée nationale. En effet, le PLQ obtient près de 56% des votes¹⁸³ leur conférant 99 sièges¹⁸⁴ au sein de l'Assemblée (57 de plus qu'à l'élection de 1981). Pour sa part, le Parti québécois va obtenir 38,69%

_

¹⁸¹ Savard-Tremblay, S-P. (2014). Le souverainisme de province. Boréal.

¹⁸² Parti au pouvoir sur la scène provinciale depuis l'élection de 2018

¹⁸³ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁸⁴ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

du vote populaire¹⁸⁵, ce qui lui conférera une députation de 23 élus¹⁸⁶. Cette élection est celle où le « bipartisme » est à son apogée dans la période à l'étude. La plupart du temps, même si dans l'histoire politique du Québec, seuls deux partis peuvent réellement prétendre à la gouvernance, nous retrouvons souvent une troisième force politique qui permet de faire le contrepoids entre deux grandes puissances politiques. Dans les élections qui ont été étudiées jusqu'à présent, bien qu'il ne représentât plus la force de jadis, l'Union nationale (UN) représentait la « zone » tampon entre les forces libérales et péquistes. Le parti politique qui arrivera en troisième position dans les votes lors de l'élection de 1985 peut sembler étonnant. En effet, la médaille de bronze de ces élections fut remportée par le NPD Québec avec une récolte de 2,4% au suffrage universel¹⁸⁷. L'élection de 1985, bien qu'elle représente un creux du point de vue du mouvement souverainiste, annonce un point de rupture dans le paysage politique et social au Québec.

4.1.3 Programme de 1985

Le programme qui sera à l'étude est celui qui a été adopté au 9^e Congrès du Parti en juin 1984 (soit un an avant la démission de René Lévesque) et modifié au Congrès extraordinaire de janvier 1985.

Le programme de 1985 s'articule différemment des versions précédentes. En effet, l'édition de 1985 est séparée en cinq chapitres : Le projet politique québécois, Une économie de participation, La croissance économique, La qualité de vie et L'égalité des chances 188. En plus des cinq chapitres, le programme du Parti québécois de 1985 offre au lecteur un mot de présentation du chef de parti René Lévesque en plus d'une Déclaration fondamentale du Parti québécois. À la suite des chapitres, le programme aborde Les prises de position, Les mandats et Les statuts. Chaque chapitre est scindé en plusieurs sections (A, B, C, etc.). La section qui sera à l'étude se trouve dans la section « A : La souveraineté » du premier chapitre Le projet politique québécois ainsi que dans le mot d'introduction et de la Déclaration de principes. Parce que la partie « déclaration de principes »

¹⁸⁵ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec, https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁸⁶ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹⁸⁷ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁸⁸ Les titres des chapitres sont présentés en ordre chronologique.

représente une nouveauté dans les programmes du Parti québécois, parce que la section A est courte et que la « déclaration » représente la base sur laquelle le parti s'appuie, il était pertinent de l'intégrer à l'analyse argumentative.

Au niveau des arguments pour la souveraineté du Québec, la récolte fut mince. En effet, avec un total de trois (3) arguments, le programme péquiste de 1985 affiche le nombre le moins élevé d'arguments depuis son tout premier programme en 1969 (celui-ci avait également trois arguments). Cela peut s'expliquer par le Beau risque de Lévesque et son intention de mettre le projet d'indépendance nationale en veilleuse afin de tenter le coup du fédéralisme canadien. Seulement en termes du nombre d'arguments relevés dans le programme, la nouvelle posture de Lévesque est plus qu'apparente. Rappelons que douze (12) arguments avaient été analysés du dernier programme politique du PQ en 1980, tandis que seulement trois (3) arguments apparaissent dans le programme de 1985. Les trois (3) propositions argumentatives du programme de 1985 se retrouvent dans les catégories suivantes; deux (2) arguments sont classés dans le *raisonnement déductif du nationalisme* (S1), tandis qu'un (1) est un *argument de nécessité* (S3).

La première proposition du *raisonnement déductif du nationalisme (S1#1)*, tout comme celle qui avait été relevée dans l'édition de 1980, pourrait très bien servir d'exemple à quiconque essaierait de voir en quoi tient l'essence du *raisonnement déductif*. Rappelons que celui-ci est composé de deux prémisses : [les Québécois forment un peuple] ainsi que [les peuples ont droit à la souveraineté] et d'une conclusion : [il est légitime que le Québec devienne souverain]. L'argument soulevé ici est court, mais exprime de manière claire et concise les trois éléments mentionnés précédemment ;

Nous, Québécoises et Québécois, constituons une nation en Amérique du Nord de par nos origines, notre histoire, notre langue, notre culture et nos institutions. Le Parti québécois propose au peuple québécois d'exercer son droit à la souveraineté et de proclamer la République du Québec. 189

Le deuxième segment argumentatif soulevé (S1#2) se distingue par la longueur de sa proposition. En effet, même si celui-ci s'est retrouvé dans la catégorie S1, il comporte des éléments de

_

¹⁸⁹ Programme PQ, 1985, p.3.

l'argument de responsabilité (S2) et de l'argument de nécessité (S3). Des éléments nécessaires à la construction pleine et totale des structures argumentatives se retrouvent à des endroits différents dans la proposition (S1#2) en plus d'être tous nécessaires à la compréhension globale de l'argumentaire. C'est pour cette raison que tous les éléments ont été regroupés en une seule section :

Quatre siècles d'histoire commune ont fait de nous une nation. Nous avons tous et toutes, quelles que soient nos origines, la volonté de créer ici une société qui nous soit propre. Or, le régime fédéral canadien, de plus en plus centralisateur, a fait preuve qu'il freine cet épanouissement et qu'il ne peut se renouveler sans hypothéquer davantage notre avenir. C'est pourquoi le Parti québécois, s'appuyant sur le droit des peuples à l'autodétermination, a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec par les voies démocratiques, par la volonté claire et majoritaire de l'ensemble des Québécois et des Québécoises. À cet effet, le Québec est disposé à proposer à d'autres pays de nouvelles ententes économiques fondées sur le respect des souverainetés nationales. Ainsi le Québec y gagnera la possibilité de créer et d'approfondir des liens plus intenses avec les peuples et les groupes culturels du monde entier. 190

La proposition commence avec « Quatre siècles d'histoire ont fait de nous une nation », il s'agit exactement de la même phrase qu'à l'argumentaire (\$3#2) dans le programme de 1980. En plus de faire référence à l'histoire longue (élément identifié comme faisant partie du *moment politique* entre 1960 et 1980), elle illustre la prémisse du *raisonnement déductif du nationalisme* [les Québécois forment un peuple]. La deuxième prémisse du même raisonnement [les peuples ont le droit à la souveraineté] se retrouve plus loin dans la proposition : « C'est pourquoi le Parti québécois, s'appuyant sur le droit des peuples à l'autodétermination, a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec par les voies démocratiques ». La conclusion [il est légitime que le Québec devienne souverain] est alors implicite dans la proposition, elle s'impose d'ellemême quand les deux prémisses sont présentées au lecteur. Notons aussi que la proposition (\$1#2) souligne que la démarche sera « démocratique » et par la volonté « claire » et « majoritaire ». Qu'est-ce qu'une volonté « claire » ? N'est-ce pas assez de recueillir 50% +1 des votes ? Sans vouloir faire un saut trop prononcé vers le deuxième référendum de 1995, il semble que le concept de « majorité claire » est un concept utilisé par le gouvernement fédéral (Loi sur la clarté

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.4.

référendaire adoptée en 2000¹⁹¹) afin d'établir les règles du jeu en matière de sécession d'État. Étrange chose, s'il en est une, que ce genre de considération soit présente dans un programme du Parti québécois 15 ans avant l'adoption de ladite loi.

Le « nous », dont le rôle a été analysé dans le programme de 1980, refait surface dans celui de 1985, mais de nouvelles précautions sont formulées. En effet, si le « nous » en 1980 faisait référence grossièrement aux Québécois francophones, il est utilisé ici avec d'y « inclure » tous les habitants sur le territoire du Québec ; « Nous avons tous et toutes, quelles que soient nos origines, la volonté de créer ici une société qui nous soit propre. ». Qu'il s'agisse du genre « tous et toutes » ou de nos « origines », cette section propose que tout habitant du territoire québécois souhaite bâtir une société à leur image, mais quelle image ? De quoi cette société est-elle composée exactement ? Qu'est-ce qui fait sa spécificité dans l'infini éventail des nationalités mondiales ? Rien ne nous permet de répondre à ces questions dans l'argumentaire (S1#2). Il est possible d'y voir une logique qui s'apparente au « nationalisme civique » plutôt qu'au « nationalisme culturel », où le sujet du « nous » est avant tout un citoyen d'un espace géopolitique défini par des frontières et non un sujet de culture.

Par la suite la phrase ; « Or, le régime fédéral canadien, de plus en plus centralisateur, a fait preuve qu'il freine cet épanouissement et qu'il ne peut se renouveler sans hypothéquer davantage notre avenir. », en faisant référence au régime canadien comme celui d'une entité politique qui est fondamentalement hostile au développement et aux intérêts du Québec, fait écho à l'argument de responsabilité (S2). En terminant, utilisant la logique de l'argument de nécessité (S3), la proposition argumentative soulevée précédemment stipule que : « À cet effet, le Québec est disposé à proposer à d'autres pays de nouvelles ententes économiques fondées sur le respect des souverainetés nationales. Ainsi le Québec y gagnera la possibilité de créer et d'approfondir des liens plus intenses avec les peuples et les groupes culturels du monde entier. ». La souveraineté est présentée comme étant le seul moyen de disposer lui-même de ses ententes économiques avec les

¹⁹¹ Site Web de la législation (Justice). *Loi donnant effet à l'exigence de la clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec*. Gouvernement du Canada. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-31.8/page-1.html

autres pays. Celle-ci se posant comme condition *sine qua non* de l'épanouissement du Québec, un des impératifs de l'*argument de nécessité*.

Le troisième et dernier argument qui a été relevé dans le programme du Parti québécois en 1985, en est un de *nécessité* (S3). Effectivement ;

Toute son action politique et celle du gouvernement qui en est issu visent à convaincre les Québécois et les Québécoises que la souveraineté nationale est une condition essentielle à l'essor du peuple du Québec, à son avenir politique, à son développement économique et social, à son épanouissement culturel et à son ouverture au monde. ¹⁹²

Comme il a été souligné juste avant, le projet de souveraineté nationale est présenté comme un impératif à la croissance du Québec, et ce, sur tous les plans.

4.2 Élections de 1989

Après la défaite du Parti québécois lors de l'élection de 1985, Pierre-Marc Johnson se retrouve dans une situation pour le moins difficile :

Dans l'opposition, rien n'est facile pour lui. Son idée d'affirmation nationale, soit de mettre l'option souverainiste en veilleuse et d'aller chercher le plus de pouvoirs possible à Ottawa, ne passe pas dans le parti. Jacques Parizeau, qui a démissionné en 1984, souhaite prendre sa place en 1989 ou en 1990, mais la situation évolue plus rapidement que prévu. Le 30 octobre 1987, la crise au PQ éclate alors que Pierre Marc Johnson se trouve en France. 193

Johnson sera momentanément remplacé par Guy Chevrette, ancien ministre sous la gouverne de René Lévesque, avant que celui-ci cède sa place à Jacques Parizeau (faisant son retour au parti après avoir démissionné) le 19 mars 1988. L'élection de 1989 sera aussi marquée par le début des négociations interprovinciales autour de l'Accord du lac Meech, tentative du premier ministre du Canada, Brian Mulroney, de faire adhérer le Québec à la constitution canadienne. Rappelons que le gouvernement du Québec n'a toujours pas apposé sa signature à celle-ci depuis son rapatriement

.

¹⁹² Programme PO, 1985, p.3.

¹⁹³ Livernois, J. (2022, 2 juin). *Le parcours politique de Pierre Marc Johnson et son bref passage au pouvoir*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/403614/pierre-marc-johnson-pq-daniel

en 1982. Nous reviendrons aux évènements entourant l'Accord du lac Meech dans la prochaine section du travail portant sur le programme politique du PQ de 1994.

Dans la contextualisation de l'élection de 1985, il a été soulevé que, pour la première fois depuis la décennie 1960, aucun parti politique ne formait de troisième opposition à l'Assemblée générale, le bipartisme était alors à un point culminant. En effet, la situation change en 1985 avec l'apparition d'un nouveau parti dans le paysage politique québécois ; le Parti égalité (EGA). Ce parti est résolument fédéraliste et a comme objectif ultime, au risque de simplifier la chose, de défendre les intérêts de la minorité linguistique anglophone sur le territoire du Québec.

Ce parti voit le jour dans des circonstances particulières. En effet, en 1988, le premier ministre Robert Bourassa décide de recourir à la clause dérogatoire de la Constitution canadienne pour permettre à son gouvernement d'adopter la Loi 178. Celle-ci concerne la place du français comme langue prédominante dans l'affichage commercial au Ouébec. 194

Devant cette mesure du Parti libéral du Québec, la communauté anglophone (majoritairement concentrée sur l'île de Montréal) est furieuse. De cette colère naîtra l'EGA, qui a des propositions qui sont diamétralement opposées à celle du PQ. Le Parti égalité prône notamment l'abolition de la Loi 101 et soumet que l'anglais soit reconnu comme deuxième langue officielle au Québec. Lors de l'élection de 1989, l'EGA présentera des candidats dans 16 circonscriptions et réussit un tour de force en faisant élire quatre (4) députés ¹⁹⁵, représentant 3,7% du vote populaire ¹⁹⁶. Sans grande surprise, l'entièreté de la députation du Parti Égalité est dans des circonscriptions majoritairement anglophones, soit les circonscriptions de ; D'Arcy-McGee, Jacques Cartier, Notre-Dame-de-Grâce et Westmount.

Malgré la surprise du Parti Égalité au suffrage provincial de 1989, les résultats des deux « vieux partis » (PQ et PLQ) ont été plus « prévisibles ». En effet, le Parti libéral du Québec, dirigé par

¹⁹⁴ Guay, J-H. (dir.). *Le bilan du siècle : le Parti égalité*, Université de Sherbrooke. https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fbilan.usherbrooke.ca%2Fbilan%2FpagesPartis.jsp%3Fparti%3DPE

¹⁹⁵ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹⁹⁶ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

Robert Bourassa a obtenu de bons résultats malgré une baisse de sa députation et du vote populaire depuis la dernière élection de 1985. Le PLQ a obtenu la confiance de près d'un électeur sur deux $(49,95\%)^{197}$ pour une récolte de 92 sièges¹⁹⁸ à l'Assemblée nationale. Une baisse de six (6) points de pourcentage et une perte de sept (7) sièges depuis le résultat historique de 1985. Du côté péquiste, nouvellement représenté par leur chef Jacques Parizeau, ceux-ci obtinrent de meilleurs résultats qu'à l'élection précédente, quoi que minime au point de vue du pourcentage de vote. En effet, le PQ n'a réussi qu'à aller chercher 1.5% de plus qu'à la dernière consultation populaire $(40,16\%)^{199}$, mais a tout de même été en mesure d'aller chercher six (6) sièges de plus avec un score de 29^{200} .

4.2.1 Programme de 1990

Comparativement au programme de 1985 où la récolte d'arguments s'est arrêtée à seulement trois (3), c'est un tout autre scénario pour celui de 1990. Effectivement, avec un nombre total de 29 arguments repérés en seulement quelques pages, il est possible d'avancer que « l'effet Parizeau » ainsi que le contexte politique de l'époque ont donné un électrochoc à la ferveur indépendantiste du Parti québécois. Le temps du « Beau risque » semble définitivement révolu.

Avec l'arrivée du nouveau chef de parti, le programme du Parti québécois en 1990 change de structure. Tout en conservant la partie introductive écrite par le chef, le programme se décline en onze chapitres : La politique et la vie démocratique, L'environnement et la qualité de vie, L'économie et le plein emploi, L'économie et le plein emploi, La politique de développement régional, L'éducation et les ressources humaines, La recherche scientifique et la technologie, La population et l'immigration, La langue et la culture, L'égalité des chances, Des actions pour les jeunes et Des actions pour les femmes.

¹⁹⁷ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

¹⁹⁸ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

¹⁹⁹ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

²⁰⁰ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

Comme c'est le cas dans les autres programmes à l'étude, les passages argumentatifs ont été tirés de la lettre de présentation (écrite cette fois-ci par Jacques Parizeau) ainsi que la section « 1.A La souveraineté » qui est la première section du chapitre premier du programme intitulé « La politique et la vie démocratique ». En prenant les catégories (4) d'argumentaires identifiés de Gilles Gauthier, la répartition des arguments se décline ainsi ; deux (2) se situent dans la catégorie du raisonnement déductif du nationalisme (S1), neuf (9) dans l'argument de responsabilité (S2), (14) pour l'argument de nécessité (S3) et quatre (4) découlent d'un raisonnement analogique (S4). Pour un total de (29) arguments. Par rapport à l'édition de 1985, le nombre total d'arguments a fait un gigantesque bond de 866,67%. Les constructions argumentatives S2 avec un nombre de 14, occupe presque la moitié du total d'arguments du programme de 1990. Rappelons que l'argument de responsabilité (S2) tente de faire la démonstration que le fédéralisme canadien est fondamentalement nuisible au plein épanouissement du Québec et que l'indépendance est la solution la plus efficace et logique pour disqualifier ce « corps étranger ». Avec les premières tentatives de négociation du lac Meech, résultante du malheureux épisode de la Nuit des longs couteaux, l'argument de nécessité apparaît comme une proposition qui a le potentiel de rejoindre davantage les Québécois, dans le sens où ceux-ci ont une démonstration (presque en temps réel) du mauvais fonctionnement et du sort qui est réservé au Québec dans les négociations constitutionnelles.

4.2.2 Le peuple québécois et ses déclinaisons

Dans l'introduction de son livre, L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois ²⁰¹, Jacques Beauchemin soulève le malaise identitaire qui entoure la collectivité québécoise. « Être québécois » ne renvoie plus à des catégories qui « allaient de soi ». Si le sujet politique québécois du début de l'élan souverainiste était essentiellement francophone, aliéné par l'histoire de son propre pays et en marche vers son émancipation, il se complexifie au rythme de la normalisation du discours éthico-politique des démocraties modernes. Non seulement les communautés politiques doivent-elles répondre aux exigences de l'idéal cosmopolitique de diversité, d'inclusion et de respect des droits individuels, mais doivent d'un même souffle jongler avec la solidarité nationale, proposée par l'État-nation, foyer de convergence permettant d'y

²⁰¹ Beauchemin, J. (2002). L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois. VLB éditeur.

aménager le conflit des diverses revendications individuelles et de groupes tout en circonscrivant les contours de la communauté politique. Le projet ambitieux de ceux qui veulent faire naître le Québec comme pays est donc de faire appel à la vieille solidarité canadienne-française tout en embrassant l'idéal contemporain d'ouverture et de tolérance :

Les Franco-Québécois continuent donc de vouloir assumer ce qu'ils conçoivent comme la continuité du parcours historique canadien-français, en même temps qu'ils rêvent d'une société cosmopolite, paisible et ouverte sur le monde. 202

Il est possible d'observer dans le programme de 1990, le début d'une « mutation » du discours. En effet, même s'il s'agit encore du tout début du déplacement du discours typiquement associé au « nationalisme culturel » à celui du « nationalisme civique », certaines constructions argumentatives permettent au lecteur d'y sentir une certaine forme « d'entre-deux ». Dans cette section, il sera question des nombreux qualificatifs qui sont utilisés dans le programme péquiste de 1990 pour définir la nation québécoise.

4.2.3 Le peuple québécois existe

Deux (2) arguments ont été relevés dans la catégorie du raisonnement déductif du nationalisme (S1); « Le peuple québécois existe. Le Québec comme pays est encore à venir » 203 ainsi que ; « Il s'agit là d'un cheminement normal, emprunté par des peuples de partout ailleurs dans le monde. La souveraineté du Québec s'inscrit dans l'évolution contemporaine, moderne, des peuples. »²⁰⁴. La première affirmation du premier passage : « Le peuple québécois existe » peut sembler, au premier abord, comme étant une évidence. Toutefois, elle constitue une des deux prémisses au raisonnement déductif du nationalisme (S1) tel que présenté par Gilles Gauthier. Sans cette affirmation, la légitimité du projet souverainiste québécois tombe, faute de bases solides. À ce sujet, Gauthier partage une remarque par rapport au raisonnement déductif et de sa force persuasive, qui dépend fondamentalement de la popularité conceptuelle de l'État-nation :

101

²⁰² Beauchemin, J. (2002). L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois. VLB éditeur.

²⁰³ Programme PQ, 1990, p.3.

²⁰⁴ Loc. cit.

Sous le double effet des abus du nationalisme et de la mondialisation, le concept d'État-nation a perdu une bonne partie de sa valeur positive. Au pire, il est affublé d'un sens tout péjoratif; au mieux, c'est sa justesse qui est mise en cause, le fait d'être une nation n'impliquant plus nécessairement son instauration en État. Parallèlement, mais en rapport évident avec cette régression de l'idée d'État-nation, la reconnaissance du Québec comme nation a perdu beaucoup de sa résonance et de sa pertinence : elle ne pose plus guerre problème et par le fait même voit sa force mobilisatrice amoindrie. 205

Le fait que « le peuple québécois existe » ²⁰⁶ est alors une prémisse essentielle à tout argument souverainiste et doit être, selon le passage du programme de 1990, rappelé au lecteur. Toujours selon le premier argument soulevé dans cette section, puisque le « peuple québécois existe », le « Québec comme pays est encore à venir. ». La conclusion (il est légitime que le Québec devienne souverain) est seulement précédée d'une des deux prémisses du *raisonnement déductif (S1)* (les Québécois forment un peuple). En effet, l'autre prémisse qui nous permet d'avoir la clef de la conclusion est : « Les peuples ont le droit à la souveraineté ». Quoique le *raisonnement déductif* soit la pierre angulaire de toute l'argumentation souverainiste, son utilisation ainsi que sa réception sont plutôt ardues à maîtriser et à communiquer efficacement :

Parfaitement approprié à la science centrée sur la seule rigueur formelle, il peut être moins adéquat à des discours à la plus forte composante émotive ou même seulement stylistique comme ceux de la communication politique. [...] La faiblesse argumentative (relative) du raisonnement déductif du nationalisme est accentuée par le fait qu'il est très fréquemment exprimé sous forme d'enthymème, c'est-à-dire sans que soit explicité l'un de ses constituants. 207

La plupart du temps, comme il est possible de la constater dans le premier argument (S1#1), c'est la prémisse qui repose sur la proposition que « les peuples ont le droit à la souveraineté » qui est laissée de côté. Laissant le lecteur reconstruire par lui-même la partie manquante à l'argument. Il s'agit alors d'un « effort » qui est amusant au point de vue académique, mais difficile à saisir pour le lecteur de tous les jours. Dans le deuxième passage soulevé « Il s'agit là d'un cheminement

Gauthier, G. (2010). L'argumentation politique conflictuelle : le cas du débat sur la question nationale au Québec. *Communiquer*, *3-4*, p.58. http://journals.openedition.org/communiquer/381

²⁰⁶ Dans le même article, Gauthier nous laisse sous-entendre que, dans ce genre de proposition, le mot « peuple » et « nation » renvoient au même concept ; « Le raisonnement déductif du nationalisme est l'argument suivant lequel il est légitime que le Québec accède à la souveraineté du fait qu'il est une nation, que les Québécois forment un peuple. », p.57.

²⁰⁷ Gauthier, G. (2010). L'argumentation politique conflictuelle : le cas du débat sur la question nationale au Québec. *Communiquer*, *3-4*, p.58. http://journals.openedition.org/communiquer/381

normal, emprunté par des peuples de partout ailleurs dans le monde. La souveraineté du Québec s'inscrit dans l'évolution contemporaine, moderne, des peuples. », c'est la deuxième prémisse (selon laquelle les peuples ont droit à la souveraineté) qui est mise de l'avant. En effet, il n'est pas mentionné que les Québécois forment un peuple (ou une nation), mais que les peuples partout dans le monde le font et que tout cela fait partie d'un processus « normal » (logique longuement utilisée par Jacques Parizeau comme argument pour la souveraineté). Les prémisses « les peuples ont le droit à la souveraineté » ainsi que la conclusion « il est légitime que le Québec devienne souverain » sont donc déduites de la proposition (S1#2). Comme Gauthier l'avait mentionné, le processus argumentatif du *raisonnement déductif du nationalisme (S1)* demande un effort supplémentaire. Non seulement le lecteur doit « deviner » une des deux prémisses pour arriver à la conclusion de l'argument, mais ceux-ci ne sont pas toujours exprimés de façon directe. Pour les repérer, il faut parfois, comme c'était le cas de l'argument (S1#2) déduire certains éléments de la proposition afin de reconstruire adéquatement l'argument qui est présenté.

La première déclinaison du peuple québécois, exprimée dans le programme du Parti québécois en 1990, est qu'il soit bel et bien véritable. Évidence pour certains et source de contestation pour les autres, la nation québécoise est bien réelle pour les auteurs du programme de 1990 (ainsi que pour tout défenseur du projet indépendantiste québécois). Maintenant que le lecteur a été averti de l'existence nationale du Québec, le programme regorge d'argumentaires qui tentent d'y apporter plusieurs qualificatifs et traits de toutes sortes.

4.2.4 Le pays du Québec, une normalité

Dans l'organigramme, qui sert à illustrer l'hypothèse de recherche, il est possible d'apercevoir le passage de « peuple » à « peuple normal » dans le moment démocratico-juridique (1981-1994). En effet, désigner l'accession du Québec à l'indépendance politique comme étant le résultat d'une situation dite « normale » a comme objectif non pas de renier tout rapport affectif et douloureux du parcours québécois (et canadien-français) dans l'histoire, mais de réduire sa charge affective. Présenter la souveraineté du Québec comme un projet courant a comme objectif de légitimer l'entreprise indépendantiste. Si la souveraineté des peuples et nations est chose commune, pourquoi s'y opposer et en avoir peur ? La contrepartie de ce type d'approche est qu'en voulant faire passer la souveraineté pour un projet « ordinaire » on risque de le rendre inintéressant aux yeux de la

population. La mobilisation populaire autour d'un projet politique d'envergure est déjà tâche difficile, il serait naïf de croire qu'une proposition politique « normale » réussisse à mobiliser la majorité de la citoyenneté québécoise. Écrivant sur le rapport que le discours politique québécois entretient avec les constats qui viennent d'être adressés, Jacques Beauchemin écrit que :

Les souvenirs de l'oppression se sont doucement évanouis depuis quarante ans, de la même manière que se sont dissipés de vieux complexes, alors que d'autres, relatifs à la qualité de la langue par exemple, s'avèrent plus tenaces. De même, une distance considérable sépare l'évocation des affres de la Conquête de la volonté de voir se concrétiser ce que Jacques Parizeau désignait sous l'idée de « société normale » en parlant d'un Québec souverain.²⁰⁸

Malgré ce constat, il sera possible d'observer, dans les sections qui vont suivre, que l'attachement au « vieux monde canadien-français » n'est pas encore évacué du discours argumentatif de l'époque de Parizeau. D'un côté, le « nous » canadien-français, de l'autre le désir d'entrer dans l'histoire des sociétés contemporaines. Le programme de 1990 présente des conceptions du sujet politique québécois qui sont diverses, qui font référence à des thématiques qui sont présentes dans les deux *moments* qui ont été identifiés dans l'hypothèse de recherche, soit le *moment politique* (1960-1980) et le *moment démocratico-juridique* (1981-1994).

L'argument S2#3 peut se lire ainsi :

Malgré bien des vicissitudes depuis la défaite de 1760, le Québec progresse. Cette société si longuement tronquée, parce que l'essentiel du pouvoir politique lui échappait; frileuse, parce que si facilement livrée au chantage de l'argent; fragile parce que convaincue d'être incapable de gagner sa vie sans l'aide des autres est en marche pour devenir une société complète, normale [indépendante politiquement]. Et cela se produit alors que le monde connaît une accélération sans précédent de son histoire. En moins d'un quart de siècle, la nation québécoise a montré qu'elle pouvait être efficace et concurrentielle sur le plan qui lui avait le plus manqué, celui de l'économie. ²⁰⁹

Le passage ci-dessus, parce qu'il est évocateur à plusieurs niveaux, sera cité à quelques reprises. Pour l'instant, contentons-nous d'y voir l'aspect « normal » du parcours québécois. Pour Parizeau,

.

²⁰⁸ Beauchemin, J. (2002). *L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois*. VLB éditeur, p.14.

²⁰⁹ Programme PQ, 1990, p.3.

malgré l'historicité particulière (ou mise à l'écart) du peuple québécois, il possède dorénavant tous les moyens et leviers pour être une société « normale », c'est-à-dire un État-nation. L'histoire du Québec faisant de nous ce que nous sommes, il était maintenant temps de faire participer la collectivité au concert des nations.

4.2.5 Le caractère mystique d'une nation fragile

Si dans l'argument S2#3, il était question de la « normalité » du peuple québécois ainsi que de son destin politique, il en est de même pour le caractère mystique et fragile et celui-ci. Faire la démonstration qu'accéder à l'indépendance du Québec est un projet qui relève de la normalité est une caractéristique moderne de l'entreprise nationaliste. De l'autre côté, parler de la nation québécoise comme celle d'un peuple qui a traversé vents et marées et qui a, contre toute attente, su survivre dans un monde qui lui était profondément hostile, s'apparente à une conception de la nation qui a longtemps été défendue par les penseurs de la nation entre les Rébellions des Patriotes et la Révolution tranquille. Ce type de nationalisme, typique du Canada français, va se cristalliser autour de la peur de l'assimilation qui résulte de l'échec des Rébellions de 1837-1838 et de l'Acte d'Union de 1840. Cette période a eu pour effet de placer concrètement les Canadiens de langue française en position de minorité²¹⁰. Devant la peur de disparaître, bien des penseurs de l'époque ont prêché l'idéologie de la « survivance ». En effet, comme il est enseigné aux étudiants québécois depuis le jeune âge, l'idée de la « survivance » repose sur une posture plutôt défensive où il est important de préserver la spécificité du monde canadien-français afin qu'il perdure dans l'histoire. Le repli communautaire va se faire autour, principalement, de valeurs rurales, de la langue française ainsi que du mode de vie catholique. Ces piliers devaient, selon les défendeurs de la « survivance », protéger la collectivité de l'assimilation. Ce type de nationalisme est, comme il est possible de le nommer maintenant, de type « culturel » au sens où il fait appel à un groupe qui possède les traits soulevés précédemment. Jacques Beauchemin, identifie le nationalisme culturel de la fin du 19e siècle comme relevant du « communautarisme » plutôt qu'à une appartenance ethnique. En effet, pour le sociologue, le concept de « communauté », bien qu'il puisse tenter de « naturaliser »

²¹⁰ Rappelons que le Canada-Ouest et le Canada-Est s'était vu attribués 42 députés chaque, malgré que le Canada-Est (anciennement Bas-Canada) avait une population supérieure comparativement à leurs voisins anglophones.

certains traits de sa communauté, est conscient qu'il peut la partager avec « l'autre » et que les gens qui constituent la communauté partagent le même « destin ».

En d'autres termes, le communautarisme qui habite la conscience historique ne postule pas l'immobilisme que suppose une définition ethnique, il ne place pas la collectivité « hors de l'histoire ». Le communautarisme est discours, parce qu'il tente de circonscrire est constamment transformé par le dialogue, par les interprétations nouvelles de la situation qu'engendre l'ouverture au nouveau et par la réflexion sur sa différence [...]²¹¹

Parce que le « communautarisme est discours », il se manifeste dans diverses productions discursives chez les penseurs du nationalisme québécois, les programmes politiques du Parti québécois n'en font pas exception. Sous la plume des Mgr Laflèche, Lionel Groulx et François-Xavier Garneau (pour ne nommer que ceux-là), la communauté canadienne-française prendra racine dans une origine commune, liée par la langue française et la foi catholique.

Prennent alors forme ce que certains ont appelé les mythes fondateurs de la communauté, qui étaient en même temps [...] des mythes compensatoires. L'imaginaire collectif va se livrer à une véritable réinvention des origines par laquelle la communauté pourra se représenter sa continuité dans l'histoire dans un grand récit conjuguant l'héroïsme des pionniers et l'opiniâtreté de leurs descendants.²¹²

C'est grâce aux mythes fondateurs qu'une collectivité peut identifier un point de départ de son parcours historique, un récit qui lie l'individu avec le reste de sa communauté. Une des manifestations de l'aspect mythique des Canadiens français de jadis s'observe dans l'ouvrage classique de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, paru en 1916 :

Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler des barbares ; ils ont pris presque tout le pouvoir ; ils ont acquis presque tout l'argent ; mais au pays de Québec rien n'a changé. Rien ne changera, parce que nous sommes un témoignage. De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là : persister... nous maintenir... Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que dans

 $^{^{211}}$ Beauchemin, J. (2002). L'histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois. VLB éditeur, p.27.

²¹² *Ibid.*, p.29.

plusieurs siècles encore le monde se tourne vers nous et dise : Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir... Nous sommes un témoignage.²¹³

En addition de l'invocation du caractère mystique du peuple canadien-français, l'extrait de Louis Hémon souligne la persévérance d'une communauté qui a su perdurer malgré sa fragilité. Ce peuple aurait toutes les raisons du monde de se laisser bercer par l'histoire de l'Amérique et de disparaître comme ce fût le cas des autres communautés francophones du continent nord-américain, mais il en est « incapable ». Le passage de *Marie Chapdelaine* offre l'opportunité de revenir à l'argument *S2#3* qui s'apparente drôlement à l'extrait du livre de Louis Hémon ;

Malgré bien des vicissitudes depuis la défaite de 1760, le Québec progresse. Cette société si longuement tronquée, parce que l'essentiel du pouvoir politique lui échappait; frileuse, parce que si facilement livrée au chantage de l'argent; fragile parce que convaincue d'être incapable de gagner sa vie sans l'aide des autres est en marche pour devenir une société complète, normale [indépendante politiquement]. Et cela se produit alors que le monde connaît une accélération sans précédent de son histoire. En moins d'un quart de siècle, la nation québécoise a montré qu'elle pouvait être efficace et concurrentielle sur le plan qui lui avait le plus manqué, celui de l'économie.²¹⁴

Dans les deux cas, la société québécoise et canadienne-française sont dépeintes comme des communautés qui ont été dépossédées du pouvoir sur leur propre territoire, autant au point de vue politique qu'économique. Dans les deux cas, le Québec est une nation qui a été malmenée par l'histoire, mais qui a toujours été capable de s'en sortir. Seule différence, dans l'extrait du programme de 1990 (argument \$2#3) est que le Canada français d'antan est présenté comme « frileux » et « incapable » de prendre son destin en main. On peut y déceler cependant un brin de tendresse dans ces dires, mais il y a une force collective qui est présente chez les Canadiens français dans l'ouvrage de Hémon qu'on ne retrouve pas dans le programme de Parizeau.

Un autre passage du programme de 1990, qui ne remplit malheureusement pas les critères requis pour être qualifié « d'argument », témoigne du rôle quasi providentiel de la nation québécoise :

Ce peuple est né en Amérique et se dit d'Amérique. Depuis toujours, il est de langue française et il a constamment exigé que ne s'altère pas cette base de sa culture et ce fondement de sa solidarité. Francophones d'Amérique, c'est ainsi que les Québécois et

²¹³ Hémon, L. (1916). *Maria Chapdelaine : récit du Canada français*. J.A Le Febvre, p.241.

²¹⁴ Programme PQ, 1990, p.3.

les Québécoises veulent aujourd'hui s'inscrire dans la liste des peuples qui forgent la civilisation planétaire. Il y a un miracle québécois. Celui d'un peuple qui sait durer et s'affirmer en tant que tel.²¹⁵

On voit bien les références à la conception communautaire de l'identité canadienne-française tout en faisant le pont avec une conception contemporaine du nationalisme civique. Le vieux sujet canadien-français n'est pas mort dans la conception nationale de Parizeau, mais il sert de point de départ à la réalisation de l'indépendance du Québec, qui elle, propose le sujet québécois comme porteur du projet. Bien des observateurs politiques ont vu dans le discours nationaliste de la Révolution tranquille, un désir franc de rupture avec le Canada français de jadis. Une des observations admises était que :

[...] le néonationalisme des années soixante ne se fondera plus sur l'idée d'un legs, mais sur celle d'une rupture. Certes, le devenir de la collectivité est toujours au centre du projet de reconstruction identitaire, mais pour la première fois, le rapport à l'histoire de ceux qui s'activent à la réécrire sera fait de dénégations.²¹⁶

L'émancipation politique du Québec se ferait alors, depuis les années soixante, au prix d'une coupure avec tout récit ayant des racines ancrées profondément dans le monde canadien-français. Ce que le programme de 1990 montre est que ce monde n'est pas coupé, que le projet d'indépendance n'est pas né d'hier et qu'il n'est ni suspect ni honteux d'avoir la vieille figure canadienne-française comme point de départ. S'il est vrai que ce type de référence était de moins en moins assumé au fil des programmes politiques à l'étude, l'année 1990 a été celle où la tentative de reconnexion avec le passé national du Québec a été la plus franche et explicite.

4.2.6 Société francophone et distincte

La dimension mystique et providentielle du peuple québécois est, la plupart du temps, rattachée à la langue française. En effet, le dernier passage du programme qui a été présenté lors de ce travail parle de la nation québécoise comme d'un « peuple de langue française ». Que ce peuple soit le point de départ (et trait commun) qui fonde l'identité dans laquelle s'appuie le projet de pays. Loin de l'idée qui est souvent véhiculée (avec raison) que le renouveau identitaire québécois proposé

²¹⁵ Programme PQ, 1990, p.3.

²¹⁶ Beauchemin, J. (2002). *L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois*. VLB éditeur, p.42.

par la Révolution tranquille ait opéré une cassure avec le monde canadien-français, le programme de 1990 tente de réhabiliter, à sa manière, le sujet canadien-français. Il est possible d'en voir les manifestations dans deux arguments (\$3#3 & \$S3#4\$):

Le sentiment général qui nous anime comme société nous porte à établir une nation francophone, pacifiste, respectueuse de son environnement. Nous sommes fiers de notre originalité autant que de notre appartenance très forte au continent nord-américain; nous voulons être présents au monde, ouverts sur la vie de l'univers sans barrières pour nous retenir à l'intérieur de frontières posées comme des limites. La « Province de Québec » ne peut nous permettre de réaliser ce projet aussi raisonnable que réalisable. Un État à nous, libre et amical envers ses voisins, peut seul nous donner les moyens de réussir. Parce que nous pouvons réussir, il faut s'en donner les moyens.²¹⁷

Le prochain passage établit ce qui suit :

Parce que nous voulons voir apparaître une société française plus libre, plus juste et plus prospère, nous nous sommes fixé [sic] comme but principal de faire en sorte qu'apparaisse, comme pays, le Québec. De faire en sorte que les Québécois et Québécoises deviennent pleinement responsables de leurs décisions face à eux-mêmes et face à la communauté des nations.²¹⁸

Dans les deux passages, le caractère francophone du Québec est souligné et mentionné en premier. Toutefois, quand il est question de rappeler que le projet d'indépendance est porté par une collectivité marquée par la langue française, le ou les auteurs du programme de 1990 prennent le soin d'y rattacher un système de valeurs propre aux normes du progressisme. On parlera alors de « pacifisme », de « respect de l'environnement », « ouverts sur la vie de l'univers sans barrières », d'être « amical envers ses voisins », « libre », « prospère » et « juste ». Cela rejoint le regard qui a été posé jusqu'ici sur l'édition du programme politique du Parti québécois en 1990, regard qui nous laisse croire que les arguments de 1990 se situent entre deux mondes, celui du Canada français et celui du Québec. Pourtant les détracteurs de la pensée nationale, comme l'observe Beauchemin, perçoivent l'adhésion au récit national comme étant quelque chose qui doit être délaissé au profit de l'ouverture à l'univers de la modernité :

109

²¹⁷ Programme PQ, 1990, p.1.

²¹⁸ *Ibid.*, p.3.

Le rejet d'un récit national pour cause d'inadaptation au monde contemporain et l'ouverture aux enivrantes perspectives d'un Québec à la fine pointe de la modernité culturelle, écologique et technologique procèdent d'une fuite en avant et d'un délestage du poids de l'histoire. Cette vision postule sans beaucoup d'arguments la durée dans l'histoire, alors que d'autres perspectives moins réjouissantes sont balayées du revers de la main.²¹⁹

Cette posture est une des conséquences de la *permanence tranquille*²²⁰, concept popularisé par Pierre Vadeboncoeur qui tente d'exprimer le sentiment de durabilité qui habite la conscience collective québécoise. Collectivité considérée sur point de mourir à plusieurs reprises, elle ne redoute plus l'aspect tragique de son existence en Amérique. Si nous avons failli ne plus être de ce monde à plusieurs reprises et que nous sommes encore dans l'ici-bas, pourquoi devrions-nous accepter la fatalité de notre condition collective ?

Donc, et ce contrairement à la posture de rupture provoquée par la Révolution tranquille et de l'incompatibilité suggérée par les critiques du récit national, est-ce que le programme politique du PQ paru en 1990 s'agit d'une transition ou d'un pont entre le sujet culturel et politique québécois ? Il est difficile de nommer avec précision l'intentionnalité des âmes qui sont derrière l'élaboration du programme péquiste. Chose certaine, en lisant les extraits du programme politique le lecteur peut apercevoir la présence de la conception canadienne-française de jadis et l'idéal d'un Québec qui saute à pieds joints dans la modernité. Cette symbiose, inscrite dans un continuum qui lie histoire et identité, est également apparente dans cet extrait :

Canadiens du XVIIe siècle, Canadiens français du XIXe siècle et maintenant Québécois, rarement a-t-on vu un peuple chercher aussi longuement son identité, et pourtant, en assumer l'essentiel avec autant de persistance.²²¹

L'identité québécoise est dynamique et évolutive, certes, mais elle n'occulte pas ce qu'elle fut avant la Révolution tranquille. Elle ne se cache pas sous le joug du passé, mais l'assume.

_

²¹⁹ Beauchemin, J. (2020). Une Démission tranquille, la dépolitisation de l'identité québécoise. Boréal, p.97.

²²⁰ Vadeboncoeur, P. (2018). La Dernière heure et la première, Boréal.

²²¹ Programme PQ, 1990, p.3.

Assumer la spécificité francophone du Québec, c'est aussi constater que la nation québécoise se « distingue » du reste du Canada. L'objectif n'est pas de faire la démonstration que les habitants de la « belle province » sont fondamentalement supérieurs face à leurs voisins, mais de reconnaître que ceux-ci sont tout simplement différents. Cette affirmation rejoint l'idée de « peuple normal » défendue par Jacques Parizeau. « Société distincte » est aussi ce que René Lévesque souhaitait voir inscrit dans la Constitution canadienne, au moment où Pierre Elliott Trudeau a jugé que l'échec référendaire de 1980 était un bon prétexte pour la rapatrier de Londres. La Constitution n'est pas signée et la mention du Québec comme « société distincte » est toujours absente. La dualité entre le peuple québécois et le reste du Canada s'exprime dans l'argument de responsabilité (\$2#6):

En fait, le Canada n'est pas cet État fédéral où dix provinces agissent de façon autonome dans les domaines de leur compétence et confient à un gouvernement général la gestion de responsabilités communes. Cet État fédéral n'est qu'une fiction, une vue de l'esprit qui parvient de plus en plus maladroitement à camoufler une réalité de toujours : « DEUX NATIONS DANS UN MÊME PAYS, DEUX SOCIÉTÉS COMPLÈTES ET BIEN DISTINCTES, chacune à la recherche de son État central dont elle a nécessairement besoin pour trouver sa cohérence. Le Canada anglais tourne son regard vers Ottawa alors que les Québécois se tournent vers leur capitale nationale, Québec. Il en résulte une rivalité croissante qui n'a rien d'une saine émulation et qui est défavorable aux deux peuples qui la subissent. 222

Bien que l'argumentaire soutenant l'indépendance du Québec est long, la proposition a le mérite d'être claire. Pour une des rares fois, l'utilisation de majuscules est même utilisée pour renforcer la conception du biculturalisme canadien (qui renvoie à la théorie des deux peuples fondateurs)²²³. Deux groupes de cultures, deux solitudes, deux pays ? C'est ce qu'avancent les auteurs du programme de 1990. Ce type construction argumentative renvoie également au *raisonnement déductif du nationalisme (S1)*, principe fondateur de toute argumentation souverainiste. Effectivement, si les Québécois forment un peuple (*prémisse #1*) et que les peuples ont le droit à la souveraineté (*prémisse #2*) il apparaît alors au lecteur qu'il est légitime que le Québec devienne souverain (*conclusion*). Non seulement le Canada anglais et le Québec forment deux solitudes, mais le régime canadien est montré comme une entité néfaste pour le Québec (principe de l'*argument de responsabilité*) en plus d'être un foyer politique étranger au peuple québécois. En

-

²²² Programme PQ, 1990, p.4.

²²³ Les sensibilités n'étant pas ce qu'elles sont aujourd'hui, les peuples autochtones sont malheureusement omis dans la proposition des deux peuples fondateurs.

effet, il est suggéré que l'Assemblée nationale est l'enceinte vers laquelle se tourne « naturellement » la population du Québec. Les différends entre les deux entités sont également exprimés dans un autre passage du programme (qui ne prend pas la forme d'un argument, mais qui interprète bien l'idée de dualité au Canada) : « Cette incompatibilité est irréductible, irréversible. Elle oppose deux nations, la nation québécoise et la nation canadienne, chacune à la recherche d'un État autonome et puissant, capable d'orienter le progrès. »²²⁴.

4.2.7 Retour du « Maîtres chez nous »

Les observateurs les plus aguerris auront remarqué que dans l'analyse du programme de 1980, une des sections portait le titre de : Le « Maîtres chez nous » historique. Effectivement, cette section du travail a fait la démonstration que l'utilisation du pronom « nous » était plus marquée dans les itérations précédentes et que celui-ci (le « nous ») tentait d'interpeller un sujet politique unitaire uni par son parcours historique particulier et la langue française. Être « Maîtres chez nous » c'était se réapproprier l'histoire de la collectivité canadienne-française et la faire passer à l'action, de transformer le sujet de culture (canadien-français) à un sujet politique (Québécois). L'idée de dépossession du peuple québécois en son sol (et sa nécessaire réappropriation) se manifeste également en 1990 par l'entremise de l'argument de responsabilité (S2#5) :

De plus, des parcelles ou des semblants de juridiction ne mènent qu'à des résultats insuffisants ou à des échecs, découragent l'initiative et la responsabilité, condamnant ainsi un peuple à la portion congrue dans tous ces domaines où il n'est pas encore maître chez lui. 225

Selon cet argumentaire, tant et aussi longtemps que le Québec fera partie du Canada, celui-ci ne sera pas dans la capacité de développer son plein potentiel économique ²²⁶. Le « Maîtres chez nous » est toutefois utilisé à la troisième personne, remplaçant le « nous » par un « lui », pouvant laisser croire le désir de s'éloigner de l'utilisation du « nous ». Même chose dans l'argument de nécessité (S3#14); « Les Québécois et les Québécoises doivent être maîtres chez eux et responsables d'eux-

²²⁴ Programme PQ, 1990, p.4.

²²⁵ *Ibid.*, p.5.

²²⁶ Dans l'argument S2#5, il était question du développement des pêcheries au Québec, tant au niveau des programmes de formation, de la flotte de navires et des usines de transformation. Il est démontré que le Canada peut anéantir toute initiative qui attrait aux pêcheries québécoises, en réduisant les quotas dans le golfe du Saint-Laurent ou dans l'Atlantique, pour la simple raison qu'il désire prioriser les provinces de l'Atlantique.

mêmes. Ils doivent l'être collectivement et individuellement. »²²⁷. Ici, le « nous » est substitué pour un « eux » au lieu de « lui ».

Par contre, l'argument *de nécessité* (S3#2) démontre que le « nous québécois » est encore pleinement assumé dans les propositions argumentatives du programme péquiste de 1990 :

Choisir la souveraineté, c'est décider de contrôler pour nous-mêmes tous les centres de décisions. C'est essentiellement, voter toutes nos lois, gérer tous nos revenus fiscaux, assumer tous nos engagements internationaux. Choisir la souveraineté, c'est prendre de façon responsable ce moyen incontournable pour bâtir un Québec qui nous ressemble, un Québec qui soit celui des Québécois et des Québécoises.²²⁸

Les termes « nous » ainsi que « nos » est utilisé cinq fois dans les trois phrases relevées ci-haut. Le « nous » est également défini dans la dernière phrase. Effectivement, qu'est-ce qu'un « Québec qui nous ressemble » ? C'est celui « des Québécois et des Québécoises ». Le « nous » équivaut donc à dire « Québécois et Québécoise ». La figure du Canadien français est alors évacuée pour laisser sa place au sujet politique québécois. En 1980, le « nous » n'était pas encore totalement coupé du monde canadien-français. Revenons à l'argument de responsabilité (\$2#3) du programme de 1980 afin d'observer l'évolution de la définition du sujet évoqué entre 1980 et 1990 ;

L'Acte de 1867 n'a jamais été adapté à nos besoins et à nos aspirations. Présentée au Québec comme un pacte solennel entre deux peuples fondateurs, la Constitution canadienne aura de fait confirmé la vision Macdonald du Canada! Un pays essentiellement anglophone avec une minorité française concentrée au Québec. Nous étions 33% de la population canadienne. Nous sommes maintenant 26%. Nous serons 20% dans 20 ans. Notre poids diminue d'année en année au parlement fédéral. Cette minorisation rend l'égalité entre les deux nations de plus en plus illusoire. C'est là un mythe qui a la vie dure et qu'on nous ressort depuis le temps d'Honoré Mercier (1887) chaque fois que nous tentons de nous affirmer, comme une soupape pour réduire la pression et maintenir le statu quo. 229

Dans cet argument, le « nous » fait référence aux Canadiens de langue française au sein de la confédération canadienne et non seulement aux Québécois, bien qu'il soit reconnu que les

²²⁷ Programme PQ, 1990, p.7.

²²⁸ *Ibid.*, p.1.

²²⁹ Programme PQ, 1980, p.4.

francophones soient concentrés à l'intérieur des frontières québécoises. Avec la refonte constitutionnelle canadienne de 1982 ainsi que l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, le rapport que le Québec entretient avec les communautés francophones hors Québec se verra transformé à jamais. Un des exemples de cette rupture est, comme l'a soulevé Michel Bock, que la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) s'interroge si : « [...] le Québec et les minorités francophones faisaient toujours partie d'une même communauté de destin » 230. La Charte, instaurée avec le rapatriement de la Constitution de 1982, a eu pour effet d'effriter le lien avec les francophones hors Québec et ceux établis dans la province. Effectivement, les « minorités linguistiques » peuvent autant être représentées par un anglophone du Québec qu'un francophone en Ontario. La Charte visant à réguler de manière juridique les rapports entre les communautés culturelles (et linguistiques) crée un lien de solidarité (en raison de leur condition de « minorité ») entre des communautés qui n'ont préalablement rien en commun, outre leur situation de minorité dans une province canadienne donnée. Du même coup, les francophones passent de minorité dans le Canada à majorité dans le Québec, rendant suspecte leur aspiration nationale. S'il apparaît légitime de faire la promotion du nationalisme chez les « petites nations », chez celles qui sont considérées comme étant des entités « majoritaires » ou de plus grande taille, toute perspective nationale est de facto perçue comme menaçante pour les groupes minoritaires qui y vivent. L'ancien premier ministre libéral du Québec Adélard Godbout (1936 & 1939-1944) mentionnait, en parlant de la situation des anglophones au Québec que : « Dans quelle province la minorité, tant au point de vue scolaire qu'à tous les autres, est-elle plus royalement traitée que dans la province de Québec ? »²³¹. Depuis 1982, cette même minorité s'est vu, par un tour de force politique et juridique, devenir l'allié des francophones hors Québec. En plus d'instaurer le doute quant à l'adhésion de la FFHQ à la communauté québécoise, le sociologue québécois Jacques Beauchemin relève que l'organisme en est venu à changer de nom. En effet ;

²³⁰ Laniel, J-F. et Thériault J-Y. (dir.). (2016). *Retour sur les États généraux du Canada français*: *continuités et ruptures d'un projet national*. Presses de l'Université du Québec, p.210.

²³¹ Les Canadiens-français ne marchandent pas. (1940, 4 décembre). La Presse, 16.

En 1991, le changement de nom de la FFHQ pour la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (la FCFA) témoigne de la volonté de se définir en l'absence de référence au Québec.²³²

Il ne s'agit pas de seulement apporter une précision au titre de la fédération, mais de redéfinir leur allégeance. Cependant, cette « cassure » n'est pas seulement l'affaire de regroupements se portant à la défense des intérêts des francophones du Canada. Non plus que cette friction soit l'unique résultante du gouvernement canadien et de la Charte de 1982. En effet, comme exploré plus tôt, le divorce entre le Canada français et le Québec a dû se faire au même rythme que le projet de souveraineté gagnait en popularité au Québec. Pour faire pays, la nation doit s'incarner dans un demos, dans un peuple régi par un État. Afin que l'entreprise indépendantiste puisse se réaliser, elle doit s'incarner dans l'ici-bas et se définir à l'intérieur de frontières géopolitiques. C'est la résolution qui a été proposée par la Révolution tranquille et le parti de René Lévesque, provoquer la mort du sujet canadien-français pour donner naissance au sujet québécois capable, lui, de matérialiser l'entreprise de l'indépendance nationale.

4.2.8 Rapport à l'histoire

Dans le programme de 1990, il a été possible de constater que les définitions et les qualificatifs entourant la nation québécoise étaient multiples. Passant de « tragique » à « normal » tout en étant « francophone » et « maître chez lui », les auteurs du programme tentent de circonscrire le « sujet québécois » à l'aide de plusieurs caractéristiques. Une des tentatives du programme est d'assumer pleinement le sujet québécois tout en gardant en mémoire le Canada français d'autrefois. La cassure peut donc se réinterpréter comme étant plus du domaine de la transition entre deux mondes, que celle de la substitution d'une identité sociale par une autre. Effectivement, malgré le caractère résolument moderne (en comparaison des éditions précédentes) de l'argumentaire de 1990, celuici ne s'est pas accompagné d'un total rejet de l'histoire. Les références à « l'histoire longue » ne sont pas complètement disparues, certes, mais il s'est complexifié comme le démontre l'*argument de responsabilité* (S2#7) :

En outre, l'utilisation par le gouvernement fédéral des pouvoirs résiduaires et du pouvoir de dépenser a fait en sorte que le partage des pouvoirs prévu en 1867 ne correspond plus à la réalité. L'accord du lac Meech, loin de corriger ce fait, reconnaît

_

²³² Beauchemin, J. (2020). Une démission tranquille, la dépolitisation de l'identité québécoise. Boréal, p.173.

au gouvernement fédéral le droit nouveau d'utiliser nos impôts pour nous imposer ses politiques dans nos champs de compétence exclusive. ²³³

Dans cet argumentaire, la démonstration de l'assujettissement du Québec par le Canada s'exprime par des références historiques ancrées dans une histoire qui remonte jusqu'au début de la Loi constitutionnelle de 1867, tout en soulignant l'épisode du lac Meech a pris fin à la même année que la parution du programme politique du Parti québécois à l'étude (1990). Dans l'organigramme exprimant l'hypothèse de recherche, la notion des « références à l'histoire longue » était identifiée dans le moment politique (1960-1980). Le programme de 1990, se trouvant juste après cette période, semble adopter une approche qui met de l'avant des évènements récents tout en laissant une place aux référents historiques et politiques issues de l'histoire longue²³⁴. Encore une fois, dans un esprit de combinaison ou de transition entre les deux conceptions de l'identité collective québécoise, les auteurs du programme de 1990 font référence au vieux monde canadien-français (Loi constitutionnelle de 1867) tout en prenant soin de le relier à la contemporanéité du sujet québécois (Accord du lac Meech).

Dans le même ordre d'idées, l'argument de responsabilité (S2#9) stipule que :

L'accord du lac Meech, qui représente le maximum atteint après 120 ans de revendications, en constitue l'ultime démonstration. Cet accord ne concède au Québec aucun des leviers qu'il considère essentiels à son développement en tant que nation et qu'il revendique à satiété depuis tant d'années. 235

Après les années du « Beau risque » de René Lévesque et du parcours peu mémorable de Pierre-Marc Johnson, un évènement comme celui de l'Accord du lac Meech, permet de réactiver un sentiment qui était en « dormance » dans la conscience collective des Québécois. Sous leurs yeux, ils avaient encore une fois la démonstration de l'incompatibilité de leur idéal national et des aspirations canadiennes. Les acteurs, les costumes et les décors avaient changé, mais la pièce de théâtre qu'est celle du fédéralisme canadien restait la même. L'objectif de l'argumentaire souverainiste, et plus précisément celui de l'argument de responsabilité, est de démontrer que le

²³³ Programme PO, 1990, p. 4.

²³⁴ Rappelons que le programme de 1990, selon l'hypothèse de recherche, se trouve dans le moment démocraticojuridique (1981-1994)

²³⁵ Programme PQ, 1990, p.5.

fédéralisme canadien est un régime de domination envers le Québec et que celui-ci est la cause principale de son sous-développement. L'épisode que constitue l'accord du lac Meech donne alors l'opportunité aux stratèges péquistes de rappeler cet état de fait à la population du Québec. Comme c'est le cas aujourd'hui, les Québécois ont souvent l'impression que le temps du colonialisme anglais et canadien est révolu. Que la honte d'être Québécois était un sentiment qui appartenait à une autre génération (principalement à l'époque d'avant la Révolution tranquille) et qu'il serait temps d'accepter de faire partie de la Confédération canadienne et de « passer à autre chose ». Ce que Meech a permis a été de redonner de la force à l'argumentaire S2 en réactualisant les injustices que le Canada anglais a commises à l'endroit des Québécois. Si les Québécois n'entreprennent pas de démarche vers l'indépendance, l'histoire, selon l'argumentaire souverainiste, est alors condamnée à se répéter.

Un passage du programme politique de 1990 permet de réaffirmer ce qui a été mentionné plus haut :

Colonie française conquise et cédée à l'Angleterre, nous obtenons en 1791 un parlement colonial où la majorité des députés patriotes se voient refuser de désigner et de contrôler le gouvernement. L'insurrection de 1837-1838 entraîne l'union forcée avec le Haut-Canada et la mise en minorité des représentants de notre peuple. L'Acte de l'Amérique de Nord Britannique de 1867 confirme cet état de subordination politique des Canadiens français : de[sic] un représentant sur deux, nous passons à un sur quatre, puis à un sur dix. Le seul gouvernement où nous serons majoritaires sera le gouvernement provincial que les Pères de la Confédération ont dû consentir : gouvernement provincial aux pouvoirs limités et dépourvu des moyens de financement utilisés par les États de l'époque. Le Québec, territoire du peuple québécois, a le statut d'une province dans un État complet dont la culture est celle d'un autre peuple, canadien. 236

Cet extrait exprime à merveille la prémisse de *l'argument de responsabilité*²³⁷ sans mentionner de manière explicite que l'indépendance est la solution à la problématique qui a été présentée. Les notions de « peuple », « d'histoire longue » ainsi que la « mémoire », toutes associées au *moment politique (1960-1980)*, sont présentes dans le programme du PQ en 1990.

.

²³⁶ Programme PQ, 1990, p.4.

²³⁷ Prémisse étant de démontrer (souvent à l'aide de références historiques) que le régime canadien est fondamentalement nocif pour le Québec.

Pour finir, c'est le sujet québécois qui est mis de l'avant dans le programme de 1990. Le « nous » est, à maintes reprises, utilisé pour définir le terme « québécois ». Toutefois, contrairement à la croyance commune qui stipule que l'entreprise souverainiste s'est complètement délestée du monde canadien-français de jadis afin de matérialiser l'idéal d'indépendance, de trouver un *demos* à la nation, les arguments du programme de 1990 démontrent que les indépendantistes de l'époque ne s'étaient pas totalement coupés du passé. Sans tomber dans une approche passéiste, l'argumentaire démontre un parti politique qui assume totalement l'histoire qui l'a mis au monde.

4.2.9 Raisonnement analogique du nationalisme

Dans l'article : L'argumentation sur la question nationale au Québec, Gilles Gauthier présente deux triades argumentatives, une triade correspondant au camp souverainiste et l'autre du côté des fédéralistes, chaque type d'argumentaire répondant l'une à l'autre. Le trio d'arguments se décline de cette façon chez les partisans de la souveraineté ; Raisonnement déductif du nationalisme (S1), Argument de responsabilité (S2) et Argument de nécessité (S3). Dans le camp fédéraliste, la triade argumentative s'exprime sous ces trois types d'arguments : Raisonnement analogique du supranationalisme (F1), Argument de mérite (F2) et Argument d'effet néfaste (F3). L'objectif énoncé par cet ouvrage ne prétend pas analyser les arguments qui sont proposés en faveur du régime fédéral, et ainsi, s'adonner à un exercice de comparaison. Toutefois, Gauthier mentionne un quatrième type d'argument possible pour les partisans de l'indépendance. Plus précisément, il s'agit plus d'un souhait de la part de l'auteur que d'un constat. Selon Gauthier, le camp souverainiste aurait eu avantage à utiliser le jeu des comparaisons entre le Québec et des pays indépendants de taille relative à celle du Québec. Effectivement;

L'argument nationaliste du souverainisme aurait pu être développé sous la forme d'un raisonnement analogique équivalent. L'accession du Québec à la souveraineté n'aurait alors pas été appuyée seulement sur l'idée générale que les peuples ont le droit à la souveraineté, mais elle aurait aussi bénéficié d'une comparaison avec d'autres nations semblables au Québec qui, elles, sont souveraines.²³⁸

Pour Gauthier, les constructions argumentatives basées sur un raisonnement déductif du nationalisme (S1) ont une plus grande rigueur au point de vue de l'argument, mais son message est

-

²³⁸ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, p.270. https://doi.org/10.7202/1000805ar

plus complexe à communiquer. Du côté opposé le *raisonnement analogique du supranationalisme* (F1), il est proposé que le Québec devrait ;

[...] dans le contexte contemporain d'internationalisation accélérée, continuer d'appartenir à la fédération canadienne, à l'instar des autres communautés nationales qui font partie d'ensembles politiques supranationaux ou qui seront bientôt amenées à le faire.²³⁹

L'argument incite alors le Québec à rester dans la fédération en faisant l'éloge du fédéralisme canadien, certes, mais également en démontrant ce même système gagne en popularité à travers le monde. L'interdépendance est considérée comme étant une des composantes les plus importantes du monde contemporain et il serait bien mal avisé d'aller en sens contraire (c'est-à-dire faire l'indépendance politique du Québec). Du point de vue de la valeur argumentative, toujours selon Gauthier, le raisonnement analogique est moins puissant que le raisonnement déductif (qui est le principe, rappelons-le, de S1). En effet, partir des deux principes (également appelés prémisses) que les Québécois forment un peuple et que les peuples ont le droit à la souveraineté pour ensuite arriver à la conclusion qu'il est légitime que le Québec devienne souverain est efficace, du côté académique, mais est beaucoup plus difficile à communiquer. La plupart du temps, et il a été possible de le constater jusqu'ici dans le prélèvement des arguments S1, une des deux prémisses n'est pas présente dans la proposition, sans mentionner qu'il n'est pas rare que la conclusion ne soit même pas présente dans l'argument. Le lecteur a donc le défi de compléter les propositions qui utilisent un raisonnement déductif. Cependant, quand c'est le raisonnement analogique qui est utilisé dans l'édification d'arguments, le lecteur est en mesure de comprendre ce qui est proposé sans avoir besoin de faire des pirouettes intellectuelles. « Nous devrions faire ceci, par ce que les autres pays font cela » est un axiome qui est clair et relativement facile à comprendre. Pour Gilles Gauthier, il semble évident que l'intelligentsia souverainiste aurait dû prendre avantage de la facilité communicationnelle du raisonnement analogique du fédéralisme et de le combiner avec la rigueur argumentative du raisonnement déductif des nationalistes. Dans son article²⁴⁰, il souligne dans les notes de bas de page que René Lévesque avait fait une tentative similaire à l'époque du référendum de 1980 en comparant le Québec et la Suède. Toutefois, ce genre de proposition a été

²³⁹ *Ibid.*, p.262.

²⁴⁰ Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*. https://doi.org/10.7202/1000805ar

explorée de manière très sporadique et sera reléguée aux oubliettes par la suite. À des fins d'analyse, nous avons identifié un quatrième type d'argument chez les souverainistes, brisant par de fait même la *triade* relevée plus haut. Ce quatrième argument est celui du *raisonnement analogique du nationalisme* (S4).

Il est vrai que dans ce mémoire, ce type d'argument n'a presque pas été présent dans les arguments identifiés dans les programmes politiques du Parti québécois. Effectivement, depuis le programme du RIN de 1966 jusqu'à celui du PQ en 1985, 55 arguments ont été identifiés et seulement trois (3) ont été classés dans la catégorie *S4*. Ce qui représente un maigre 5,45% du total des arguments perçus jusqu'à maintenant. Cette tendance diffère dans le programme de 1990. En effet, des 29 arguments qui ont été repérés dans le programme politique du PQ, quatre (4) utilisent le *raisonnement analogique du nationalisme (S4)*, ce qui représente 13,8% des arguments totaux, une hausse de 8,35 points de pourcentage en comparaison avec l'ensemble des années précédentes. Ce qu'avançait Gauthier, comme quoi les forces indépendantistes n'avaient pas tenté le coup du *raisonnement analogique* (mis à part le timide essai de René Lévesque), ne s'avère pas exact quand vient le temps de se pencher sur les programmes politiques, et plus particulièrement depuis la période de Jacques Parizeau.

Le premier argumentaire analogique (S4#1) se présente comme suit :

« Le Québec suit ainsi la voie tracée par toutes ces nations qui, tantôt brusquement, tantôt plus lentement, se sont donné [sic] une à une tous les instruments pour devenir des sociétés pleinement responsables. Certaines ont obtenu leur indépendance par la voie politique avant même de se forger une identité comme peuple. Ce fut le cas des États-Unis. D'autres, comme l'Allemagne, sont devenues des puissances économiques longtemps avant d'avoir rassemblé tous les signes de la souveraineté politique. Toujours, partout, et peu importe le continent, on retrouve cette même volonté, ce même acharnement de tous les peuples à devenir souverains. Les Américains, les Sénégalais, les Norvégiens, les Chinois, les Australiens et les Italiens ont-ils eu tort de prétendre s'asseoir à la table des nations pour y défendre leurs intérêts et parler en leur nom ? Peut-on imaginer un instant demander aux Marocains de s'exprimer au nom des Tunisiens sous prétexte qu'ils sont de même culture, ou demander aux Norvégiens de défendre les intérêts des Danois sous prétexte qu'ils sont voisins ? »²⁴¹

²⁴¹ Programme PQ, 1990, p.3-4.

Comme Gilles Gauthier l'aurait souhaité, l'argument S4#1 opère une combinaison entre le raisonnement déductif et le raisonnement analogique. Du côté « déductif », les deux prémisses du raisonnement sont mentionnées dans le passage, laissant la conclusion se déduire d'elle-même. Quand nous lisons : « Le Québec suit ainsi la voie tracée par toutes ces nations », il est possible de comprendre que le Québec est de la même catégorie que ces « autres nations ». Si celui-ci suit leur voie, il doit forcément avoir une place au concert des nations au même titre que les autres. La deuxième prémisse du raisonnement déductif du nationalisme apparaît ici ; « Toujours, partout, et peu importe le continent, on retrouve cette même volonté, ce même acharnement de tous les peuples à devenir souverains. Les Américains, les Sénégalais, les Norvégiens, les Chinois, les Australiens et les Italiens ont-ils eu tort de prétendre s'asseoir à la table des nations pour y défendre leurs intérêts et parler en leur nom ? ». L'objectif, dans la deuxième prémisse de du raisonnement déductif, est de faire la démonstration que les peuples ont le droit à la souveraineté. Dans l'extrait choisi, non seulement ont-ils le droit de le faire, mais le sentiment d'indépendance serait commun à toutes les nations du monde, pourquoi aller à contresens de l'histoire des peuples ? Si le Québec est un peuple (nation) et que ceux-ci sont tous animés par le désir d'indépendance et que, un jour ou l'autre, ils l'obtiennent, pourquoi le cas du Québec serait-il différent des autres ? Comme Gauthier l'avait expliqué, le raisonnement déductif du nationalisme est effectivement plus difficile à déceler (et à déconstruire), mais sa valeur argumentative n'en est pas moins amoindrie.

Du côté du *raisonnement analogique*, la démonstration argumentative est plus facile à déceler. En effet, le but étant de faire une comparaison entre le Québec et d'autres pays qui lui ressemble, nul besoin de « déduire » ce que le texte essaie de communiquer au lecteur et simplement repérer les passages où d'autres pays sont évoqués afin de justifier la possible accession du Québec à l'indépendance. Afin de donner de la force à sa proposition, l'argument *S4#1* évoque des pays comme ; les États-Unis, le Sénégal, la Norvège, la Chine, l'Australie, l'Italie, le Maroc, la Tunisie et le Danemark. Tous des pays avec des tailles et des histoires qui sont les plus différentes les unes des autres. L'aspiration ici n'est pas nécessairement de comparer la situation du Québec directement avec la totalité des autres pays cités en exemple, mais de faire réaliser au lecteur que personne ne remet en doute la légitimité de ces pays, même si ceux-ci sont dans des situations autant disparates que complexes (d'où, encore une fois, le lien avec le raisonnement de *S1*).

Toujours en suivant l'argumentaire S4#1, la dernière phrase rentre en parfaite adéquation avec la pensée du sociologue québécois Fernand Dumont. Dans une entrevue qu'il avait accordée à la télévision de Radio-Canada²⁴², qui daterait des années 1960²⁴³ (en se fiant au fait que l'extrait vidéo est en noir et blanc en l'absence d'une date précise), Dumont partage avec l'interviewer les raisons pour lesquelles il est nationaliste et indépendantiste. Vers la fin de l'entretien, Fernand Dumont avance que la « nécessaire unification de la planète » ne passerait pas par la construction d'un super État mondial qui surplomberait toutes les particularités nationales, mais par la reconnaissance de celles-ci. Le véritable dialogue entre les peuples, dit encore Dumont, ne peut se faire qu'au moment où les diverses communautés se seront reconnues pour elles-mêmes. Il n'y a pas de communication possible tant et aussi longtemps que les acteurs ne sont pas reconnus comme des égaux entre eux. Dumont donne en exemple une situation fictive où 20 personnes seraient présentes à un rassemblement de famille. Pour lui, il n'y a pas de dialogue réalisable si chaque membre de la cellule familiale n'est pas considéré comme des personnes entières et particulières. Être « particulier » est utilisé au sens où chaque personne possède sa propre vision du monde, ses sensibilités et ses intérêts. En bref, qu'il ne prétend pas à l'universel. Tant et aussi longtemps que chaque personne de la famille n'aura pas exprimé sa vision du monde, la cohésion et la solidarité entre ceux-ci ne seront pas une possibilité. Le sociologue revient en mentionnant que la : « nécessaire unification de la planète, ne passera pas par l'économie des particularismes, mais va se faire grâce aux particularismes. »²⁴⁴. Le désir d'indépendance nationale chez Dumont ne part donc pas d'un ressentiment de repli sur soi qui engendrerait une coupure avec le monde, mais bien d'un désir de discussion et de solidarité internationale. L'idée développée par Fernand Dumont dans cette entrevue s'incarne dans l'argument S4#1. Effectivement, à la fin de la construction argumentative, la question suivante est posée :

_

²⁴² Maxjoa52. (2012, 14 mai). Fernand Dumont – Le nationalisme québécois [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=acaLTDy mPs

²⁴³ La date et le nom de l'émission sont, à toute fin pratique, introuvables. Le seul indice de la date est la qualité de l'image. Parce qu'elle est en noir et blanc et que la télévision couleur est apparue à Radio-Canada en 1966, nous pouvons en déduire que l'extrait date du début des années 1960.

²⁴⁴ Maxjoa52. (2012, 14 mai). *Fernand Dumont – Le nationalisme québécois* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=acaLTDy_mPs

Peut-on imaginer un instant demander aux Marocains de s'exprimer au nom des Tunisiens sous prétexte qu'ils sont de même culture, ou demander aux Norvégiens de défendre les intérêts des Danois sous prétexte qu'ils sont voisins ?²⁴⁵

La logique dumontienne est reprise avec beaucoup de précision. En effet, le passage de l'argumentaire péquiste avance qu'il serait impensable de laisser des pays indépendants parler au nom d'autres nations, juste parce que ceux-ci possèdent une certaine proximité ou ressemblance. Comme Dumont, les auteurs du programme du Parti québécois de 1990 évoquent que dans le meilleur des mondes, chaque peuple aurait le droit (et le devoir) de faire valoir sa vision particulière du monde et que d'aller à contre sens de cette proposition serait fondamentalement néfaste à l'atteinte de la solidarité internationale.

4.3 L'Accord du lac Meech

Les ententes du lac Meech et de Charlottetown occuperont une place importante dans ce mémoire bien qu'elles ne représentent pas, dans la totalité, le contexte juridique et constitutionnel dans lequel le mouvement souverainiste a repris son envol avant l'élection du Parti Québécois de Jacques Parizeau et du référendum sur la souveraineté du Québec en 1995. Les demandes d'autonomie institutionnelle du Québec ne datent pas de 1987. Toutefois, Meech et Charlottetown représentent les ultimes et dernières tentatives des provinces et du gouvernement canadien de formellement intégrer le Québec dans la Constitution. C'est à la suite de cette observation que les « arrangements pré-Meech » ne figurent pas dans ce mémoire. Ceci étant dit, il est pertinent de faire un survol de quelques éléments qui expliquent la posture historique québécoise en matière d'autonomie institutionnelle.

Pour Stéphane Courtois, les demandes du Québec en matière d'autonomie de leurs institutions à l'intérieur de la fédération canadienne se scindent en deux aspects. Le partage des pouvoirs et la formule d'amendement constitutionnel²⁴⁶. Selon Courtois, le Québec n'a jamais réussi à satisfaire la première demande, du moins pas totalement. Il cite en exemple le cas de la Régie des rentes du Québec en 1964. La mise en place de ce régime exclusif au Québec a nécessité la modification de

²⁴⁵ Programme PQ, 1990, p.3-4.

²⁴⁶ Courtois, S. (2014). La question du statut politique et constitutionnel du Québec au Canada est-elle devenue anachronique ? *Bulletin d'histoire politique*, 23(1), p.215–231. https://doi.org/10.7202/1026513ar

l'article 94(a) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Cet « arrangement », c'est-à-dire le droit à une certaine forme d'asymétrie entre le gouvernement fédéral canadien et provincial québécois, a permis au gouvernement du Québec de se retirer d'un programme fédéral tout en gardant un programme équivalent sans conséquence ou pénalité financière. Certaines provinces font partie de ce programme tandis que le Québec, ainsi que d'autres provinces, ont fait le choix de s'y abstenir.

C'est un tel arrangement qui a permis au Québec d'avoir son propre régime de pensions, la RRQ, qui coexiste avec le Régime de pension du Canada dans les autres provinces. Il s'agit cependant du seul cas de figure dans l'histoire politique récente où, lorsque les pouvoirs entrent en concurrence, le pouvoir fédéral a été constitutionnellement limité en faveur des provinces. Toutes les autres tentatives furent des échecs.²⁴⁷

À la suite de cet arrangement, Robert Bourassa a tenté d'étendre cette pratique lors de la conférence constitutionnelle de Victoria en 1971, sans succès. L'ancien premier ministre libéral avait effectivement proposé au gouvernement de Trudeau d'exercer le principe d'asymétrie suggéré par le RRQ avec les pensions de vieillesse. L'idée fut rapidement rejetée par le gouvernement du Canada.

En plus des demandes pour un plus grand partage des pouvoirs avec le gouvernement fédéral, les gouvernements du Québec ont longtemps milité pour une formule d'amendement qui se matérialiserait par un droit de veto octroyé au Québec pour toute modification de la Constitution. L'objectif est de reconnaître le rôle et la position distinctive du Québec dans le Canada et de prévenir une trop grande concentration des pouvoirs à Ottawa. Lors de la conférence de Victoria, une formule avait été adoptée connue sous le nom de « formule Turner-Trudeau »²⁴⁸ qui prévoyait le consentement du Québec, de l'Ontario, de deux des quatre provinces de l'ouest du pays ainsi que deux des quatre provinces de l'Atlantique. Cependant ;

[...] la Cour suprême du Canada rejetait, dans un jugement éminemment politique, rendu le 6 novembre 1982 en réponse à une requête en justice déposée par le gouvernement Lévesque, l'existence même d'une convention constitutionnelle en

.

²⁴⁷ *Ibid.*, p.217.

²⁴⁸ Courtois, S. (2014). La question du statut politique et constitutionnel du Québec au Canada est-elle devenue anachronique ? *Bulletin d'histoire politique*, 23(1), p.218. https://doi.org/10.7202/1026513ar

vertu de laquelle le Québec disposerait, en raison de son statut particulier, d'un droit de veto sur les changements constitutionnels.²⁴⁹

À la suite de ce jugement, les autres provinces canadiennes, adhérant de plus en plus à l'idée d'un statut égal pour toutes les provinces, proposent une formule de retrait avec une compensation complète d'un amendement qui aurait comme conséquence ou objectif de transférer des compétences du provincial au fédéral. Avec les échecs de Meech et de Charlottetown, ce droit au retrait avec pleine compensation pour l'entièreté des provinces du Canada ne verra jamais le jour.

Le 30 avril 1987, le premier ministre canadien de l'époque Brian Mulroney fait accepter auprès de Robert Bourassa et des neuf autres premiers ministres canadiens un accord lors d'une rencontre à sa résidence du lac Meech. L'objectif de cet accord était de faire rentrer officiellement le Québec dans la Constitution canadienne dans « l'honneur et l'enthousiasme »²⁵⁰. Depuis l'épisode de la Nuit des longs couteaux en 1981 et du rapatriement de la Constitution canadienne en 1982, le Québec n'a toujours pas accordé son adhésion au grand tout « canadian ». Mulroney, premier chef d'origine québécoise du Parti progressiste-conservateur du Canada, fait du ralliement du Québec à la Constitution canadienne son cheval de bataille. À la suite de l'entente entre les 10 provinces canadiennes et Ottawa, le projet doit être ratifié avant le 30 juin 1990. Mis à part l'intégration officielle du Québec dans le Canada, quels éléments constituent l'Accord ? Et en quoi ceux-ci sontils devenus de plus en plus litigieux pour certaines provinces à l'approche du 30 juin ?

L'Accord propose, en premier lieu, une réforme du Sénat. Les sénateurs seraient choisis par les provinces pour ensuite être approuvés par Ottawa²⁵¹. Ensuite, il est stipulé que trois des neuf juges à la Cour suprême doivent être d'origine québécoise. Au niveau de l'immigration, l'entente de Meech constitutionnaliserait l'entente « Cullen-Couture », qui date de 1978 et qui avait été signée par le ministre de l'immigration canadienne Bud Cullen et son homologue québécois Jacques Couture dans l'objectif de donner plus de pouvoir au Québec en matière d'immigration, notamment

²⁴⁹ *Loc. cit.*

²⁵⁰ Goldenberg, E. (2007). *Comment ça marche à Ottawa*. Les Éditions Fides, p.184.

²⁵¹ Les éléments marquants qui constituent l'Accord du lac Meech sont disponibles dans les archives de Radio-Canada: Archives de Radio-Canada. (2020, 20 juin). *Le 23 juin 1990, le Canada assiste à l'échec de l'accord du lac Meech.* Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1713480/echec-accord-lac-meech-constitution-politique-canada-histoire-archives

sur la langue des nouveaux arrivants ²⁵². Il serait aussi possible d'établir des ententes sur l'immigration entre les provinces canadiennes. Il y avait aussi la question du « pouvoir de dépenser ». En effet, et cela pose encore son lot de tensions entre le gouvernement fédéral et provincial (surtout au Québec), l'entente du lac Meech prévoyait le droit des provinces de se retirer d'un programme fédéral s'il en jugeait que celui-ci empièterait sur son champ de compétence. Seule condition, et non la moindre, le programme provincial devrait prouver qu'il respecte les objectifs fédéraux. Par exemple, si le gouvernement canadien avait comme projet d'instaurer un programme de garderies à la grandeur du pays, le Québec devrait faire la démonstration que son programme de Centres de la petite enfance (CPE) répond aux mêmes besoins que la proposition d'Ottawa. Si le gouvernement central juge que c'est le cas, le Québec aurait le droit de récupérer l'argent qu'il aurait reçu pour financer le programme d'Ottawa, sans cela, il serait dans l'obligation d'accepter la proposition fédérale. Une formule d'amendements est aussi prévue. En effet, le Québec désirait un droit de véto, Meech le conférerait à toutes les provinces. Toutefois, le droit de véto concernerait que trois champs, l'usage du français et de l'anglais et la réforme du Sénat et de la Cour suprême du Canada. Tout le reste garderait la vieille formule d'amendement qui requiert sept provinces représentant 50% de la population canadienne. La seule entité politique qui aurait un véritable droit de véto est, bien évidemment, le gouvernement à Ottawa. En terminant, un des aspects de l'Accord du lac Meech qui était le plus important pour le gouvernement du Québec était la demande historique de reconnaître le Québec comme société distincte. Non seulement cette reconnaissance est puissante symboliquement, mais elle aurait pu avoir le potentiel d'influencer l'interprétation de la Constitution canadienne lors de jugements par la Cour suprême. Cette clause sur la « dualité canadienne », qui provient du mythe des deux peuples fondateurs, va de moins en moins être sujette à discussion après l'échec du lac Meech et encore plus encore après la défaite référendaire de 1995. Nous y reviendrons.

En trois ans, les appuis à l'Accord n'ont cessé de baisser. Comme le relate Eddie Goldenberg, l'ancien conseiller politique de Jean Chrétien :

Les dispositions de l'Accord du lac Meech, notamment la reconnaissance du Québec comme « société distincte », ne tardent toutefois pas à enflammer le pays et à susciter

²⁵² Knowles, V. (1997). *Strangers at our Gates, Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-1997*, Toronto, Dundurn Press, p.175-177.

de profondes divisions. Nombre de Canadiens estiment que l'Accord transfère trop de pouvoirs aux provinces, particulièrement au Québec. Quant à Jean Chrétien, après avoir étudié l'Accord, il me demande : « Qui a défendu les intérêts du Canada à la table des négociations ? » Trudeau va jusqu'à quitter sa retraite pour dénoncer l'Accord en le disant contraire à sa vision du pays. Et le Parti québécois, qui forme l'opposition officielle au Québec, y voit une abjecte capitulation de Bourassa devant le reste du Canada.²⁵³

Au Canada anglais, comme chez Trudeau, l'Accord du lac Meech représente un affaiblissement du gouvernement canadien devant les provinces. La proposition de Meech va à l'encontre de la vision que Trudeau avait pour le Canada, vision centrée sur le gouvernement fédéral et son pouvoir sur les autres provinces. Pour le Québec, c'est le contraire, les « concessions » faites au Québec sont en deçà des demandes historiques. De plus, après que la Constitution canadienne a été rapatriée au Canada sans la signature du Québec, l'heure n'était plus aux compromis. L'idée du « Beau risque » qu'avait momentanément soutenu René Lévesque semblait vouer à l'échec et impossible à réaliser dans un avenir rapproché. En plus de l'opposition du Québec, du Canada anglais et du retour de Pierre Elliott Trudeau, les divers groupes féministes ainsi que ceux représentant les diverses communautés autochtones sur le territoire du Canada estiment que leurs voix n'ont pas été assez entendues lors des négociations entourant Meech. Un des exemples de ce mécontentement est certainement le discours de Elijah Harper. Seul député autochtone du Manitoba en 1990, Harper a refusé d'appuyer l'Accord du lac Meech pendant les sessions parlementaires ²⁵⁴, et ce, à huit reprises²⁵⁵. En effet, Harper s'est fait le représentant des nations autochtones qui trouvaient injuste que la question du Québec soit réglée avant celle des Premières Nations. De plus, donner le statut de « société distincte » aux Québécois et non à ceux-ci était le symptôme d'une grande inégalité entre les « peuples fondateurs ». La nouvelle prise de conscience politique des Premières Nations durant les années 1990 annonçait la fin symbolique du « biculturalisme » canadien. Après les évènements du lac Meech, l'idée selon laquelle le Canada a été « créé » par deux peuples (les Anglais et les Français), ne tenait plus la route. Au fil des années qui suivront, les groupes autochtones occuperont de plus en plus de place dans l'espace public et politique au Canada et au

-

²⁵³ Goldenberg, E. (2007). *Comment ça marche à Ottawa*. Les Éditions Fides, p.186.

²⁵⁴ Tous les députés du Manitoba devaient approuver la proposition de Meech pour que le premier ministre de la province de l'époque, Gary Filmon, donne officiellement l'appui de la province à l'entente.

²⁵⁵ Radio-Canada. (2015, 12 juin). *Accord du lac Meech : il y a 25 ans, Elijah Harper a dit « non »*. Ici. Manitoba. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/725188/accord-lac-meech-elijah-harper-25-anniversaire-constitution-canadienne

Québec²⁵⁶, les rendant de moins en moins « invisibles » des considérations nationales. La question de la division du territoire québécois en cas de référendum positif fait encore les manchettes, pensons notamment à la position ambiguë du chef péquiste Pierre Karl Péladeau sur la partition du territoire québécois²⁵⁷. Après l'épisode d'Elijah Harper, Terre-Neuve se retire de l'entente et le Nouveau-Brunswick demande des modifications. Rien ne va plus pour Mulroney et les autres provinces canadiennes. Dans un élan de désespoir, se voulant comme la dernière chance d'arriver à un accord avec la date butoir du 23 juin 1990, Brian Mulroney convoque les premiers ministres des provinces canadiennes à une rencontre à Hull le 3 juin 1990. Avec les oppositions de certaines provinces canadiennes et avec l'opinion défavorable de la population, la rencontre du 3 juin s'achève dans une impasse. L'échec de l'Accord du lac Meech sera confirmé le 23 juin 1990. La veille de la date limite pour en arriver à une entente, soit le 22 juin 1990, le premier ministre québécois y va d'une déclaration à l'Assemblée nationale du Québec qui, ce qui en a surpris plus d'un, a une forte inspiration nationaliste :

On me permettra, au début, de signaler quand même, durant quelques secondes, l'excellent travail qui a été accompli dans cette première partie de la session cette année, qui impliquait des lois très importantes pour l'ensemble des Québécois.

Sur le plan politique, toutefois, on doit constater qu'à l'ajournement de cette première partie, l'Accord du lac Meech n'est pas ratifié. Donc, la résolution du Québec qui a été adoptée il y a trois ans moins une journée n'a plus d'existence juridique. Au nom de tous les Québécois, je veux exprimer ma plus profonde déception, déception qui s'explique par tous les efforts qui ont été faits par différents gouvernements depuis une dizaine d'années.

Il y a dix ans, à la suite du referendum du 20 mai 1980, le gouvernement du Québec de ce temps, dirigé par M. Lévesque, avait fait plusieurs efforts pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Il avait fait preuve, si je réfère à une expression utilisée par le chef de l'opposition cet après-midi, d'une grande flexibilité, mais avec un résultat évidemment décevant, puisque le Québec avait été exclu de la Constitution canadienne.

128

_

²⁵⁶ En reconnaissant que ceux-ci participent encore trop peu à la discussion démocratique du Canda et du Québec.

²⁵⁷ Lagacé, P. (2015, 27 novembre). Parlons de partition, ce matin. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201511/24/01-4924139-pkp-apprend-les-enjeux.php

En 1985, nous avons proposé au Canada anglais des conditions qui ont été jugées par tous comme étant modérées et raisonnables. À trois reprises, nous nous sommes entendus sur l'ensemble de ces conditions.

Et je veux, à cet égard, M. le Président, remercier tous mes collègues qui ont appuyé le Québec. Et je signale encore le travail particulier qui a été fait par le premier ministre de l'Ontario, M. Peterson.

Le 9 juin dernier, nous avons une nouvelle fois signé une entente. Tous les premiers ministres se sont engagés à tout mettre en œuvre pour faire adopter la résolution avant le 23 juin. On doit constater que deux provinces ne l'ont pas fait et n'ont pas l'intention de le faire.

En 1987, il y avait eu une entente. À la suite de trois changements de gouvernement, la signature qui avait été donnée par les provinces n'a pas été respectée. Cette fois encore, en 1990, deux provinces qui s'étaient engagées à tout faire pour faire adopter la résolution n'ont pas respecté leur engagement. Jusqu'à 1985, on disait : « What does Québec want ? » Nous avons exprimé clairement les demandes du Québec. Et toute l'équipe du gouvernement, et je veux rendre hommage au ministre responsable, le député de Jean-Talon, qui a fait un travail extraordinaire dans la réalisation de ce dossier et avec toute son équipe, toute l'équipe...

Donc, depuis 1985, la question est : « What does Canada want ? ». Et on attend encore la réponse du Canada à cet égard.

M. le Président, le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. ²⁵⁸

Le discours du Bourassa exprime le sentiment de la classe politique de jadis, au Québec, et ce, peu importe leur allégeance politique, les membres de l'Assemblée nationale sont exaspérés de la posture du Canada anglais. Pour la classe politique québécoise, le Québec montre sa bonne volonté en déposant des demandes dites « raisonnables » envers le reste de la fédération afin qu'ils puissent faire officiellement partie de la Constitution. Toutefois, depuis l'époque de René Lévesque, les gouvernements se sont succédé tant à Ottawa qu'à Québec et dans tous les cas, la tentative s'est avérée infructueuse. À la fin de l'allocution de Bourassa en 1990, Parizeau lui tend la main (de la manière figurative) afin de trouver une solution conjointe à l'impasse constitutionnelle. Pour Parizeau, la solution passe par l'indépendance du Québec. Bourassa, pris entre l'arbre et

_

²⁵⁸ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats*, 22 juin 1990, p.4134.

l'écorce, va jusqu'à conclure son discours par une phrase digne des plus grands chefs nationalistes. Le dernier passage du discours du 22 juin offrait la possibilité de se frayer un chemin dans la logique souverainiste de *l'argument de nécessité (S3)* qui mentionne, entre autres, que la souveraineté est impérative à la croissance du Québec et que le peuple québécois possède tous les outils pour être maître de son destin.

Conséquence immédiate de l'échec de l'Accord du lac Meech, Lucien Bouchard, alors conseiller personnel de Brian Mulroney et ami de longue date, claque la porte du Parti conservateur-progressiste du Canada²⁵⁹. Un an après les évènements de Meech, il fonde le Bloc québécois avec d'autres dissidents du Parti conservateur-progressiste du Canada et du Parti libéral du Canada.

4.4 La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec

Quelque temps après l'échec du lac Meech, soit le 4 septembre 1990, fort d'une loi adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (aussi appelée « Commission Bélanger-Campeau ») avait comme mission de se pencher sur la situation politique et constitutionnelle du Québec dans le Canada. Le mandat reposait, essentiellement, sur le constat qu'avait fait Robert Bourassa lors de l'échec de l'entente du lac Meech. Ce constat d'échec force les politiciens de l'époque à redéfinir le rôle et l'avenir du Québec dans la Constitution. La particularité de cette commission est qu'elle n'était pas exclusivement composée de membres de l'Assemblée nationale. Pendant les négociations du lac Meech, plusieurs groupes et citoyens canadiens avaient exprimé leur mécontentement face au caractère exclusif des délibérations. Peu de voix, outre celles des ministres en poste, avaient eu une influence dans la préparation de l'Accord du lac Meech. Lors de la Commission Bélanger-Campeau, dix-huit de ses trente-six membres n'étaient pas issus de l'Assemblée nationale du Québec 260. En effet, des membres représentent des groupes de femmes, des gouvernements hors Québec, des jeunes et moins jeunes, des citoyens issus de l'immigration, des minorités ethno-culturelles et autochtones

²⁵⁹ Millette, L. (2010, 21 mai). Il y a 20 ans, Lucien Bouchard démissionnait à Ottawa. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201005/21/01-4282801-il-y-a-20-ans-lucien-bouchard-demissionnait-a-ottawa.php

²⁶⁰ Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. (2003). *Le statut politique et constitutionnel du Québec historique et évolution*. Collections de BAnQ. p.26.

furent tous de la partie. Après les travaux, la Commission a déposé son rapport le 27 mars 1991. Dans la conclusion du rapport, il est écrit que :

Dans la redéfinition de son statut, deux voies seulement s'offrent au Québec : d'une part, une nouvelle et ultime tentative de redéfinir son statut au sein du régime fédéral et, d'autre part, l'accession à la souveraineté.²⁶¹

Concrètement, la Commission suggérait la tenue d'un référendum sur l'autodétermination du Québec en juin ou octobre 1992 ou d'une autre vague de négociations avec Ottawa. Ces conclusions donneront naissance à la loi 150 (loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec), qui sera adoptée grâce à un vote de 26 voix contre 25²⁶² en date du 26 juin 1991²⁶³. Au départ, la loi 150 prévoyait convoquer la population québécoise aux urnes afin qu'elle se prononce sur le projet d'indépendance de leur province. Toutefois, elle fut modifiée en septembre 1992 pour appeler les citoyens du Québec, non pas à voter sur la souveraineté politique du Québec, mais sur la modification constitutionnelle proposée par l'Accord de Charlottetown.

4.5 Accord de Charlottetown

Après l'épisode de Meech et de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, refusant de s'avouer vaincu, Brian Mulroney convoque pour une dernière et ultime fois, les représentants des provinces et territoires canadiens, afin de trouver une entente pour faire rentrer le Québec dans la Constitution du Canada. C'est lors du mois d'août 1992 que le premier ministre canadien rassemble les représentants des provinces et territoires, mais aussi des Premières nations, du Conseil amérindien du Canada, du Tapirisat Inuit du Canada et du Conseil National des Métis. Comme ce fût le cas de la commission Bélanger-Campeau, le gouvernement à Ottawa avait écouté la population canadienne qui reprochait le manque de transparence des forces gouvernementales de 1990 pendant la négociation de l'accord. Non seulement la négociation de Meech s'était déroulée à l'abri des regards, mais elle ne faisait pas assez de place aux sensibilités et à la

/ I

²⁶¹ *Ibid.*, p.27.

 $^{^{262}\,\}mathrm{Tous}$ les députés péquistes votèrent contre la loi 150

²⁶³ Lessard, D. (2016, 26 septembre). Entente de Charlottetown, Bourassa ne voulait pas d'un référendum. *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/e23ed555-0701-4d1f-8673-87a877d28663 7C 0.html

représentation des peuples autochtones. Lors de Charlottetown, deux ans plus tard, le gouvernement de Mulroney avait pris les mesures pour que cette iniquité ne soit pas répétée. Les négociations durent pendant plusieurs jours pour en arriver à un consensus le 28 août 1992. Contrairement à l'Accord du lac Meech, l'entente de Charlottetown sera soumise au vote populaire sous la forme de deux référendums à la grandeur du pays. C'est en date du 26 octobre que la population canadienne fût convoquée aux urnes. La question qui allait être présentée aux Canadiens était assez simple ; « Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? »²⁶⁴. Fait intéressant, bien que tout le processus référendaire se déroulait au même moment partout au Canada, sur le territoire du Québec le déroulement du vote s'est fait sous le régime de la loi référendaire québécoise. En 1991, l'Assemblée nationale du Québec avait adopté une résolution qui réaffirmait le respect et la prévalence du droit du Québec à l'autodétermination et à son processus utilisé pour consulter sa population. C'est pour cette raison que, comme stipulé auparavant, la loi 150 a été modifiée pour transformer le rendez-vous référendaire en consultation populaire sur l'Accord de Charlottetown et non sur la souveraineté du Québec.

Explorons sommairement, les grandes lignes de l'Accord signé à Charlottetown à la fin du mois d'août 1992²⁶⁵. Tout d'abord, du côté des provinces, l'Accord prévoit une compétence exclusive des forêts, des mines et ressources naturelles. Même chose pour les politiques culturelles. Toutefois, le gouvernement canadien garderait la Société Radio-Canada (CBC) ainsi que l'Office national du film du Canada (ONF).

Contrairement à l'Accord du lac Meech, il n'y aurait pas de conditions reliées à un remboursement du gouvernement fédéral à une province qui aurait un programme social qui lui est propre qui et s'exercerait dans le même champ qu'un programme fédéral englobant. Cependant, cette disposition ne serait constitutionnalisée que pour une durée de cinq ans. Après coup, il faudrait avoir une autre

_

²⁶⁴ Lessard, D. (2022, 30 octobre). On savait qu'on allait perdre. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/analyse/2022-10-30/accord-de-charlottetown/on-savait-qu-on-allait-perdre.php

²⁶⁵ G. Gagnon et al. (1992). *Référendum, 26 octobre 1992. Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales.* Les Éditions Albert Saint-Martin.

ronde de négociations entre les provinces et Ottawa pour reconduire cette disposition, l'amender ou tout simplement l'annuler.

Il y aurait une charte qui viserait à faire la promotion d'objectifs visant le « bien-être » des citoyens du Canada, comme l'éducation, l'assurance-maladie, l'environnement, etc.

La « clause Canada » verrait le jour. Cette « clause » aurait le mandat de « codifier » les valeurs canadiennes, comme l'égalitarisme, la diversité et le plus important pour les Québécois, la reconnaissance du Québec comme société distincte. Les gouvernements autochtones autoproclamés seraient également approuvés « par principe ».

Au niveau de la Cour suprême du Canada, trois des neuf juges devront être québécois. Bien que ce ratio était déjà la coutume, l'Accord de Charlottetown viserait à enchâsser ce principe dans la Constitution.

En terminant, les programmes d'assurance chômage seraient exclusifs au Canada et le Québec ne pourrait jamais avoir moins d'un quart des sièges à la Chambre des communes du Canada. Ce qui aurait comme avantage (et objectif) de garantir au Québec d'avoir un poids considérable dans la conversation démocratique canadienne, et ce, peu importe les fluctuations démographiques.

Au niveau de l'opinion publique, nous assistons à un scénario qui est fortement similaire à Meech. Pour Pierre Elliott Trudeau et les partisans de sa vision du Canada, l'Accord de Charlottetown dénature l'esprit constitutionnel de 1982. En effet, Trudeau a longtemps préconisé la vision d'un Canada qui serait uni par son gouvernement fédéral à Ottawa. C'est par la centralisation du pouvoir et des décisions que le Canada serait en mesure de coordonner ses efforts, et du même souffle, prospérer en tant que communauté politique. Il n'est pas surprenant que la reconnaissance du statut particulier du Québec au sein de la confédération détone avec le projet de Trudeau pour le Canada. Sans mentionner les dérogations prévues pour les provinces qui souhaiteraient se retirer d'un programme fédéral, et ce, sans condition. Robert Bourassa, premier ministre du Québec lors de l'épisode de Charlottetown, est amer envers les interventions de Trudeau. Tant du côté des souverainistes que des fédéralistes « purs et durs » à la Trudeau, l'Accord de Charlottetown semble vouer à l'échec, faute d'appuis.

C'est effectivement ce qui arrivera lors du référendum sur l'Accord de Charlottetown le 26 octobre 1992.

Les Québécois répondent « Non » à 57% ²⁶⁶, le projet est accepté de justesse en Ontario, mais est rejeté par plus de 60% des électeurs de l'Ouest. Dans l'ensemble du pays, l'entente est répudiée par 54,3% des électeurs. ²⁶⁷

Les causes de l'échec de Charlottetown sont multiples. Toutefois, il est évident que l'impossibilité de trouver un accord pancanadien, qui aurait la capacité de satisfaire une grande majorité de Canadiens, est une conséquence directe d'un choc entre deux visions du Canada. Une centralisatrice et l'autre qui prêche pour une plus grande autonomie des provinces.

La complexité de l'entente et la dilution qu'elle opérait des diverses revendications constitutionnelles l'ont rendue fort indigeste. Mais plus fondamentalement, le vote négatif de l'électorat reflétait la difficulté de réconcilier des visions différentes du pays : celui-ci doit-il être plus ou moins centralisé, et le Québec doit-il être une province comme les autres ?²⁶⁸

En quelques années seulement, le gouvernement à Ottawa mené par Brian Mulroney n'a pas été en mesure de rallier les Canadiens à un accord qui aurait fait entrer officiellement le Québec dans la Constitution. Le mouvement souverainiste québécois, entré en dormance depuis le « Beau risque » de René Lévesque et du règne oublié de Pierre-Marc Johnson, se voit revigorer à la suite des échecs constitutionnels de Meech et Charlottetown. À force de se poser la question « What does Canada want ? », comme disait Bourassa lors de son allocution à l'Assemblée nationale suite au revers du lac Meech, le peuple commence à se demander quel serait le meilleur scénario pour assurer le développement et la pérennité sa collectivité.

267 Lessard, D. (2022, 30 octobre). On savait qu'on allait perdre. *La Presse*.

²⁶⁶ Pour voir en détail la répartition des votes sur le territoire du Québec, voir : Élections Québec. (2023). *Référendum sur l'accord constitutionnel de Charlottetown*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.gc.ca/resultats-et-statistiques/referendum-sur-laccord-constitutionnel-de-charlottetown/

https://www.lapresse.ca/actualites/analyse/2022-10-30/accord-de-charlottetown/on-savait-qu-on-allait-perdre.php

²⁶⁸ Brun, H. et Tremblay, G. (1997). *Droit constitutionnel* (3e édition). Les éditions Yvon Blais, p.126.

4.6 Élections fédérales de 1993

Bien que dans le cadre de ce projet il est seulement question de l'évolution de l'argumentaire de partis indépendantistes au Québec, l'entrée en scène du Bloc Québécois (BQ) dans le paysage politique canadien donne l'occasion de se pencher sur les élections canadiennes de 1993. Premier ministre canadien et chef du Parti progressiste-conservateur, Brian Mulroney démissionne en février 1993, il conserve cependant son poste de député à la Chambre des communes. Il sera remplacé par Kim Campbell, qui a battu Jean Charest dans une course à la chefferie. Devant les débâcles de Meech et Charlottetown, la popularité de Mulroney et du Parti progressiste-conservateur est à un point historiquement bas, ne laissant le chef aucun autre choix que de laisser sa place. L'élection de 1993, comparativement aux précédentes, tire sa particularité dans la mise en scène de deux nouvelles forces politiques au niveau fédéral. Le Bloc québécois (BQ) et le Parti réformiste du Canada (RP).

Le Bloc québécois est le résultat de l'insatisfaction de députés fédéraux devant l'attitude du gouvernement en place face aux demandes du Québec lors des négociations de Meech. Suite au « rapport Charest », Lucien Bouchard démissionne du Parti progressiste-conservateur du Canada pour siéger comme député indépendant. Cette commission (présidée par Jean Charest) avait le rôle d'étudier les demandes des provinces afin d'éviter de signer l'arrêt de mort à l'Accord du lac Meech. Pour Bouchard, les conclusions du rapport sont inadmissibles ; « Ce rapport accrédite à peu près toutes les tentatives des ennemis de l'accord du lac Meech pour le diluer et asséner le coup de grâce au Québec. »²⁶⁹. Bouchard quitte Brian Mulroney, son ami d'enfance, le 21 mai 1990. Le 25 juillet de la même année, il fonde le Bloc québécois avec quelques anciens députés du PPC et du Parti libéral du Canada dont Jean Lapierre. Le 13 août, lors d'une élection partielle dans le comté de Laurier-Sainte-Marie à Montréal, Gilles Duceppe devient le premier député du Bloc à se faire élire sous la bannière du parti. Un an plus tard, le Bloc québécois devient un parti officiel. Les députés du Bloc qui se présenteront aux élections de 1993 se présenteront sous la bannière du Bloc Québécois.

²⁶⁹ Radio-Canada. (2021, 14 juin). *La genèse du Bloc québécois*. Archives de Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1721810/bloc-quebecois-histoire-parti-politique-federal-archives

Dans l'Ouest canadien ;

Le Parti réformiste était un mouvement politique, protestataire et populiste, de droite, implanté dans l'ouest du Canada qui a crû jusqu'à devenir l'opposition officielle au Parlement en 1997. Il a joué un rôle dans la création de l'Alliance canadienne, dans la disparition du Parti progressiste-conservateur fédéral et, enfin, dans la fusion de ces deux groupes pour former ce qui est aujourd'hui le Parti conservateur.²⁷⁰

Le Parti réformiste (RP) tire alors ses racines du mécontentement de citoyens face au statu quo du fédéralisme canadien. Ils formèrent une coalition en 1986, avec l'objectif de faire entendre la « voix de l'ouest » à la Chambre des communes. Le RP deviendra un parti officiel à l'automne 1987 avec Preston Manning à la chefferie. Preston Manning est le fils d'Ernest Manning, ancien chef du Crédit social en Alberta et premier ministre de cette même province de 1944 à 1968. Le parti de Manning prône les valeurs et projets politiques en vogue dans les Prairies, comme le libre-échange, la démocratie directe et même le recours aux référendums. Cependant, le parti prône plus sérieusement la décentralisation de l'État ainsi que la réduction de sa taille, sans compter les compressions budgétaires qui suivraient. En effet, les compressions annoncées par le RP touchent principalement les secteurs culturels et sociaux (surtout tout ce qui peut entrer en contact, de près ou de loin, avec la protection et la valorisation de la francophonie hors Québec). Dans la même veine, le Parti réformiste s'oppose farouchement à toute forme de reconnaissance de la particularité du Québec dans la Confédération canadienne. C'est alors sans grand étonnement que le RP a fortement critiqué les dispositions de l'Accord de Meech et de Charlottetown. Bien que le Parti réformiste du Canada s'oppose à presque toutes les propositions, il est le résultat d'un mécontentement face à Ottawa qui s'apparente drôlement à celui du Bloc. Les deux formations politiques sentent que leur groupe social n'est pas adéquatement écouté et représenté à Ottawa qui a une posture très centralisatrice depuis l'époque de Pierre Elliott Trudeau et du rapatriement de la Constitution en 1982. Le RP, comme le BQ, est insatisfait de la posture actuelle du gouvernement fédéral et réclame des changements majeurs. D'un côté c'est une vision décentralisée et fertile aux idéaux de l'ouest qui est proposée, de l'autre c'est l'indépendance du Québec. Deux solutions bien distinctes, mais qui répondent essentiellement au même problème.

²⁷⁰ Harrison, T. (2017). Parti réformiste du Canada. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parti-reformiste-du-canada

C'est avec l'entrée en scène de deux nouveaux partis politiques (le RP ainsi que le BQ), conséquence directe de l'insatisfaction des Canadiens et Québécois envers le Pari progressisteconservateur du Canada (PPCC) et de l'échec de Charlottetown, que se déroule la 35e élection générale du Canada, le 25 octobre 1993. C'est le Parti libéral du Canada, avec Jean Chrétien à sa tête, qui remportera l'élection avec 40,5% du vote²⁷¹, conférant 178 sièges au PLC. Pour la première et seule fois de l'histoire, c'est un parti prônant l'indépendance du Québec qui fut l'opposition officielle à la Chambre des communes. En effet, le Bloc québécois a réussi à obtenir 54 sièges avec une représentation uniquement québécoise. Le vote bloquiste représentait 13,8% du vote à l'échelle du pays, mais 49,3% de ceux-ci sur le territoire québécois. Près d'un Québécois sur deux avait donné son vote à un parti qui n'avait aucune chance de prendre le pouvoir à Ottawa, mais qui représentait cependant la seule manière d'exprimer la voix de la souveraineté sur la scène politique fédérale. Ce fut un des premiers signes concrets de l'appui de la population québécoise au projet souverainiste. En troisième place, non loin derrière le Bloc, le Parti réformiste du Canada (RP) arrive avec 52 sièges et 19,4% du vote populaire. Même si au suffrage universel le RP a devancé le BQ, son vote, réparti dans presque toutes les provinces sauf au Québec, ne lui a pas permis de maximiser ses intentions de vote dans les comtés où il était représenté. Le Nouveau Parti démocratique (NPD), organisation politique qui n'a pas été abordée jusqu'ici, occupe la quatrième place à Ottawa avec 8 sièges et 7,1% des votes. Pour sa part, le déchu Parti progressisteconservateur (PPC), n'a pas été en mesure d'aller plus que deux (2) sièges à la Chambre des communes, lui qui avait pourtant récolté plus de 169 lors de l'élection de 1988. Au travers des débâcles et embûches du PPC, c'est quand même 15,6% des électeurs canadiens qui lui ont accordé leurs votes.

Le fait marquant de l'élection de l'élection fédérale du 25 octobre 1993 au Canada a été, sans contredit, la quasi-disparition du Parti progressiste-conservateur (P.C.) de la carte politique. Jamais dans l'histoire des élections fédérales un parti au pouvoir ne s'était vu infliger une défaite aussi cuisante, passant de 43% des votes et 169 députés, à seulement 16% de l'appui populaire et deux députés.²⁷²

²⁷¹ Les résultats des élections fédérales canadiennes sont disponibles en intégralité sur ce site : Atlas du Canda, Élections fédérales. (1993, 1^{er} janvier). *Résultats de la 35^e élection fédérale – 25 octobre 1993*. Gouvernement du Canada, https://open.canada.ca/data/fr/dataset/f8c593cd-2ce1-55ab-b78f-33ce3627e85f

²⁷² Nadeau, R., Guérin, D. et Martin, P. (1995). L'effondrement du parti progressiste-conservateur à l'élection de 1993. *Revue québécoise de science politique*, (27), p.124. https://doi.org/10.7202/040371ar

La chute soudaine du PPCC peut être attribuée à plusieurs facteurs selon les auteurs de l'article cité précédemment ; l'usure d'un parti politique qui exerce le pouvoir pendant deux mandats de suite, la succession d'échecs constitutionnels que furent Meech et Charlottetown, la gestion de la récession économique ainsi que l'impopularité de celle qui est venue remplacer Brian Mulroney à la suite de sa démission; Kim Campbell. Malgré que tous ces éléments servent d'explication à la chute drastique du Parti progressiste-conservateur, un élément demeure essentiel à la compréhension d'un tel phénomène, il s'agit de la naissance du Parti réformiste du Canada ainsi que du Bloc québécois. En effet, pendant ses deux mandats à Ottawa, le PPCC a su marcher sur le mince fil qui reliait les considérations nationalistes des Québécois avec les intérêts de la droite dans le reste du pays. Avec l'arrivée du BQ et du RP, le Parti progressiste-conservateur du Canada a perdu du même coup ses alliés dans l'ouest du pays et au Québec. En ajoutant les éléments explicatifs mentionnés plus haut, le PPCC n'a pas été en mesure de colmater les brèches idéologiques de son parti qui ont permis la fuite de ses électeurs vers le Bloc et le Parti réformiste. Au Québec, il est possible d'avancer que la question du Québec dans la Constitution canadienne fut l'élément principal qui amena les électeurs du PPCC à migrer vers le Bloc. Tandis que dans l'Ouest, c'est sur le jeu de l'économie que bien des choses se sont jouées. Pendant le règne du Parti progressiste-conservateur à la tête du gouvernement canadien, il était le seul représentant d'une idéologie qu'on pourrait qualifier de « néo-libérale ». Toutefois, avec l'entrée en jeu d'un parti politique (RP) avec des positions encore plus campées droite que le PPCC, celui-ci a assisté à un déplacement important de ses électeurs qui ont fait le chemin vers le RP, un parti qui accueille chaleureusement les propositions venant d'une droite « décomplexée ». Le PPCC semble alors s'être fait doubler par le RP sur le terrain de l'économie, tandis qu'avec le Bloc, ce sont les enjeux constitutionnels qui semblent avoir été le facteur le plus marquant dans le transfert du vote des Québécois vers le BQ.

De plus, le RP a su tabler sur la tradition populiste qui caractérise la culture politique de l'Ouest tout en pouvant compter sur un chef jouissant d'une forte popularité. Pour sa part, le BQ a réussi à éroder la base électorale du PPC en présentant pour l'une des rares fois dans l'histoire politique canadienne une plate-forme centrée essentiellement sur le statut du Québec et l'option souverainiste.²⁷³

²⁷³ Rocher, F. (1995). Les déterminants de l'élections fédérale de 1993. *Revue québécoise de science politique*, (27), p.10. https://doi.org/10.7202/040368ar

Au Québec, les électeurs qui étaient favorables à l'option indépendantiste ont choisi de donner leur vote au Bloc québécois, tandis que les fédéralistes ont plutôt décidé de se diriger vers le Parti libéral du Canada, une formation politique avec une vision plus centralisatrice et moins disposée à aménager toute forme de particularité constitutionnelle au Québec. Le PPCC, en se donnant comme mission²⁷⁴ de rétablir les liens entre les nationalistes et les fédéralistes au Québec, s'est retrouvé dans une position où, n'ayant pas été en mesure de rétablir les ponts entre les deux solitudes canadiennes, a assisté au transfert de son électorat vers des formations politiques proposant des visions du Canada diamétralement opposées.

4.7 Élections provinciales de 1994

Suite à la chute du Parti progressiste-conservateur du Canada (PPCC), à la création et montée fulgurante du Bloc québécois (BQ) sur la scène politique fédérale ainsi qu'aux échecs qu'ont représentés coup sur coup les ententes de Meech et de Charlottetown, le mouvement souverainiste a le vent dans les voiles. Avec Jacques Parizeau comme chef, le Parti québécois affirme que s'il est élu comme gouvernement aux prochaines élections, un référendum sur la souveraineté du Québec sera tenu dès le premier mandat. Dans les pages du journal Le Devoir, Michel Venne rapportait que : « Le Parti québécois s'est engagé hier soir dans la troisième période définie par son chef Jacques Parizeau, celle qui mènera à un référendum sur la souveraineté en 1995. »²⁷⁵. L'année précédente, soit presque un an jour pour jour, Robert Bourassa démissionne de son poste de premier ministre ainsi que de son rôle de chef du Parti libéral du Québec. Atteint d'un cancer, duquel il va succomber le 2 octobre 1996²⁷⁶. Trois mois après la démission de Bourassa, soit le 14 décembre 1993;

Daniel Johnson (fils) succède à Robert Bourassa à la tête du Parti libéral du Québec. Il deviendra ainsi le troisième Johnson, après son père Daniel et son frère Pierre Marc, à

²⁷⁴ Mission qui s'est conclue par les échecs retentissants de Meech et Charlottetown.

²⁷⁵ Venne, M. (13 septembre 1994). Parizeau s'engage dans la troisième période. *Le Devoir*. https://collections.bang.gc.ca/ark:/52327/2770280

²⁷⁶ Archives de Radio-Canada. (1 octobre 2021). Le Québec de Robert Bourassa. Ici. Radio-Canada. https://ici.radiocanada.ca/nouvelle/1827945/robert-bourassa-biographie-premier-ministre-quebec-discours-archives

occuper le poste de premier ministre du Québec. Son assermentation aura lieu le 11 janvier 1994.²⁷⁷

Le tout s'est produit dans la relative indifférence pour un changement de gouverne aussi important qu'est celui de chef de parti et de premier ministre, aucun autre candidat libéral n'avait officiellement montré de l'intérêt pour ce poste. La mission de celui-ci était alors de présenter une équipe forte à l'approche imminente des prochaines élections. Le contexte particulier de l'époque (crise constitutionnelle, montée du mouvement souverainiste, contexte économique difficile, etc.) allait rapidement tester la capacité de Johnson de devenir un chef inspirant et rassembleur pour les Québécois.

Si du côté d'Ottawa, il a été possible d'assister à la naissance de deux nouveaux partis politiques (BQ et RP), l'Assemblée nationale accueille un nouveau parti qui tentera de sortir le Québec du bipartisme qui règne sur la province depuis la première élection du Parti québécois en 1976. En effet, fondé par Jean Allaire, mais popularisé par un jeune Mario Dumont, l'Action démocratique du Québec (ADQ) apparaît officiellement quelques jours après l'assermentation de Daniel Johnson comme premier ministre du Québec, plus précisément le 18 janvier 1994²⁷⁸. Allaire et Dumont²⁷⁹ quittent le Parti libéral du Québec après l'échec de Charlottetown en 1992. Frustrés que les membres de leur formation politique aient rejeté la proposition de rapatrier 22 champs de compétences exclusifs au Québec (Rapport Allaire), Allaire, Dumont et d'autres dissidents du PLQ quittent le navire libéral pour fonder un groupe de réflexion sur l'avenir politique du Québec. Ce groupe portera le nom d'« Action Québec » en 1993 pour devenir officiellement un parti politique l'année suivante et s'appeler « Action démocratique du Québec (ADQ) ». À seulement 23 ans, Mario Dumont devient le chef du parti et se présentera aux élections de 1994 dans la circonscription de Rivière-du-Loup. À sa fondation, l'ADQ adopte des positions ambivalentes sur le statut du Québec au sein du Canada. Décidément mécontents de la position laxiste des libéraux provinciaux

²⁷⁷ Lacroix, I. (dir.). *Bilan du siècle : C'est arrivé le 14 décembre 1993, Accession de Daniel Johnson au poste de chef du Parti libéral du Québec*, Université de Sherbrooke. https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3639.html

²⁷⁸ Chartier, J. (2014). *Action démocratique du Québec (ADQ)*. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/action-democratique-du-quebec-adq

²⁷⁹ Jean Allaire était membre du comité exécutif du PLQ, tandis que Mario Dumont occupait le rôle de porte-parole des jeunes libéraux du Québec.

face au gouvernement d'Ottawa, les membres de l'ADQ ne vont pas pour autant se rallier (immédiatement) au projet d'indépendance proposé par le Parti québécois. Tout comme la posture du parti politique au pouvoir au Québec depuis l'élection de 2018, la Coalition avenir Québec (CAQ)²⁸⁰, l'ADQ adopte une posture dite « autonomiste ». C'est-à-dire qu'il serait, selon eux, primordial d'aller chercher plus de pouvoirs et d'affirmer les champs de compétence du Québec face à l'empiètement toujours grandissant du gouvernement à Ottawa sur les pouvoirs du Québec. En plus de « l'ambivalence » entre le fédéralisme et l'idée d'un Québec souverain chez l'ADQ, l'organisation politique prône une approche « conservatrice » de l'économie, milite pour l'équilibre budgétaire et de la réduction de la taille et des dépenses de l'État. Pour Frédéric Boily, l'Action démocratique du Québec désire opérer un « redéploiement de l'État ». En effet ;

C'est d'ailleurs un autre cheval de bataille de l'ADQ, c'est-à-dire la lutte contre un État jugé trop envahissant. « Il faut donc redéployer l'État du Québec, locomotive de la période antérieure pour lui permettre de rester en phase avec l'évolution de l'ensemble de la société et celle du milieu international. ». Ainsi, dans son fameux discours de la mi-septembre au Canadian club à Toronto, Mario Dumont est allé dire au reste du pays que l'ADQ, si elle prenait le pouvoir, entendait bien lutter contre l'État tentaculaire : « We want to reduce state regulation of the economy [...]²⁸¹

Pour Mario Dumont et les adéquistes, l'État est trop gourmand et il est impératif de « couper dans le gras ». Non seulement il est important que le Québec possède une plus grande autonomie face au Canada, mais il est important pour eux que les citoyens du Québec en possèdent plus, au niveau individuel, par rapport au gouvernement du Québec. Une trop grande intervention de l'État dans la vie des gens aurait comme conséquence de limiter les actions des personnes en les empêchant de développer leur plein potentiel et de choisir adéquatement où va leur argent. L'appareil étatique est tellement colossal, toujours selon l'ADQ, que chaque sou qui doit être dépensé prend un temps fou et des ressources imposantes. Cette « inefficacité » bureaucratique pourrait être grandement améliorée si l'État était moins avare et laisserait plus de place à l'entreprise privée et à l'initiative individuelle.

²⁸⁰ La CAQ est également le fruit d'une fusion avec l'ADQ en 2012 : Archives de Radio-Canada. (22 janvier 2012). *La fusion CAQ-ADQ entérinée par les membres de l'ADQ*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/546967/caq-adq-fusion-resultat-vote

²⁸¹ Boily, F. (2004). Le populisme protestataire de l'Action démocratique du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, *12*(2), p.222-223. https://doi.org/10.7202/1060702ar

La table est mise pour l'électorale du 12 septembre 1994. Le Parti québécois va obtenir 44,8% des voix²⁸² ce qui se traduira avec une majorité à l'Assemblée nationale avec 77 élus²⁸³. Malgré un contexte techniquement difficile pour le Parti libéral du Québec, la formation politique dirigée par Daniel Johnson obtient presque autant de votes que ses rivaux péquistes, soit 44,4% des voix²⁸⁴. En effet, un nombre de 13 744 votes²⁸⁵ séparent les deux formations politiques²⁸⁶. Toutefois, le scrutin uninominal majoritaire à un tour étant ce qu'il est, c'est-à-dire un :

Mode de scrutin électoral des députés de l'Assemblée nationale selon lequel, lors d'une élection dans une circonscription électorale, le votant ne peut voter qu'une fois et, à cette occasion, ne choisir d'un candidat mentionné sur son bulletin de vote, de telle sorte que la personne élue sera celle qui obtiendra la majorité relative des voix exprimées, ou encore mieux, la majorité absolue.²⁸⁷

La concentration des votes dans certaines régions précises peut se résulter par un grand nombre d'élus sans nécessairement posséder beaucoup de votes à l'échelle de la province. C'est le cas lors de l'élection de 1994 où malgré un nombre considérable de votes, le PLQ n'a été en mesure d'aller chercher que 47 sièges²⁸⁸, c'est 30 de moins que le PQ même si le Parti libéral du Québec a presque obtenu le même nombre de votes que le Parti québécois. Pour sa part, le nouveau parti de Mario Dumont, l'Action démocratique du Québec récolte 6,5% des votes²⁸⁹. À sa première élection,

²⁸² Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

²⁸³ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.gc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sièges-depuis-1966/

²⁸⁴Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html

²⁸⁵ *Ibid.*,

²⁸⁶ 1 751 442 voix pour le PQ contre 1 737 698 voix pour le PLQ

²⁸⁷ Office québécois de la langue française. (2018). *Scrutin majoritaire uninominal à un tour*. Gouvernement du Québec. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26551402/scrutin-majoritaire-uninominal-a-untour

²⁸⁸ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

²⁸⁹ Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

Dumont a gagné son pari et remporte la circonscription de Rivière-du-Loup²⁹⁰. Il sera le seul élu de sa formation politique parmi les 80 candidats présentés lors de l'élection de 1994.

Le Parti québécois, à la suite de l'élection de 1994, arrive au pouvoir et forme un gouvernement majoritaire. Cependant, sa performance « décevante » en termes de suffrages a soulevé beaucoup de questions en ce qui a trait à la capacité du parti de tirer profit d'un contexte politique et social (plus que) favorable à la montée de l'option souverainiste. En effet, lors du référendum pancanadien sur l'Accord de Charlottetown en 1992, le « non » avait récolté 2 236 114 votes²⁹¹, tandis que le Parti québécois a seulement été en mesure d'aller chercher 1 751 442 votes²⁹² lors de l'élection provinciale, deux ans plus tard. Dans le même ordre d'idées, le Bloc québécois, représentant de la voix souverainiste à Ottawa, avait obtenu 1 846 024 voix ²⁹³ à l'élection canadienne de 1993. Même si le nombre de votes, dans ce cas-ci, est presque identique entre le BQ et le PQ, la tendance est tout de même à la baisse. La même chute s'observe aussi dans les sondages. Effectivement, le dernier sondage de la campagne, effectué par Léger & Léger entre le 6 et le 8 septembre 1994, donnait 49% des votes²⁹⁴ au Parti québécois²⁹⁵. C'est plus de quatre points de pourcentage de moins que le résultat du vote qui s'est tenu quelques jours plus tard. La question demeure, qu'est-ce qui a pu bien se passer le jour du vote ?

4.7.1 Programme de 1994

Si la composition du programme de 1994 a de fortes ressemblances avec celui de 1990, nous pouvons observer quelques différences. En 1990 il y avait onze chapitres tandis que le nombre passe à dix-sept en 1994 : *La politique et la vie démocratique, Les relations internationales*,

²⁹⁰ Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/

²⁹¹ Élections Québec. (2023). *Référendum sur l'accord constitutionnel de Charlottetown*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/referendum-sur-laccord-constitutionnel-de-charlottetown/

²⁹² Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.gc.ca/fr/patrimoine/votes.html

²⁹³ Atlas du Canada, Élections fédérales. (1993, 1^{er} janvier). *Résultats de la 35^e élection fédérale – 25 octobre 1993*. Gouvernement du Canada. https://open.canada.ca/data/fr/dataset/f8c593cd-2ce1-55ab-b78f-33ce3627e85f

²⁹⁴ Après la répartition des indécis.

²⁹⁵ Falardeau, L. (1994). Un nouveau sondage confirme l'avance du PQ. *La Presse*. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2178438

L'environnement et la qualité de vie, L'économie et le plein emploi, La politique de développement régional, Le développement de certains secteurs, La recherche scientifique et la technologie, L'éducation et les ressources humaines, La vie culturelle, La primauté de la langue française, L'immigration, la citoyenneté et l'intégration, La solidarité sociale, La santé et les services sociaux, Les travailleuses et les travailleurs et leurs droits, Les jeunes, Les femmes et Les aînés. Certains chapitres ont été ajoutés comme Les relations internationales, La santé et les services sociaux et Les aînés. Tandis que d'autres ont été scindés ou modifiés depuis 1990. Effectivement, La langue et la culture se transforme en deux chapitres La vie culturelle et La primauté de la langue française. La population et l'immigration devient L'immigration, la citoyenneté et l'intégration en 1994. Même chose pour L'égalité des chances en 1990 qui se transforme par La solidarité sociale dans le programme de 1994.

Le programme de 1994 est sensiblement le même qu'en 1990. En effet, mis à part quelques modifications qui sont de l'ordre de l'édition, la partie « A » (La souveraineté) du premier chapitre (La politique et la vie démocratique) est la même qu'au programme précédent. Toutefois, ce qui diffère de la proposition de 1990 se trouve dans la *préface*. Comme en 1990, l'introduction du programme de 1994 est signée par le chef de parti Jacques Parizeau. On y retrouve trois (3) arguments, deux de moins qu'en 1990 alors que cinq (5) arguments avaient été identifiés.

Le premier argument de la préface de 1994 est classé dans la catégorie *argument de responsabilité* (S2);

Choisir la souveraineté, c'est sortir d'un régime fédéral inefficace, coûteux, paralysant, un régime qui a donné toutes les preuves de son incapacité à se renouveler dans le sens des intérêts véritables et des aspirations des Québécoises et des Québécois.²⁹⁶

Sans rentrer dans des exemples précis, Parizeau réitère que la confédération est nuisible au développement du Québec et que nous serions mieux outillés pour assurer le développement et la pérennité de la collectivité québécoise sans le poids du régime canadien actuel.

²⁹⁶ Programme PQ, 1994, *Préface*.

Les deux autres constructions argumentatives qui se retrouvent dans la préface sont de l'ordre de l'*argument de nécessité* (S3). Effectivement ; « Choisir la souveraineté, c'est surtout décider d'être pleinement responsable de nous-mêmes et de contrôler tous les leviers de développement sur les plans économique, social et culturel. »²⁹⁷. En plus ;

À une époque de libéralisation accélérée des échanges, alors que se constituent de grands ensembles, nous avons plus que jamais besoin d'un coffre à outils complet pour bâtir, innover, avancer. Il est primordial que le Québec puisse enfin conduire lui-même ses relations internationales et qu'il participe de façon pleine et entière à la mise en place de ces nouveaux modes de coopération entre États souverains. ²⁹⁸

Mis à part qu'il est possible de voir l'inspiration des célèbres métaphores du futur chef du Parti québécois, le déchu André Boisclair, avec l'utilisation de l'exemple du coffre à outils ²⁹⁹, les principes qui mettent en lumière le caractère impératif que représente la souveraineté afin d'assurer au Québec son plein épanouissement sont, bien que brefs, clairement exposés. Comme soulevé dans la section portant sur le programme de 1990, l'influence de Fernand Dumont est également présente dans la préface. En effet, la souveraineté politique de toutes les nations (y compris le Québec) semble nécessaire à l'avènement d'une véritable discussion au concert des nations. Seule l'indépendance du Québec lui permettra d'entrer dans la valse des nations et d'échanger, d'égal à égal, avec les autres États souverains.

Pour conclure, mentionnons un des arguments qui a été modifié entre les éditions de 1990 et de 1994. En 1990 il était écrit que ;

L'accord du lac Meech, qui représente le maximum atteint après 120 ans de revendications, en constitue l'ultime démonstration. Cet accord ne concède au Québec aucun des leviers qu'il considère essentiels à son développement en tant que nation et qu'il revendique à satiété depuis tant d'années.³⁰⁰

²⁹⁸ Loc. cit.

²⁹⁷ Loc. cit

²⁹⁹ Chapleau, S. (2020, 13 juin). *Le coffre à outils d'André Boisclair*. La Presse. https://www.lapresse.ca/debats/caricatures/2020-06-13/le-coffre-a-outils-d-andre-boisclair

³⁰⁰ Programme PQ, 1990, p.5.

La même proposition a été reprise en 1994, mais en l'actualisant :

La non ratification de l'Accord du lac Meech, qui représentait un minimum dans la foulée des revendications historiques du Québec, et le référendum de 1992 sur l'entente de Charlottetown ont consacré l'échec du fédéralisme canadien.³⁰¹

En 1990, le processus était enclenché par le gouvernement de Mulroney afin de trouver un terrain d'entente avec les provinces afin de faire entrer officiellement le Québec dans la Constitution canadienne. En 1994, ce n'est pas seulement le sentiment que le Québec n'est pas respecté dans les pourparlers qui est mis de l'avant, mais bien son constat d'échec. L'échec de Charlottetown, qui viendra après l'épisode du lac Meech confirmera l'incapacité du Canada de se réconcilier avec la particularité du Québec. Les autres arguments n'ayant pas été modifiés du tout ou de façon purement cosmétique ne seront pas relevés dans cette section.

Dans un essai paru en 1995³⁰², Denis Monière et Jean H.Guay tentent d'explorer trois hypothèses qui pourraient expliquer la performance du PQ en 1994.

La première serait de l'ordre de la compétition électorale. En effet, avec l'entrée en jeu récente de l'ADQ sur la carte politique québécoise, il serait logique de suggérer que le parti de Mario Dumont, même s'il n'a pas obtenu un nombre très significatif d'appuis, a réussi à aller chercher plus de votes chez les électeurs péquistes que chez les libéraux.

Toutefois, l'analyse des résultats électoraux porte à nuancer fortement cette interprétation puisque, comme le constate Jean H. Guay, les candidats de l'Action démocratique n'ont pas obtenu plus d'appuis dans les anciennes circonscriptions péquistes que dans celles qui étaient détenues par les libéraux.³⁰³

Cette première hypothèse, quoiqu'intéressante, ne semble pas la plus appropriée pour expliquer la performance du PQ en 1994.

-

³⁰¹ Programme PO, 1994, p.3.

³⁰² Monière, D. et Guay, J. H. (1995). *La bataille du Québec. Deuxième épisode : les élections québécoises de 1994.* Fides.

³⁰³ Pétry, F. (1996). Compte rendu de [Denis Monière et Jean H. Guay, *La bataille du Québec. Deuxième épisode : les élections québécoises de 1994*]. *Recherches sociographiques*, 37(1), p.152–153. https://doi.org/10.7202/057016ar

La deuxième piste d'interprétation des auteurs, qui est d'ordre structurel, est qu'il y aurait eu un tassement, voir une diminution des voix nationalistes au Québec entre les années 1992 et 1994. Dans son analyse, Jean H. Guay démontre que ce qu'il nomme « facteurs structurels », tel l'âge, la langue ou l'attachement à un parti politique n'ont pas changé dans les circonscriptions depuis 1992. En d'autres termes, le profil des électeurs est resté dans une relative stabilité depuis la consultation sur l'Accord de Charlottetown en 1992. La seule chose qui a diminué depuis, ce sont les intentions de vote pour le PQ. Depuis 1992, les intentions ont, de façon lente et constante, diminué d'une consultation à l'autre. La raison qui expliquerait le résultat de 1994 ne serait donc pas due au profil des électeurs, mais bien à l'effet de moins en moins efficace du discours nationaliste et indépendantiste.

Comme troisième et dernière hypothèse, Monière et Guay proposent une explication qui serait reliée à la « stratégie » du Parti québécois lors de la campagne électorale. En effet, le déplacement de l'opinion publique face au parti dirigé par Jacques Parizeau serait la résultante d'une moins bonne campagne publicitaire que celle menée par ses homologues du Parti libéral ou même de l'Action démocratique. En résumé ; « la campagne électorale [...] a fait chuter le soutien à l'option souverainiste. » 304. Cette hypothèse pose toutefois son lot de problèmes. L'argument des auteurs serait que le Parti québécois, assis sur ses lauriers, n'a pas mené une campagne électorale avec autant d'ardeurs qu'il aurait dû. Ce postulat semble entrer en contradiction avec certaines analyses que Monière et Guay. Selon eux, dans les chapitres 7 et 8, on reconnaît que Jacques Parizeau a livré une performance de qualité dans le débat des chefs. Même chose au chapitre 9 où il est admis que les publicités du Parti québécois étaient loin d'être inefficaces, ou du moins, de piètre qualité. L'interprétation des résultats qui semble la plus juste est que dans les sondages, une trop grande part d'indécis ont été attribués au PQ. La différence entre les intentions de vote avant et après la campagne électorale, si on enlève la part d'indécis, semble plutôt en accord avec le résultat final. En reprenant le sondage, Léger & Léger cité plus haut, les intentions de vote au Parti québécois,

³⁰⁴Monière, D. et Guay, J. H. (1995). La bataille du Québec. Deuxième épisode : les élections québécoises de 1994. Fides, p.252.

en ne tenant pas compte des « indécis » sont de 42 points de pourcentage³⁰⁵. Ce score est davantage représentatif du vote final qui était, rappelons-le, de 44,8%.

En fin de compte, la performance du Parti québécois lors des élections générales de 1994 est probablement le fruit d'une très lente baisse des appuis au projet de pays depuis 1992, à la distorsion des sondages et à la popularité du chef. N'est-ce pas pour cette raison que Parizeau, à quelques semaines du référendum, a donné les reines à Lucien Bouchard³⁰⁶?

4.8 Présentation des tableaux

Afin de synthétiser la compilation d'arguments, quelques tableaux ont été construits. À partir de ces tableaux, il sera possible d'observer les tendances argumentatives au fil des programmes et des périodes (*moment politique et démocratico-juridique*).

³⁰⁵ Falardeau, L. (1994). Un nouveau sondage confirme l'avance du PQ. *La Presse*, sondages. B6. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2178438

³⁰⁶ Masson, C. (1995). Le tout pour le tout avec Lucien Bouchard. *La Presse*, Éditorial. B2. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2180642

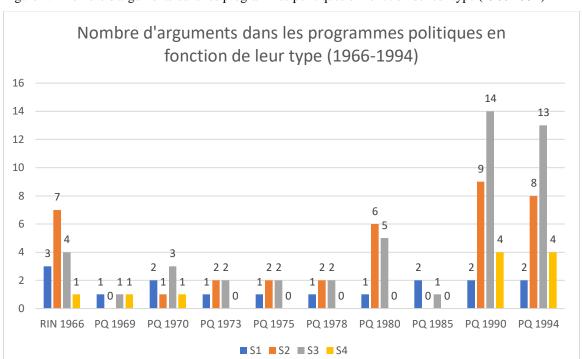


Figure 4.1 Nombre d'arguments dans les programmes politiques en fonction de leur type (1966-1994)

Dans ce premier tableau, il est possible d'observer quelques éléments intéressants. Premièrement, une partie importante des arguments se retrouve dans les programmes du PQ de 1990 et de 1994. Deuxièmement, les *arguments de responsabilité* (S2) se retrouvent majoritairement avec le RIN en 1966 (7), le PQ de 1980 (6), le PQ de 1990 (9) et celui de 1994 (8). Les *arguments de nécessité* (S3) sont majoritairement présents dans les programmes de 1990 (14) et de 1994 (13). Les arguments suivant un *raisonnement analogique* (S4, bien qu'ils soient présents dès les débuts avec le programme du RIN de 1966 (1), occupent une partie plus importante avec le PQ de 1990-1994, avec respectivement (4) arguments chacun. Le programme de 1985, représente la plus basse collecte d'arguments depuis le premier programme du PQ de 1969 avec seulement (3). Période de démobilisation politique au Parti québécois avec le départ de René Lévesque et le court règne de Pierre-Marc Johnson, le programme de 1985 fut à l'image du parti ; à la recherche d'inspiration.

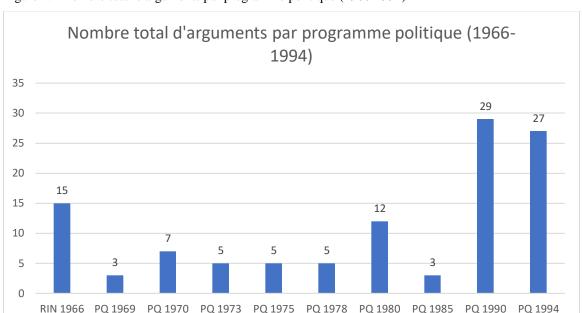


Figure 4.2 Nombre total d'arguments par programme politique (1966-1994)

Le deuxième tableau aide à cartographier la tendance des arguments (dans leur totalité et indépendamment de leur type) au fil des programmes. Il est possible de voir un départ en force avec le RIN en 1966 avec (15) pour ensuite voir un déclin drastique avec le programme du PQ en 1969 avec (3). Il aura fallu attendre le programme de 1980 avec (12) arguments pour observer un nombre qui se rapproche de celui fourni par l'analyse du programme du RIN en 1966. Encore une fois, les programmes de 1990-1994 présentent les chiffres les plus élevés avec (29) arguments pour le programme péquiste de 1990 et (27) pour celui de 1994. L'énergie revendicatrice du RIN ainsi que le bouillonnement social du milieu des années 1960 peuvent permettre de lancer une première interprétation du score de 1966. Les référendums de 1980 et 1994 expliquent également la hausse des arguments. Pour ce qui est du programme de 1990, l'arrivée de Jacques Parizeau à la tête du parti a vraisemblablement redonné de l'énergie aux troupes péquistes tout en mettant la souveraineté de l'avant comme jamais auparavant. La hausse importante d'arguments en témoigne. De plus, les épisodes de Meech et de Charlottetown ont également contribué à la prise de conscience nationaliste et souverainiste. Bien que néfastes pour le Québec, les désaccords constitutionnels servent la cause souverainiste en faisant la démonstration en temps réel des failles du système fédéral et de la faible place qui est réservée au Québec dans la fédération.

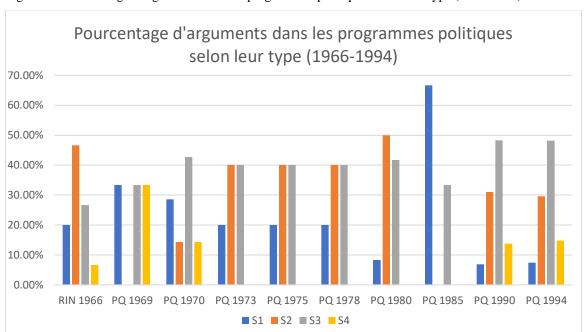


Figure 4.3 Pourcentage d'arguments dans les programmes politiques selon leur type (1966-1994)

Le graphique suivant montre la proportion (en pourcentage) des types d'arguments pour chaque programme. Il est possible de constater, outre les programmes de 1969 et 1985 où il y avait seulement trois arguments d'identifiés, que l'*argument de responsabilité* (S2) occupait entre 40% et 50% du total des arguments entre le programme du RIN de 1966 et celui du PQ de 1980. Par contre, cette proportion diminue en 1990 et 1994 avec une moyenne de 30% des arguments, laissant une plus grande place aux *arguments de nécessité* (S3) avec près de 50% des arguments par programme. Pourcentage qui se situait entre 26% et 42% auparavant³⁰⁷. Si une hausse marquée en termes d'arguments totaux a été observée pour la collecte d'arguments de type S4 dans les programmes de 1990 et de 1994, c'est une autre histoire au niveau de sa proportion en pourcentage. En effet, on passe de 6,67% d'arguments utilisant le *raisonnement analogique* (S4) dans le programme du RIN en 1966 à 33% dans le programme du PQ en 1969³⁰⁸, à 14,3% en 1970 pour être complètement absent des autres programmes jusqu'aux moutures de 1990 et 1994 avec

³⁰⁷ Le pourcentage le plus bas fût celui du RIN avec 26,67%, tandis que le plus haut est celui du PQ en 1970 avec 42,70%. Cette proportion passe à 48,28% en 1990 et 48,15% en 1994.

³⁰⁸ Rappelons que le programme du Parti québécois en 1969 contenait que trois argumentaires dans les sections qui ont été étudiées.

respectivement 13,79% et 14,81%. La proportion de ce type de construction argumentative reste donc marginale tout au long de la période à l'étude.

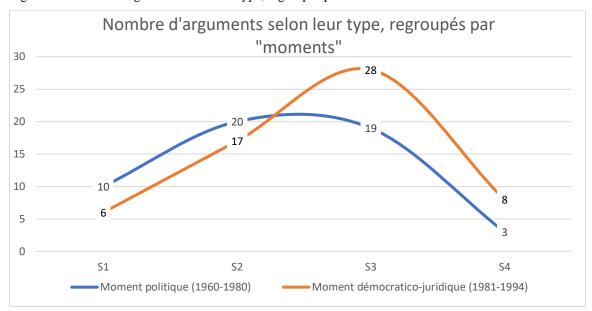
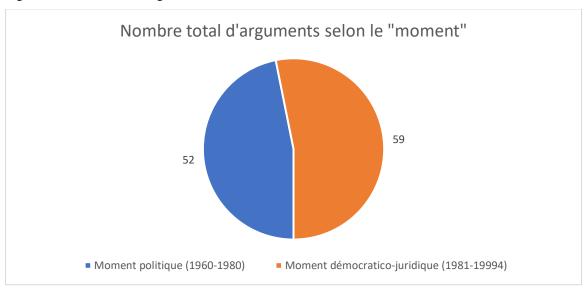


Figure 4.4 Nombre d'arguments selon leur type, regroupés par "moments"

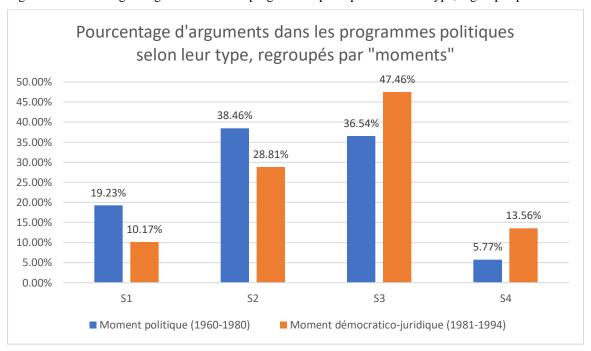
Dans ce quatrième tableau, le nombre d'arguments selon leur type a été regroupé selon les deux périodes préidentifiées. Premier constat, les deux premières catégories argumentatives (S1 et S2) sont plus présentes dans le moment politique (1960-1980), tandis que les arguments de type S3 et S4 le sont plus dans le moment démocratico-juridique (1981-1994). La différence la plus drastique s'observe pour les arguments de nécessité (S3) entre les deux moments. En effet, c'est neuf (9) arguments de plus qu'il est possible d'observer pour la période de 1981-1994. La différence la plus marquée outre celle de la catégorie (S3) est de cinq (5) pour les arguments utilisant un raisonnement analogique (S4). Comme observé précédemment, les arguments de nécessité (S3) occupent une place plus considérable dans la période du moment démocratico-juridique 1981-1994.

Figure 4.5 Nombre total d'arguments selon le "moment"



La représentation ci-dessus illustre le nombre total d'arguments identifiés par période étudiée. 52 arguments ont été relevés pour le *moment politique* (1960-1980) et 59 pour le *moment démocratico-juridique* (1981-1994). Sept programmes ont été analysés pour la première période contre seulement trois dans la deuxième. On a noté une proportion d'arguments significativement plus grande dans les programmes de 1985-90-94 comparativement à ceux qui les précédaient.

Figure 4.6 Pourcentage d'arguments dans les programmes politiques selon leur type, regroupés par "moments"



Le dernier graphique présenté exprime le pourcentage d'arguments selon leur type, mais regroupé par « moments ». Comme il avait été possible d'apercevoir précédemment, plus le temps avance, plus les arguments de type *S3* (47,46%) et *S4* (13,56%) occupent une place importante. Contrairement aux arguments *S1* (19,23%) et *S2* (38,46%) qui étaient proportionnellement plus importants dans le *moment politique* de 1960-1980.

CONCLUSION

L'analyse des tendances argumentatives des partis souverainistes au Québec depuis la Révolution tranquille est un projet ambitieux. L'étendue des matériaux est telle qu'il est impossible de prétendre avoir épuisé la question. Par contre, les programmes étudiés ont permis d'aborder une multitude de sujets qui ont trouvé résonnance, soit dans le contexte historique et social dans lequel la production du discours a été réalisée, soit par la plume d'auteurs qui ont pensé le Québec. Pour repérer les arguments dans les programmes, ce projet a utilisé une méthodologie inspirée par les travaux de Gilles Gauthier, professeur titulaire au département d'information et communication à l'Université Laval. Grâce à sa grille d'analyse argumentative qualifiée d'« axiologiquement neutre de l'argumentation »³⁰⁹, il a été possible d'extraire les arguments des programmes politiques du RIN et du PQ en quatre catégories ; soit le *raisonnement déductif du nationalisme (S1), l'argument de responsabilité (S2), l'argument de nécessité (S3)* et l'argument issu d'un *raisonnement analogique (S4)*. Chaque argument a ensuite été placé dans un tableau avec leurs catégories respectives, ce qui a permis d'identifier les tendances et les thématiques récurrentes au fil du temps.

Dans le programme du RIN de 1966 il était déjà question de l'aboutissement du Québec en tant que pays indépendant comme relevant d'une situation « normale ». Autre fait pertinent, le RIN démontrait déjà une sensibilité aux « droits » des minorités sur le territoire. Les Québécois de langue française possédant des droits inaliénables au territoire, il était plus que légitime que ceux-ci prennent le contrôle de leurs conditions d'existence. Toutefois, cette situation ne devrait pas justifier en aucun cas la mise à l'écart des minorités culturelles et linguistiques du Québec. Le rétablissement d'une justice sociale ne devrait pas se faire au prix d'une injustice. Toutefois, le rapport à « l'autre Canadian » pour le RIN est de nature « étrangère ». Le Canada anglais étant essentiellement représenté comme faisant partie d'une autre réalité sociale, politique et culturelle. Il a également été fait mention des travaux de Fernand Dumont et du lien entre l'internationalisme et l'indépendance. Pour le sociologue, tout comme au RIN, la souveraineté se justifie et s'explique par le désir de participer à la grande discussion des nations, conversation où il n'est possible de participer et d'exprimer sa vision particulière du monde que si le Québec forme un pays

³⁰⁹ Gauthier, G. (2010). L'argumentation politique conflictuelle : le cas du débat sur la question nationale au Québec. *Communiquer*, *3-4*, p.54. http://journals.openedition.org/communiquer/381

indépendant. Le projet d'indépendance du RIN était également ancré dans la lutte des classes, la nation québécoise étant liée et articulée dans le concept de classe. La revue Parti Pris étant une des manifestations les plus riches de ce schéma de pensée. Des auteurs phares comme Gilles Bourque, Marcel Rioux et Guy Rocher ont grandement contribué à l'étude de la nation québécoise et de sa lutte pour l'indépendance comme celle d'une lutte des classes. Sans oublier les apports de Nicole Ramognino et de Gilles Houle dans le rappel du rôle des idéologies à travers des luttes de classes et nationales.

Le PQ de 1969 avait utilisé également l'international dans sa construction argumentative, mais cette fois-ci de façon moins philosophique. Effectivement, c'est dès le premier programme du PQ qu'apparaît le droit international comme principe fondateur des justifications souverainistes, faisant référence au *raisonnement déductif du nationalisme (S1)*. L'interpellation de l'électeur comme un sujet qui doit être convaincu des bienfaits économiques de la souveraineté fait également surface. Des termes comme « politique d'entreprise » et « rendre l'indépendance rentable » sont présents dès le début de l'existence du Parti québécois. Il avait été porté à croire que, c'était la société qu'est la nôtre dans l'instant présent (*néolibérale*), qui avait la première à utiliser une telle logique argumentative. Dans ses articles, Gilles Gauthier avait soulevé que le camp souverainiste aurait bénéficié d'un raisonnement analogique afin de faciliter la communication et la présentation des avantages d'un Québec souverain, chose qui, selon lui, avait été pratiquement absente du discours indépendantiste. Il a été possible d'observer, dès 1969, l'utilisation de comparatifs avec d'autres États indépendants (Norvège, Hongrie, Pakistan, Irlande). Bien qu'il soit vrai que ce type d'argumentaire (identifié *S4*) est celui qui est le moins présent dans les programmes, il peut se retrouver à divers endroits les programmes qui ont été étudiés pendant la période 1960-1994.

Le programme de 1970, en plus d'encore une fois utiliser la thématique de la « normalité » comme justification argumentative, va mettre en évidence des références appartenant à « l'histoire longue ». Même chose pour l'idée de « rattrapage », qui est toutefois liée de très près au concept de classe comme méthode d'analyse de la société québécoise. La souveraineté est présentée ici comme le meilleur moyen de faire « progresser » le Québec et de rattraper le temps perdu.

En 1973, il a été question de l'importance de la Commission Parent dans la prise de conscience sociale et nationale du Québec. Cette prise de conscience s'étant manifestée précédemment et de

façon très active chez des penseurs et militants comme Pierre Vallières et ses compagnons du FLQ par exemple. C'est aussi dans l'édition de 1973 que l'argument de la langue est avancé. Le constat de la tendance du déclin du français au Québec et en Amérique du Nord ne pourrait qu'être inversé qu'avec la naissance du seul État indépendant francophone en Amérique du Nord, le Québec. En plus de protéger le français, la souveraineté est présentée au lecteur comme une réponse au système couteux qu'est celui du fédéralisme canadien. L'histoire longue est aussi présente dans les arguments, mais elle est également accompagnée de l'idée de « destin » du peuple québécois. Concept utilisé, plus récemment, par le sociologue Jacques Beauchemin.

La production péquiste de 1975 propose au lecteur le concept de « souveraineté-association ». Bien que l'idée d'indépendance pure et dure ait été seulement présente dans le programme de RIN en 1966, c'est en 1975 que la vision souverainiste de René Lévesque se précise. En effet, le projet de souveraineté ne pourrait se réaliser qu'avec une entente économique avec le reste du Canada. Pour faire la démonstration que l'équipe et le projet de Lévesque sont dignes de la confiance de la population québécoise, le chef du Parti québécois adopte l'approche du « bon gouvernement ». En faisant la démonstration que son gouvernement est compétent et apte à diriger une province, les électeurs seraient plus enclins à suivre son équipe dans le projet de souveraineté. Du moins, c'était son pari. L'argument de la « liberté » laisse alors la place à la garantie d'un bon gouvernement. Posture qui mènera à des tensions au sein du PQ et particulièrement avec l'ancien chef du RIN Pierre Bourgault qui prônait la libération du peuple québécois comme valeur première de son engagement, laissant le désir de se donner une image « respectable » et « sécuritaire » aux vieux partis.

En 1978, il est possible d'observer une mutation dans la désignation identitaire des Québécois. En effet, on passe du terme « Québécois » à « majorité ». Une première tension entre le concept culturel et civique du nationalisme utilisé par le PQ se manifeste. Selon l'argumentaire du programme de 1978, seul le gouvernement du Québec est en mesure de promouvoir et protéger la culture de la « majorité » des citoyens. Le sujet interpellé est donc celui de la majorité francophone en sol québécois et non celui de l'ensemble des citoyens résidants sur le territoire. L'idée de développement culturel du Québec est par la suite étudiée sous la loupe de Camille Laurin, figure marquante du Pari québécois et connu, notamment, comme un des architectes principaux de la loi 101.

Ce qui change dans le programme de 1980 est la façon que se matérialise l'identité du sujet appelé à réaliser la souveraineté. En effet, si le « nous » de 1978 désignait le Canada français, celui de 1980 tente de faire cohabiter le vieux monde canadien-français et la contemporanéité du sujet québécois. En utilisant les deux marqueurs identitaires, les auteurs du programme de 1980 semblent vouloir opérer la politisation du sujet québécois. Le sujet canadien-français, n'étant qu'un sujet de culture, sa mutation vers le « québécois » semble nécessaire à l'avènement d'un projet politique. Le destin canadien-français étant présenté comme fondateur du sujet québécois, donnant au sujet de culture l'horizon politique de sa naissance en tant qu'État indépendant. En plus des références au droit international mentionnées précédemment, le programme de 1980 voit apparaître la notion des « droits de la personne » dans ses considérations argumentatives. Comme depuis le programme du RIN en 1966, l'aspect « normal » de la lutte du Québec pour sa souveraineté politique est encore mis de l'avant dans les arguments soulevés.

Le programme de 1985 est particulier, assez mince du point de vue argumentatif depuis les dernières itérations, ce programme politique est le fruit de la perte d'influence politique de René Lévesque. Les références à l'histoire longue sont encore présentes, mais la mutation du « nous » observée depuis 1978 continue de s'opérer. En effet, le « nous québécois » se veut plus « inclusif » que dans les précédentes versions du programme. Ce « nous » est maintenant celui des Québécois de toute origine. L'édition de 1985 adopte ici une vision purement civique du nationalisme, où être québécois est une question de nature géopolitique (être résidant sur le territoire du Québec). Le sujet canadien-français (essentiellement un sujet de culture) est alors relégué aux oubliettes.

Tout aurait porté à croire que, depuis 1985, la mutation du sujet canadien-français en sujet québécois est complétée. Avec l'arrivée de Jacques Parizeau à la tête du PQ, il est possible de retrouver une ambivalence entre les deux conceptions de la nation. En effet, le programme de 1990 réaffirme l'évidence; « le peuple québécois existe »³¹⁰. Non seulement il « existe » mais la marche vers la souveraineté est aussi irréversible que « normale », cela s'opère sans pour autant jeter le vieux sujet canadien-français. Le programme de 1990 est la plus grande manifestation du désir de réconcilier les deux mondes, d'ancrer le projet souverainiste dans le Canada français de jadis tout en célébrant la modernité du sujet québécois. Peuple de langue française, mystique et fragile, sont

-

³¹⁰ Programme PQ, 1990, p.3.

autant de qualificatifs utilisés par l'argumentaire souverainiste de 1990. Les références à l'histoire longue sont encore de mise, sans toutefois omettre des évènements plus récents, comme les négociations entourant l'Accord du lac Meech, par exemple.

Le programme de 1994 étant essentiellement le même qu'en 1990, la dernière section a plutôt relevée les faits marquants qui allaient mettre la table pour le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec. Il a été question de l'Accord du lac Meech, de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, de l'Accord de Charlottetown et de l'entrée du Bloc québécois sur la scène fédérale.

Après l'étude des programmes, il semble clair que les thématiques qui avaient été proposées au départ doivent être revues, du moins pas en totalité. Voici à quoi ressemblait l'organigramme présenté en introduction afin d'illustrer l'hypothèse de recherche :

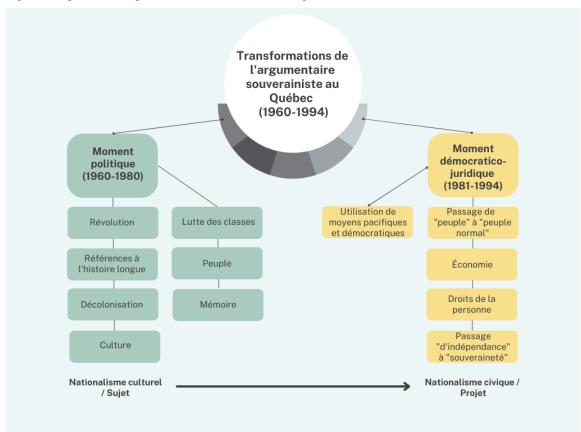


Figure 1.1 (parue au chapitre 1) Transformations de l'argumentaire souverainiste au Québec (1960-1994)

Du côté du moment politique (1960-1980), le thème Révolution n'a pas été mentionné, du moins pas frontalement, dans aucun des arguments proposés par les programmes. Les références à l'histoire longue sont présentes depuis le programme du Parti québécois en 1970 et sont restées présentes jusqu'au dernier programme à l'étude, soit celui du PQ de 1994. Le thème de la décolonisation a été relevé dans les productions argumentatives du RIN en 1966 pour se transformer dans le projet du PQ en « dépossession » en 1980. Le concept a ensuite refait surface en 1990, où il est question de « colonie française » et de l'obtention d'un « parlement colonial »³¹¹. La culture a fait son apparition dans l'argumentaire souverainiste dès le programme de 1978. L'implication de Camille Laurin dans la nouvelle politique du développement culturel a souligné l'importance et le rôle de la culture dans l'entreprise péquiste et souverainiste. En 1985 il était question de créer des liens avec les « groupes culturels du monde entier »³¹². En 1990, le terme « culture » est inscrit dans une perspective « bi-culturelle » où le Canada est dépeint comme une organisation politique « accommodant » deux sociétés bien distinctes³¹³, chacune répondant à des impératifs culturels et sociaux différents. Pour ce qui est de la Lutte des classes, elle n'est abordée frontalement que dans le programme du RIN en 1966. La notion de « peuple », quant à elle, est présente tout au long de l'analyse, mais revêt des définitions différentes. En 1966, il était question de libérer le peuple québécois de la domination étrangère, en 1980 le peuple québécois en tant que groupe politique et culturel était représenté comme quelque chose de « normal » tandis qu'en 1990, le programme réaffirmait que le peuple québécois existe et qu'il était de langue française. La notion de Mémoire n'est pratiquement pas abordée dans les argumentaires qui ont été étudiés dans la période donnée. C'est seulement au moment politique qu'il est possible de trouver le thème de la lutte des classes, avec le programme du RIN en 1966. Les autres catégories se retrouvant dans les deux moments, à divers endroits.

Pour le *moment démocratico-juridique* (1981-1994), le passage de « peuple » à « peuple normal » trouve ses racines dès le RIN en 1966. En effet, l'accession du Québec à son indépendance était présentée au lecteur comme relevant d'une « situation normale ». Dans le programme du PQ en 1970, cette même indépendance (dans ce cas-ci, la souveraineté-association) était définie comme

³¹¹ Programme PQ, 1990, p.4.

³¹² Programme PQ, 1985, p.4.

³¹³ Programme PQ, 1990, p.4.

l'étape « suprême et normale » du parcours politique québécois. En 1980, les auteurs du programme avançaient le désir d'entrer dans des « relations normales, d'égal à égal avec les autres nations du monde. »³¹⁴. Dans le programme du Parti québécois de 1990, Parizeau présentait le projet de souveraineté comme le résultat d'un cheminement normal d'un peuple arrivé à maturité. Le thème de l'économie est également loin d'être exclusif au moment démocratico-juridique. Le programme péquiste de 1969 faisait déjà appel à la récupération des impôts ainsi qu'au « citoyencontribuable » afin de convaincre les électeurs de la bonne affaire du projet de souveraineté. Lors du programme de 1970, les auteurs parlaient d'un nécessaire « rattrapage » du peuple québécois, tant dans la sphère économique, sociale, humaine et technique. En 1973, l'économie est mentionnée parce que les politiques canadiennes favoriseraient le développement économique de l'Ontario, et ce, au détriment du Québec. De plus, le projet de souveraineté-association de René Lévesque ne peut prendre forme qu'à l'aide d'une association de nature économique avec le Canada. En 1990, il était possible de lire que :

Malgré bien des vicissitudes depuis la défaite de 1760, le Québec progresse. Cette société si longuement tronquée, parce que l'essentiel du pouvoir politique lui échappait; frileuse, parce que si facilement livrée au chantage de l'argent; fragile parce que convaincue d'être incapable de gagner sa vie sans l'aide des autres est en marche pour devenir une société complète, normale [indépendante politiquement]. Et cela se produit alors que le monde connaît une accélération sans précédent de son histoire. En moins d'un quart de siècle, la nation québécoise a montré qu'elle pouvait être efficace et concurrentielle sur le plan qui lui avait le plus manqué, celui de l'économie. 315

Avec le progrès des dernières années, le Québec est maintenant mûr économiquement pour la souveraineté. Le retard (ou rattrapage) observé en 1970 était maintenant chose du passé et il ne resterait que la souveraineté pour véritablement aller au bout du potentiel québécois. Les *droits de la personne*, tout comme les autres catégories, peuvent se retrouver dans les divers programmes qui ont été analysés au cours de ce projet. En effet, dès le programme du RIN en 1966, les droits de la majorité francophone sur leur territoire était mis de l'avant, mais cette « repossession » ne devait pas se faire au détriment des droits des minorités culturelles sur le territoire. Lors du programme péquiste de 1978, il avait été mentionné que :

³¹⁴ Programme PQ, 1980, p.4.

³¹⁵ Programme PQ, 1990, p.3.

Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois francophones, une nation qui a toujours accepté en son sein une large minorité d'origines diverses dont elle a, plus que tout autre et de facon constante, respecté les droits fondamentaux.³¹⁶

Contrairement à ce qui avait été illustré dans l'hypothèse de recherche, les considérations pour les droits individuels ne sont pas revenues de manière directe dans les arguments des programmes après 1980. Le Passage de « l'indépendance » à la « souveraineté » s'est aussi opéré bien avant les années 1980. Seul le RIN en 1966 faisait référence à l'indépendance « pure et dure » du Québec, sans discussion ni accord préalable avec le Canada. Ensuite, et ce dès le premier programme du Parti québécois, René Lévesque présente aux Québécois son projet de « souveraineté-association ». Depuis 1969, le terme « indépendance » n'a plus jamais été évoqué comme formule appropriée d'accession du Québec au statut de pays. L'Utilisation de moyens pacifiques et démocratiques est un aspect qui a été, tout au long de l'étude, présent dans les argumentaires, souvent de manière implicite. Le cas qui pourrait le plus entrer en contradiction avec cet énoncé est le programme du RIN où l'appel à l'indépendance du Québec passe par un processus nébuleux, difficile à saisir complètement. Par contre, à aucun moment l'appel à la violence ou à tout processus antidémocratique n'est mis de l'avant. Depuis le programme du PQ en 1969, le processus évoque une formule bien connue, celle du référendum. En plus de passer par le processus démocratique d'une consultation populaire, le programme péquiste de 1969 fait appel au droit international afin de justifier juridiquement l'entreprise souverainiste. La seule catégorie du moment démocraticojuridique qui n'a pas été présente tout au long des argumentaires des programmes fut celle des droits de la personne, qui a contrario, s'est retrouvée uniquement dans la première période (moment politique) et pas dans le moment le plus récent.

Les thématiques sont alors beaucoup plus perméables que nous le présumions au départ. Un autre élément de l'organigramme qui est intéressant est le passage du *nationalisme culturel* au *nationalisme civique*. La ligne, qui se voulait directrice, est devenue le symbole d'une tension entre les deux conceptions nationales. Tout au long de l'analyse argumentative, les sujets canadien-français et québécois tentent de cohabiter, même si cela peut sembler contradictoire par moments. C'est un fait établi en sociologie que le sujet québécois est né avec la Révolution tranquille, évolution nécessaire du Canada français de jadis afin d'opérer sa politisation. Afin de se mettre au

³¹⁶ Programme PQ, 1978, p.7.

monde politiquement, le sujet a besoin d'un *demos*, d'un espace concret où il peut se matérialiser géopolitiquement. Contrairement à l'idée préconçue selon laquelle le vieux monde canadien-français a été relégué aux oubliettes depuis les années 1960, les argumentaires souverainistes tentent d'inscrire l'idée d'émancipation nationale dans un parcours historique sur le temps long. Cela peut également être le signe d'un certain malaise identitaire québécois depuis la Révolution tranquille. Qu'est-ce qu'un Québécois ? Être de langue française, mais pas seulement, s'affirmer sur le territoire, mais en respectant des droits individuels de tout un chacun. Être Québécois, c'est s'inscrire dans l'histoire d'un peuple, par moment conquérant, par moment conquis, qui tente de s'affirmer de s'émanciper sans faire trop de vagues.

Suite à la présentation des graphiques dans la section précédente, un autre constat s'impose : Les arguments utilisant un raisonnement déductif du nationalisme (S1) et les arguments de responsabilité (S2) sont plus présents dans le moment politique (1960-1980), tandis que l'argument de nécessité (S3) ainsi que les arguments utilisant un raisonnement analogique (S4) occupent une place plus importante dans la période identifiée moment démocratico-juridique (1981-1994). La différence la plus marquée étant de neuf arguments entre les arguments de type S3 entre le moment politique (19) et le moment démocratico-juridique (28). Rappelons que l'argument de responsabilité (S2) avance que le fédéralisme est un régime de domination pour le Québec et que cette relation serait la cause du sous-développement du Québec. Du côté de l'argument de nécessité (S3), la problématique est prise d'un autre point de vue. Selon la logique de S3, la souveraineté serait la condition sine qua non de l'épanouissement du Québec. La souveraineté politique du Québec est donc impérative à sa croissance et à la maîtrise de son destin. Est-ce qu'il est possible de prendre la tendance observée dans la collecte d'arguments et d'en faire un constat général ? Bien que l'analyse de productions argumentatives dans les programmes de partis a ses limites interprétatives et que les arguments compilés dans ce travail sont loin de représenter l'entièreté du discours argumentatif souverainiste au Québec, il est permis de croire que la tendance observée peut servir de cadre interprétatif à l'analyse de l'option souverainiste dans la durée. Est-ce que la transition d'un argument de responsabilité à un argument de nécessité illustrerait l'intention des partis souverainistes de définir le sujet québécois pour lui-même ? Sans avoir recours à la figure de l'autre que représente le Canada anglais ? Avec les évènements de Meech et de Charlottetown, on aurait été porté à croire que l'argument de responsabilité occuperait une place plus significative

dans les productions argumentatives. Au contraire, ce sont les arguments possédant le point de vue québécois comme justification première qui occupent une partie plus importante. Plus le projet de souveraineté se précise, moins le recours au Canada comme exemple (ou contre-exemple) semble nécessaire. Même chose pour les arguments utilisant le *raisonnement analogique* qui occupent une plus grande place dans l'argumentaire au cours de la période de 1981-1994. Le référent (négatif) canadien laisse place à la comparaison (positive) de la situation du Québec avec d'autres pays qui ont obtenu leur indépendance. La période de 1981-1994 semble être un point de bascule dans l'histoire nationale du Québec. En tentant de réconcilier le sujet de culture canadien-français et le sujet politique québécois, les constructions argumentatives des programmes politiques de cette époque opèrent un passage du référent canadien au référent québécois. La souveraineté ne serait pas légitime et souhaitable parce que le Canada est néfaste pour le Québec, mais parce que celleci est le plus beau cadeau que la nation québécoise puisse s'offrir à elle-même.

ANNEXE A

ARGUMENTS RIN 1966

S1

1 : « Une fois indépendant, le Québec se trouve donc dans une situation normale, celle des autres pays du monde, et les Québécois deviennent libres de faire ce qu'ils veulent chez eux. » (p.1)

2 : « Nous ne nous battons contre personne mais pour nous. Nous visons à placer les Canadiens français dans une situation normale comme le sont tous les peuples indépendants du monde. » (p.4)

3: « Le processus historique est le même pour tous les peuples : dépendance – indépendance – interdépendance. Nous sommes aujourd'hui **dépendants** d'Ottawa. Nous deviendrons bientôt **indépendants**. Puis, immédiatement, nous pourrons assurer notre **interdépendance** avec les autres peuples. [...] L'interdépendance est le principe premier de tout véritable internationalisme. Nous y avons droit comme tous les autres peuples. » (p.4)

S2

1 : « À notre époque, les pays qui ont de riches ressources naturelles peuvent accéder à un niveau de vie élevé. Ce serait le cas du Québec... si notre industrie minière et forestière n'était pas dans sa presque totalité contrôlée par des étrangers et dirigée de l'extérieur. » (p.2)

2: « CE QUE LE R.I.N. VOUS PROPOSE, C'EST : L'INDÉPENDANCE POLITIQUE, LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE, L'UNILINGUISME FRANÇAIS, LA CULTURE ET LE BIEN-ÊTRE À LA PORTÉE DE TOUS, ET LA SAUVEGARDE DE TOUTES LES LIBERTÉS DE L'INDIVIDU, AU SEIN D'UN PEUPLE ENFIN LIBÉRÉ DE LA DOMINATION ÉTRANGÈRE » (p.3)

- 3 : « La constitution canadienne interdit au Québec d'avoir de véritables relations internationales autant sur le plan politique que sur le plan commercial ou culturel. Seule l'indépendance nous permettra de nous ouvrir sur le reste du monde. » (p.4)
- 4 : « [En parlant d'entamer un dialogue avec les autres nations du monde] Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui. Toutes les relations internationales passent par Ottawa et servent les intérêts d'Ottawa. » (p.4)
- **5**: « Nous n'avons d'ambassades nulle part et aucune nation ne peut signer de traités avec nous sans passer par Ottawa. » (p.4)
- **6**: « Nous ne pouvons vivre seuls et isolés, cela est évident. Or la Confédération nous force à vivre seuls et isolés. » (p.4)
- 7: « Il existe des exemples innombrables de discrimination de la part d'Ottawa à l'égard du Québec. Cette discrimination nous a causé des torts irréparables et l'indépendance vise à éliminer ce problème. » (p.4)

S3

- 1 : « Mais l'indépendance ce n'est qu'un outil, un outil nécessaire qui nous permettra d'organiser notre vie économique, sociale et culturelle comme nous l'entendons » (p.1)
- 2 : « En faisant l'indépendance, nous cessons d'être une minorité pour devenir une majorité avec tous les avantages que cela comporte. Ainsi le Québec, qui n'a presque pas de pouvoir aujourd'hui, acquerra, au moment de l'indépendance, le plein contrôle sur la monnaie, le crédit, les banques, le commerce extérieur, le système fiscal, l'immigration, etc. Tous ces pouvoirs sont nécessaires pour faire la planification, et l'organisation économique dont nous avons tant besoin. » (p.4)
- 3: « C'est lorsque nous aurons acquis tous les pouvoirs d'une nation adulte et responsable que nous pourrons engager le dialogue, d'égal à égal avec toutes les nations du monde avec lesquelles nous aurons intérêt à communiquer. » (p.4)

4 : « Aujourd'hui, le Québec n'est qu'une [réserve] pour Canadiens français à l'intérieur de la Confédération. L'indépendance nous permettra d'abattre les frontières. » (p.4)

S4

1: « Si le Québec devenait indépendant demain matin, il serait le neuvième plus grand pays au monde, du point de vue géographique. Avec ses cinq millions et demi d'habitants, il viendrait au cinquante-sixième rang, de par sa population. Le Québec est donc un bien plus grand pays qu'on l'imagine communément. » (p.4)

ANNEXE B

ARGUMENTS PQ 1969

SI

1: « Le droit international ne reconnaît pas, en principe, le droit de sécession des états fédérés, mais il reconnaît par ailleurs le droit à l'autodétermination des peuples. Le Québec négociera les modalités d'application de sa souveraineté acquise, soit avec l'État fédéral (si les autres États provinciaux lui permettent de négocier en leur nom), soit avec les représentants des autres États provinciaux, ce qui suppose la désignation de l'interlocuteur anglo-canadien et un rapport d'égalité à établir entre les deux parties en présence. » (p.69)

S3

1: « Le Québec souverain, cela signifie d'abord et avant tout la récupération complète et la propriété absolue des impôts que nous payons – avec le pouvoir d'affecter cette masse de ressources fiscales aux dépenses qui seront considérées, par nous et nous seuls, comme prioritaires. Cette souveraineté budgétaire implique en outre que l'électorat peut déterminer non seulement cette affectation du produit de ses impôts mais aussi le montant total du fardeau fiscal qu'il est prêt à assumer. Liberté et responsabilité que le citoyen-contribuable du Québec n'a jamais connues. » (p.22-23)

S4

1 : « Il existe d'ailleurs certains précédents politiques positifs tels la Norvège qui se sépara de la Suède en 1905, la Hongrie qui fut détachée de l'Autriche en 1918, le Pakistan qui le fut de l'Inde en 1949 et surtout l'Eire (Irlande) qui se sépara de la Grande-Bretagne en 1921. » (p.67-68)

ANNEXE C

ARGUMENTS PQ 1970

SI

1 : « Le droit international ne reconnaît pas, en principe, le droit de sécession des états fédérés,

mais il reconnaît par ailleurs le droit à l'autodétermination des peuples. Le Québec négociera les

modalités d'application de sa souveraineté acquise, soit avec l'État fédéral (si les autres États

provinciaux lui permettent de négocier en leur nom), soit avec les représentants des autres États

provinciaux, ce qui suppose la désignation de l'interlocuteur anglo-canadien et un rapport d'égalité

à établir entre les deux parties en présence. » (p.77)

2 : « Tout d'abord, c'est lui qui nous définit par nos objectifs : la souveraineté du Québec, à la fois

but et moyen. But, car elle est l'étape suprême et normale à la fois de notre évolution, le terme du

long processus défensif de la survivance. Moyen également, puisque cette fin d'une époque est en

fait un commencement, celui de la maturité, de la dignité enfin assurée et du progrès continu de

tout peuple. (p.3)

*S*2

1: « Chaque jour qui passe ne démontre-t-il pas, en effet, que le vieux fédéralisme, auquel les

vieux partis s'accrochent comme à une planche vermoulue, n'est plus qu'un régime de routine

peureuse, de chicane permanente et de gaspillage « polyvalent » - d'argent, d'énergie et de temps ?

La souveraineté ne changera pas tout cela du jour au lendemain, d'accord. Elle seule pourtant peut

nous faire sortir de cette lamentable petite jungle d'institutions désuètes et de confusion stérile. »

(p.3-4)

S3

1: « Le Québec souverain, cela signifie d'abord et avant tout la récupération complète et la

propriété absolue des impôts que nous payons - avec le pouvoir d'affecter cette masse de

ressources fiscales aux dépenses qui seront considérées, par nous et nous seuls, comme prioritaires.

169

Cette souveraineté budgétaire implique en outre que l'électorat peut déterminer non seulement cette affectation du produit de ses impôts mais aussi le montant total du fardeau fiscal qu'il est prêt à assumer. Liberté et responsabilité que le citoyen-contribuable du Québec n'a jamais connues. » (p.24)

2 : « Elle seule [en parlant de la souveraineté] peut nous permettre de finir au plus tôt le « rattrapage » amorcé il y a une dizaine d'années, et puis de nous lancer en bon ordre dans la grande course du 'siècle, celle du développement sur tous les plans, l'économique avec le social, l'humain aussi bien que le technique. » (p.4)

3 : « Mais déjà, il nous semble qu'une chose saute aux yeux. Le Québec souverain, et lui seul, aura les moyens et la volonté de devenir une société sûre d'elle-même, saine et progressiste, à l'égal de quelques autres petits pays qui se trouvent justement à l'avant-garde de l'humanité. » (p.4)

S4

1 : « Il existe d'ailleurs certains précédents politiques positifs tels la Norvège qui se sépara de la Suède en 1905, la Hongrie qui fut détachée de l'Autriche en 1918, le Pakistan qui le fut de l'Inde en 1949 et surtout l'Eire (Irlande) qui se sépara de la Grande-Bretagne en 1921. » (p.76-77)

ANNEXE D ARGUMENTS PQ 1973

S1

1: « Le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de choisir eux-mêmes leur régime politique, est inscrit dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plu de 130 autres pays du monde. Le droit international et la coutume prévoient par quels mécanismes les peuples peuvent accéder à la souveraineté. Par ailleurs, les Québécois, comme leurs voisins canadiens et américains, vivant en régime démocratique, c'est le peuple, dans ce genre de régime, qui détient le pouvoir de décider par le mécanisme du vote. » (p.11)

*S*2

1 : « Au Québec, par ailleurs, les Québécois ne pourront faire valoir leurs intérêts qu'au moment où ils auront aboli un régime qui force leur gouvernement à abandonner de plus en plus de pouvoir à celui d'Ottawa sous la pression combinée de ce dernier et des autres provinces. » (p.9)

2 : « Le seul gouvernement contrôlé par les Québécois, c'est Québec. Le Québec est bloqué dans presque tous les domaines par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de coordonner ses politiques. La langue française est menacée même au Québec. Le développement économique se fait en fonction des intérêts de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Enfin, plusieurs études démontrent que les Québécois, par leurs impôts, donnent plus d'argent au gouvernement fédéral qu'ils n'en reçoivent. Le fédéralisme canadien n'est pas rentable pour les Québécois et nous avons clairement atteint le point critique où nous devons choisir. Aucun peuple ne peut courir indéfiniment le risque de confier à d'autres son destin. » (p.9-10)

S3

- 1: « Collectivement, on y trouvera donc la seule recette [souveraineté-association] qui nous paraisse capable d'assurer une fois pour toutes sa dignité, sa liberté et ses chances maximum de prospérité au Québec. » (p.8)
- 2: « Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois une nation. Les Québécois possèdent une volonté indiscutable de vivre ensemble et de préserver leur culture propre. Notre existence comme nation distincte ne peut être assurée que dans la mesure où nous maîtrisons complètement les leviers de notre vie politique. » (p.9)

ANNEXE E

ARGUMENTS PQ 1975

S1

1: « Le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de choisir eux-mêmes leur régime politique, est inscrit dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plu de 130 autres pays du monde. Le droit international et la coutume prévoient par quels mécanismes les peuples peuvent accéder à la souveraineté. Par ailleurs, les Québécois, comme leurs voisins canadiens et américains, vivant en régime démocratique, c'est le peuple, dans ce genre de régime, qui détient le pouvoir de décider par le mécanisme du vote. » (p.5)

S2

1 : « Au Québec, par ailleurs, les Québécois ne pourront faire valoir leurs intérêts qu'au moment où ils auront aboli un régime qui force leur gouvernement à abandonner de plus en plus de pouvoir à celui d'Ottawa sous la pression combinée de ce dernier et des autres provinces. » (p.5)

2 : « Le seul gouvernement contrôlé par les Québécois, c'est Québec. Le Québec est bloqué dans presque tous les domaines par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de coordonner ses politiques. La langue française est menacée même au Québec. Le développement économique se fait en fonction des intérêts de l'Ontario et des provinces de l'Ouest. Enfin, plusieurs études démontrent que les Québécois, par leurs impôts, donnent plus d'argent au gouvernement fédéral qu'ils n'en reçoivent. Le fédéralisme canadien n'est pas rentable pour les Québécois et nous avons clairement atteint le point critique où nous devons choisir. Aucun peuple ne peut courir indéfiniment le risque de confier à d'autres son destin. » (p.5)

S3

1 : « Une société qui serait axée sur la justice, le bien-être et l'épanouissement dont chacun de ses membres et chacune de ses familles ont besoin, de même que le peuple québécois dans son

ensemble doit avoir soif, lui, de cette dignité, de cette sécurité et de cette responsabilité qu'une trop longue dépendance a terriblement minées. » (p.3)

2: « Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois une nation. Les Québécois possèdent une volonté indiscutable de vivre ensemble et de préserver leur culture propre. Notre existence comme nation distincte ne peut être assurée que dans la mesure où nous maîtrisons complètement les leviers de notre vie politique. » (p.5)

ANNEXE F

ARGUMENTS PQ 1978

SI

1: « Le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit qu'ils ont de choisir euxmêmes leur régime politique est inscrit dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plus de 130 autres pays du monde. Par ailleurs, les citoyens du Québec vivant en démocratie, c'est le peuple qui détient le pouvoir de décider de son propre sort par les moyens qu'il a choisis lui-même. C'est donc par voie démocratique que le Québec réalisera sa souveraineté politique. » (p.7)

*S*2

1 : « Ces pressions conjuguées ont obligé dans le passé le gouvernement du Québec à abandonner de plus en plus de pouvoir à celui d'Ottawa, alors que seul, le gouvernement du Québec est en mesure de défendre et de promouvoir la culture de la majorité des citoyens. » (p.7)

2 : « Par ailleurs, l'unique gouvernement que contrôle cette majorité est systématiquement bloqué dans des domaines vitaux par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de donner à ses politiques la cohérence nécessaire à leur efficacité. Le développement économique se fait au détriment des intérêts du Québec alors que celui-ci a un impérieux besoin, pour assurer la survie à long terme de la culture de sa propre majorité, que son économie soit prospère et dynamique. Le fédéralisme a fait la preuve qu'il a à peu près toujours joué à l'encontre des intérêts de la majorité des Québécois. Il est plus que temps de mettre un terme à cette situation. Aucune collectivité ne peut accepter indéfiniment, sans perdre se dignité et sans risque mortel pour sa survie, de confier à d'autres son propre destin. » (p.7)

S3

- 1 : « Mais la réalisation des réformes les plus importantes que renferme notre programme requiert la souveraineté politique accompagnée d'un nouveau contrat d'association économique avec le reste du Canada. » (p.3)
- 2 : « Quatre siècles d'histoire commune ont fait des Québécois francophones, une nation qui a toujours accepté en son sein une large minorité d'origines diverses dont elle a, plus que tout autre et de façon constante, respecté les droits fondamentaux. Cette collectivité originale a toujours manifesté sa volonté de développer sa culture propre. Mais il lui est devenu évident, avec le temps que cet objectif ne peut être atteint que par une maîtrise complète de sa vie politique. » (p.7)

ANNEXE G ARGUMENTS PQ 1980

S1

1: « Les Québécois forment un peuple qui a le droit de choisir son avenir collectif. Ce droit à l'autodétermination est inscrit dans la charte des Nations unies que le Canada a lui-même signée en y adhérant, comme plus de 82 autres pays du monde. Puisque les citoyens du Québec vivent en démocratie, c'est au peuple de décider lui-même de son avenir. » (p.4)

*S*2

1 : « La démocratie, c'est d'abord le gouvernement du peuple par le peuple. Le régime politique actuel réduit toute une nation au rang de province. Il engendre des tensions et nous empêche d'entretenir des relations normales, d'égal à égal avec les autres nations du monde. » (p.4)

2 : « Par la suite, pour la première fois de notre histoire, nous pourrons nous donner une constitution qui nous ressemble, qui garantisse nos libertés fondamentales, nos droits individuels et collectifs et nos institutions démocratiques. Quels qu'aient été les régimes politiques existant au Québec, ils furent toujours imposés de l'extérieur, du régime français jusqu'au régime actuel. » (p.4)

3 : « L'Acte de 1867 n'a jamais été adapté à nos besoins et à nos aspirations. Présentée au Québec comme un pacte solennel entre deux peuples fondateurs, la Constitution canadienne aura de fait confirmé la vision Macdonald du Canada! Un pays essentiellement anglophone avec une minorité française concentrée au Québec. Nous étions 33% de la population canadienne. Nous sommes maintenant 26%. Nous serons 20% dans 20 ans. Notre poids diminue d'année en année au parlement fédéral. Cette minorisation rend l'égalité entre les deux nations de plus en plus illusoire. C'est là un mythe qui a la vie dure et qu'on nous ressort depuis le temps d'Honoré Mercier (1887) chaque fois que nous tentons de nous affirmer, comme une soupape pour réduire la pression et maintenir le statu quo. » (p.4)

4: « Le fédéralisme renouvelé est impossible, car il implique un transfert important des pouvoirs d'Ottawa au profit de notre gouvernement à Québec. Il revient à enlever aux Canadiens des autres provinces une partie de leur gouvernement national pour donner un gouvernement national incomplet aux Québécois. C'est à la fois trop pour le Canada anglais et trop peu pour le Québec. Autrement dit, aucun régime de type fédéral ne peut satisfaire à la fois les aspirations des deux peuples. C'est là, la cause fondamentale des pourparlers interminables qui vicient l'atmosphère politique depuis des décennies. » (p.5)

5: « Les Québécois, tout comme les Canadiens anglais d'ailleurs, veulent deux choses : être maîtres chez eux et coopérer dans l'égalité avec leurs voisins. Les Canadiens anglais ont déjà leur gouvernement national à Ottawa et il leur reste à ajuster leur fédéralisme à leur diversité régionale. La justice, l'égalité et la dignité exigent maintenant que nous ayons aussi le nôtre au Québec. Aucune association saine, adulte et efficace ne peut reposer sur l'inégalité des partenaires et la domination de l'un sur l'autre. » (p.6)

6 : « La Souveraineté-association, sans enlever au Canada anglais son gouvernement national, donnerait le sien aux Québécois. Elle mettrait fin aux interminables conférences constitutionnelles aux tensions stériles entre les deux peuples et à la coûteuse inefficacité de deux niveaux de gouvernement concurrents. » (p.6)

S3

1 : « Mais la réalisation des réformes les plus importantes que renferme notre programme requiert la souveraineté politique accompagnée d'un nouveau contrat d'association économique avec le reste du Canada. » (p.3)

2 : « Nous sommes des Québécois ! Quatre siècles d'histoire commune ont fait de nous une nation. Une nation qui a façonné sa propre culture. Tous les Québécois d'origine, ont en commun une volonté de créer ici une société qui leur ressemble. Ils ont toujours voulu assumer pleinement leur vie démocratique, respecter les droits fondamentaux de tous les citoyens et s'ouvrir sur le monde. » (p.4)

- 3 : « Il est devenu évident avec le temps que ces objectifs ne peuvent être atteints que par la pleine maîtrise de notre vie politique. » (p.4)
- **4 :** « La souveraineté-association est un moyen essentiel de développement et d'épanouissement. Les Québécois ont le goût d'un Québec à édifier. Quand ils seront maîtres chez eux, parions que le Québec deviendra comme jamais un vaste chantier ouvert à notre imagination, notre travail et à notre désir de démocratie et de justice sociale. » (p.4)
- **5 :** « Elle [Souveraineté-association] donnerait enfin, à chaque nation, les moyens de s'attaquer à son propre développement, d'en faire bénéficier la Communauté Québec-Canada et d'augmenter son apport à l'évolution mondiale. » (p.6)

ANNEXE H

ARGUMENTS PQ 1985

SI

1 : « Nous, Québécoises et Québécois, constituons une nation en Amérique du Nord de par nos origines, notre histoire, notre langue, notre culture et nos institutions. Le Parti québécois propose au peuple québécois d'exercer son droit à la souveraineté et de proclamer la République du

Québec. » (p.3)

2: « Quatre siècles d'histoire commune on fait de nous une nation. Nous avons tous et toutes, quelles que soient nos origines, la volonté de créer ici une société qui nous soit propre. Or, le régime fédéral canadien, de plus en plus centralisateur, a fait preuve qu'il freine cet épanouissement et qu'il ne peut se renouveler sans hypothéquer davantage notre avenir. C'est pourquoi le Parti québécois, s'appuyant sur le droit des peuples à l'autodétermination, a pour objectif fondamental de réaliser la souveraineté du Québec par les voies démocratiques, par la volonté claire et majoritaire de l'ensemble des Québécois et des Québécoises. À cet effet, le Québec est disposé à proposer à d'autres pays de nouvelles ententes économiques fondées sur le respect des souverainetés nationales. Ainsi le Québec y gagnera la possibilité de créer et d'approfondir des liens plus intenses avec les peuples et les groupes culturels du monde entier. » (p.4)

S3

1 : « Toute son action politique et celle du gouvernement qui en est issu visent à convaincre les Québécois et les Québécoises que la souveraineté nationale est une condition essentielle à l'essor du peuple du Québec, à son avenir politique, à son développement économique et social, à son épanouissement culturel et à son ouverture au monde. » (p.3)

ANNEXE I

ARGUMENTS PQ 1990

SI

1 : « Le peuple québécois existe. Le Québec comme pays est encore à venir » (p.3)

2 : « Il s'agit là d'un cheminement normal, emprunté par des peuples de partout ailleurs dans le monde. La souveraineté du Québec s'inscrit dans l'évolution contemporaine, moderne, des peuples. » (p.3)

S2

1: « Il est illusoire de penser pouvoir s'attaquer avec succès à un tel problème si on ne contrôle pas l'ensemble des pouvoirs d'intervention : la formation professionnelle autant que l'éducation, les allocations familiales et de chômage autant que l'aide sociale, l'ensemble des programmes sociaux autant que les services de santé. Or, [mot illisible] comme partout ailleurs, le gouvernement fédéral canadien détient des clés essentielles qu'il n'entend pas utiliser pour ouvrir les portes que nous avons choisies. » (p.1)

2 : « Là encore, nous sommes empêchés de réaliser ce que plusieurs autres pays ont accompli tant que nous laissons à Ottawa la responsabilité de décider pour nous, alors que — du fait de la démographie et de la séparation en provinces inégales — nous ne comptons à ses yeux que pour une moindre part. Le chômage nous échoit donc, comme le sous-investissement dans les secteurs-clés de la science et de la technologie. » (p.1)

3: « Malgré bien des vicissitudes depuis la défaite de 1760, le Québec progresse. Cette société si longuement tronquée, parce que l'essentiel du pouvoir politique lui échappait; frileuse, parce que si facilement livrée au chantage de l'argent; fragile parce que convaincue d'être incapable de gagner sa vie sans l'aide des autres est en marche pour devenir une société complète, normale [indépendante politiquement]. Et cela se produit alors que le monde connaît une accélération sans précédent de son histoire. En moins d'un quart de siècle, la nation québécoise a montré qu'elle

pouvait être efficace et concurrentielle sur le plan qui lui avait le plus manqué, celui de l'économie. » (p.3)

- **4 :** « Si nous décidons de développer nos pêcheries, en mettant en place des programmes de formation, une flotte de navires, des usines, de transformation, le Canada peut, d'un trait de plume, anéantir tous nos projets en réduisant nos quotas de pêche dans le golfe du Saint-Laurent ou dans l'Atlantique, parce qu'il décide de privilégier ses provinces maritimes. Nous sommes contraints à la retraite, au chômage, à la perte de nos investissements. » (p.5)
- 5 : « De plus, des parcelles ou des semblants de juridiction ne mènent qu'à des résultats insuffisants ou à des échecs, découragent l'initiative et la responsabilité, condamnant ainsi un peuple à la portion congrue dans tous ces domaines où il n'est pas encore maître chez lui. » (p.5)
- 6: « En fait, le Canada n'est pas cet État fédéral où dix provinces agissent de façon autonome dans les domaines de leur compétence et confient à un gouvernement général la gestion de responsabilités communes. Cet État fédéral n'est qu'une fiction, une vue de l'esprit qui parvient de plus en plus maladroitement à camoufler une réalité de toujours : « DEUX NATIONS DANS UN MÊME PAYS, DEUX SOCIÉTÉS COMPLÈTES ET BIEN DISTINCTES », chacune à la recherche de son État central dont elle a nécessairement besoin pour trouver sa cohérence. Le Canada anglais tourne son regard vers Ottawa alors que les Québécois se tournent vers leur capitale nationale, Québec. Il en résulte une rivalité croissante qui n'a rien d'une saine émulation et qui est défavorable aux deux peuples qui la subissent. » (p.4)
- 7: « En outre, l'utilisation par le gouvernement fédéral des pouvoirs résiduaires et du pouvoir de dépenser a fait en sorte que le partage des pouvoirs prévu en 1867 ne correspond plus à la réalité. L'accord du lac Meech, loin de corriger ce fait, reconnaît au gouvernement fédéral le droit nouveau d'utiliser nos impôts pour nous imposer ses politiques dans nos champs de compétence exclusive. » (p.4)
- **8 :** « Qu'il s'agisse de la sécurité du revenu, du développement économique régional, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique ou du développement technologique, entre autres, une constatation s'impose : le Québec est mal servi à cause de l'incapacité chronique où se

trouvent les deux niveaux de gouvernement de s'entendre et d'harmoniser leurs interventions. » (p.4)

9 : « L'accord du lac Meech, qui représente le maximum atteint après 120 ans de revendications, en constitue l'ultime démonstration. Cet accord ne concède au Québec aucun des leviers qu'il considère essentiels à son développement en tant que nation et qu'il revendique à satiété depuis tant d'années. » (p.5)

S3

1 : « Un prochain gouvernement du Parti Québécois utilisera donc tous les moyens disponibles et légitimes pour réussir ce qui nous apparaît [la souveraineté] comme une nécessité urgente. » (p,1)

2: « Choisir la souveraineté, c'est décider de contrôler pour nous-mêmes tous les centres de décisions. C'est essentiellement, voter toutes nos lois, gérer tous nos revenus fiscaux, assumer tous nos engagements internationaux. Choisir la souveraineté, c'est prendre de façon responsable ce moyen incontournable pour bâtir un Québec qui nous ressemble, un Québec qui soit celui des Québécois et des Québécoises. » (p.1)

3: « Le sentiment général qui nous anime comme société nous porte à établir une nation francophone, pacifiste, respectueuse de son environnement. Nous sommes fiers de notre originalité autant que de notre appartenance très forte au continent nord-américain; nous voulons être présents au monde, ouverts sur la vie de l'univers sans barrières pour nous retenir à l'intérieur de frontières posées comme des limites. La « Province de Québec » ne peut nous permettre de réaliser ce projet aussi raisonnable que réalisable. Un État à nous, libre et amical envers ses voisins, peut seul nous donner les moyens de réussir. Parce que nous pouvons réussir, il faut s'en donner les moyens. » (p.1)

- 4: « Parce que nous voulons voir apparaître une société française plus libre, plus juste et plus prospère, nous nous sommes fixé [sic] comme but principal de faire en sorte qu'apparaisse, comme pays, le Québec. De faire en sorte que les Québécois et Québécoises deviennent pleinement responsables de leurs décisions face à eux-mêmes et face à la communauté des nations. » (p.3)
- **5**: « Le Parti Québécois s'est formé à partir de la conviction qu'il y a urgence d'établir, au plus tôt, un Québec souverain. Il ne s'agit pas d'une simple option mais d'une exigence. » (p.3)
- 6: « Ce n'est donc que par la gestion autonome de sa richesse, de toute sa richesse, qu'un peuple peut garantir le respect de ses choix culturels, sociaux, économiques et politiques. La cohérence s'avère une nécessité absolue. Qu'il s'agisse de pouvoir exploiter un réservoir exceptionnel de richesses naturelles, d'orienter ses politiques agricoles ou d'adapter des programmes de formation professionnelle, aucune de ces mesures ne saurait à elle seule faire la différence entre une société qui piétine et une autre qui prend son envol. Ce qui importe, c'est la capacité d'agir sur tous les fronts, d'assurer la continuité de l'ensemble de ces politiques. Pour cela, la souveraineté d'une nation est nécessaire. » (p.5)
- 7: « Le monde actuel ne fait place qu'aux pays. Les accords et les traités qui dictent l'agencement et l'évolution du monde se signent entre les pays, pas entre les peuples. » (p.6)
- 8: « Aujourd'hui, une présence internationale veut dire participer à des ententes de protection de brevets, siéger à des tribunaux commerciaux, négocier des droits dérogatoires pour protéger un secteur industriel en difficulté. Être présent aux Nations Unies et dans les autres organisations internationales, c'est y négocier des traités internationaux qui vont déterminer les manières d'exploiter les ressources minérales qui gisent au fond du golfe du Saint-Laurent. C'est aussi pouvoir insister sur des mesures de compensation en attendant que l'élimination des pluies acides, qui tuent nos forêts, soit réalisée. » (p.6)
- 9: « La capacité de signer des traités et ainsi de s'engager librement dans des expériences de collaboration internationale est sans contredit le plus important des pouvoirs de l'État moderne. Au Québec, nous avons la maturité et la compétence pour déterminer nous-mêmes les ententes qu'il nous faut signer et les compromis qu'il nous faut faire. » (p.6)

10 : « Mais il y a plus encore. Si nous laissons passer cette chance de prendre notre rang parmi les nations souveraines, nous risquons d'assister, impuissants, à la mise en place d'une multitude de nouvelles associations internationales, de nouvelles ententes et de nouveaux modes de coopération, dont nous serons à tout jamais exclus. Qui parlera au nom de nos agriculteurs lorsque les gouvernements d'Europe et d'Amérique s'entendront pour déterminer des quotas de production de lait ? Qui parlera au nom de nos bureaux d'ingénieurs, de nos usines textiles, de nos fabricants de logiciels et d'équipements de télécommunication ? » (p.6)

11 : « La protection et la convergence de ces intérêts et de ces énergies, dont dépend le dynamisme de notre société, exigent, qu'un gouvernement, et un seul gouvernement, parle en leur nom. Ce ne peut être que le gouvernement de Québec, le seul qui soit légitime aux yeux des Québécois et Québécoises. » (p.6)

12 : « Voilà donc le choix qui s'offre à nous : être présents à la création d'un monde nouveau, plus interdépendant et plus complexe, ou le regarder s'édifier sans nous. » (p.7)

13: « La souveraineté du Québec est nécessaire à son plein développement et à son épanouissement. Il n'est plus acceptable que l'avenir du peuple québécois soit constamment soumis à des arbitrages compliqués où l'on juge toujours ses intérêts en fonction de ceux forts légitimes au demeurant des Canadiens. » (P.7)

14 : « Les Québécois et les Québécoises doivent être maîtres chez eux et responsables d'euxmêmes. Ils doivent l'être collectivement et individuellement. » (p.7)

S4

1 : « Le Québec suit ainsi la voie tracée par toutes ces nations qui, tantôt brusquement, tantôt plus lentement, se sont donné [sic] une à une tous les instruments pour devenir des sociétés pleinement responsables. Certaines ont obtenu leur indépendance par la voie politique avant même de se forger une identité comme peuple. Ce fut le cas des États-Unis. D'autres, comme l'Allemagne, sont devenues des puissances économiques longtemps avant d'avoir rassemblé tous les signes de la souveraineté politique. Toujours, partout, et peu importe le continent, on retrouve cette même

volonté, ce même acharnement de tous les peuples à devenir souverains. Les Américains, les Sénégalais, les Norvégiens, les Chinois, les Australiens et les Italiens ont-ils eu tort de prétendre s'asseoir à la table des nations pour y défendre leurs intérêts et parler en leur nom ? Peut-on imaginer un instant demander aux Marocains de s'exprimer au nom des Tunisiens sous prétexte qu'ils sont de même culture, ou demander aux Norvégiens de défendre les intérêts des Danois sous prétexte qu'ils sont voisins ? » (p.3-4)

- 2: « [...] seules les nations capables d'utiliser librement toutes leurs ressources sont aptes à garantir leur progrès économique et social. L'expérience de la Suède, de l'Autriche, du Japon et de bien d'autres pays nous révèle en effet que c'est dans leur capacité à faire travailler dans le même sens toutes leurs ressources, tant humaines que physiques, que réside la clé du développement, de la prospérité et de la justice sociale. » (p.5)
- 3: « C'est un raisonnement analogue qui, au début du siècle, a conduit la Norvège à se distinguer du royaume de la Suède pour pouvoir mieux contrôler son développement et tirer le maximum de ses ressources. Aujourd'hui, chacun de ces deux pays, distincts et voisins, s'en porte mieux. L'égalité des rapports et la coopération se sont substitués à la sujétion. Le Québec, à son tour, peut s'engager dans cette voie qui lui ouvre les portes du monde en lui conférant toute sa place sur le continent américain. » (p.5-6)
- **4 :** « Négocier, se concerter, s'entendre, faire des compromis avec d'autres nations, voilà ce dont il s'agit. Personne d'autre ne le fait à la place de quiconque. Si le Portugal s'entend avec ses autres partenaires européens, quant à sa quote-part de production agricole, c'est qu'il a obtenu la garantie que l'intérêt de ses agriculteurs est suffisamment protégé. Seul le gouvernement portugais est habilité à faire les compromis qui s'imposent, et lui seul aura à en assumer les conséquences face à son électorat. » (p.6)

ANNEXE J

ARGUMENTS PQ 1994

SI

1 : « Le peuple québécois existe. Le Québec comme pays est encore à venir » (p.1)

2 : « Il s'agit là d'un cheminement normal, emprunté par des peuples de partout ailleurs dans le monde. La souveraineté du Québec s'inscrit dans l'évolution contemporaine, moderne, des peuples. » (p.1)

S2

1 : « Choisir la souveraineté, c'est sortir d'un régime fédéral inefficace, coûteux, paralysant, un régime qui a donné toutes les preuves de son incapacité à se renouveler dans le sens des intérêts véritables et des aspirations des Québécoises et des Québécois. » (Préface)

2 : « Malgré bien des vicissitudes depuis la défaite de 1760, le Québec progresse. Cette société si longuement tronquée, parce que l'essentiel du pouvoir politique lui échappait; frileuse, parce que si facilement livrée au chantage de l'argent; fragile parce que convaincue d'être incapable de gagner sa vie sans l'aide des autres est en marche pour devenir une société complète, normale [indépendante politiquement]. Et cela se produit alors que le monde connaît une accélération sans précédent de son histoire. En moins d'un quart de siècle, la nation québécoise a montré qu'elle pouvait être efficace et concurrentielle sur le plan qui lui avait le plus manqué, celui de l'économie. » (p.1)

3 : « En fait, le Canada n'est pas cet État fédéral où dix provinces agissent de façon autonome dans les domaines de leur compétence et confient à un gouvernement général la gestion de responsabilités communes. Cet État fédéral n'est qu'une fiction, une vue de l'esprit qui parvient de plus en plus maladroitement à camoufler une réalité de toujours : « DEUX NATIONS DANS UN MÊME PAYS, DEUX SOCIÉTÉS COMPLÈTES ET BIEN DISTINCTES », chacune à la recherche de son État central dont elle a nécessairement besoin pour trouver sa cohérence. Le

Canada anglais tourne son regard vers Ottawa alors que les Québécois se tournent vers leur capitale nationale, Québec. Il en résulte une rivalité croissante qui n'a rien d'une saine émulation et qui est défavorable aux deux peuples qui la subissent. » (p.2)

4 : « Si nous décidons de développer nos pêcheries, en mettant en place des programmes de formation, une flotte de navires, des usines, de transformation, le Canada peut, d'un trait de plume, anéantir tous nos projets en réduisant nos quotas de pêche dans le golfe du Saint-Laurent ou dans l'Atlantique, parce qu'il décide de privilégier ses provinces maritimes. Nous sommes contraints à la retraite, au chômage, à la perte de nos investissements. » (p.3)

5 : « Par ailleurs, des parcelles ou des semblants de juridiction ne mènent qu'à des résultats insuffisants ou à des échecs, découragent l'initiative et la responsabilité, condamnant ainsi un peuple à la portion congrue dans tous ces domaines où il n'est pas encore maître chez lui. » (p.3)

6 : « En outre, l'utilisation par le gouvernement fédéral des pouvoirs résiduaires et du pouvoir de dépenser a fait en sorte que le partage des pouvoirs prévu en 1867 ne correspond plus à la réalité. » (p.2)

7: « Qu'il s'agisse de la sécurité du revenu, du développement économique régional, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique ou du développement technologique, entre autres, une constatation s'impose : le Québec est mal servi à cause de l'incapacité chronique où se trouvent les deux niveaux de gouvernement de s'entendre et d'harmoniser leurs interventions. » (p.3)

8 : « La non ratification de l'Accord du lac Meech, qui représentait un minimum dans la foulée des revendications historiques du Québec, et le référendum de 1992 sur l'entente de Charlottetown ont consacré l'échec du fédéralisme canadien. » (p.3)

S3

- 1 : « Choisir la souveraineté, c'est surtout décider d'être pleinement responsable de nous-mêmes et de contrôler tous les leviers de développement sur les plans économique, social et culturel. » (Préface)
- 2: « À une époque de libéralisation accélérée des échanges, alors que se constituent de grands ensembles, nous avons plus que jamais besoin d'un coffre à outils complet pour bâtir, innover, avancer. Il est primordial que le Québec puisse enfin conduire lui-même ses relations internationales et qu'il participe de façon pleine et entière à la mise en place de ces nouveaux modes de coopération entre États souverains. » (Préface)
- 3: « Parce que nous voulons voir apparaître une société française plus libre, plus juste et plus prospère, nous nous sommes fixé comme but principal de faire en sorte qu'apparaisse, comme pays, le Québec. De faire en sorte que les Québécois et Québécoises deviennent pleinement responsables de leurs décisions face à eux-mêmes et face à la communauté des nations. » (p.1)
- **4 :** « Le Parti Québécois s'est formé à partir de la conviction qu'il y a urgence d'établir, au plus tôt, un Québec souverain. Il ne s'agit pas d'une simple option mais d'une exigence. » (p.1)
- 5: « Ce n'est donc que par la gestion autonome de sa richesse, de toute sa richesse, qu'un peuple peut garantir le respect de ses choix culturels, sociaux, économiques et politiques. La cohérence s'avère une nécessité absolue. Qu'il s'agisse de pouvoir exploiter un réservoir exceptionnel de richesses naturelles, d'orienter ses politiques agricoles ou d'adapter des programmes de formation professionnelle, aucune de ces mesures ne saurait à elle seule faire la différence entre une société qui piétine et une autre qui prend son envol. Ce qui importe, c'est la capacité d'agir sur tous les fronts, d'assurer la continuité de l'ensemble de ces politiques. Pour cela, la souveraineté d'une nation est nécessaire. » (p.3)
- **6 :** « Le monde actuel ne fait place qu'aux pays. Les accords et les traités qui dictent l'agencement et l'évolution du monde se signent entre les pays, pas entre les peuples. » (p.4)
- 7: « Aujourd'hui, une présence internationale veut dire participer à des ententes de protection de brevets, siéger à des tribunaux commerciaux, négocier des droits dérogatoires pour protéger un

secteur industriel en difficulté. Être présent aux Nations Unies et dans les autres organisations internationales, c'est y négocier des traités internationaux qui vont déterminer les manières d'exploiter les ressources minérales qui gisent au fond du golfe du Saint-Laurent. C'est aussi pouvoir insister sur des mesures de compensation en attendant que l'élimination des pluies acides, qui tuent nos forêts. » (p.4)

- 8 : « La capacité de signer des traités et ainsi de s'engager librement dans des expériences de collaboration internationale est sans contredit le plus important des pouvoirs de l'État moderne. Au Québec, nous avons la maturité et la compétence pour déterminer nous-mêmes les ententes qu'il nous faut signer et les compromis qu'il nous faut faire. » (p.4)
- 9 : « Mais il y a plus encore. Si nous laissons passer cette chance de prendre notre rang parmi les nations souveraines, nous risquons d'assister, impuissants, à la mise en place d'une multitude de nouvelles associations internationales, de nouvelles ententes et de nouveaux modes de coopération, dont nous serons à tout jamais exclus. Qui parlera au nom de nos bureaux d'ingénieurs, de nos usines textiles, de nos fabricants de logiciels et d'équipements de télécommunication ? » (p.4)
- 10 : « La protection et la convergence de ces intérêts et de ces énergies, dont dépend le dynamisme de notre société, exigent, qu'un gouvernement, et un seul gouvernement, parle en leur nom. Ce ne peut être que le gouvernement de Québec, le seul qui soit légitime aux yeux des Québécois et Québécoises. » (p.4)
- 11 : « Voilà donc le choix qui s'offre à nous : être présents à la création d'un monde nouveau, plus interdépendant et plus complexe, ou le regarder s'édifier sans nous. » (p.4)
- 12: « La souveraineté du Québec est nécessaire à son plein développement et à son épanouissement. Il n'est plus acceptable que l'avenir du peuple québécois soit constamment soumis à des arbitrages compliqués où l'on juge toujours ses intérêts en fonction de ceux forts légitimes au demeurant des Canadiens. » (p.4)
- 13 : « Les Québécois et les Québécoises doivent être maîtres chez eux et responsables d'euxmêmes. Ils doivent l'être collectivement et individuellement. » (p.5)

- 1 : « Le Québec suit ainsi la voie tracée par toutes ces nations qui, tantôt brusquement, tantôt plus lentement, se sont donné une à une tous les instruments pour devenir des sociétés pleinement responsables. Certaines ont obtenu leur indépendance par la voie politique avant même de se forger une identité comme peuple. Ce fut le cas des États-Unis. D'autres, comme l'Allemagne, sont devenues des puissances économiques longtemps avant d'avoir rassemblé tous les signes de la souveraineté politique. Toujours, partout, et peu importe le continent, on retrouve cette même volonté, ce même acharnement de tous les peuples à devenir souverains. Les Américains, les Sénégalais, les Norvégiens, les Chinois, les Australiens et les Italiens ont-ils eu tort de prétendre s'asseoir à la table des nations pour y défendre leurs intérêts et parler en leur nom ? Peut-on imaginer un instant demander aux Marocains de s'exprimer au nom des Tunisiens sous prétexte qu'ils sont de même culture, ou demander aux Norvégiens de défendre les intérêts des Danois sous prétexte qu'ils sont voisins ? » (p.1-2)
- 2: « [...] seules les nations capables d'utiliser librement toutes leurs ressources sont aptes à garantir leur progrès économique et social. L'expérience de la Suède, de l'Autriche, du Japon et de bien d'autres pays nous révèle en effet que c'est dans leur capacité à faire travailler dans le même sens toutes leurs ressources, tant humaines que physiques, que réside la clé du développement, de la prospérité et de la justice sociale. » (p.3)
- 3 : « C'est un raisonnement analogue qui, au début du siècle, a conduit la Norvège à se distinguer du royaume de la Suède pour pouvoir mieux contrôler son développement et tirer le maximum de ses ressources. Aujourd'hui, chacun de ces deux pays, distincts et voisins, s'en porte mieux. L'égalité des rapports et la coopération se sont substituées à la sujétion. Le Québec, à son tour, peut s'engager dans cette voie qui lui ouvre les portes du monde en lui conférant toute sa place sur le continent américain. » (p.3)
- **4 :** « Négocier, se concerter, s'entendre, faire des compromis avec d'autres nations, voilà ce dont il s'agit. Personne d'autre ne le fait à la place de quiconque. Si le Portugal s'entend avec ses autres partenaires européens, quant à sa quote-part de production agricole, c'est qu'il a obtenu la garantie que l'intérêt de ses agriculteurs est suffisamment protégé. Seul le gouvernement portugais est

habilité à faire les compromis qui s'imposent, et lui seul aura à en assumer les conséquences face à son électorat. » (p.4)

BIBLIOGRAPHIE

Articles

- Barry, F. (2012, 16 novembre). Projet de loi 2 Pour sauver l'héritage de René Lévesque. *Le Devoir*. https://www.ledevoir.com/opinion/idees/364122/pour-sauver-l-heritage-de-rene-levesque
- Bock-Côté, M. (2012, 7 avril). Il était une fois « Maîtres chez nous ». *Le journal de Montréal*. https://www.journaldemontreal.com/2012/04/07/il-etait-une-fois-maitres-chez-nous
- Boily, F. (2004). Le populisme protestataire de l'Action démocratique du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, *12*(2), 214–228. https://doi.org/10.7202/1060702ar,
- Castoriadis, C. (1988). Pouvoir, politique, autonomie. *Revue de métaphysique et de morale, vol.* 93(1).
- Chamberland, P. (1964). Les contradictions de la révolution tranquille. *Parti Pris*, 1(5).
- Courtois, S. (2014). La question du statut politique et constitutionnel du Québec au Canada estelle devenue anachronique ? *Bulletin d'histoire politique*, 23(1), p.215–231. https://doi.org/10.7202/1026513ar
- Duchesne, A. (2022, 24 août). Les 100 ans de René Lévesque : Son parcours en 11 dates. *La Presse*, actualités, politique. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-08-24/les-100-ans-de-rene-levesque/son-parcours-en-11-dates.php
- Duchesne, A. (2020, 4 octobre). Les 50 ans de la crise d'Octobre : Le fil des évènements de la crise d'Octobre. *La Presse*, actualités. https://www.lapresse.ca/actualites/2020-10-04/les-50-ans-de-la-crise-d-octobre/le-fil-des-evenements-de-la-crise-d-octobre.php
- Dumont, F. (1979). L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse. *Sociologie et sociétés*, 11(1). https://doi.org/10.7202/001217ar
- Falardeau, L. (1994). Un nouveau sondage confirme l'avance du PQ. *La Presse*. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2178438
- Gauthier, G. (2006). L'argumentation sur la question nationale au Québec. *Globe*, 9(1), 257–274. https://doi.org/10.7202/1000805ar
- Gauthier, G. (2010). L'argumentation politique conflictuelle : le cas du débat sur la question nationale au Québec. *Communiquer*, *3-4*. http://journals.openedition.org/communiquer/381

- Gélinas, X. (2017). Compte rendu de [Cardinal, Claude, *Une histoire du RIN*, Montréal, VLB éditeur, 2015, 504 pages]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 70(3). https://doi.org/10.7202/1039523ar
- Godin, P. (1994). Le PQ, de René Lévesque à Jacques Parizeau : une sombre querelle autour d'un trait d'union erratique.... *Bulletin d'histoire politique*, *3*(1). https://doi.org/10.7202/1063456ar
- Harrison, T. (2017). Parti réformiste du Canada. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/parti-reformiste-du-canada
- Houle, G. (1987). L'économie comme forme sociale de connaissance. *Sociologie du Sud-Est*, 51-54.
- Hudon, R. (2003). 1976. Un aboutissement précoce. Le parti québécois prend le pouvoir, *Capaux-Diamants*, (73).
- Hudon, R (2014) Loi 22. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-22
- Lagacé, P. (2015, 27 novembre). Parlons de partition, ce matin. *La Presse*.

 https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201511/24/01-4924139-pkp-apprend-les-enjeux.php
- Leduc, L. (2019, 22 mars). Sondage: les Québécois ni souverainistes, ni fédéralistes. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/national/201903/21/01-5219181-sondage-les-quebecois-ni-souverainistes-ni-federalistes.php
- Les Canadiens-français ne marchandent pas. (1940, 4 décembre). La Presse.
- Lessard, D. (2016, 26 septembre). Entente de Charlottetown, Bourassa ne voulait pas d'un référendum. *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/e23ed555-0701-4d1f-8673-87a877d28663 7C 0.html
- Lessard, D., Tesceira-Lessard, P. (2016, 17 mai) Lisée promet un « ostie de bon gouvernement ». *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/politique-quebecoise/201605/16/01-4982348-lisee-promet-un-ostie-de-bon-gouvernement.php
- Masson, C. (1995). Le tout pour le tout avec Lucien Bouchard. *La Presse*, Éditorial. B2. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2180642
- Millette, L. (2010, 21 mai). Il y a 20 ans, Lucien Bouchard démissionnait à Ottawa. *La Presse*. https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201005/21/01-4282801-il-y-a-20-ans-lucien-bouchard-demissionnait-a-ottawa.php
- Nadeau, R., Guérin, D. & Martin, P. (1995). L'effondrement du parti progressiste-conservateur à l'élection de 1993. *Revue québécoise de science politique*, (27), 123–148. https://doi.org/10.7202/040371ar

- Pétry, F. (1996). Compte rendu de [Denis Monière et Jean H. Guay, *La bataille du Québec. Deuxième épisode : les élections québécoises de 1994]. Recherches sociographiques*, 37(1). https://doi.org/10.7202/057016ar
- Proulx, J-P. (2019, 15 mars). L'indépendance du Québec apparaît une utopie. *Le Devoir*. https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/549943/l-independance-du-quebec-apparait-une-utopie
- Rémillard, G. (1984). Historique du rapatriement. *Les Cahiers de droit*, 25(1), p.15-16. https://doi.org/10.7202/042586ar
- Rocher, G. (1962). Les recherches sur les occupations et la stratification sociale. *Recherches sociographiques*, 3(1-2).
- Rocher, F. (1995). Les déterminants de l'élections fédérale de 1993. *Revue québécoise de science politique*, (27). https://doi.org/10.7202/040368ar
- Rioux, M. (1965). Conscience ethnique et conscience de classe au Québec. *Recherches sociographiques*, 6(1).
- Saint-Pierre, J. (2011) Le rôle des journaux dans l'évolution politique du Québec d'hier à aujourd'hui : le journal d'opinion du XIXe siècle. *Bulletin d'histoire politique*, 19(3). https://doi.org/10.7202/1055991ar
- Schwartz, O. (2011, 13 septembre). Peut-on parler des classes populaires ? La Vie des idées.
- Venne, M. (13 septembre 1994). Parizeau s'engage dans la troisième période. *Le Devoir*. https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2770280

Livres

- Beauchemin, J. (2002). L'Histoire en trop, la mauvaise conscience des souverainistes québécois. VLB éditeur.
- Beauchemin, J. (2015). La souveraineté en héritage. Boréal.
- Beauchemin, J. (2020). Une démission tranquille, la dépolitisation de l'identité québécoise. Boréal.
- Bourque, G. (1970). Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840. Montréal, Éditions Pari Pris.
- Bourque, G. Duchastel, J et Beauchemin, J. (1994). *La société libérale duplessiste*. Presses de l'Université de Montréal.
- Brun, H. et Tremblay, G. (1997). *Droit constitutionnel* (3^e édition). Les éditions Yvon Blais, p.126.
- Dumont, F. (1997). Raisons communes. Boréal.

- Dumont, F. (2000). Autour de Genèse de la société québécoise. Éditions de l'Hexagone.
- Fraser, Graham. (1984). Le Parti québécois, Montréal, Libre Expression.
- G. Gagnon et al., (1992) Référendum, 26 octobre 1992. Les objections de 20 spécialistes aux offres fédérales. Les Éditions Albert Saint-Martin.
- Gauchet, M. (2001). La religion dans la démocratie. Gallimard.
- Goldenberg, E. (2007). Comment ça marche à Ottawa. Les Éditions Fides.
- Goulet, V. (2010). Médias et classes populaires. Les usages ordinaires des informations. INA Éditions.
- Hémon, L. (1916). Maria Chapdelaine: récit du Canada français. J.A Le Febvre
- Knowles, V. (1997). *Strangers at our Gates, Canadian Immigration and Immigration Policy,* 1540-1997, Toronto, Dundurn Press.
- Lacroix, F. (2020). Pourquoi la Loi 101 est un échec. Les Éditions du Boréal.
- Laniel, J-F. et Thériault J-Y. (dir.). (2016). Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national. Presses de l'Université du Québec.
- Laurin, Camille (1978) *La politique québécoise du développement culturel*. Québec : Comité ministériel permanent du développement culturel.
- Miner, H. (1939). Saint-Denis: un village québécois. Éditions Hurtubise HMH.
- Monière, D. et Guay, J. H. (1995). La bataille du Québec. Deuxième épisode : les élections québécoises de 1994. Fides.
- Ramognino, N. et Vergès. (dir.). (2005). *Sociologie et cognition sociale*. Publications de l'Université de Provence.
- Rocher, G. Simard, J-F et Leclerc, Y. (2010). L'œuvre de Camille Laurin : la politique publique comme instrument de l'innovation sociale. Presses de l'Université Laval.
- Rouillard, J. (1989). Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours. Boréal.
- Savard-Tremblay, S-P. (2014). Le souverainisme de province. Boréal.
- Schnapper, D. (1998). La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique. Gallimard.
- Vadeboncoeur, P. (2018). La dernière heure et la première. Boréal.
- Vallières, P. (2005). Nègres blancs d'Amérique. Éditions Typo.
- Weber, M. (1981). L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Plon.

Sites Internet

- Archives de Radio-Canada. (2020, 20 juin). *Le 23 juin 1990, le Canda assiste à l'échec de l'accord du lac Meech*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada-ca/nouvelle/1713480/echec-accord-lac-meech-constitution-politique-canada-histoire-archives
- Archives de Radio-Canada. (2012, 22 janvier). *La fusion CAQ-ADQ entérinée par les membres de l'ADQ*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/546967/caq-adq-fusion-resultat-vote
- Archives de Radio-Canada. (2021, 14 juin). *La genèse du Bloc québécois*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1721810/bloc-quebecois-histoire-parti-politique-federal-archives
- Archives de Radio-Canada. (2021, 1^{er} octobre). *Le Québec de Robert Bourassa*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1827945/robert-bourassa-biographie-premier-ministre-quebec-discours-archives
- Archives de Radio-Canada. (2021, 12 novembre). *La victoire éclatante et inattendue du Parti québécois le 15 novembre 1976*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1839419/parti-quebecois-victoire-politique-1976-rene-levesque-archives
- Assemblée nationale du Québec. (2022). *La répartition des voix aux élections générales*. Gouvernement du Québec. https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/votes.html
- Atlas du Canda, Élections fédérales. (1993, 1er janvier). *Résultats de la 35e élection fédérale* 25 octobre 1993. Gouvernement du Canada. https://open.canada.ca/data/fr/dataset/f8c593cd-2ce1-55ab-b78f-33ce3627e85f
- Le cercle des ami(e)s de Bernard Landry. (2020, 22 octobre). *Témoignages des ami(e)s de Bernard Landry*. https://www.amisbernardlandry.quebec/a-propos-de-bernard/temoignages/11-citations/7-l-independance-en-soi-n-est-ni-a-gauche-ni-a-droite-elle-est-en-avant
- Chapleau, S. (2020, 13 juin). *Le coffre à outils d'André Boisclair*. La Presse. https://www.lapresse.ca/debats/caricatures/2020-06-13/le-coffre-a-outils-d-andre-boisclair
- Chartier, J. (2014). *Action démocratique du Québec (ADQ)*. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/action-democratique-du-quebec-adq
- Élections Québec. (2023). *Référendum sur l'accord constitutionnel de Charlottetown*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/referendum-sur-laccord-constitutionnel-de-charlottetown/

- Élections Québec. (2022). *Référendum sur le projet de souveraineté-association pour le Québec de 1980*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/referendum-sur-le-projet-de-souverainete-association-pour-le-quebec-de-1980/
- Élections Québec. (2022). *Répartition des sièges depuis 1966*. Gouvernement du Québec. https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/repartition-des-sieges-depuis-1966/
- Guay, J-H. (dir.). *Le bilan du siècle : le Parti égalité*, Université de Sherbrooke. https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Fbilan.usherbrooke.c a%2Fbilan%2FpagesPartis.jsp%3Fparti%3DPE
- Lacroix, I. (dir.). Bilan du siècle: C'est arrivé le 14 décembre 1993, Accession de Daniel Johnson au poste de chef du Parti libéral du Québec, Université de Sherbrooke. https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3639.html
- Lacroix, I. (dir.). Bilan du siècle: C'est arrivé le 15 janvier 2018, élection de Claude Ryan au poste de chef du Parti libéral du Québec, Université de Sherbrooke. https://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/22458.html
- Livernois, J. (2022, 2 juin). *Le parcours politique de Pierre Marc Johnson et son bref passage au pouvoir*. Ici. Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/aujourd-hui-l-histoire/segments/entrevue/403614/pierre-marc-johnson-pq-daniel
- Nations unies. *Histoire de la question de Palestine*. <u>https://www.un.org/unispal/fr/histoire-de-la-question-de-palestine</u>
- Office québécois de la langue française. (2018). *Différence entre programme politique,* plateforme politique et programme électoral. Gouvernement du Québec. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=25371&utm_source=BDL&utm_campaign=Redirection+des+anciens+outils&utm_content=id%3D5371
- Office québécois de la langue française. (2018). Scrutin majoritaire uninominal à un tour. Gouvernement du Québec. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26551402/scrutin-majoritaire-uninominal-a-un-tour
- Radio-Canada. (2015, 12 juin). *Accord du lac Meech : il y a 25 ans, Elijah Harper a dit « non »*. Ici. Manitoba. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/725188/accord-lac-meech-elijah-harper-25-anniversaire-constitution-canadienne
- Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1963. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/les-commissions-d-enquete-auquebec-depuis-1867/7548-commission-parent-1963-66
- Site Web de la législation (Justice). Loi donnant effet à l'exigence de la clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec.

 Gouvernement du Canada. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-31.8/page-1.html

Médiagraphie

- ArchivesRC. (2020, 23 mars). Le 24 juillet 1967, le général de Gaulle en discours à Montréal déclare « Vive le Québec libre! » [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=amApwFT49JQ
- Chaîne du Québec. (2013, 20 octobre). *René Lévesque 15 novembre 1976* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=L9nTnpiZ4OA
- Maxjoa52. (2012, 14 mai). Fernand Dumont Le nationalisme québécois [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=acaLTDy_mPs
- Musissima. (2009, 4 septembre). *Pierre Bourgault Sécurité, solidarité et respectabilité (1971)* [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=ztO6LzHbvHI

Sources primaires

Accord de Charlottetown (2014) *L'Encyclopédie canadienne*. https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/accord-de-charlottetown-document

Assemblée nationale du Québec, Journal des débats, 22 juin 1990.

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. (2003). Le statut politique et constitutionnel du Québec historique et évolution, Québec, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Programmes politiques

Archives politiques du Québec. *Programmes*. La Société du patrimoire politique du Québec. https://www.archivespolitiquesduquebec.com/programmes/

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. *Rassemblement pour l'indépendance nationale, 1960-1968*. Assemblée nationale du Québec. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/guides/fr/programmes-et-slogans-politiques-au-quebec/3919-rassemblement-pour-l-independance-nationale-1960-1968?ref=501